



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines


Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

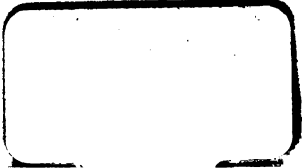
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University



NOUVELLES ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

(22^e ANNÉE, 1905)

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE DE M. D'ANGIVILLER

63
S676.
1905

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

114
64

NOUVELLES ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS

TROISIÈME SÉRIE

TOME XXI

ANNÉE 1905

REVUE DE L'ART FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE
VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CORRESPONDANCE DE M. D'ANGIVILLER
AVEC PIERRE

PUBLIÉE PAR

M. Marc FURCY-RAYNAUD

(PREMIÈRE PARTIE)



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE, 52

1906

INTRODUCTION

Les dernières années de l'administration du marquis de Marigny sont marquées par des difficultés financières inextricables, les travaux et les pensions sont payés avec plusieurs années de retard. Le malheureux directeur général, harcelé de plaintes, les retourne au Contrôleur général; celui-ci, l'abbé Terray, arrivé au ministère avec la ferme volonté de réaliser des économies, est réfractaire à toutes ses demandes. C'est là sans doute ce qui détermine la retraite, à un âge encore peu avancé, de cet homme que l'on peut considérer comme un administrateur excellent.

Après son départ, sa charge est momentanément supprimée et la Direction générale des Bâtiments devient un simple bureau du Contrôle général. Pierre, premier peintre du Roi, devient, par le fait, le véritable chef de ce bureau et correspond directement avec l'abbé Terray.

N'oublions pas cependant à quel point il était devenu de mode de s'occuper des Beaux-Arts et de protéger les artistes; financiers et grands seigneurs avaient des galeries de tableaux, faisaient décorer leurs châteaux et leurs hôtels par des artistes en vogue, rivalisaient pour entrer comme honoraires amateurs à l'Académie royale. Cette disparition de la Direction générale des Bâtiments devait susciter trop d'ambitions pour durer.

A la chute du ministère d'Aiguillon en 1774, la Direction des Bâtiments redevint indépendante, et le Roi plaça à sa tête le comte d'Angiviller. Ce dernier, attaché à l'éducation des enfants de France, avait su conquérir la confiance du futur Louis XVI qui s'empressait de la lui prouver à peine monté sur le trône.

D'Angiviller, nommé directeur général, trouvait pour l'aider et même le diriger pendant les premiers temps de son administration, Jean-Baptiste-Marie Pierre, premier peintre du Roi depuis plusieurs années déjà. L'influence considérable de cet artiste rompu au détail des affaires, devait inévitablement se faire sentir; en effet, nous ne remarquons aucune différence notable entre l'administration de d'Angiviller et celle des dernières années de Marigny. Ce sont toujours les peintres d'histoire qui sont favorisés par les commandes royales. Il est à remarquer toutefois qu'au lieu de s'en tenir aux sujets tirés de l'histoire ancienne, on commande pour chaque Salon deux tableaux dont les sujets sont empruntés à l'histoire de France, de plus il est régulièrement commandé aux sculpteurs, pour chaque Salon, quatre statues de grands hommes. Enfin, reprenant le projet d'exposer en public les tableaux du Roi, d'Angiviller fait faire le plan d'un *Museum* installé dans la grande galerie du Louvre, nommé comme garde de ce musée le peintre Hubert Robert, et pour enrichir les collections royales fait acheter par ses agents, en Hollande, en Flandre et en Italie, une quantité considérable de tableaux.

Nous remarquerons enfin que sous d'Angiviller, la correspondance administrative des Bâtiments du Roi devient beaucoup plus active que sous son prédécesseur et prend une allure bureaucratique très caractérisée. Les documents sont en telle quantité et présentent en partie un intérêt si médiocre que, tandis que pour la période de Marigny, toute sa correspondance a été publiée, nous avons dû faire un

choix dans celle de d'Angiviller, et en supprimer près de la moitié.

Voici donc ce qui a été éliminé :

1° Les lettres de Pierre annonçant les élections à l'Académie et les réponses de d'Angiviller qui approuvent ces élections ; ce sont de pures formules administratives, qui, à part un petit nombre de pièces que nous publions, ne nous apprennent rien de plus que les procès-verbaux de l'Académie royale.

2° Les lettres concernant les dons de portraits et de bustes du Roi. Sous Louis XVI ces dons deviennent extrêmement fréquents. On donne, soit la copie en pied ou en buste du portrait du Roi par Duplessis, soit le moulage de son buste par Pajou. Nous ne publions que les lettres qui contiennent, outre les noms des copistes, les détails sur la situation matérielle qui leur est faite et sur l'organisation de l'atelier des copies à Versailles.

3° Enfin, Pierre ayant été nommé surinspecteur des Gobelins, une partie considérable de sa correspondance avec d'Angiviller roule sur ce sujet. Ces lettres s'occupent surtout de l'administration financière de cet établissement, de son organisation intérieure, de détails techniques qui n'ont rien à voir avec les arts. Nous ne publions strictement que les pièces où il s'agit de commandes de modèles pour les tentures ou les tapis, ou celles qui contiennent des renseignements intéressants sur les artistes attachés à la manufacture.

CORRESPONDANCE

DE

L'ABBÉ TERRAY

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROI

ET DE

M. D'ANGIVILLER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROI
AVEC LE PREMIER PEINTRE DU ROI

JEAN-BAPTISTE-MARIE PIERRE

1773

I. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Compiègne, 9 aoust 1773.

M. *Coustou* ne vous laisse point ignorer, Monsieur, l'ordre que je viens de luy adresser en conséquence du choix que M. le Marquis de Marigny a fait de luy pour exécuter la statue pédestre du Roy dont Sa Majesté a fait don à M. de Marigny¹; néanmoins, je vous en préviens moy-même par suite d'ordre d'administration, et afin de vous mettre à portée de faire dans cette circonstance ce qui doit émaner de votre place.

Je suis, etc.

TERRAY.

O¹ 1912.

1. On ne trouve de mention de cette statue dans aucun des catalogues concernant les collections de Marigny, il est donc probable qu'elle ne fut pas exécutée.

2. — NOTE DE PIERRE

16 août 1773.

Il est très vrai qu'il y au cabinet des tableaux du Roi à Versailles, une quantité très considérable de tableaux précieux, qui y sont comme empilés et qui se conserveroient beaucoup mieux s'ils étoient exposés quelque part à demeure.

On l'a senti, il y a bien des années, sans le secours de M. Lacombe, puisque, avant 1760, on en a fait garnir au Luxembourg, la partie de l'appartement de la Reine restée vacante, qui consiste en deux ou trois grandes pièces et la galerie parallèle à celle de *Rubens*.

Les tableaux de M. *Vernet* étoient exposés avec quelques autres dans un autre appartement resté vacant; mais, depuis deux ans, il a fallu les resserrer et empiler en partie pour former un cabinet d'archives avec logement pour M. le comte de Provence.

La grande galerie du château des Tuileries seroit l'endroit le plus propre pour une pareille exposition; mais elle est occupée par le dépôt des plans en relief des villes de guerre.

Après l'évacuation de l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires par le Garde-meuble, si le Roi n'en fait aucune disposition, ce que M. de Marigny a toujours tâché de maintenir par diverses décisions écrites du Roi, on pourroit y placer un bon nombre de ces tableaux.

Hors ce dernier moyen, je n'en vois aucun.

Note de Montucla. — M. le Contrôleur général m'a dit qu'il étoit impossible de songer à ce projet, si ce n'est lorsqu'il sera question de terminer le Louvre, vû qu'il croit difficile de parer à ce que l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires ait une destination particulière.

O^t 1912.

3. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

16 aoust 1773.

La mort du s^r *Francin*, Monsieur, faisant vacquer une pension de 500 liv., Sa Majesté a bien voulu la répartir entre les s^{rs} *Lagrenée* et *Pajou* de son Académie de peinture et de sculpture; en accordant au s^r *Pajou* 200 liv. d'accroissement à la pension dont il jouissoit déjà, pour la porter à 800 liv., et au s^r *Lagrenée* 300 liv., pour porter la sienne à pareille somme; ils commenceront à jouir de cette pension et augmentation à dater du 1^{er} de juillet dernier.

Je vous annonce aussi qu'en considération des services du s^r *Lépicié*, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture, et de l'état de détresse où se trouve la D^{lle} *Lépicié*, sa fille, Sa Majesté a bien voulu lui accorder, sans tirer néanmoins à conséquence, la continuation de la pension dont jouissoit sa mère, en la réduisant à 300 liv. Je vous fais part avec plaisir de ces dispositions favorables de Sa Majesté envers ces deux artistes et la fille de cet ancien secrétaire de l'Académie.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

O^r 1124^a, p. 293, copie.

4. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Compiègne, 20 aoust 1773.

Le Roy voulant bien accorder Monsieur, la demande que font les curé et marguilliers de la paroisse Saint-Jacques de cette ville ¹, de deux tableaux pour décorer deux autels nouvellement construits aux côtés de la grille du chœur, il convient de traiter cette partie comme on a fait il y a deux à trois ans pour les tableaux placés dans l'intérieur du chœur ². Je fais joindre à cette lettre la note des sujets et des mesures des tableaux dont il s'agit aujourd'huy, afin que vous puissés me

proposer les arrangements que vous croirez convenables; il faut que les tableaux puissent être en place, au prochain voyage de la Cour.

Je suis, etc.

TERRAY.

O^r 1912, minute.

1. Compiègne.
2. Correspondance de M. de Marigny, t. II.

5. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Le duc d'Aumont prie M. le Contrôleur général de vouloir bien permettre au s^r *Gouthière*, doreur et ciseleur du Roi et des Menus, d'exposer au Salon deux tables de porphyre ¹, qu'il a montées d'une manière qui doit faire honneur à son talent.

Les seuls membres de l'Académie ont le droit d'exposer des ouvrages au Salon. C'est une règle qu'il est très essentiel de maintenir; les demandes multipliées faites par des gens qui abusent des bontés de leurs protecteurs, peu instruits des ordres de Sa Majesté à ce sujet, ont toujours été rejetées. Néanmoins, Monseigneur peut permettre au s^r *Gouthière* de placer ses tables au rez-de-chaussée, à l'entrée des pièces qui servent de passage de la cour au jardin de l'Infante. Ces sortes de permissions s'adressent ordinairement au premier peintre qui doit en être informé pour en rendre compte.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, ce 28 aoust 1773.

O^r 1927.

1. Ces deux objets ne se trouvent pas au catalogue du Salon de 1773. V. catalogue de la vente du duc d'Aumont.

6. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

28 aoust 1773.

Monseigneur, — L'Académie a jugé aujourd'hui par le scrutin, les ouvrages des élèves qui ont concouru pour les grands prix, qui se distribuent tous les ans à la Saint-Louis.

Il avoit été proposé pour sujet aux élèves peintres la *Mort de Sénèque*, et aux sculpteurs *Lycurgue présentant aux Lacédémoniens leur Roy, au milieu du repas auquel il les avoit invité.*

Le s^r *Peyron*, d'Aix-en-Provence, a mérité le 1^{er} prix de peinture.

Le s^r *Ségla*, de Marseille, le 1^{er} prix de sculpture.

Le s^r *Pasquier*, de Paris, le second prix de sculpture.

Le second prix de peinture a été refusé parce qu'il est établi par un règlement de la Compagnie, de ne pas donner de second prix aux élèves qui l'ont obtenu une fois.

Le s^r *David*, dont le tableau est assez bien, se trouve dans le cas du règlement, et les autres concurrents sont trop faibles.

Selon l'usage, les deux élèves couronnés remplacent dans l'école des élèves protégés à Paris, et sous la direction de M. *Vien*, ceux qui en sortent après l'année révolue, pour se rendre à l'Académie de France à Rome. Cependant le s^r *Peyron* ne peut jouir actuellement de la grâce, parce que le s^r *Le Monnier*, peintre, gagna, au concours de l'année passée, un 1^{er} prix de peinture, mis en réserve par l'Académie qui n'avoit pas été contente des ouvrages présentés en 1771. Le s^r *Peyron* attendra son rang ; et, en conséquence de vos ordres, les s^{rs} *Le Monnier*, peintre, et *Ségla* pourront remplacer les s^{rs} *Jombert*, peintre, et *de Laitre*, sculpteur, qui partent pour l'Italie. Je leur ai remis les brevets et les ordonnances de la gratification accordée par Sa Majesté, pour les frais du voyage. Il paraît, Monseigneur, que le public est content de l'exposition du Salon ; malgré la satisfaction générale, on doit s'attendre à des critiques ; mais telle que soit la sécurité, ou même l'humeur des censeurs, il n'en sera pas moins certain que l'Europe entière ne rassembleroit point une collection en tout genre qui pût le disputer aux productions de l'École françoise.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 28 aoust 1773.

O^r 1927.

7. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

4 septembre 1773.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'informés du jugement des ouvrages de peinture et de sculpture qui ont concouru pour les grands prix que l'Académie royale a coutume d'adjuger chaque année à ses élèves. Il eût été à désirer que les deux qui ont gagné cette année les 1^{ers} prix pussent entrer à la fois dans l'école des élèves protégés; néanmoins le s^r *Le Monnier* étant le plus ancien, comme ayant gagné l'année dernière le prix de peinture, réservé en 1771, il est juste qu'il y entre le premier, et je lui accorde ainsi qu'au s^r *Ségla* qui a gagné cette année le 1^{er} prix de sculpture, la pension du Roy dans cette école. Vous ferés part à M. *Vien*, qui en est le gouverneur, de mes intentions à cet égard et vous les y installerés lorsque les deux qui doivent incessamment partir pour Rome se seront mis en route. Il n'y a nul doute que le Salon doit être uniquement réservé pour les ouvrages des membres de l'Académie.

Le s^r *Gouthière* ne peut mettre ses deux tables que dans la pièce du rez-de-chaussée qui conduit au jardin de l'Infante, et j'y donne mon agrément.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

O^t 1124^e, p. 410, copie.

8. — NOTE DE JEAURAT SUR LES CABINETS DE TABLEAUX DU ROY, A PARIS ET A VERSAILLES

MM. *Le Brun* et *Mignard* étoient gardes des tableaux du Roy; le dernier des *Coyvel*, premier peintre du Roi en avait la surinspection et le détail des mémoires; depuis, les gardes des cabinets, tant à Paris qu'à Versailles, ont pris les ordres directs de M. le Directeur général pendant le tems que la place de premier peintre a été vacante ou mal faite. Les tableaux du Roi dépérissent pour deux causes :

1° Cessation des réparations, depuis que la somme de 6.000 liv., fixée en 1750, a été distraite de cet objet.

2° L'impossibilité de les placer d'une manière avantageuse dans un local aussi resserré que la surintendance à Versailles. On pourroit rétablir l'ancien plan, quant à la restauration, en attendant que l'on détermine un lieu plus convenable. Par an 6.000 liv.

La partie de la surintendance destinée à conserver les tableaux qui servent à décorer les appartemens du château, et faire les copies des portraits de la famille royale, est plus que suffisante pour ces deux objets.

Si l'on prend le parti de construire une galerie, les fonds seront si considérables, et les tems si longs, que l'on pourroit se refroidir sur la conservation de la plus précieuse collection qui soit connue.

Il serait plus expédient de reprendre le projet de mettre les tableaux dans la galerie des plans à Paris, et de transporter à l'École royale militaire lesdits plans, lieu convenable à cette belle collection.

1° Rien ne peut être plus utile pour la jeune noblesse destinée au service, que l'étude de ces mêmes plans.

2° Une galerie qui est nécessaire pour la communication des Tuileries au vieux Louvre, est peu propre à renfermer des choses qui ne doivent point être publiques, tels sont les plans.

3° Les élèves de l'Académie royale de peinture et sculpture pourroient étudier d'après les grands maîtres, étude dont on a toujours senti l'importance, et dont l'exécution n'a jamais été remplie. Si la galerie du Luxembourg et les tableaux du Roi, placés dans ce palais, sont exposés aux curieux deux fois la semaine, il est bon de rappeler que l'étude de la jeunesse entra pour beaucoup lors de cet arrangement.

Le garde des tableaux du Roi à Paris eut une augmentation de 400 liv. pour cet objet; cette somme n'est pas suffisante pour y tenir journellement un homme dont il doit répondre et qui veille sur la jeunesse.

Le feu nécessaire pendant l'hiver, est payé à part, il est vrai; mais le s^r Bailly s'est offert à plusieurs reprises de se charger du tout, suivant le premier plan, pour la somme de 1.000 liv.,

qui avait été demandée par feu M. *Coyvel* et accordée. Les raisons du changement suivant sont ignorées.

Les tableaux étant à Paris, on éviteroit les transports continuels et coûteux lors des réparations journalières, lesquelles se feroient sous les yeux du premier peintre.

5° Enfin, les étrangers jouiroient plus facilement des tableaux à Paris qu'à Versailles.

OBSERVATIONS

Il est à prévoir que le palais du Luxembourg deviendra un apanage, le nombre des tableaux du Roy qui y est exposé reviendra aux cabinets. Qu'en fera-t-on à Paris ou à Versailles si l'on ne se prépare promptement un lieu ?

Cette suite est en bon état.

Il avait été proposé de placer aux Tuileries une quantité de tableaux du Roi, en conséquence des ordres de Sa Majesté, dont l'intention était que ce palais fût décoré et ouvert aux étrangers; mais il s'y rencontre des obstacles, quant aux tableaux.

1° Il faut un homme des Bâtiments pour y veiller, ce qui augmente la dépense, et souffre des difficultés d'un autre genre.

2° Il faut que les Tuileries soient ouvertes au premier peintre et au garde du cabinet. Le gouverneur a des droits incontestables sur des ordres à donner dans le palais.

3° Cette portion de tableaux sera en pure perte pour l'étude de la jeunesse, parce que l'on sent aisément qu'il seroit ridicule d'exiger que le gouverneur souffrit que les permissions de copier émanassent d'une autre voie que de la sienne. D'où l'on conclut que les tableaux du Roi doivent être placés en un lieu où ils réunissent l'utilité à la magnificence. On doit d'autant plus s'occuper de l'utilité, c'est-à-dire de l'étude des jeunes élèves, que les étrangers dépouillent successivement la France, et qu'il ne reste de grands modèles rassemblé que chez le Roi et au Palais-Royal.

La galerie des plans paroît convenable à tous égards.

Il a déjà été parlé à M. de Monteynard pour l'exécution du projet proposé.

O^r 1912.

9. — NOTE DE PIERRE

M. *Jeaurat* propose dans ce mémoire quelques moyens de mettre les tableaux du Roi plus au large. L'un est de former derrière le bâtiment de la Surintendance une galerie qui régneroit depuis la rue du Vieux-Versailles jusques à celle de l'Orangerie, ce qui était le projet de M. de Tournehem. L'autre de prendre la totalité de la maison déjà appartenante au Roi, où est le magasin des tableaux, et de l'élever d'un étage, ce qui augmenteroit le cabinet de manière à pouvoir y déposer les tableaux sans confusion et mettroit le cabinet à l'abri du feu qui est à craindre dans cette maison qui est fort vieille.

Je crois ces projets assez superflus, vû que M. le Contrôleur général a déjà pris avec M. de Monteynard des mesures pour appliquer à ce dépôt la grande galerie des plans attenante aux Tuileries.

Au reste, comme le danger du feu, qui provient d'une cheminée au-dessous ou au-dessus du magasin, est l'objet le plus urgent dans la circonstance, je crois qu'il seroit à propos que M. le Contrôleur général donnât des ordres à M. *Trouard* de voir le local, de l'examiner, et de condamner absolument cette cheminée.

Note de Montucla. — Ces projets sont superflus, M. le Contrôleur général ayant d'autres vues, a déjà pris des mesures en conséquence.

O^t 1912, original.

10. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

14 septembre 1773.

Il y a quelques années, Monsieur, que M. *Caffieri* fut chargé d'exécuter pour les jardins de Choisy une figure en marbre devant représenter *Vulcain*. Cet artiste n'ayant pas encore commencé cette figure, faute de secours, il demande à

y substituer un groupe de *l'Amitié surprise par l'Amour*, dont il exposé le modèle au Salon, attendu qu'il lui paroît propre à produire un meilleur effet. Je souhaite sçavoir sur cela votre avis, et particulièrement s'il en résulte une augmentation de dépense.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

Oⁱ 1124^e, p. 421.

1. *Caffieri* n'acheva ni l'un ni l'autre de ces deux groupes. *L'Amitié surprise par l'Amour* avait été commandée par M^{me} du Barry. La mort de Louis XV en empêcha l'achèvement.

II. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Monseigneur, — La figure de *Vulcain*, 6 pieds de proportion, fut ordonnée à M. *Caffieri* en 1766, elle doit faire le pendant d'une *Vénus* de pareille grandeur ordonnée à M. *D'Huez*, dans le même tems, et toutes deux sont destinées pour les jardins de Choisy; le petit modèle d'*Huez* est fait. Le prix des figures en marbre de cette grandeur et dont les Bâtimens fournissent les blocs est arrêté à 10.000 liv., sauf les gratifications que les artistes peuvent espérer, lorsque l'exécution mérite une distinction.

Le groupe de *l'Amitié surprise par l'Amour*, que M. *Caffieri* propose, sera un morceau isolé, qui ne se placera que dans un bosquet. Il peut s'estimer à 15.000 liv. environ, de la main de cet artiste, à cause des difficultés du travail que comportent la composition et l'agencement.

Ainsi à l'augmentation des 5.000 liv. il faudra ajouter 1.000 liv. si l'on ordonne à un autre sculpteur du Roy, la figure de *Vulcain*. Si on prenoit le parti d'arrêter les deux figures de *Vénus* et de *Vulcain*, il n'en faudroit pas moins payer à M. *D'Huez* les honoraires de son petit modèle, ce qui deviendroit une dépense en pure perte.

J'estime donc, Monseigneur, qu'il paroît plus utile au service de laisser continuer à M. *Caffieri* la figure de *Vulcain* qui luy a été ordonnée, et par la suite vous déciderez pour

l'exécution du groupe de *l'Amitié surprise par l'Amour*, suivant les circonstances ou le besoin d'un pareil ouvrage.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 15 septembre 1773.

O^t 1912, original.

12. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Monseigneur, — Le premier peintre et M. *Coustou*, garde de la salle des Antiques, ont examiné de nouveau dans l'atelier de M. *Gois* la charpente qui soutient le grand bas-relief en marbre du *passage du Rhin sous Louis XIV*, destiné pour le salon de la Guerre, à Versailles. Ils persistent dans le sentiment du danger que court ce morceau. Ils estiment qu'il seroit convenable et même nécessaire de le faire passer à la salle des Antiques, seul moyen de conserver cet ouvrage précieux. Exécuté par le célèbre feu *Nicolas Coustou*, la dépense indispensable de refaire le bâtis en charpente doit déterminer à celle du transport. Par la même occasion, on feroit passer du dit atelier à la salle des Antiques, la figure en marbre du *Ganymède*, commencé par feu M. *Francin*, et que le s^r *Dupré* doit terminer.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^t 1912, original.

13. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Monseigneur, — En conséquence de vos ordres, j'ai cherché à remplir vos vûes de façon que les deux tableaux destinés pour l'église de S^t Jacques à Compiègne répondissent à la décoration des chapelles et fussent d'un prix raisonnable. M. *Brenet* dont les ouvrages ont réussi au Salon, s'offre de le

faire pour la somme de 800 liv. chacun et de les livrer à la Pentecôte prochaine.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 26 septembre 1773.

Oⁱ 1912.

1. L'un de ces tableaux représente l'*Assomption*, l'autre les *Apôtres S^t Pierre et S^t Paul*; ils figurent tous deux au Salon de 1775.

14. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

28 septembre 1773.

Le choix, Monsieur, que vous me proposés du s^r *Brenet* pour l'exécution des deux tableaux à faire pour l'église de S^t Jacques de Compiègne me paroît fort heureux. Le grand tableau qu'il a mis cette année au Salon me donnent la confiance qu'il exécutera avec distinction ce nouvel ouvrage. Vous pouvés donc le prévenir que je l'ai choisi pour travailler à ces deux tableaux, et que j'ai accepté la soumission qu'il m'a faite, par votre entremise, de s'en charger à raison de 800 liv. chacun et pour être livrés à la Pentecôte.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

Oⁱ 1124^e, p. 431, copie.

15. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Du 28 septembre 1773.

Vos réflexions, Monsieur, sur la demande de M. *Caffieri*, me paroissent fort justes. Le changement qu'il propose auroit des inconvéniens, en ce qu'il en occasionneroit un dans la distribution des figures ordonnées pour Choisy, et exigeroit une augmentation de dépense à laquelle il n'est pas tems de se livrer. Comme il est, je pense, à propos qu'il soit informé de ma réponse sur son mémoire je vous laisse le soin de lui faire sentir ces raisons, en lui donnant l'espérance de secours pour la figure de *Vulcain*, aussitôt que cela me sera possible.

Quant aux autres objets de son mémoire, il est assés ancien dans l'Académie pour avoir droit d'espérer que son tour n'est pas éloigné de participer aux grâces que Sa Majesté accorde à ses peintres et sculpteurs.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1125*.

16. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Du 13 octobre 1773.

D'après le rapport, Monsieur, que vous m'aviés fait du danger que court le bas-relief en marbre représentant le *Passage du Rhin* qu'on destinoit pour le Salon de la Guerre à Versailles, j'en avois ordonné la translation à la salle des Antiques; mais je me suis depuis assuré que rien ne s'opposait à ce que ce morceau fût mis à sa place, pouvant facilement entrer par la croisée de ce salon. Je ne vois donc aucune raison qui empêche de le rendre à sa destination primitive et cela vaut sans doute mieux que de le laisser ignoré dans un coin de la salle des Antiques. J'écris à cet effet à M. *Lécuyer*, afin que si cette opération se peut faire pendant le voyage de Fontainebleau, il y fasse travailler tout de suite. Sinon, qu'à l'approche de celui de Compiègne de l'année prochaine, il fasse ses dispositions pour y mettre les ouvriers aussitôt après le départ de la cour. Sur quoy, vous voudrés bien vous concerter avec lui.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

O^s 1124, p. 440, copie.

17. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Monseigneur, — J'ose me faire l'illusion, que vous avés la bonté de présumer des causes légitimes à mon absence. Un petit accident suivi d'un rhume, m'a empêché de me présenter pour recevoir vos ordres. Je ne m'en suis pas moins occupé des objets qui regardent le service et l'Académie. Il en est un que je crois devoir vous mettre sous les yeux, comme le plus pressé.

La salle à manger du nouveau Trianon doit être décorée de quatre tableaux, représentant, la *Pêche*, la *Chasse*, la *Moisson* et la *Vendange*; il y en a trois de placés, le quatrième n'a pas fait fortune, il a été supprimé. On m'avait d'abord ordonné la *Vendange*, mon tableau était presque fait, lorsque, pour accélérer, je fus chargé d'annoncer l'exactitude des payemens. Je sçavais que M. *Hallé*, professeur étoit sans occupation, et le temps accordé pour l'exécution d'un morceau pareil me paroissait plus que suffisant, je ne balançay point à me sacrifier, et prier M. le Marquis de Marigny de donner à M. *Hallé* le tableau auquel je travaillois, et en même tems de solliciter l'agrément du Roy, pour que je peignisse la galerie de Choisy qui languissait faute de fonds ¹.

Le tems des voyages au nouveau Trianon approche, le tableau n'est pas remplacé, et le choix d'un artiste devient embarrassant, si on se détermine en faveur de l'un des trois dont les ouvrages sont reçus, il est à craindre que la préférence ne mortifie les exclus.

Me permettrés-vous, Monseigneur, de vous proposer un moyen de tout arranger : le tableau que j'avois abandonné, peut être en ordre mardy ou mercredy de la semaine prochaine; si j'ay le bonheur de mériter votre approbation sur mon zèle, lorsque vous l'aurez vu, on pourroit le placer vers le 20 du présent mois. Mes amis m'encouragent, et ne désirent que la réussite.

Le premier tableau de la galerie de Choisy est prêt depuis plus de six mois, je prends la liberté de vous en informer à Compiègne. Vos ordres doivent décider si on le placera seul, ou si on n'attendra de les mettre tous quatre ensemble, lorsqu'ils seront terminés.

Il m'est bien pardonnable de désirer le choix du premier party, puisque le sort de mon début me mettroit à portée de juger si je dois suivre ou changer mon style.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, ce 1^{er} décembre 1773.

O^r 1912, original.

1. Le tableau d'*Hallé* représentant *Bacchus au milieu de sa cour* finit par être livré, il se trouve actuellement au musée de Lille.

18. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Paris, le 12 décembre 1773.

Je connoissois trop, Monsieur, votre attachement au service, dont vous êtes chargé pour concevoir aucune inquiétude sur votre absence et pour douter qu'elle ne fût au moins légitimée par quelque bonne raison. J'en verrois avec plaisir cesser la cause.

Vos réflexions sur le remplacement à faire du tableau de la *Vendange*, dans la salle à manger du nouveau Trianon, sont très judicieuses. Je ne vois certainement point de moyen meilleur et plus prompt d'y suppléer que par le tableau que vous avez tout prêt.

Quant à celui que vous avez achevé pour la galerie de Choisy, je pressentirai Sa Majesté sur ses intentions et vous ferez informer dans peu si elle juge à propos que ce tableau y soit placé sans attendre ceux qui lui doivent faire suite ou au contraire.

Vous connoissés les sentimens, etc.

L'abbé TERRAY.

Or 1124*, p. 487, copie.

19. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Monseigneur, — A la rigueur, il y a des risques à courir en moulant des figures de marbre, à moins qu'elles ne soient d'une proportion capable de soutenir l'effort du plâtre, et encore ne faudroit-il les confier qu'à des ouvriers très sûrs. Les petites figures ne doivent point être hasardées surtout lorsqu'elles ont des parties détachées et en l'air; on ne peut décider précisément sur celle dont il est question dans la demande ¹, parce qu'elle n'est pas désignée. Mais les Jardins de Marly sont ornés de plusieurs antiques toutes très restaurées, par conséquent très mutilées dans le principe; ce qui doit donner des raisons de crainte plus fondées, puis que l'ef-

fort du plâtre peut disjoindre les restaurations, et même détacher celles qui ne sont qu'appliquées.

De plus, Monseigneur, il n'est pas possible de penser à aucun moulage en plein air avant la belle saison; si par malheur il survenoit de la gelée forte pendant l'opération, la figure et le moule seroient peut-être brisés et perdus.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 17 décembre 1773.

O^r 1912, original.

1. Le baron de Sickingen avait demandé la permission de faire mouler une statue antique du parc de Marly.

20. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Versailles, le 20 décembre 1773.

J'ai demandé au Roi, Monsieur, ses intentions sur le tableau que vous avez prêté à être placé dans la galerie de Choisy. S. M. m'a témoigné juger à propos, conformément à ce que vous désirez, qu'il y fût placé en attendant les autres, et m'a paru satisfaite du motif qui vous le fait souhaiter. Vous pouvés en conséquence vous concerter avec M. Hazon à qui j'écris à ce sujet pour le faire mettre en place le plutôt possible, où du moins avant le premier voyage du Roi à Choisy. Il m'est inutile de vous observer que S. M. ne pourra voir qu'avec plaisir les efforts que vous ferés pour remplir le plus tôt qu'il se pourra le vuide qui restera dans cette galerie, et je désire être à portée de luy en donner de temps à autre des nouvelles.

Vous connoissez, etc.

L'abbé TERRAY.

O^r 1912, copie.

21. — NOTE DE PIERRE

En présentant à M. le Contrôleur général la réponse ci-jointe à une lettre de M. le duc de la Vrillière je crois devoir la faire précéder de quelques éclaircissemens.

Il est vrai, comme le dit M. le duc de la Vrillière, que M. de Marigny, qui lui avoit envoyé en 1771 un projet de lettres patentes pour l'académie de peinture de Marseille, fatigué des lenteurs et des difficultés qu'il paroissoit éprouver auprès du corps municipal de Marseille que M. l'intendant de Provence avoit jugé à propos de consulter, renonça à ce projet. En effet, les officiers municipaux de Marseille sembloient vouloir élever mille chicanes sur les deux articles des statuts par lesquels leur académie se mettoit sous la direction et correspondance de l'Académie royale de peinture, et déféroit à M. de Marigny le titre de son protecteur. M. de Marigny ne crût pas devoir joûter avec ces Messieurs, et préféra de renoncer au projet des lettres patentes.

Mais le cas est actuellement fort différent, et quoique les corps municipaux soyent, pour l'administration générale, du ressort des Secrétaires d'état dans le département desquels se trouve leur province, ils ont du côté de la finance tant de relations avec M. le Contrôleur général que je suis convaincu que celui de Marseille, qui a d'ailleurs changé depuis ce tems, se gardera d'élever les difficultés et les prétentions qu'il a pu former du tems de M. le marquis de Marigny, avec qui il n'avoit aucune relation de dépendance, quelle qu'elle fût.

Oⁱ 1933B.

1774

22. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Paris, le 17 février 1774.

Le corps municipal de la ville de Poitiers, Monsieur, me demande, comme vous le verrez par les papiers ci-joints, l'établissement d'une école académique de dessin, de peinture, sculpture et architecture dans cette ville, en se conformant aux dispositions des lettres-patentes données à ce sujet en 1676. Quoique cette demande me paraisse tout à fait susceptible du succès que désire cette ville, j'ai néanmoins jugé à

propos de vous en faire le renvoy, afin que vous en communiquiez le plus tôt possible à l'Académie royale de peinture, et que vous me fassiez part de vos observations et vues à ce sujet, que je verrai avec plaisir.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

O^t 1125*.

23. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Le premier peintre supplie Mgr le Directeur et Ordonnateur général des Bâtimens d'avoir la bonté de donner des ordres pour que le tableau du *Bourdon* représentant les *femmes adultères* et celui de *Le Brun* représentant la *Chaste Suzanne*, appartenants tous deux au Domaine, soient déposés dans les salles de l'Académie royale de peinture et sculpture.

Note de l'abbé Terray. — Bon pour dépôt seulement et jusqu'à nouvel ordre.

O^t 1912, original.

24. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

Paris, le 5 mars 1774.

Le compte que vous m'avez rendu, Monsieur, des dispositions pour la peinture du s^r *Lair des Bestries*, jeune artiste sourd et muet, et de son peu de fortune qui aggrave les disgrâces dont la nature l'a affligé, m'a déterminé à venir à son secours. Je lui ai en conséquence accordé une continuation pour six années de la pension de 300 liv. sur les Bâtimens du Roy dont M. le Marquis de Marigny l'avoit gratifié.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

O^t 1125*.

25. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

23 mars 1774.

La reprise des travaux du Louvre, Monsieur, me mettant dans la nécessité de faire évacuer le pavillon du côté de la rue du Coq, où il avait été permis à divers artistes de se former des ateliers, et le s^r *Doyen* étant le plus ancien d'entr'eux, j'ai profité d'une occasion qui se présentait de l'en dédommager ; d'autant que, venant de perdre aussi l'atelier qu'il avoit aux Tuileries, il se trouvait dans une sorte d'impossibilité de travailler.

J'ai, dans cette vue, informé Sa Majesté de la disposition où était le s^r *Dumont* de quitter le logement qu'il a aux galeries du Louvre, et du désir qu'il avait de le voir passer au s^r *Doyen*, son ancien élève. Je vous donne en conséquence avis que Sa Majesté acceptant la démission du s^r *Dumont* a bien voulu disposer de son logement en faveur du s^r *Doyen*.

Je suis, etc.

L'abbé TERRAY.

O^r 1125⁴.

26. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

1^{er} juin 1774.

Monseigneur, l'Académie vient de perdre M. *Desportes*, l'un de ses conseillers et peintre dans le genre des animaux. Il avoit fort désiré d'obtenir la survivance de son logement aux galeries pour M. *Desportes* son cousin, académicien et peintre dans le même genre. Sa demande était motivée sur les services de son père et les siens, sur le titre d'académicien dont M. son cousin jouit depuis plus de vingt ans et enfin sur la promesse, verbale il est vray, de feu M. Orry. Ce ministre engagea dans le tems M. *Desportes* le jeune à quitter le portrait qu'il étudiait sous M. *Rigaud*, afin de se livrer entièrement à la carrière qui paroissoit réservée à sa famille. Il eut

même la bonté de présenter la survivance du logement comme un objet d'émulation. Les veilles et les travaux de M. *Desportes* jeune, sont devenus infructueux par le changement des circonstances, en sorte qu'il ne se trouve dans les Bâtimens aucun ouvrage de marque qui puisse constater son zèle.

La règle contre les survivances dans les arts est très bien fondée, on ne peut même la trop maintenir, parce qu'il est rare de voir des talens héréditaires et que, si l'on cédoit à la seule protection, les artistes de mérite se trouveraient insensiblement éloigné des grâces ; mais M. *Desportes* ne peut pas se croire dans le cas d'avoir la règle contre luy, au contraire, il a suivi l'état de ses parens, il a été admis dans l'Académie pour le même genre, et il a sacrifié par obéissance une marche dans les arts beaucoup plus lucrative ; il n'a donc contre luy que d'être arrivé trop tard, et de ne s'être trouvé en état de servir qu'à la cessation presque totale des travaux pour le Roy.

Je soumets comme je le dois, Monseigneur, les raisons et le sort de M. *Desportes* à votre sagesse, ainsi que le vif intérêt des personnes estimables qui s'en occupent ; sans mettre sous vos yeux les démarches qui ont pu prévenir la vacance du logement, je prends la liberté de vous présenter encore le choix entre trois autres artistes qui peuvent se mettre sur les rangs selon la marche ordinaire dans la distribution des grâces, MM. *Allegrain*, *Pajou*, *Pasquier* ; les deux premiers sculpteurs et professeurs, en vous observant que les derniers logemens ont été donnés à des peintres officiers ; mais, outre la classe des officiers qui sont le soutien de l'école, il en est une seconde, qui peut aussi réclamer vos bontés, Monseigneur, lorsqu'elle a produit des artistes distingués dans les genres. Depuis le célèbre *Petitot*, il y a toujours eu un logement des galeries affecté au peintre du Roy en émail, le manque de sujets a causé des interruptions ; notamment à la mort de M. *Rouquet* toutes les demandes furent rejetées, aujourd'hui M. *Pasquier* mérite à tous égards l'honneur de rétablir l'ancien plan, et de déranger le partage ordinaire, puisqu'il faut bien placer de tems en tems les hommes de mérite, quoy qu'ils ne concourent pas directement au service de l'École.

J'estime, Monseigneur, que le choix de l'un des quatre artistes dont j'ay l'honneur de vous parler, ne causera aucun murmure, malgré l'égoïsme du siècle. J'en espère même le bon effet de prouver combien les demandes prématurées, indiscrètes et par conséquent déplacées sont contraires à vos vûes d'encouragement et de justice.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^s 16739, p. 29, original.

27. — L'ABBÉ TERRAY A PIERRE

9 juin 1774.

J'ai fait part, Monsieur, à Sa Majesté de la vacance du logement qu'occupoit aux galeries du Louvre le feu s^r *Desportes*. D'après les réflexions que je lui ai présentées, Elle a trouvé juste de rendre à la peinture en émail la récompense et l'encouragement dont ce genre a joui entièrement anciennement et dont il étoit privé depuis quelque tems. Je vous donne en conséquence avis de la disposition que le Roy a faite du logement vacquant en faveur du s^r *Pasquier*, qui depuis quelques années déjà, cultive avec distinction son talent.

Vous connoissés. etc.

L'abbé TERRAY.

O^s 1125^a.

28. — NOTE DE MONTUCLA

Depuis plus de cent ans, il y a toujours eu un peintre en émail logé aux galeries du Louvre, et ce privilège n'a cessé, en 1756, que faute d'artiste pour l'occuper. Ce logement fut donné alors à M. *Tocqué*, et ensuite à M. *Roslin*, qui en est en possession. Le s^r *Pasquier*, peintre en émail, académicien depuis cinq ans, réclame la bonté et la justice de M. le Contrôleur général pour le supplier de rétablir ce privilège en sa faveur, et de lui accorder le logement vacant par la mort de M. *Desportes*.

O^s 1673¹⁰, p. 19.

29. — PIERRE A L'ABBÉ TERRAY

Monseigneur, — L'Académie agréa hier trois peintres de genre dont M^{rs} *Theaulon* et *Wille* s'appliquent à traiter des sujets de la vie ordinaire, et le troisième M. *Pérignon* peint le paysage à gouasse; ensuite M. *Cathelin*, graveur au burin, auquel je crois pouvoir donner pour morceau de réception, et de votre agrément, l'exécution de la gravure de votre portrait peint par M. *Roslin*. Il est juste en même temps, de vous représenter, que les Bâtimens accordent ordinairement une gratification aux graveurs chargés de ces morceaux.

Cette gratification est motivée. La grandeur de ces planches exige un travail beaucoup plus considérable que n'est celui des chefs-d'œuvres ordinaires; car, en estimant un pareil portrait à environ 7000 liv. et que la gratification soit portée à 3000 liv., il se trouvera que M. *Cathelin* donnera encore 4000 liv. pour son chef-d'œuvre.

J'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrés bien continuer la même grâce, et me permettre de vous supplier d'en ajouter une seconde. La position gênée de M. *Cathelin*, à qui l'on ne peut cependant rien reprocher, pourroit arrêter et apporter quelque retard à l'empressement de l'Académie; si vous aviez la bonté de lui faire avancer la gratification ce seroit détruire les obstacles qui s'opposent à son zèle. Mais aussi pour que ce secours ne soit point infructueux, je prends la liberté de vous proposer un ordre dans la distribution des payemens. L'ordonnance des 300 liv. seroit au nom de M. *Chardin*, trésorier de l'Académie; il garderoit les fonds, et vous m'ordonneriez de ne faire donner des acomptes qu'en conséquence de l'ouvrage qui seroit fait et ce qui seroit décidé par le directeur de l'Académie et le recteur en quartier. Quant au mérite de la planche, l'artiste n'y peut rien négliger, puisque son état en dépend.

M. *Doyen* travaille à une nouvelle esquisse, pour le changement de l'un des quatre tableaux de la salle à manger du petit Trianon, en traitant néanmoins le même sujet de la *Pêche*, suivant votre décision.

M. *Drouais* vous supplie de faire connoître vos intentions, sur le payement d'un portrait du feu Roy qu'il a fait depuis du tems, par ordre exprès de Sa Majesté. Ce portrait a été donné à M. le Marquis et à M^{me} la Marquise de M.

Il me reste, Monseigneur, une observation sur un changement survenu depuis trois ans dans l'Académie de France à Rome. Les élèves étoient dans l'usage d'envoyer tous les ans, dans ce tems à peu près, des études peintes et dessinées. Leurs productions étoient examinées par les chefs de l'Académie de Paris. On en faisoit un résumé des jugemens, et le mémoire étoit adressé à M. *Natoire*, directeur de cette école. Quant on penseroit que des conseils aussi éloignés ne seroient pas d'une grande utilité, au moins doit-on être certain que c'est un moyen de soutenir l'émulation, par la nécessité de faire des envois annuels.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 27 juin 1774.

Or^e 1925B.

1. Portrait conservé actuellement au musée de Versailles.

*Le ministère d'Aiguillon ayant été renvoyé en août 1774, l'abbé Terray quitta le Contrôle général des finances, dont la Direction générale des Bâtimens fut de nouveau détachée pour être confiée à CLAUDE-CHARLES DE FLAHAUT DE LA BILLAR-
DERIE, COMTE D'ANGIVILLER, qui entra en fonctions le 24 août 1774.*

30. — PIERRE A D'ANGIVILLER

L'Académie informée du désir que M. Turgot, ministre d'Etat et Contrôleur général des finances témoignait de remplir la place d'amateur actuellement vacante, la Compagnie qui connaît tout le prix de la possession d'un amateur aussi distingué à tous égards, a jugé qu'il étoit de son devoir de

donner des preuves particulières de sa sensibilité. En conséquence elle a décidé qu'il étoit convenable, en usant de ses droits, de nommer par acclamation et sans tirer au scrutin un ministre qui a mérité ainsi que ces ancêtres la vénération des citoyens, et, par son amour pour les arts, le plus tendre attachement.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, Monsieur, et par laquelle, sans vous occuper de ce qui vous est dû, vous avés la bonté de ne penser qu'au bien de l'Académie, étoit si touchante et si honorable pour la Compagnie que je n'ai pû me refuser au désir unanime qui a demandé qu'elle fut transcrite sur nos registres comme un mouvement glorieux, et comme le plus heureux présage de votre administration ¹.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 25 septembre 1774.

O^t 1912.

1. V. Proc.-verb. de l'Académie, t. VIII, p. 163.

31. — D'ANGIVILLER A PIERRE

25 octobre 1774.

Le s^r *Cazanna*, sculpteur, m'a présenté le mémoire ci-joint par lequel après m'avoir exposé la manière dont il a été appelé en France pour être chargé de la restauration des figures de marbre de Versailles et de Marly, il me demande pour son neveu la survivance de cet entretien; mais, comme un pareil entretien n'est point du tout dans l'ordre des entretiens ordinaires j'ai pensé que ceci méritoit une attention particulière, et je désirerois en conséquence avoir votre avis sur les points suivans.

En premier lieu, comment sont faites ces restaurations par le s^r *Cazanna*? comme c'est un sculpteur sans nom, n'y aurait-il pas lieu, du moins après sa mort (il a 70 ans), de mettre cette partie sur un meilleur pied, et le s^r Lefèvre qu'il me présente pour lui succéder, a-t-il les talens nécessaires pour

cet ouvrage ? en second lieu, ces restaurations ne sont-elles pas un peu trop payées par la somme de 4000 liv. qu'on lui donne, car il me semble que les mutilations occasionnées par les injures de l'air où par les accidents, ne sont pas si fréquens que leur réparation annuelle puisse valoir cette somme ; du reste, comme tel est le traitement au moyen duquel on a fait venir d'Espagne le s^r *Cazanna* qui y avoit un état semblable, il ne seroit pas juste de l'en priver aujourd'hui ; mais comme il est fort âgé, et qu'il peut mourir d'un jour à l'autre, une évaluation de cet entretien seroit utile lorsqu'on se trouveroit dans le cas d'en charger un autre. Le s^r *Cazanna* vante comme un avantage particulier de son entretien un ciment dont il possédé seul le secret ; cependant, suivant le compte qu'on m'en rend, ce ciment ne paroît pas aussi précieux qu'il le dit, car il n'a pas la blancheur du marbre, et il est sujet aux gerçures. Je suis porté à croire qu'un stuc de marbre fait à la manière de M. Lorient, c'est-à-dire en y joignant une certaine dose de chaux vive, vaudroit mieux et seroit l'objet de quelques expériences que vous pourriez faire avec lui, et dont la réussite seroit un avantage qu'il m'est inutile de développer à un premier peintre du Roy et à un directeur de l'Académie de peinture.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1125^e.

32. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Hier, pendant la séance de l'Académie, on agréa le s^r *Houël*, peintre de paysage. Je proposay à la Compagnie d'exiger dorénavant des artistes de ce genre, une vûe des environs de Paris, présumant que l'Académie y gagneroit d'avoir un morceau de réception un peu plus approchant de la vérité que par le passé, et que, par la suite, il se trouveroit dans les salles, une collection des lieux les plus pittoresques. Mais, pour ne pas gêner le génie de chaque artiste, j'ai ajouté que le récipiendaire choisiroit luy même le site qui luy agréeroit le plus, et le feroit sçavoir au direc-

teur, qui a le droit de donner les sujets du morceau de réception. La proposition a été acceptée, et transcrite sur les registres pour la constater. L'examen de la nature, pendant mon dernier voyage, m'a fortifié dans le principe de condamner tout paysage composé et exécuté dans l'atelier, tandis que les modèles sont si beaux, si variés, et si faciles à étudier d'après nature.

Ensuite l'Académie procéda au jugement des têtes dessinées et modelées par les élèves qui concourent pour le prix de l'expression, fondé par feu M. le comte de Caylus, avec l'agrément du Roy. Le s^r *Jean-Pierre de Saint-Ours* a mérité le prix. Ce jeune homme a déjà remporté une première médaille il y a du tems.

Je compte, Monsieur, aller à Versailles dans la semaine pour m'instruire de l'état et des secrets du s^r *Cazanna* qui est sans doute un homme bien oublié, puisque j'ay toujours regardé le s^r *Rousseau*, sculpteur en bâtiment, décoré du titre de restaurateur des sculptures des jardins de Versailles; en outre on va rétablir les marbres du Salon d'Hercule, et je crois qu'il serait bon de voir si le tableau de *Paul Veronèse* qui a été déplacé, n'exige pas un nettoyage, avant qu'il soit remis dans sa bordure.

Si l'on m'eût averti, lorsque l'appartement du Roy a été rétabli dernièrement, j'aurois profité de l'occasion pour faire remettre en ordre les tableaux qui sont plus que très-sales. M. l'abbé Terray, à qui j'avois fait part de mon observation, étoit convenu d'attendre et de profiter du premier voyage un peu long pour cette restauration d'autant plus nécessaire, que la négligence sur la plus riche et la plus agréable décoration peut passer, ou pour un manque de connaissance et de goût ou pour une affectation tendante à dégoûter des tableaux.

Par ma lettre du 18 septembre dernier, Monsieur, j'avois pris la liberté de mettre sous vos yeux l'affaire de la gravure du portrait de M. l'abbé Terray, dont l'Académie a chargé M. *Cathelin*. Ce ministre devoit obtenir le *bon* du Roy pour la gratification qu'on avoit promise, on m'a assusé que ce *bon* n'étoit point obtenu, et, cependant, j'ay pressé M. *Cathelin*, sur les assurances de M. le Contrôleur général, qu'il falloit

aller. M. *Cathelin* vient tous les jours, et j'attends vos ordres pour luy répondre.

Je suis avec respect, etc.

PIERRE.

Le 30 octobre 1774.

O^t 1925B.

33. — PIERRE A D'ANGIVILLER

La permission d'aller en Prusse que demande M. *Tassaert* sculpteur, et agréé de l'Académie royale de peinture et sculpture, peut luy être accordée, puisqu'elle a pour objet, des intérêts personnels relatifs au bien être de sa nombreuse famille, et que M. *Tassaert* n'est actuellement chargé d'aucun ouvrage pour le Roy. M. le Directeur et ordonnateur général est néanmoins supplié de donner des ordres pour que l'on n'oublie point de mettre dans la lettre adressée au premier peintre « sur la décision que cette permission de sortir de France, n'est accordée à M. *Tassaert*, membre de l'Académie, que sous la clause expresse de tout quitter et de revenir au premier ordre de Sa Majesté ».

A Paris le 3 novembre 1774.

PIERRE.

O^t 1912.

34. — D'ANGIVILLER A PIERRE

6 novembre 1774.

En conséquence, Monsieur, de votre avis sur la demande que m'a fait M. *Tassaert*, d'une permission pour sortir de France et aller en Prusse. Je lui accorde cette permission et je joins ici le congé, que je lui ai fait expédier. Vous y verrez que j'ai eu l'attention d'y faire insérer la clause que vous désirez, sçavoir de tout quitter et de revenir aussitôt que Sa Majesté jugera à propos de le rappeler.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1125^a

35. — D'ANGIVILLER A PIERRE

L'idée que vous avés eue, Monsieur, relativement aux tableaux de réception des peintres de paysage est on ne peut pas plus juste. Il en résultera sûrement beaucoup de bien, et pour le genre, parce que cette nouvelle loy forcera l'artiste à travailler d'après nature, ce qui devoit toujours être, et pour l'Académie parce qu'elle luy procurera une suite des situations les plus agréables et les plus pittoresques des environs de Paris. C'est ainsy que, quoique les choses soient déjà bien, avec de la sollicitude pour le mieux, on trouve encore le moyen de perfectionner.

Il serait effectivement fort à propos de voir si le tableau de *Paul Veronèse* qui va être remis dans le salon d'Hercule n'a pas besoin de nettoyage; cela est très probable, mais je crains beaucoup que, quelque petit qu'il soit, nous ne soyons trop pressés par le tems. Si la chose peut se faire avant le retour je l'approuve fort, sinon il nous faudra choisir le tems de quelque voyage du Roy, ainsy que pour les tableaux de l'appartement de Sa Majesté. Sur cela, c'est à vous à me proposer ce que vous jugerés convenable pour le mieux. Personne plus que moy ne désire voir cette précieuse collection en bon état, et l'employ d'une certaine somme à y dépenser annuellement entre dans mes arrangemens de fonds.

Le s^r *Cathelin* peut aller en avant, sur la gravure du portrait de M. l'abbé Terray, examen fait des circonstances de la demande, je trouve qu'il est juste qu'il soit dédommagé par une gratification de l'augmentation considérable du travail qu'exige ce portrait, et je donnerai exécution à ce que M. l'abbé Terray, avoit promis à cet égard.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

9 novembre 1774.

O^r 1125^r.

36. — PIERRE A D'ANGIVILLER

9 novembre 1774.

Monsieur le comte, — En conséquence des ordres que j'ay recu ce matin, je me suis rendu au logement de M. Lorient accompagné de M. *Durameau*. Examen fait de tout ce qui est construit, rien ne peut subsister, parce qu'outre la bizarrerie de la distribution, les sapinades, les toiles, les papiers qui y sont employés demandent absolument que tout soit détruit pour éviter les accidens que l'on craignoit précédemment dans l'ancienne académie d'architecture.

Il faudroit donc, Monsieur, que M. *Durameau* recommençât ses nouveaux frais. La possession de l'ancienne académie d'architecture exige les mêmes dépenses. M. *Durameau*, qui est chargé d'une partie de sa famille, et qui n'a pas payé la totalité des arrangemens dont il jouit, est si effrayé de se rembarquer de nouveau qu'il préfère de rester où il est, et tel qu'il est, si vous le trouvez bien.

Le moyen de lui continuer vos bontés, M. le comte, seroit de faire supporter aux Bâtimens la dépense d'une grande lucarne dans la pièce dont il jouit, marquée A, sur le plan cy joint, au lieu de la porter dans le grand atelier du logement de M. Lorient. Vous voulés que toute la portion qui est proprement grenier, ne serve point à des élèves, que la communication soit libre ? Vos vûes seront remplies, en supprimant l'escalier en bois construit dans cette pièce marquée A, escalier qui conduit à ces mêmes greniers, la lucarne ne pourra être aperçue de dehors. M. *Durameau* mettroit alors ses élèves dans cette pièce où ils étoient précédemment, et ne pourroit monter par cette lucarne demandée; il y a 17 pieds du plancher du sol au plancher couverture.

Je n'entre point dans les raisons qui ont d'abord rendu la chose impraticable, ny dans celles qui l'ont fait paraître facile dans le travail où étoit présent M. Montucla. J'ay vu les lieux, et je soutiens la lucarne faisable, et sans contrarier votre plan de communication libre d'un grenier à un autre.

On pourroit encore permettre à M. *Durameau* d'ouvrir de petits jours, à ses frais, dans toutes les pièces obscures du reste de son local marqué C. C. C. sans courir aucun inconvénient et toujours sans déranger le point essentiel de communication. Si vous acquiescés, M. le comte, à la demande de M. *Durameau*, tout s'arrange. Vous donnerés à M. *Doyen*, le rès de chaussée de M. *Loriot*, il n'a besoin que d'un atelier et d'un cabinet pour écrire ou parler en particulier ; toutes les niches à poulets qui existent n'effrayeront plus par la crainte d'un embrasement facile.

Mais il seroit bon de conserver une entrée commune qui conduisît à un escalier, dont la partie supérieure est faite pour arriver aux entresols, ou au vaste atelier de M. *Loriot*. Là, on pourroit placer, M. *Wailly* ou M. *Clérisseau*, ils sont tous deux architectes, et celui des deux qui l'obtiendrait, s'entendrait mieux avec M. *Brébion*. Je ne me rappelle plus la note que M. *Montucla* a dû vous présenter, mais en prenant un parti décidé, je trouve quatre artistes placés, M. *Durameau*, M. *Duplessis*, M. *Doyen*, M. *Wailly*, ou M. *Clérisseau* et vous verriés, Monsieur, à ordonner par la suite sur le reste, qui n'est pas le pire de la chose. Il est bon de ne pas oublier que le plancher supérieur qui couvre l'atelier immense de M. *Loriot* est à jour, que les solives sont isolées. Je ne puis dire ce qu'il en coûteroit pour le latter, et faire des entrevoûtes ; mais, très certainement, la dépense nécessaire pour rendre ce lieu praticable en hiver, est au dessus des forces de M. *Durameau*, si l'on ajoute à cela la peine qu'il doit éprouver en abandonnant le plus beau des ateliers, il n'est pas étonnant qu'il préfère de rester où il est, malgré les choses qui manquent.

Je suis, etc.

PIERRE.

M. *L'Empereur* s'occupe, je l'attendois aujourd'hui, mais je note tout ce qu'il fait, afin de vous en rendre compte.

Or 167311, p. 56. Original.

37. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 11 décembre 1774.

S. M. ayant agréé, Monsieur, la proposition que jé lui ai faite de se faire peindre en pied, et de faire son buste en marbre, elle a jeté les yeux pour le premier de ces ouvrages sur M. *Duplessis*, et sur M. *Pajou* pour le second. Vous voudrés bien informer ces deux artistes de ce choix flatteur de S. M. afin qu'ils se tiennent prêts au premier ordre pour commencer à travailler. Je compte que S. M. ne tardera pas de me donner un jour dont ils seront prévenus à temps, il est arrangé pour ménager les momens du Roy; pendant que M. *Duplessis* travaillera à peindre S. M., M. *Pajou* exécutera le modèle de son buste.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1912.

38. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — J'ay remis il y a quelques jours à M. Lorient six mastics qui sont en usage dans les ateliers de sculpture avec la note des drogues dont ils sont composés; sans un rhume, qui finit cependant, j'aurois eu l'honneur de vous présenter un doigt cassé dans sa phalange et raccomodé avec l'un de ces mastics aussi solidement que proprement. J'attends avec impatience les opérations de M. Lorient dans la persuasion que l'on ne peut que difficilement trouver, et que le secret du s^r Cazanna est compris dans ses six mastics, dont la bonté dépend beaucoup de la manipulation. Le s^r Cazanna ne voulut jamais me vendre une portion de son mastic lorsque j'allay chez luy, et se retranchoit toujours sur la façon de l'employer.

M. *Tarraval*, vous supplie, Monsieur, de luy permettre de copier le portrait du Roy, qui est à la Surintendance à Ver-

sailles, pour satisfaire au désir de la ville de Perpignan qui a préféré le fils d'un ancien citoyen aux artistes étrangers qui se trouvent sur les lieux. Ce choix dicté par le sentiment sera avantageux pour la ville puisqu'il est difficile de présumer que les peintres qui courent la province puissent jouter contre *M. Tarraval*.

Il y a depuis très longtemps une pension vacante, par la mort de *M. Adam*, dont je n'ay pas eu encore l'honneur de vous parler, parce que je n'ay pas été à portée de prendre vos ordres sur la somme que vous préférerez dans la distribution de ces grâces. J'avais représenté successivement à *M. de Marigny* et à *M. le Contrôleur général*, que des pensions de 400 liv. n'étaient rien pour des vieillards, et en pure perte pour des artistes dans la force de l'âge et des travaux; que, lors de la mort de *M. Mignard*, *M. le Directeur général* avoit obtenu du Roy, la permission de partager entre les principaux officiers de l'Académie, les 12.000 liv. de gages et de gratifications des premiers peintres; que des raisons absolument personnelles ayant déterminé depuis les personnes chargées du détail des arts de les subdiviser, j'estimois plus utile, et pour l'émulation, et pour les artistes, de profiter des vacances, afin d'accumuler des fonds et de les remettre sur l'ancien pied; j'appuyais ma façon de penser, quant à l'émulation, sur ce que la distinction d'être pensionné faisait un point de vue pour les jeunes artistes, et qu'au contraire la distribution actuelle et à peu près égale refroidissait l'empressement à mériter un choix. Quant à l'utilité je représentois que c'était un secours réel et honorable dans un âge où toutes les ressources sont anéanties; que d'ailleurs les produits des travaux dans la peinture étaient si modiques qu'ils passent peu l'entretien honneste.

Il y a eu plusieurs pensions distribuées suivant l'ancien plan, celle dont j'ay l'honneur de vous informer étant faible (400 liv.) pourrait être suspendue jusqu'à ce que, par sa réunion aux unes ou deux autres, vous puissiez faire une distribution aux anciens officiers, si toutefois ce plan et les raisons sur lequel il est motivé vous sont agréables.

M. Cathelin, graveur du portrait de *M. l'abbé Terray*, se recommande à vos bontés; j'ay pris la liberté de vous expo-

ser sa situation embarrassée; l'arrangement proposé afin de le secourir ne tendoit point à luy donner la gratification entière, mais à luy avancer des acomptes en raison de l'ouvrage fait, suivant le jugement du directeur et du recteur en quartier.

L'inspection des comptes de l'Académie me force de vous importuner; il ne reste, Monsieur, qu'à peu près 1.000 liv. en caisse. Encore est-ce une partie de l'argent destiné aux besoins des veuves et parentes d'artistes qui sont morts sans fortune. La discrétion de ces femmes, aussi honnestes qu'elles sont à plaindre, nous laisse par occasion des fonds qui leur appartiennent, auxquels nous n'osons toucher que dans des momens serrés, et lors de notre certitude qu'elles ne sont pas vraiment pressées.

L'Académie trouve déjà des entrepreneurs qui s'offrent de faire les avances de la construction des boutiques du Pont-Neuf et des baraques adossées au jardin de l'Infante; elle vous supplie de lui adresser vos derniers ordres sur le second objet seulement, puisque vous êtes la bonté, en luy annonçant le bienfait qu'elle vous doit, de prévenir qu'il falloit suspendre les constructions dans les demies-lunes du pont jusqu'à ce que les trottoirs fussent réparés.

Je ne vous fatigueray point, Monsieur, par la répétition des détails sur les marbres que M. *Clodion* désire placer dans les magasins pour le compte du Roy, puisque l'on vous en a déjà écrit.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 24 décembre 1774.

P.-S. — Je vous supplie, M. le comte, de me faire informer de votre premier voyage à Paris. L'Académie est très empressée de vous faire ses respectueux remerciemens par une députation, et je ne dois pas être des moins zélés, par sentiment et par devoir.

39. — PIERRE A MONTUCLA

Les nouvelles de la bonne santé de M. Montucla font bien plaisir à M. *Pierre*, qui ne voit point M^{me} Montucla, à cause de sa nièce.

Le s^r *Rousseau* paraît sage; ses ouvrages ne sont pas au degré où ils parviendront s'il étudie, et surtout si son petit goût maigre, défaut sans doute de l'école où il a étudié, est corrigé par la comparaison des choses mieux faites dans ce genre. On avait expliqué à M. *Rousseau* les raisons qui empêchoient l'obtention de sa demande; il ne devait pas présenter de placet pour forcer la main; mais c'est l'usage à la cour parmi les inférieurs, et nous n'en parlerons pas, parce qu'un péché d'habitude, commis par la force de l'exemple, ne doit pas donner d'humeur; on fera donc ce qui pourra se faire, s'il y a possibilité.

M. *Pierre* a l'honneur de présenter à M. de Montucla les assurances de son très sincère attachement.

Paris, 25 décembre 1774.

C'est une chose bien singulière que la jeunesse actuelle; en 1735, un jeune homme traité comme le s^r *Rousseau* l'a été, se le seroit tenu pour dit, et auroit attendu les suites des politesses qu'il a reçues. Non, il faut présenter un placet, faire une impolitesse, sauf à mentir, si l'on avait la faiblesse de faire des reproches sur une démarche déplacée. L'intrigue a gagné les Arts, les Arts périront (*Note de Montucla*).

40. — D'ANGIVILLER A PIERRE

29 décembre 1774.

Je reçois, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de vos recherches sur les différens mastics employés pour la

restauration des figures de marbre et de la communication que vous en avés faite à M. Lorient. Je verrai avec plaisir l'essay de l'un d'eux sur un doigt cassé dans sa phalange. Je fais au surplus recommander à M. Lorient de ne point perdre de vue cet objet, car il pourroit se faire que son mastic ou ciment, qui prend même sur les corps vitreux et où il n'entre rien de gras, fit encore mieux.

Rien de plus susceptible d'être accordée que la demande de M. *Tarraval* au sujet du portrait du feu Roy qu'il est chargé de copier pour la ville de Perpignan. M. *Jeaurat* est autorisé à lui prêter l'original d'après lequel ces copies se font au cabinet. Je suis charmé pour lui et pour le bien de la chose que le corps municipal de la ville de Perpignan ait eu l'idée de faire choix de lui pour cet ouvrage.

J'ai pesé attentivement vos réflexions sur les pensions des artistes à l'occasion de celle qui vacque depuis assés longtems par la mort du s^r *Adam*; elles sont très justes et je les adopte entièrement. J'attendrai en conséquence, pour disposer de cette pension, la vacance d'une ou deux autres pour en faire une disposition présentant un secours plus réel et une récompense plus proportionnée aux talens et aux services d'un artiste avancé en âge.

Il me paroît juste aussi d'aider le s^e *Cathelin* à mesure que son ouvrage avancera. Vous pouvés donc en conséquence de l'examen que vous en aurés fait me proposer en sa faveur un acompte sur les 1.000 écus à lui donner, à raison de son ouvrage extraordinaire, et il ne tardera pas de le recevoir.

L'Académie recevra bientôt un secours propre à remonter un peu sa caisse. Elle va être employée dans une des plus prochaines distributions.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

1775

41. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Janvier 1775.

Détail sur l'affaire du s^r AYCARD, pour motiver le rapport de sa lettre à M. le Directeur général.

Ce mauvais sculpteur après avoir placé quelques groupes, et se trouvant sans ouvrage, fit des copies en pierre dont personne ne voulut.

Le s^r *Aycard*, poursuivi par ses créanciers, implora de nouveau les secours de M. *Pigalle*. Celui-ci, pris d'un beau zèle pour un drôle qui le trompoit, intéressa à son tour les artistes. Chacun donna son louis, et le s^r *Aycard* se sauva de Paris, muni de la promesse de M. *Pigalle* (non écrite cependant) qu'il feroit l'impossible pour vendre les figures, apaiser ses créanciers, et luy procurer le retour le plus prompt dans la capitale.

Tous les artistes ont refusé, moy le premier ; personne n'a voulu d'aussi mauvaises choses. Il est vray que M. *Pigalle* n'a jamais voulu accorder la demande folle du s^r *Aycard*, de vendre ces statues comme faites par M. *Pigalle*. Enfin il se présenta un autre drôle, aussi sculpteur de faubourg, pour acquérir la totalité des statues moyennant le prix de 3800 liv. payables à termes ; M. *Pigalle* fit assembler les créanciers qui agréèrent la vente et l'acquéreur. Ce dernier, ne payant pas, fut sommé et apporta une lettre de change de 3000 liv. faite par un homme insolvable, acceptée légèrement par M. *Pigalle*, et négligée, par oubli, au point qu'elle n'a été ni présentée, ny protestée à tems, d'où est venu un procès contre M. *Pigalle* que l'on veut rendre responsable des 3000 livres. Je ne connais point le s^r *Aycard*, peut-être est-il venu me remercier de mon louis avant son départ, je ne m'en puis ressouvenir ; mais je pense..... jusqu'icy.

PIERRE.

O^t 1912, original.

42. — D'ANGIVILLER A PIERRE

du 15 mars 1775.

Le tableau de *Jouvenet*, Monsieur, qui forme un des plafonds de l'hôtel de Saint-Pouange¹ qui va être démoli, méritant d'être conservé, et vous ayant paru valoir bien les 2400 liv. qu'on en demande, ainsi que les 3000 liv. que vous croyés nécessaires pour le soin de le lever et de le transporter sur toile, je ne laisserai certainement pas anéantir ce morceau d'un des plus grands peintres de l'école française, et, comme il entre tout à fait dans les vues du Roi de faire l'acquisition des morceaux de ce genre, j'approuve le marché que vous en avez fait, et je vous autorise à faire lever ce tableau pour les prix ci-dessus. Apprenant que M. Lempereur a déjà avancé la somme de 1400 liv., je vous la fais payer pour le rembourser, par l'ordre de comptant ci-joint, duquel il sera fait bientôt compensation avec l'ordonnance des 2400 liv. pour le paiement du dit tableau.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O¹ 1126^e, p. 144, copie.

1. L'hôtel de Saint-Pouange était situé rue Neuve-des-Petits-Champs; on y avait installé le Bureau du clergé de France. Il avait été décoré par *Jean Jouvenet* qui y avait peint deux plafonds, *Vénus visitée par Zéphyre* et *Apollon entouré des Muses*, et deux tableaux dont l'un représentait le *Sacrifice d'Iphigénie*.

43. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Paris, 1^{er} avril 1775.

Monsieur le comte, — Les figures que les élèves ont peintes et modelées comme épreuves avant d'être admises au concours des grands prix, n'ont point été approuvées; la sculpture étoit encore très inférieure à la peinture. Cependant, quelques membres de l'Académie ont pensé qu'il ne fallait pas priver la jeunesse de cet objet d'émulation, mais,

vu la diversité des avis, j'ay proposé la voix du scrutin, les élèves peintres ont eu seize voix contre dix, et les sculpteurs, treize contre treize ; dans des cas pareils à ce dernier, la douceur l'emporte toujours ; ainsi il y a concours, la jeunesse sera instruite du mécontentement et de l'indulgence, il faut espérer qu'elle y fera attention.

Les petits prix du quartier, Monsieur, ont été mérités par deux peintres, et un sculpteur. On a été assés content des deux académies dessinées, et de celle qui étoit modelée. M. *Cochin*, secrétaire ¹, a prié la Compagnie de luy accorder un successeur, après avoir rappelé son service depuis vingt années et plus. L'Académie ne s'est point prêtée à la demande d'un successeur ; mais elle ne peut refuser à M. *Cochin* ; quant au choix il n'y a rien de décidé ; mais il est à présumer que M. *Lépicé*, professeur, réunira la pluralité des voix.

Le portrait de feu Mgr le Dauphin est terminé ; il me paroît bien. Le copiste compte néanmoins faire encore quelques réflexions. Il seroit tems ce me semble, Monsieur, de faire commencer la bordure, dont l'exécution ne peut pas être longue.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^s 1927¹² (o), original.

1. Ce passage concerne sans doute une demande de congé faite par *Cochin*. Nous constatons en effet par les procès-verbaux que *Cochin* fut absent des séances du 30 juin au 5 août 1775 et remplacé dans ses fonctions par *Lépicé*.

44. — PIERRE A D'ANGIVILLER

7 avril 1775.

Monsieur le comte, — Le départ de M. *Tassaert* et son projet de s'attacher pendant quelque tems au service de Sa Majesté prussienne, en conséquence de la permission que vous luy avés donnée, laissent deux ateliers vacans dans le Louvre, l'un au rés-de-chaussée, et l'autre au premier ; en outre, M. *Tassaert* vous remet le logement que vous conser-viés pendant son absence ; il luy répugne d'empêcher le bonheur que votre bienfaisance pourroit procurer à un artiste.

M. *Saly*, adjoint à professeur vous supplie, Monsieur, de luy accorder l'atelier du rez-de-chaussée.

M. *Lagrenée* le jeune implore vos bontés pour la confirmation de ses espérances sur l'atelier du premier et sur le logement.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^t 1673II, p. 6, original.

45. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 13 avril 1775.

Sur la démission, Monsieur, que M. *Tassaert* vient de m'envoyer de son logement et de ses deux ateliers au Louvre, j'accède avec plaisir à la demande que m'a fait M. *Saly* de l'atelier au rez-de-chaussée, uniquement propre pour un sculpteur. Il me paroît tout à fait juste que l'absence de cet artiste, qui a une cause trop honorable pour l'Académie et pour lui-même, ne lui tourne point à préjudice, et qu'il retrouve en rentrant dans sa patrie les agrémens auxquels il eût eu droit s'il y eût toujours résidé.

Quant au logement et atelier au 1^{er} étage, j'en dispose en faveur de M. *Lagrenée* le jeune, dont je réalise aussi bien volontiers les espérances à cet égard. Vous pouvés en informer ces deux artistes, à qui je suis charmé de trouver cette occasion de donner une marque de mon estime pour leurs talens.

J'ai remarqué, il y a longtemps, que M. *Tassaert* avoit empiété sur la galerie de la colonnade; j'ai bien voulu jusqu'à ce moment fermer les yeux là-dessus; mais comme l'entrée pratiquée par là dans la galerie peut avoir des inconvéniens, je juge à propos dans cette circonstance de faire rentrer les choses dans l'état ancien. Il faudra en conséquence que M. *Lagrenée* fasse supprimer la cloison élevée par M. *Tassaert*, et condamner l'entrée qu'il s'étoit pratiquée.

Je suis, etc,

D'ANGIVILLER.

O^t 1126*, p. 249, copie.

46. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 avril 1775.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part du désir qu'ont M^{rs} *Doyen* et *Briard* d'obtenir des ateliers dans l'emplacement que l'Académie d'architecture laissera vacant lorsqu'elle sera transportée au pavillon du côté de l'Oratoire. Je serai toujours charmé lorsqu'il se présentera des moyens de faciliter aux artistes de l'Académie leurs travaux ; mais je ne puis en ce moment accéder à la demande de MM. *Briard* et *Doyen*, parce que j'ay déjà disposé de toutes les parties de cet emplacement.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1126*, p. 252, copie.

47. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — L'Académie ouvrit sa séance par la lecture de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la décision relative à l'exemption de tirer à la milice accordée aux élèves de l'Académie.

La Compagnie, pénétrée de la plus vive reconnaissance, décida une députation pour vous en faire ses remerciemens. Néanmoins, dans la crainte de ne pouvoir remplir ce devoir au gré de son impatience, elle m'a chargé de vous présenter toute l'étendue de sa sensibilité et le prix qu'elle met à l'importance du titre que vous avez eu la bonté de luy obtenir.

On procéda ensuite à l'agrément du s^r *Weiller*, qui avoit fait apporter ses ouvrages. Son talent est l'émail ; il peint aussi la mignature. Il fut admis et j'eus la satisfaction de voir prévenir mon projet de luy donner, pour l'exécution de son morceau de réception, votre portrait. Le voeu général le désire avec ardeur, et il seroit très facile de faire travailler M. *Weiller*, lorsque M. *Duplessis* aura obtenu des séances.

Le s^r *Hacquain* avance à l'hôtel de Saint-Pouange ; il sera

nécessaire de luy trouver un lieu assés vaste pour mettre sur toile le plafond, lorsqu'il sera totalement enlevé ; ce morceau a 22 pieds de long, sur 18 de large, et il est convenu par son marché de le livrer dans toute sa grandeur.

M. *Brenet* désireroit que les deux tableaux qu'il a peint pour l'église de S^t Jacques à Compiègne fussent au Salon. Il m'a dit avoir des moyens de les faire venir à Paris avec les châssis. Je prendray la liberté de vous remettre sa demande sous les yeux, lorsqu'il sera tems de s'occuper de l'exposition.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 30 avril 1775.

O^t 1913 (1), p. 76, original.

1. V. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 188.

48. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 8 may 1775.

En m'annonçant, Monsieur, par votre lettre du 30 du mois dernier, l'avancement de l'ouvrage du s^r Hacquin, vous me prévenez qu'il lui faudra bientôt un emplacement assez étendu pour mettre sur la toile le plafond de l'hôtel de S^t Pouange, qu'il est occupé à lever de dessus le plâtre. Il m'est assés difficile de lui en assigner un. C'est pourquoi il faudroit que vous vous entendissiez à cet égard avec M. *Soufflot* qui, peut-être, vous indiqueroit un local convenable ; s'il n'en trouvoit pas, il faudroit recourir à louer quelque part une pièce suffisamment grande. On dit qu'il y a aux Petits-Pères de la place des Victoires des pièces qu'ils ne demandent pas mieux que de louer pour des ouvrages qui exigent beaucoup d'étendue.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que M. *Brenet* expose au Salon prochain les deux tableaux qu'il a faits pour l'église de S^t Jacques à Compiègne. C'est une satisfaction à lui accorder si ces morceaux que vous connoissez sont propres à lui faire honneur et à l'Académie.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1126*, p. 318, copie.

49. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 de may 1775.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre dernière lettre, celle que M. *Desportes* vous a écrite au sujet de la taille à laquelle il craint qu'on ne l'impose à Montdidier, et dont il vous demande s'il ne doit pas être exempt, soit en sa qualité d'académicien, soit à cause qu'il paye sa capitation à l'Académie. J'avoue que je ne trouve dans les privilèges de l'Académie quoique ce soit qui exempte un académicien des impositions auxquelles, son état à part, il seroit sujet ; tout au plus pourroit-on inférer quelque chose en faveur des officiers et des dix plus anciens, auxquels, comme vous savez, sont attribués des privilèges à peu près tombés en désuétude. Mais il n'y est point question d'impositions. Tout ce que la capitation payée à l'Académie par M. *Desportes* peut lui procurer c'est de ne la pas payer une seconde fois, parce qu'il est de principe qu'on ne la paye pas en deux endroits différens.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1126*, p. 342, copie.

50. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 27 juin 1775.

La manufacture des Gobelins, Monsieur, ayant besoin de nouveaux tableaux pour servir à l'exécution de ses tentures, j'ai fait choix pour travailler à une suite de tableaux destinés à cet objet, de M. *Durameau* dont le style m'a paru très propre à remplir mes vues. J'ai considéré d'ailleurs que, pour rendre ses talens à la fois intéressans et pour la nation et pour les mœurs, rien ne conviendroit mieux que de les faire servir à représenter des traits célèbres et des actions nobles et vertueuses de notre histoire. C'est d'après les entretiens que j'ai eu avec vous sur cette matière que vous m'avez envoyé la

note de 7 à 8 sujets propres à la tenture projetée. Parmi ces sujets il en est quelques-uns que je n'ai pas entièrement arrêtés ; mais, comme de grands tableaux de cette nature laissent suffisamment le tems de la réflexion, je n'ai pas cru devoir suspendre davantage l'exécution de mon projet. C'est pourquoy je joins ici quatre de ces sujets de tableaux que j'ai arrêtés ; sçavoir :

1° *La mort du Connétable du Guesclin ; honneurs rendus à sa valeur et à ses vertus par la ville de Randan.*

2° *Le chevalier Bayard sauve l'honneur de sa prisonnière ; il la remet à sa mère et la dote.*

3° *Le président Molé saisi par les factieux.*

4° *Mort de l'amiral de Coligny, dans l'instant où les assassins frappés de respect reculent et tombent à ses genoux.*

Vous pouvés en conséquence instruire M. Durameau de mes vues, et lui donner ses quatre sujets, en lui recommandant de ma part de s'occuper sérieusement de leurs esquisses. Je ne doute point que la beauté de ces sujets n'enflamme d'un beau feu l'imagination d'un artiste né sensible comme je connois M. Durameau, et j'ai la confiance qu'il en remettra une suite de tableaux d'autant plus intéressante que, jusqu'à présent, il sembloit qu'on ignoroit les ressources que notre histoire présenteoit pour la peinture.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1126*, p. 419, copie.

51. — NOTE DE PIERRE

27 juin 1775.

En 1743, sous la direction de M. Orry, sur la demande de l'Académie, les fils de M. Darcis, académicien, furent exemptés à Toulouse, non seulement de tirer à la milice, mais même de contribuer aux frais de cette levée.

En 1743, tous les élèves de l'Académie furent exemptés de tirer à la milice qu'on leva à Paris, sous le ministère de M. d'Argenson, même les élèves qui n'étoient pas sur le catalogue des dessinateurs d'après nature.

Les élèves de M. *Francisque Milet*, qui étoient au nombre de trois, furent exemptés à Versailles de cette même levée. En 1756, Charles-François *Logez*, élève de l'Académie, qui avoit été inscrit à la milice de Fontainebleau, ayant évité d'y tirer, fut déclaré fuyard; mais, sur la demande de l'Académie, il fut déchargé de cette qualité par M. de Sauvigny luy-même, et cette décharge est inscrite sur les registres de l'Académie¹. En 1766, quelques élèves à Paris ou en province eurent des certificats de l'Académie qui furent acceptés; un nommé *Bois-chot* fut excepté, M. le duc de Choiseul écrivit au secrétaire qu'il exemptoit le dit *Bois-chot*, et autres. En 1767, *Canavasse* fut exempt de tirer à Saumur, par M. de Cypierre, intendant d'Orléans. En 1769, *Havré*, sculpteur, paroisse de Montmartre, fut inquiété. En conséquence, le secrétaire a écrit à M. le duc de Choiseul; ce ministre écrivit une lettre favorable et confirmative des anciennes. Depuis beaucoup d'élèves soit à Paris, soit en province furent exemptés.

M. Montucla est prié d'insister dans son mémoire sur la différence des tems féodaux (où l'on étoit obligé de servir de son corps) avec ceux-cy et sur le bien que les Arts ont procuré. M. *Pierre* a l'honneur de lui faire beaucoup de complimens.

Oⁱ 1931 (6), p. 24.

1. V. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 11.

52. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Voici le temps auquel messieurs vos prédécesseurs envoyoient leurs ordres, lorsque l'intention du Roy étoit qu'il y eût exposition au Louvre; il est aussy avantageux de prévenir de bonne heure les artistes qui seroient en état de contribuer à la décoration du Salon, et, en même tems, de faire connoître aux officiers qui ne sont pas soumis à l'examen du comité qui précède, combien vous désirés qu'ils s'occupent des égards que l'on doit au public sur l'article de la décence; l'habitude de travailler d'après nature familiarise si fort avec les nudités, que l'on occasionne souvent des plaintes fondées, sans se douter qu'elles pussent être faites.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir aussi la bonté de donner des ordres pour le paiement des 250 liv. que l'on accorde à l'Académie, pour donner en gratification aux Suisses du Louvre qui veillent à l'ordre pendant l'exposition. Cette ordonnance regarde le Salon de 1773, qui ne leur a pas été payé. On est dans l'usage de ne pas demander de service nouveau, que l'ancien n'ait été acquitté.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 1^{er} juillet 1775.

O^r 1913 (2), p. 125, original.

53. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 4 juillet 1775.

L'intention de Sa Majesté étant, Monsieur, qu'il y ait cette année au Louvre une exposition publique des ouvrages de l'Académie royale de peinture, et qu'elle soit faite au temps accoutumé, vous voudrez bien en informer de ma part l'Académie, afin qu'elle fasse, suivant son usage, en comité, le choix des morceaux qu'il convient d'y placer. Vous m'informerez ensuite du résultat de ce comité afin que je donne les ordres relatifs à la circonstance.

Quelque persuadé que je sois de l'attention que donneront les membres du comité à ce que, dans cette exposition, il ne se glisse aucun ouvrage qui puisse, par des nudités indécentes, alarmer les mœurs, je crois devoir leur recommander de veiller avec soin sur l'observation de cet article; je sçais que l'habitude de travailler d'après le nu y accoutume tellement les yeux que, sans s'en douter et sans aucune mauvaise intention, on peut donner lieu à des plaintes, et, comme les officiers de l'Académie ne sont pas sujets à la révision du comité, je les exhorte à mettre d'autant plus de sévérité dans le jugement de leurs ouvrages propres, relativement à la décence dont il convient qu'ils soient pour être exposés aux yeux du public. Je me flatte que l'intention et les vues relativement à l'influence des arts sur les mœurs que j'ai marquées à l'Académie

dans ma lettre du 7 avril 1775, seront pour eux une règle qu'ils auront présente dans cet examen.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — J'ai reçu, Monsieur, des représentations particulières sur l'établissement du comité. Mais j'ai cru ne pas devoir m'y arrêter. Je ne changerai pas légèrement un établissement auquel tout ce qui compose l'Académie a été soumis. De plus, l'intérêt des mœurs, de la décence, etc... est assés puissant et trop dans les intentions de Sa Majesté pour que je ne tienne pas la main à tous ce qui pourroit y suivre. Il faudrait donc qu'on me proposât des moyens certains d'éviter tous les inconvénients, pour que je puisse m'y arrêter. Et vous pouvés, Monsieur, faire part à l'Académie de ma façon de penser sur cet objet.

O^r 1127*, p. 1, copie.

54. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 27 juillet 1775.

Quoique le portrait en marbre de Sa Majesté, Monsieur, ne puisse pas encore être achevé, le Roi a bien voulu néanmoins dès à présent en accorder trois copies en marbre. Il n'y a que deux copies destinées, l'une pour M. de Maurepas, l'autre pour moi; la troisième est pour suppléer dans l'occasion à l'original qui restera chez le Roi. Vous jugez aisément quelle impatience nous devons avoir d'être en possession de ces marques précieuses des bontés d'un maître chéri; c'est pourquoi je désire fort qu'en informant M. Pajou de ces dons de Sa Majesté, vous lui recommandiez de s'occuper sérieusement de ces ouvrages aussitôt que son buste original sera achevé et que vous veilliez à leur exécution.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1127*, p. 46, copie.

55. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Le commandant de la garde du Louvre désireroit que vous lui fissiez connoître vos intentions sur la conduite qu'il doit tenir, et sur la consigne qu'il doit donner. L'usage a été jusqu'à présent d'empêcher le peuple d'entrer pendant l'arrangement des tableaux, mais de ne pas refuser l'entrée aux personnes de marque dont la plupart partent pour leurs terres avant l'ouverture publique du Salon. Le départ de Madame Clotilde est une raison de plus cette année pour suivre l'ancienne marche.

Mais, lorsque le Salon sera ouvert, il seroit je crois convenable, Monsieur, d'arrêter un abus, qui ne fait qu'augmenter de Salon en Salon. Plusieurs personnes qui ont des logemens dans le voisinage, les artistes même, font entrer des compagnies avant neuf heures, qui est celle que l'on a fixé précédemment pour l'ouverture, en sorte que le balayeur ne peut nettoyer la salle, et que les Suisses ne savent pas quel parti prendre.

Je vous supplie, Monsieur, d'adresser directement à M. Duc l'ordre que vous désirez que l'on observe; et en même tems de faire ordonner la gratification d'usage accordée aux Suisses qui veillent au bon ordre, et à la sûreté des tableaux; c'est l'année 1773 qui leur est dûe.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 15 août 1775.

O^s 1913 (2), p. 163, original.

56. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 20 août 1775.

Vos réflexions, Monsieur, sur la police à observer relativement à l'entrée du Salon, soit avant son ouverture et pendant l'arrangement des tableaux, soit après son ouverture en ce qui

concerne l'admission de quelques compagnies avant l'heure m'ont paru justes et mériter mon attention. J'ai en conséquence écrit au commandant de la garde du Louvre et je lui ai marqué mes intentions à ce sujet. Il n'y aura de personnes admises dans le Salon avant neuf heures que les artistes de l'Académie et que les compagnies que vous y conduirez vous-même.

Vous connoissez, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1127*, p. 105.

57. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 6 septembre 1775.

M. le Marquis de Paulmy à qui j'ai communiqué Monsieur, mon plan pour ramener en faveur des arts et des artistes la liberté d'exercice, gênée depuis trop longtems, en a pris occasion de me proposer quelques réflexions; toutes en général rentrant dans mes vues, ne demandent aucune discussion; mais vous trouverez sous le pli de cette lettre l'extrait de la sienne sur un point particulier que je suis loin d'admettre, c'est l'idée de conserver l'école que la communauté de S^t Luc tient dans la rue du Haut-Moulin à Paris, et sur lequel, en conséquence, je serai bien aise de connoître quelle peut être votre façon de penser; vous me ferez plaisir de me la mander le plus tôt possible.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1927 A.

58. — NOTES DE PIERRE

14 septembre 1775.

Le tableau du Poussin proposé représente *Thésée qui soulève, en présence de sa mère, la pierre qui couvroit les armes d'Egée*; il a environ 4 pieds de long, sur 3 de haut, le marchand en veut 6.000 liv. et prétend en refuser 4.800 liv. Il y a trois répétitions de ce sujet, les différens âges du peintre peuvent y

mettre des différences; mais comment comparer? A la rigueur c'est un tableau d'architecture, il n'est donc pas dans la classe des sujets intéressants. Le Roy possède une quantité de *Pous-sins* sublimes, en sorte que celui-cy ne joueroit qu'un second rôle dans le Cabinet; à quoi bon mettre des sommes à des objets qui ne sont point capitaux. Plus, il y a des repeints, partie avouée par le marchand.

M. *Vien* se prépare à faire sa vente. Ne seroit-il pas convenable de profiter de l'occasion pour vendre les effets de l'École en général. On a remis un état aux bureaux depuis quelques jours, ce qui dispense de le produire icy. M. *Vien* a besoin d'un pouvoir qui l'autorise à vendre.

M. Hacquin a pris ses mesures dans la galerie d'Apollon pour mettre sur toile le dit plafond. L'impossibilité de trouver un endroit commode a déterminé ce choix, malgré les incommodités dont on supprime les détails. Ne pourroit-on pas luy donner l'emplacement que l'on avoit accordé précédemment au *Plan de la ville de Londres*, dans le salon où est actuellement l'exposition:

M. *Doyen* a reçu l'ordre de faire le tableau de la salle à manger du nouveau Trianon le surlendemain de celui de faire ôter son premier tableau qui représente la *Pêche*; le nouveau est ébauché depuis plus de quinze mois, dans le cabinet qu'il s'est réservé dans son logement des galeries; feu M. *Desportes* a fait ses tentures dans les Gobelins dans un pareil logement; mais peut-être aussi la belle pièce propre à faire un atelier est-elle destinée à un autre objet par M. *Doyen*.

On pourroit faire faire du linge neuf du produit de la vente des meubles et autres effets de l'École, parce que celui que M. *Vien* emporte est déjà élimé et ne peut soutenir des blanchissages fréquens; si on ne l'accompagne pas avec du neuf... C'est une affaire de huit jours que d'en faire arranger pour la somme qui proviendra de la vente. On pourroit vendre de l'argenterie au prorata du besoin de l'École de Rome.

M. *Durameau* demande à être autorisé à commencer son arrangement dans l'Académie d'architecture actuellement en vacance, et qui occupera, lors de sa rentrée, la nouvelle académie.

59. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 18 septembre 1775.

Des arrangemens, Monsieur, qui sont nécessaires à l'Imprimerie royale exigent la suppression des trois échoppes qui y sont adossées, et qui sont celles des nommés Lance, Neveu et Bisson, attendu que par leur saillie et le monde continuel qu'elles attirent au devant des croisées du souterrain elles nuisent au jour si nécessaire dans une imprimerie. J'ai même agréé que, pour éloigner les passans de ces croisées, il seroit placé une barrière à 31 pieds de distance. Si ces boutiques sont au nombre de celles qui sont louées au profit de l'Académie, je suis fâché de la nécessité où je me trouve de lui faire ce petit tort; mais elle sentira sans doute que la grâce que le Roi lui a accordée ne doit pas nuire aux arrangemens qu'exigent les différentes parties de son service. Vous voudrez donc bien faire prévenir ces trois particuliers de la nécessité dont il est qu'ils évacuent cet emplacement sous un délai de quelques semaines; je leur donne ce délai afin qu'ils trouvent à se placer quelque autre part, en quoi je crois que l'Académie doit leur donner la préférence, attendu leur ancienneté dans la place qu'ils occupent.

Je suis au surplus dans le dessein de supprimer aussi incessamment le restant de ces espèces de cabaretiers et gargotiers qui ont resté à côté de l'emplacement du nommé... et dont les constructions font le plus mauvais effet contre la galerie, soit par leur saillie excessive, soit par leur hauteur et la manière dont elles coupent la décoration. Cette suppression pourroit donner le moyen de placer les trois marchands ci-dessus, dont le commerce est de nature à être souffert le long de la galerie.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

60. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 septembre 1775.

On m'a dit qu'il est assez ordinaire de continuer l'exposition du Salon tout le restant de la semaine où se trouve le 25 septembre, jour auquel il doit finir. Je crois qu'on peut encore donner aux habitans de Paris ce délai, à la fin d'une sorte de spectacle auquel ils paroissent prendre grand intérêt. Ainsi je fixe pour le dernier jour de l'exposition le 30 du mois, et vous pouvez donner les ordres en conséquence.

Comme je vais ce soir à Paris, je serai demain à portée de causer avec vous sur les autres objets de votre lettre. Je suis charmé de l'effet que produit le portrait du Roy fait par M. *Duplessis*, et surtout du jugement que vous en portez vous-même.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Quant à la gratification pour le s^r *David* je l'accorde très volontiers.

O^r 1127^e, p. 199.

61. — PIERRE A D'ANGIVILLER

M. *Dumont*, sculpteur et membre de l'Académie, est à toute extrémité. Quoique neveu de feu M. *Coyvel* et de M. *Dumont* il a toujours été le plus malheureux, et par conséquent le plus pauvre des artistes. Logé au Louvre, il a été déplacé trois ou quatre fois; s'il meurt, sa veuve et quatre enfans resteront dénués de tout absolument. Quoique le bouge qui luy sert d'atelier soit incommode à tous égards, il est cependant à prévoir qu'il sera sollicité. Son fils aîné, âgé de 14 ans, étudie chez M. *Pajou* et promet beaucoup; M. *Pajou* le distingue.

M. le Directeur général seroit touché par l'état affreux de cette famille; seroit-il possible de conserver à la veuve, en faveur du fils aîné, le bouge, vray nid à rats, et sans meubles?

Si des raisons particulières arrêtoient la bonté connue de M. le Directeur général et que l'atelier passât à quelqu'autre, on ne sçait ce que cette femme et ces enfans infortunés deviendroient. Les secours que l'Académie donne aux artistes sont limités par le nombre. Un logement, si médiocre qu'il soit, est toujours une grande ressource pour des personnes qui n'ont rien, mais rien. M. *Dumont* est honneste et a donc des amis dont les vœux pour sa santé sont ardens, en raison de la connoissance qu'ils ont de son état déplorable.

M. le Directeur me permettra de luy présenter les assurances de mon respect.

PIERRE.

29 septembre 1775.

O^s 1913 (2), p. 202, original.

62. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Préoccupé de la maladie et de l'état de M. *Dumont* le sculpteur, le premier peintre a oublié de vous rappeler que cet artiste est chargé de terminer un groupe commencé par M. *Falconnet*, et auquel il n'a point travaillé faute de secours. Le sujet en est *La France qui embrasse le buste du feu Roy*.

M. *Pajou* s'est offert, en cas d'accident, de veiller à l'entière exécution de l'ouvrage pour coopérer aux besoins de la veuve et des enfans.

29 septembre 1775.

O^s 1913 (2), p. 203, original.

63. — DEMANDES FAITES A M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR LE PREMIER PEINTRE EN SEPTEMBRE 1775.

L'expédition de l'ordre, pour que le s^r *Hacquin* termine le rentoilage du plafond de l'hôtel S^t *Pouanges*, dans le Salon.
Les passeports de M. *Vien*, directeur à Rome, *La Bussière*,

David, Peyron et Bonvoisin. Les renseignements des noms de baptême et autres sont dans les bureaux.

En outre le brevet du directorat à M. *Vien*, lequel n'a nul rapport avec de simples passeports, qui sont nécessaires.

Une réponse sur l'affaire de M. *Restout*, relative à son atelier à la Bibliothèque.

La décision d'une copie du Roy demandée par M. le Grand Aumônier, et sur une pareille demande [faite] par M. le Garde des sceaux; M. de Vergennes attend aussi une copie; il est à présumer qu'il la feroit faire si l'ordre de permission étoit donné. Il est à observer que les demandes ont été adressées à M. *Duplessis*, et qu'en déclarant la liberté, les Bâtimens seroient soulagés; du reste, cet artiste a le tems d'en délivrer plusieurs avant de commencer le grand portrait en pied.

M. Montucla s'est chargé du travail sur les logemens; par l'arrangement il resteroit plusieurs pièces qui feroient le bonheur d'un artiste, par la disposition des lieux; ses élèves passeroient par le petit escalier de l'ancienne Académie d'architecture, et n'embarasseroient pas l'escalier de M. *Watelet*... Le s^r *Clerisseau* pourroit très bien être placé.

O^r 1913 (2), p. 205, original.

64. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 30 septembre 1775.

Le Salon du Louvre, Monsieur, où se fait l'exposition des tableaux, me paroît en effet, en ce moment le local le plus convenable et le plus commode pour le rentoilage du plafond de l'hôtel de Saint-Pouange, acquis par le Roy; je viens, en conséquence, d'en écrire à M. *Soufflot* afin qu'il se concerté avec vous pour le retranchement en planches à pratiquer pour cet objet.

Les passeports pour M. *Vien* et les personnes qui l'accompagnent, ainsi que son certificat de directeur, sont expédiés; et je les lui adresse par le même courrier.

J'attens sur l'affaire de M. *Restout* des éclaircissemens que je ne puis tarder de recevoir. Aussitôt que je les aurai reçus, je me déciderai sur sa demande.

J'ai appris, par une de vos notes, l'état dangereux et presque désespéré de M. *Dumont* le sculpteur. Je suis charmé de voir M. *Pajou* s'offrir, en cas d'accident, à veiller pour les intérêts de la veuve et des enfans à l'achèvement du groupe dont il étoit chargé. Cette offre lui fait honneur et je goûte du plaisir à voir ces traits de désintéressement qui honorent les arts.

A l'égard de la dame *Dumont*, ce que vous me proposez pour elle demande réflexion. D'un côté, touché de la situation où elle va se trouver, je voudrois fort venir à son secours; mais, d'un autre, la disposition proposée me paroît entraîner bien des inconvéniens; je sais qu'il y en a bien des exemples; mais il est fâcheux qu'il y en ait. J'attendrai au reste à prendre un parti décidé sur cela jusqu'à l'événement.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1127*, p. 216.

65. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 30 septembre 1775.

A l'égard du second objet du décompte, j'approuve l'emploi que vous me proposez des 2.744 liv. 15 s. savoir : aux héritiers du s^r La Motte la somme de 750 liv. : au s^r Houdon pour le paiement de ses gages 758 liv. 17 s. : au s^r *Norblin de la Gourdain* la gratification de 400 liv. qui lui fut accordée lors de la réduction de l'école en 1771 celle de 300 liv. au s^r *David*, en considération que, nonobstant un premier prix gagné, il n'est pas entré à l'École des élèves protégés; et enfin le remboursement des 251 liv. 8 s. de frais que vous avez avancés pour le service, tant en 1771 qu'en 1774. Ces payemens faits, il faut ajouter les 14 liv. 6 s. 3 d. à payer à M. *Vien*, il vous restera entre les mains une somme de 269 liv. 18 s. 9 d. dont je verrai à faire quelque emploi utile; s'il s'en présente quelqu'un à votre esprit, vous pouvez me le communiquer; cela ne pourroit-il pas être donné comme secours passager à un jeune artiste pour l'aider dans ses études?

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1127, p. 218.

66. — NOTE DE PIERRE

30 septembre 1775.

M. *Aubry* a été reçu avec applaudissement.

M. *Barbier*¹, refusé 23 boules noires contre 5 blanches.

M. *Le Bas* graveur, supplie M. le Directeur général de luy accorder la permission de graver, les quatre tableaux des *Sultanes*, peints par M. *Amédée Vanloo*, et, si la grâce est accordée, de lui permettre de profiter de l'offre d'une salle qu'on luy a faite, ce qui arrangera les Gobelins.

Il doit y avoir dans les bureaux un mémoire du premier peintre sur cet objet, envoyé avant l'ouverture du Salon.

M. le duc d'Orléans a demandé au premier peintre si M. le comte d'Angiviller passoit par Paris en allant à Choisy ou à Fontainebleau; le premier peintre prendra la réponse demain à Versailles.

Les nouvelles de M. *Watelet* sont toujours les mêmes. Le premier peintre mettra demain sous les yeux de M. le Directeur général la proposition sur l'appartement du directeur de l'Académie de France à Rome. Cy joint une lettre de M. *Hallé*.

La brochure dernièrement envoyée à Versailles part de la même boutique que le libelle paru il y a deux ans.

O^t 1931 (2), p. 204, original.

1. Il s'agit sans doute du graveur *J.-B. Barbier*.

67. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 2 octobre 1775.

J'apprens avec plaisir, Monsieur, que M. *Aubry* a été reçu avec applaudissemens; c'est une preuve que son morceau de réception avoit toutes les qualités pour réussir unanimement. Je voudrois bien que toutes les réceptions se passassent ainsy, et que ce ne fût pas, comme il arrive souvent, une légère pluralité qui les décidât. Mais je suis fâché de la déconvenue du s^r *Barbier*, non que j'eusse désiré qu'il fût agréé, s'il n'a pas

encore le talent nécessaire (vous connoissés bien ma manière de penser) mais, à cause de l'intérêt qu'y prenoient divers personnes avec qui je vis, et à cause de la sensibilité extrême dont il sera à cet événement fâcheux.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1127*, p. 225.

68. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 1^{er} novembre 1775.

J'attendois, Monsieur, avec impatience votre passage par Fontainebleau, parce que j'avois à vous consulter sur une demande que me fait M. le comte de Vergennes. Il est question d'un peintre en miniature pour faire une copie du buste du Roy par M. *Duplessis*, qui puisse servir d'original aux copies destinées pour les présens que les Affaires étrangères sont dans l'usage de donner en présent. Il me parle bien de M. *Hall*, que je crois le plus propre, et en même temps d'un M. *Dumont*, que je ne connois point. Je souhaite que vous me mettiez le plus tôt possible en état de répondre à M. le comte de Vergennes, dont la demande est déjà ancienne d'une douzaine de jours.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Je joins ici une lettre de M. *Duplessis*, où il y a un long article relativement à ce qui lui est nécessaire pour son logement. Vous voudrez bien en conférer avec lui. Je désire fort qu'il trouve dans la première partie de votre logement de quoi s'accommoder, car je tiens fort à dégager le passage du Louvre en cédant à M. Félix la partie qui est au dessus de son logement.

Or 1127*, p. 295, copie.

69. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Les s^{rs} *Dumont*, *Vincent* père, et M^{lle} *Parrocel*, peintres en miniature, sollicitent depuis longtemps les copies du département des Affaires étrangères. Les deux derniers artistes me pressent, parce qu'ils connoissent les bontés et la confiance dont M. le comte de Vergennes m'honore.

J'estime ces trois artistes et je leur accorde du talent; mais si M. *Hall* entre en concurrence, il n'y a pas à balancer; l'amitié doit se taire, lorsque le devoir ordonne; il me prescrit même de vous rappeler, M. le comte, qu'outre les belles miniatures de M. *Hall* au dernier Salon, on avoit encore de lui des portraits en pastels, et en grand, entr'autres celui de M. *Robert*.

Tout artiste raisonnable s'arrangera très bien dans la portion du logement que je vais quitter, abstraction faite de celle qui est destinée à M. Félix. M. *Duplessis* peut donc se loger d'autant mieux dans la première partie de mon logement réservée aux Arts¹, qu'il ne demande que des galetas pour les détails de sa maison. Mais, à mon grand étonnement, en lisant l'apostille de votre lettre, je me rappelle que M. *Durameau* m'a parlé, depuis mon retour, avec l'entière confiance, de la possession de cette même partie de mon logement. La fortune de M. *Duplessis* dépend d'un beau et grand logement; M. *Durameau* est mon élève; je dois m'y intéresser.

Je vous supplie donc, M. le comte, de décider absolument, et de faire écrire une lettre à chacun de ces artistes, et une troisième à moy, sur ce que vous aurés statué définitivement. Quelqu'un m'a dit, ce matin, que M. Félix étoit encore incertain sur la réponse qu'il attendoit; quoique ce soit une perte pour l'Académie que cette partie de logement dont il demande la jouissance, les avantages qui en naîtront, soit pour la décence du château du Louvre, soit pour la commodité du public, on ne doit cependant rien opposer à cet arrangement; le bien général implore silence sur les intérêts par-

ticuliers. Quoy qu'il ne soit pas de l'usage de faire des complimens à son supérieur, je ne puis m'empêcher de dire que la cour du Louvre est toute changée, et que l'architecture gagne beaucoup depuis que l'on monte trois marches, à toutes les portes, que les piédestaux sont dégagés... (Cy incluse la dernière lettre de M. *Hallé* plus intéressante que les deux précédentes, qui ne regardoient que les soins qu'il prend, afin de rendre heureux M. *Vien*).

M. *Hallé* donne des raisons plausibles pour ne pas suivre les plans de quelques distributions qui luy ont été envoyés; mais il trouve un obstacle à faire un atelier de sculpture dans la seconde remise (inutile puisque les directeurs en auront deux) sans récriminer contre une proposition, qui venoit cependant de sa part. J'estime qu'il en faut absolument trouver un; celuy qui existe dans la grande cour à gauche, ne peut suffire à quatre sculpteurs; ne pourroit-on pas construire l'atelier nécessaire dans un magasin qui est placé dans la petite cour à côté de l'auge? La remise proposée d'ailleurs par M. *Hallé* pour faire un atelier deviendroit un magasin qui remplaceroit celuy dont je propose le changement en atelier. Au reste, j'ay remis les plans. M. Montucla devoit m'en envoyer une copie, et je parle peut-être au hasard.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 2 novembre 1775.

M. *Dumont*, sculpteur, est enfin mieux; la convalescence sera longue; il avoit pris un compagnon pour avancer l'ouvrage qui luy avoit été ordonné. Le compagnon demande de l'argent, M. *Dumont* n'a pas un sol.

O^s 1913 (2), p. 235, original.

1. V. au sujet du logement de Pierre la lettre 83.

70. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 4 novembre 1775.

Depuis que Sa Majesté, Monsieur, m'a confié ses Bâtimens j'ai suivi, à l'égard des boutiques et échoppes placées au devant

de la galerie du Louvre, ce que j'ai trouvé établi avant moi; je ne puis cependant vous dissimuler que je n'ai jamais vu ces établissemens qu'avec une sorte de peine, et que, sans la concession qui en a été faite par le Roy à son Académie de peinture, je n'aurois pas hésité à les proscrire entièrement pour y substituer une barrière régnañt tout le long de cette galerie. Le bon effet de celle que l'on vient de mettre au devant de la partie où se trouve l'Imprimerie royale m'a fait renaître ces idées, et, quoique je ne croye point encore être à portée de les mettre à exécution, je voudrois cependant du moins m'y préparer d'avance par diverses connoissances qui me sont nécessaires. Telles sont celles de la rente que produit à l'Académie le privilège de ces échoppes, ainsy que celles des dépenses qu'elle a faites à cet égard, et qui, selon les apparences, ne sont pas encore remboursées entièrement. J'ai ouï dire, par exemple, que M. *Cochin* avoit fait une avance assés considérable pour la construction des petites échoppes en forme de tentes qui ont été substituées à plusieurs des anciennes, et qu'il a même acheté plusieurs de celles-ci à mesure qu'il a trouvé à les acquérir.

Il seroit principalement question de savoir à quoi monte ce dont il est encore à découvert; je vous prie donc de vous procurer tant de M. *Coustou* que de M. *Cochin* ces éclaircissemens et de me les adresser. Ils me mettront à portée de voir au moins de loin ce que je pourrois faire pour remplir mes vues.

Au reste, parmi les baraques dont je viens de vous parler, je ne comprends point celles qui ont été placées depuis peu le long de la terrasse du jardin de l'Infante et qui subsisteront en tout état de cause.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1127* p. 298, copie.

71. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — J'ay vû M. *L'Empereur* à la réception de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire

sur le beau projet de conserver une collection aussi précieuse que celle de feu M. *Mariette*. M. *L'Empereur* ma montré sa réponse et m'a dit que si la famille refusoit votre proposition, il y auroit de la folie; que, vu sa position, il pensoit qu'il pouvoit aller franchement devant luy, mais qu'il attendoit la réponse à la sienne. Je ne prévois pas que, tel moyen qui soit employé, l'affaire puisse manquer. Cependant, à tout événement, je verray demain M. *Cochin*, pour concerter les moyens de remplir les vues de la seconde partie de votre lettre. J'estime, M. le comte, que, si le grand projet ne réussit pas, il seroit convenable de faire note des maîtres, dans la collection du Roy, qui sont les moins nombreux et les moins précieux, afin de les fortifier par les articles qui seront vendus en public, si la famille *Mariette* n'est pas raisonnable¹. Quant à ce que vous désirés pour vous en particulier, nous ferons un état de ce qui pourroit vous convenir, et vous auriez la bonté de mettre *bon à moy* en marge, à côté des objets qui vous conviendroient. Mais je serois aussi étonné que M. *L'Empereur* de la non réussite de la grande affaire. Je le verray encore demain, cette lettre-cy n'étant que pour ne pas vous laisser dans la moindre inquiétude sur mon exactitude.

Vraysemblablement vous recevrés, M. le comte, le plan du logement de M. *Loriot*; je le vis hier. Sans vouloir décider entre M^{rs} *Duplessis* et *Durameau*, je crois devoir néanmoins vous faire observer que le plus bel escalier doit être donné aux peintres de portraits, vu le rang des personnes qui viennent chés un artiste de ce genre.

L'Académie a décidé de remplir la place de conseiller, vacante par la mort de M. *Drouais*, à la fin du mois. Pour celle d'adjoint, vacante par la démission de M. *Saly*, qui est passé au grade de professeur ancien, il a été décidé à la pluralité des voix, que l'élection sera remise au mois de juillet. Je m'étois expliqué sur la nécessité d'apporter de ses ouvrages, pour concourir, malgré le peu de tems écoulé depuis le Salon; le besoin de tems pour faire quelque chose de passable, a déterminé la Compagnie à cette remise.

Je suis bien fâché, M. le comte, que ni M. *Cuvillier*, ni M. *Montucla* ne vous aient point dit la cause de mon passage précipité par Fontainebleau; je n'en ay pas moins

été informé de votre santé, la seule chose qui m'intéressât, et par le sentiment et le sincère attachement, et le plus véritable respect.

PIERRE.

3 novembre 1775.

Je vous supplie, M. le comte, de vouloir bien décider sur le logement que je vais quitter et de me faire renvoyer la lettre de M. *Hallé*. J'y mets de l'intérêt et même de l'amour-propre puisqu'elle prouve que je ne m'étois pas trompé sur la façon de penser de cet artiste estimable. M. *Dandré* vient de droit à la suite d'un éloge; on ne luy a pas toujours rendu justice... Il a fallu qu'il y forçât. M. *Dandré* est fort mal. M. *Watelet* ne connoît pas son état.

O^s 1913 (4), p. 341, original.

1. On ne put s'entendre avec les héritiers Mariette et sa précieuse collection fut dispersée. Voy. ci-après les pièces 73, 77, 78, 79 et 80.

72. — PIERRE A D'ANGVILLER

Monsieur le comte, — Il m'est venu ce matin un scrupule. Je crains que, dans l'exposition de l'avis de M. *L'Empereur* sur l'achat en bloc, avis confirmé par celui de M. *Cochin*, dont je ne m'éloigne pas en totalité, je ne me sois arrêté que sur le grand effet qu'une pareille acquisition fera en France, et chez l'étranger. Il y a une raison absolument décisive sur l'achat en bloc : la crainte de perdre les articles les plus dignes d'être dans le cabinet du Roy.

Cette acquisition est un extraordinaire un peu lourd dans les circonstances présentes; mais jamais l'occasion pareille d'en imposer à toute l'Europe sur notre supériorité dans l'amour et l'exercice des Arts. S'il m'est permis d'approcher du trône, quelle plus grande marque de la protection du Roy.

(Cette note doit arriver de bonne heure ce soir, puisqu'elle partira par les courriers des ministres; ainsi M. le Directeur général seroit à tems d'écrire deux mots sur son avis ultérieur).

M. *Watelet* va mieux depuis deux jours. C'est un bonheur

pour luy de ne pas être effrayé de son état, l'épée n'usera pas le fourreau, où du moins ne concourra pas à sa perte.

Mardy matin.

Cette lettre s'est trouvée répondue par celle écrite le 7 au soir (*Note de Montucla*).

Oⁱ 1913 (4), p. 345, original.

73. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — M. *L'Empereur* m'a montré la lettre que vous lui avés adressée en confirmation de la première ; il luy reste une difficulté, qu'il ne croit pas pouvoir vous écrire.

Aujourd'huy, il fera la proposition à celui des parents qui est arrivé ce matin à Paris ; le reste de la famille est encore à la campagne, mais elle sera promptement informée. M. *L'Empereur* craint que les doutes sur l'exactitude des payemens ne fassent un obstacle dans la façon de penser des gens, qui ne reçoivent pas de bonne grâce le compliment sur l'acquisition du cabinet par les Bâtimens. On a tant manqué de parole forcément !

M. *L'Empereur* donne bien toute la confiance positive dans votre première lettre ; mais il m'a chargé de vous faire observer qu'il ne peut pas faire usage de cette lettre, parce qu'il luy est recommandé dedans de prendre les intérêts du Roy. Il n'est pas possible de communiquer la lettre par partie, la moindre retenue en la lisant luy feroit perdre une confiance, dont à la vérité il est incapable d'abuser, mais qui luy est nécessaire pour suivre à charge et à décharge ce que la probité doit luy dicter.

En conséquence, Monsieur, il vous prie de luy en écrire une qui ne lui parle que de vos offres, des arrangemens et des assignations certaines pour les payemens. Il ne doute pas que cette famille soit récalcitrante sur la longueur des payemens, deux ans paroîtront un terme bien long à des particuliers peu accoutumés aux grandes opérations. Quant aux assignations, j'en ay vû donner sur les bois et domaines, etc. Dans la conversation, M. *L'Empereur* m'a paru étonné de

votre plan. Il accorde que les étrangers qui ne connoissent le cabinet de feu *Mariette* que par sa grande réputation peuvent bien se livrer au désir de tout avoir, mais ceux qui le connoissent sentent bien qu'il y a un choix à faire.

Les tableaux sont petit objet. Que fera-t-on des 636 desseins de *Bouchardon* et combien de desseins faibles, et de maîtres ignorés, qui ne sont joints à cette belle collection, que pour compléter? Les estampes sont à la vérité précieuses, puisque les doubles et le rebut ont produit 80.000 liv. Si les suites sont plus complètes, on pourroit peut-être opposer la richesse de celles du Roy, que l'on pourroit enrichir encore par des articles, ou qui manquent, ou qui ne sont pas d'un aussi beau choix.

M. *L'Empereur* estime qu'il seroit mieux d'exercer la vente publique dans les trois objets. Il suppose que la valeur réelle des achats soit de 6.000 liv.; que l'enthousiasme des connoisseurs la fasse monter au double, à coup sûr, on épargnera la moitié de la somme, et on n'aura pas de fretin, sur lequel il y auroit beaucoup à perdre dans une revente décriée d'avance, puisque le public seroit prévenu que l'on se débarrasse des drogues.

L'état de l'affaire étant à ce degré, j'ay cru pouvoir m'ouvrir à M. *Cochin*; il connoît à peu près tous les desseins de M. *Mariette*, et il est totalement de l'avis de M. *L'Empereur*; il pense qu'il faudroit noter les bons articles, après un bon examen, ne les pas laisser échapper et abandonner le reste; nous pouvons examiner ensemble sans être suspectés; à la vérité, ni lui ni moi, ne pouvons paroître. M. *L'Empereur* s'y montreroit de tems à autre, et auroit un homme sûr pendant ses absences.

En sortant de chez M. *Cochin*, j'ay été à l'hôtel d'Aligre où le sr Paillet a disposé un appartement pour les ventes; mon prétexte étoit de luy parler de celle de mon superflu. Là, j'ay trouvé tout le cabinet *Mariette* et beaucoup d'activité dans les personnes qui se disposent pour le 15. J'ay pensé que l'on pourroit négocier jusqu'à ce 15 pour arrêter l'acceptation de toute proposition. Il n'y a rien de déplacé dans mon plan, puisque il est sûr que la vente publique sera plus avantageuse à la famille qu'un *in globo* auquel on se détermine souvent par le seul désir de terminer.

Je ne prétends rien opposer contre votre projet, M. le comte, il est grand et digne du directeur des Arts dans un royaume puissant et riche, quoique gêné; mais il est de mon devoir de tout dire.

Agréez, etc.

PIERRE.

Lundi 7 novembre 1775.

O¹ 1913 (4), p. 344, original.

74. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 8 novembre 1775.

J'eusse été charmé, Monsieur, que vous eussiez rompu la glace avec M. Durameau sur l'affaire de son nouveau logement; mais, à votre défaut, je l'ai fait en répondant à une lettre qu'il m'a écrite il y a peu de jours pour savoir mes intentions sur la première partie du logement que vous allez abandonner. Je lui ai fait sentir l'impossibilité qu'il y avoit que je fisse construire pour ses élèves un supplément d'atelier dans les combles; je ne le souffrirais pas même à ses frais, à cause des inconvéniens, et parce que, au lieu de les embarrasser, je voudrais qu'ils les fassent libres dans toute leur étendue. Je lui ai en même temps témoigné l'impossibilité où je suis de faire faire aux frais du Roy les arrangements dont peut avoir besoin le logement de M. Lorient pour être approprié à son usage. C'eut été la même chose si je lui eusse donné l'ancienne Académie et les loges qu'il croyoit être comprises dans cette disposition; il n'y aura pas d'avantage et même peut-être moins, à le faire, dans l'emplacement de M. Lorient; ce qu'il retirera des arrangements qu'il a faits dans son logement actuel, joint aux secours que je lui donnerai; sur ce qui lui est dû, le mettra en état de faire en ouvrages légers les changements qui lui seront nécessaires. Je pourrais de mon côté faire faire ceux qu'exigent les lucarnes qui éclaireront son atelier et qui ont besoin d'être ouvertes par les côtés; je désire au surplus savoir promptement à quoi m'en tenir sur tout cela.

Je suis, comme vous, d'avis que l'Académie ne doit pas avoir

de patrimoine, mais tout au plus quelques secours indépendans des événemens politiques, et qui laissent toujours dans la main et la dépendance de son protecteur et de l'administrateur auquel S. M. a confié le soin des arts. Quant aux baraques qui régner le long des galeries du Louvre, je tiens toujours à mon idée qu'il seroit fort avantageux pour la décoration et la décence du palais du Roy que tous ces petits établissemens fussent supprimés et remplacés par quelque chose, soit barrière, soit bornes liées avec des chaînes ou des barres de fer, qui ne permit même plus d'y établir de nouvelles baraques. Dans le fond, le don qui en a été fait à l'Académie ne devoit pas arrêter ce mieux, vu qu'il avoit été fait pour lui tenir lieu des boutiques du Pont-Neuf, qui viennent de lui être accordées.

Cependant, comme l'Académie est aujourd'hui en pleine jouissance des baraques établies le long des galeries, et qu'elle ne doit jouir que dans plusieurs années de celui des boutiques du Pont-Neuf, j'ai considéré que la suppression des premières feroit tout à coup dans sa caisse un grand vuide, c'est pourquoi je me suis avisé d'un expédient que voici et qui arrangera tout : il consiste à charger les Bâtimens de la construction des boutiques du Pont-Neuf, au moyen de quoi l'Académie entrera sur le champ en jouissance d'un revenu qu'elles doivent produire ; je pense et je ne doute point que vous pensiez comme moi qu'elle sera suffisamment et amplement dédommée.

Au surplus, je ne vois pas quelles sont les dépenses considérables auxquelles l'Académie est tenue. Les gages de ses concierges et de ses modèles, les honoraires du secrétaire et des douze professeurs (ces derniers ne doivent pas être considérables, vû que ces officiers n'ont qu'un mois de service chaque année), les frais de chauffage, d'éclairage et de propreté doivent en constituer la plus grande partie ; mais c'est un objet sur lequel je désire avoir un entretien particulier à mon retour à Paris.

C'est avec plaisir que je vous renouvelle les sentiments avec lesquels je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

75. — PIERRE A D'ANGIVILLER

M. *Dumont*, sculpteur du Roy et de l'Académie, mourut hier au soir. J'avois eu l'honneur de vous mettre sous les yeux, lors du premier danger où il s'étoit trouvé, l'état malheureux de sa famille, l'intérêt de M. *Pajou*, son ami et le maître de son fils aîné, et enfin la demande de la survivance d'un bouge dans le Louvre pour ce fils qui donne de la satisfaction par sa sagesse et des espérances par ses dispositions et son application.

Vous eutes la bonté, M. le comte, de marquer de l'intérêt sans décider sur la survivance. Aujourd'huy la veuve, M. *Dumont*, oncle du mort, et M. *Pajou* réclament ces mêmes bontés; je m'y joins avec autant plus de zèle, que le lieu qu'il occupoit est sous la colonnade et n'a par conséquent que 9 à 10 pieds de large, espace trop peu considérable pour y placer un artiste de talent, de réputation et chargé de beaucoup de travaux; enfin, le fils promet, et je connois la position affreuse de la veuve et des enfans.

M. *Dumont*, avoit pris un compagnon avant sa maladie, afin d'accélérer l'ouvrage dont il est chargé pour le Roy, et sans avoir rien reçu. Le travail a continué pendant la maladie, et il est dû à ce compagnon 4 à 500 liv. Si vous n'avez pas la bonté de secourir par des grâces et par un acompte cette malheureuse famille, je ne sçais ce qu'elle deviendra.

M. *Cochin* a trop détaillé l'injustice dont on le menace, pour qu'il puisse craindre que les prétentions ne soient pas arrêtées.

Je n'avois pas cru, M. le comte, devoir vous parler des cartons de *Jules Romain*, que j'ay été voir aux Menus avec le s^r Bocciardi, parce qu'il ne m'avoit point engagé de faire la démarche comme pouvant intéresser le cabinet du Roy. Je me suis rappelé depuis que M. de C..... vous les avoit indiqués comme une acquisition convenable; sans entrer dans aucune discussion avec le s^r Bocciardi, sans même songer aux vues que l'on pouvoit avoir, je luy avois dit franchement de conseiller aux personnes à qui ces cartons appartiennent de trouver des Anglois ou des Russes. On ne peut refuser à ces morceaux une teinte de grandeur italienne, mais il y a si peu de belles

têtes, que leur utilité pour l'étude de la jeunesse est nulle. Ensuite ils sont si délabrés (la couleur s'est perdue) que rien ne pourroit les rétablir et motiver aux yeux des véritables connoisseurs une dépense telle qu'elle pût être.

Décidés-vous, Monsieur, si l'on placera, au nouveau Trianon, le tableau de M. *Vien* dans la chapelle et les trois autres dans les places pour laquelle ils ont été faits ?

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 9 novembre 1775.

O^t 1913 (2), p. 242, original.

76. — NOTE DE PIERRE

Le premier peintre ne veut pas courir le risque de laisser M. le Directeur général plus longtems sans nouvelles sur une affaire aussi intéressante que celle du cabinet *Mariette*. Il le supplie d'agréer les assurances de son très sincère attachement, et de son véritable respect.

M. *Cochin* est vexé pour une cheminée dont on veut s'emparer, bien injustement.

M. de Billy charge le premier peintre de beaucoup beaucoup de choses envers M. le Directeur général.

M. *Watelet* va mieux; son lait passe bien; il tousse cependant le soir.

Si l'on tolère des invasions pareilles à celles dont on menace M. *Cochin*, il faudra employer la force ouverte pour les réprimer par la suite.

10 novembre 1775.

O^t 1913 (4), p. 346, original.

77. — PIERRE A D'ANGIVILLER

L'agent a été proposer à la partie de la famille qui est à Paris, l'offre de 250.000 liv. et des arrangemens pour le payement ¹. Les héritiers ont écouté, mais sans donner de parole,

parcequ'ils ne vouloient rien décider sans le consentement de la veuve; ensuite, aucun n'a voulu se charger de luy en faire l'ouverture.

L'agent s'en est chargé, et comme amy et comme instruit des affaires de la famille. Il s'est transporté à Croissy, a fait ses propositions, en laissant entrevoir qu'il pourroit déterminer l'acquéreur à donner 300.000 liv. Cette somme a fait impression; mais, néanmoins, la veuve a tenu ferme à prétendre 200.000 liv. pour sa part.

Quoique l'agent soit convaincu que la clause du consentement de la veuve soit fondée, il s'attendoit bien aux objections des héritiers; mais il n'en a pas moins discuté.

Il y a quatre représentans, deux fils et deux gendres, les deux gendres trouvent que 300.000 liv. touchées sans frais ne sont pas à mépriser. L'ainé des fils est à la campagne; on luy a envoyé un exprès qui sera de retour dimanche dans la journée; ainsi, excepté les négociations particulières, tout est suspendu.

Par malheur, le cadet des fils est coëffé de l'idée d'une valeur beaucoup plus forte; de plus, vu les tracassines, il croit que le vray moyen de contenter la veuve est celuy d'une vente publique, parce que la dite vente étant connue de tout le monde, il faudra bien que chacun se contente de sa part. Par second malheur, le tems est bien court pour ramener et concilier les différentes opinions. De façon ou d'autres, on verra plus clair au retour de l'exprès.

Cette affaire n'est pas faite, car il est certain que les conseils sur une valeur supérieure à 300.000 liv. ne manquent pas, on ne peut même se refuser d'y souscrire tacitement, lorsque l'on apprécie..... et on dit :

Il y a 4.000 desseins dont 1.600 du premier ordre à 100 liv. chacun (et cela est foible).....	160.000 liv.
Desseins du second ordre 2.400, à 1 pistole chacun.....	24.000 liv.
Curiosités connues et retrouvées comme bronzes, signatures, camées, pierres gravées.....	30.000 à 40.000 liv.

Tableaux en plus	8.000 liv.
Les estampes du beau choix doubleront ce qui a déjà été vendu 75.000; ainsi	150.000 liv.
(et la folie des Anglois et autres étrangers qui pleuvent à l'hôtel d'Aligre)	
Total	382.000 liv.

M. le Directeur général sera informé de l'instant où l'on croira sa présence nécessaire, afin de n'être pas dans le cas d'une indécision, au moment où l'on ne seroit pas les maîtres d'arrêter une vente annoncée.

A tout événement, l'agent, le premier peintre et M. *Cochin* se sont donné parole à dimanche matin, afin de bien constater quelles parties du cabinet du Roy ont besoin d'être renforcées, ou remplacées, ou totalement fournies.

1. Il s'agit dans cette pièce de l'acquisition du cabinet Mariette.

78. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Fontainebleau, 11 novembre 1775.

Les détails que vous venez, Monsieur, de m'adresser sur l'état de la négociation avec les héritiers de M. *Mariette*, contredisent un peu, je l'avoue, l'espoir que j'avois conçu des propositions que j'ai donné pouvoir de porter; cependant, j'espère que les intéressés réfléchiront mûrement sur ces propositions et ne se laisseront point entraîner entièrement par ces évaluations d'enthousiastes dont je conçois aisément que l'on les berce, ni par cette affluence de curieux qui inondent le magasin de la vente, affluence au fond très peu concluante dans une ville où le moindre des objets fait spectacle pour tout le monde, et présente à tant de gens oisifs un moyen de tromper leur ennui.

N'allez pas présumer de ce que je vous dis là que moi-même je prétende réduire à rien le résultat de cette affluence que vous m'annoncez; mais je cherche à y donner son véritable prix; elle sera plus vive encore dans les premiers tems de la vente; moins de 15 jours amèneront une diminution très sensible, et bientôt, on se doutera à peine du premier effet. Tel est le sort de tous les événements de ce

genre, et les vendeurs en éprouvent très communément un très grand déficit sur leurs espérances.

L'acceptation de mes propositions fait disparaître tous les risques, et quand ces propositions présentent une perspective certaine de 100.000 écus environ, à costé de tous les événemens défavorables dont l'opération est susceptible, je ne conçois pas, je l'avoue, qu'on puisse balancer un instant.

Je ne vous donne qu'un aperçu de mes réflexions parce que vous et M. *L'Empereur* êtes plus que personne en état de les étendre et de les rendre sensibles : vos appréciations de ce dernier moment sont bien différentes de vos premières idées, me paroissent ainsi plus fondées et augmentent mon désir d'assurer cette collection au Roy, et, certainement je ne laisserai échapper le marché que par l'impossibilité absolue de l'obtenir ; alors, je verrai les moyens de tirer parti de la vente publique ; je n'ai pas besoin de vous observer que ces derniers mots ne sont que pour vous et pour M. *L'Empereur*.

Le travail que vous vous proposés pour demain matin au cabinet du Roy est fort bon ; mais il ne portera que sur ce cabinet, et ne vous dira rien des parties relatives à la Bibliothèque du Roy : n'importe, ce sera toujours un objet de rempli.

M. *Cochin* qui m'écrit au sujet de la cheminée sur laquelle il me paroît très fondé, me marque qu'il est au point de partir pour Ménars. Je ne voudrois bien pas le gêner, mais je voudrois bien aussi qu'il ne nous manquât pas dans une circonstance comme celle-cy ; je le luy marque parce que je connois tout ce qu'il est possible d'attendre de son zèle dans un moment que je regarde comme aussi intéressant pour les arts.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

(P.-S. de la main de M. le Dr G^{al}). — Si les héritiers se raidissent contre ma proposition, ce qui m'affligera, donnez-vous, je vous en prie la peine de forcer la porte de M. le Contrôleur général, il en est d'accord pour prendre des arrangemens relatifs aux estampes pour la Bibliothèque ; je serois très fâché d'avoir manqué cette suite, car j'aurois gardé tout ce qui

n'auroit pas été à la suite du Roy pour en former une avec les estampes. Je vous salue, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1913 (4), p. 348, original.

79. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Malgré les soins et les bonnes raisons données aux héritiers Mariette, l'affaire est manquée. Ils se sont expliqués ; des offres de 4 à 500.000 livres ne les détermineroient pas, tant les idées qu'on leur a données sur la valeur sont chimériques.

A la folie des prétentions il faut ajouter l'impossibilité de concilier les différents intérêts parce que, par les partages des héritiers, les desseins appartiennent à la veuve, les estampes aux enfans ; les uns et les autres ne se connoissent à rien et sont, par conséquent, susceptibles de toutes les impressions. Une vente *in globo* leur paroît la source de discussions sans fin, par l'impossibilité d'apprécier ensuite séparément chacun des deux lots. La vente publique les distinguant de nécessité, ils se flattent de s'accorder.

Nous croyons qu'avec 100 ou 120.000 liv. bien employées, tant en desseins qu'en estampes, le cabinet des desseins et la Bibliothèque seront les plus riches de l'Europe.

Le cabinet des desseins du Roy est riche en maîtres rares, mais en même tems ne possède rien des artistes célèbres du second âge. Quant aux modernes, rien, excepté des *Lebrun*. (*École à former.*)

Dans l'école flamande, environ, 12 *Rubens*, soit au cabinet, soit au Luxembourg, plusieurs *Paul Brill*, quelques *Breughel*, un *Bartholomé*. (*École à former.*)

M. *Cochin* ne part point ; aussi, nous allons toujours travailler ensemble à chercher dans le catalogue les articles qui nous paroîtront les plus propres à remplir les secondes vues de l'amélioration du cabinet de desseins.

Permettés-moy de vous observer M. le comte, que le cabinet des estampes est un des plus riches qui soit connu ; il peut manquer quelques morceaux rares à des suites, mais on

s'occupe de les acquérir successivement, lorsque les fonds le permettent. Voicy l'occasion d'accélérer le complètement, et d'autant plus facilement que les héritiers sont décidés à faire vendre par le plus d'articles et de détails possibles.

M. *L'Empereur* et moy sommes véritablement fâchés du peu de succès des négociations. Mais que pouvions-nous attendre de personnes préoccupées d'une valeur folle, et qui par leur arrangement, se sont données des entraves insurmontables ?

Je verray demain matin M. le Contrôleur général, car il est si tard que je crains de n'être pas en mesure avec le courrier.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 12 novembre 1775.

O¹ 1913 (4), p. 349, original.

80. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 29 novembre 1775.

Vous êtes instruit, Monsieur, des vues que M. le Contrôleur général et moi-même avons substituées à mon projet si malheureusement échoué sur le cabinet de feu M. *Mariette*, et qu'il s'agit à présent de s'arranger pour vous mettre en concurrence avec le public et ne laisser échapper aucun des objets vraiment dignes d'entrer dans les collections du Roy : Vous sentés combien nous comptons sur le soin que vous vous êtes chargé de prendre avec M. *Cochin*, pour reconnoître les besoins et pour déterminer les choix ; ainsi, je n'ai rien à vous recommander là-dessus ; mais je dois vous prévenir que je viens d'écrire à M. *L'Empereur* pour en obtenir tous les soins que je peux me permettre de son zèle et de ses connoissances et pour le prier de vouloir bien se concerter avec vous sur tout ce qui est à faire : mon objet principal en luy écrivant a été de luy procurer une juste garantie de tous les engagements qu'il pourra prendre en se rendant adjudicataire pour le Roy, et vous concevez que cette garantie je la contracte envers vous et envers M. *Cochin*. Vous êtes tous deux

très bons juges des besoins et des valeurs qu'ont peut y sacrifier pour que j'aie rien à ajouter à cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1913 (4), p. 352.

81. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Paris, 22 novembre 1775.

Des raisons particulières m'engageant, Monsieur, à désirer qu'il soit sursis pendant quelque tems à toute réception, soit au titre d'académicien, soit à celui d'agrégé, j'ai cru devoir vous en prévenir, d'autant plus tôt que je suis informé qu'en ce moment il se présente des récipiendaires. Vous voudrés bien faire part de mes intentions à l'Académie et n'indiquer en conséquence aucune assemblée qui ait pour objet de voter sur des réceptions au titre d'académicien ou d'agrégé.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1913 (4), p. 353.

82. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 novembre 1775.

J'ai différé, Monsieur, jusqu'à ce moment de répondre à votre lettre du 9 de ce mois, soit parce que j'avois de la répugnance à accorder au s^r *Dumont* fils l'atelier de son père, soit parce que j'avois sur l'emplacement où il est situé des vues qui n'étoient point encore arrêtées. Je vous fis part avant hier de ces vues qui, par leur utilité pour un service lié à la tranquillité, méritent toute préférence. Après tout il est uniquement question d'un atelier très étroit converti par une sorte d'abus en un logement des plus exigus. Je crois qu'il est possible de venir au secours de la veuve et du fils, que vous m'assurez montrer des talens, par une autre voie que celle de leur conserver un atelier et logement contre toute règle, ce qui tendroit à laisser occuper successive-

ment par des veuves où des jeunes gens qui n'ont encore rien mérité des logemens ou des ateliers qui doivent être la récompense et l'encouragement du mérite reconnu et décidé ; je serai même à l'avenir sur cet objet d'une beaucoup plus grande sévérité qu'on ne l'a été avant moi, et mon dessein est de n'accorder de logement ou d'atelier au Louvre qu'à des artistes reçus à l'Académie, le titre d'agrée n'en sera même pas un, puisqu'on ne peut dire encore si un agrée subira heureusement la dernière épreuve qui doit décider de son admission ou de son refus. Je vais au surplus pourvoir tout de suite à la demande que vous me faites d'une somme de 500 liv. en faveur de l'infortunée famille du s^r *Dumont*, pour le compagnon qui a travaillé à la figure dont cet artiste étoit chargé. Lorsque vous en recevrez l'ampliation, vous voudrez bien veiller à ce que l'emploi de cette somme soit fait conformément à cette destination. Vous ne me parlez point de l'état où en est la figure dont il s'agit, et des mesures à prendre pour son achèvement. Mais je sens que vous ne vous êtes occupé dans les premiers momens qui ont suivi la mort du s^r *Dumont* que de ce qui étoit le plus pressant.

D'après ce que vous me marquez des cartons de *Jules Romain* que vous avez été voir aux Menus, ce n'est point une acquisition à faire pour le Roy; vos réflexions sur ce sujet sont péremptoires.

Je ne vois assurément rien de mieux à faire que de placer dans la chapelle du nouveau Trianon, le tableau de M. *Vien*, qui a été ordonné et exécuté pour cet objet. Quant aux trois autres à placer dans l'intérieur du château, j'eusse fort désiré qu'on eût pû placer le tout à la fois. Le quatrième est, je crois, celui de M. *Doyen* au sujet duquel je lui ai écrit, il y a quelques mois ; j'imagine que, d'après ma lettre, il s'en est occupé sérieusement. Mais, quoi qu'il en soit, vous pouvez faire mettre en leur place les trois qui sont prêts, le défaut du quatrième sera un motif pour M. *Doyen* de se hâter; car, sans doute, la Reine en parlera et je serai dans le cas de lui faire une nouvelle semonce.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

P. 359, copie.

1. Au sujet de la décoration du nouveau Trianon, V. *Correspondance de Marigny*, t. II, p. 127.

83. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 novembre 1775.

Je viens enfin, Monsieur, d'arrêter les dispositions que j'avois en vue sur les différens emplacements vacans au Louvre, soit par la translation de l'Académie royale d'architecture à son logement nouveau, soit par votre passage au logement qu'occupait ci-devant M. *Vien* dans l'ancienne École des élèves protégés. Comme la plus grande partie concerne dans ses arrangemens des artistes membres de l'Académie royale de peinture, il est nécessaire que vous en soyiez informé. Voici les objets qui vous concernent en cette qualité; j'ai donc accordé :

1° A M. *Duplessis*, la partie antérieure de votre logement. Il sera possible de faire au devant de la croisée de l'espèce de vestibule qui le précède un retranchement propre à y placer quelques copistes.

2° A M. *Clérissseau*, l'emplacement actuellement occupé par M. Lorient, au 1^{er} étage du pavillon du Gouvernement avec l'entresol au dessus, le tout compris entre le plancher du 1^{er} et second étage. Le dessus restera par intérim à M. Lorient pour entrepôt de ses modèles de machines.

3° A M. *Jeaurat*, pour pied-à-terre quand il va à Paris, le logement que M. Leroy va quitter pour aller occuper celui qui lui est destiné à côté de l'Académie royale d'architecture.

4° A M. *Doyen*, la grande salle où cette académie tenoit ses assemblées, pour lui servir d'atelier.

5° A M. *Bellenger*, le logement à la Savonnerie que devoit occuper le concierge, et dont ce dernier a perpétuellement abusé en le louant à toutes sortes de particuliers.

6° Enfin à M. *Briard*, l'atelier que M. *Bellenger* abandonnera en se transportant à la Savonnerie.

Telles sont, Monsieur, les dispositions que j'ai faites et pour l'exécution desquelles vous vous concerterez avec M. *Soufflot* qui a également mes ordres à ce sujet. Je souhaite fort que ces facilités accordées à divers membres de l'Académie de pein-

ture produisent dans ceux qui peuvent être accusés de quelque relâchement une nouvelle activité à cultiver leur art et qu'il en résulte des effets avantageux tant pour l'honneur de l'Académie que pour celui de l'école française.

Vous ne devez point douter des sentimens avec lesquels je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1127*, p. 370, copie.

84. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 novembre 1775.

Dans le dernier travail, Monsieur, que Sa Majesté a bien voulu m'accorder, j'ai pris ses ordres sur la disposition du logement qu'occupoit M. *Vien* dans l'hôtel ci devant affecté à l'École des élèves protégés; et, sur ce que je lui ai représenté que cet hôtel, par sa position et son voisinage de l'Académie, sembloit être destiné à la demeure de son premier peintre, Elle a bien voulu vous accorder en cette qualité ce logement pour être dorénavant celui de l'artiste qui remplira cette place. En assurant pour l'avenir au premier peintre de Sa Majesté un logement commode et à portée de ses fonctions, je suis enchanté d'avoir eu occasion de faire une chose que vous désirez et de vous procurer les commodités que ne vous présentait pas celui que vous occupés en ce moment. Au reste comme, par cette disposition, ce nouveau logement devient un logement de place, il m'a paru entièrement superflu d'en faire expédier un brevet qui n'a lieu que dans les cas de grâces personnelles.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1127*, p. 369, copie.

85. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 27 décembre 1775.

La mort de M^{me} Godefroid, Monsieur, faisant vacquer la place de restaurateur des tableaux de Sa Majesté, j'ai pesé avec attention les avantages et les inconvéniens de la remplir. Il m'a paru, après un mûr examen, que les derniers l'emportoient beaucoup sur les premiers et que cette place pourroit, comme il est arrivé, devenir par la suite un titre entre des mains peu ou médiocrement capables, pour être chargé à l'exclusion d'autres plus habiles, du travail duquel dépend en grande partie la conservation des tableaux du Roy. J'ai donc résolu de ne la point remplir et de la supprimer, mon dessein est de suivre un autre plan pour la restauration des tableaux de Sa Majesté qui en ont besoin, et de ne point faire d'un ouvrage aussi important une sorte d'entreprise qui tourne à la fin au détriment de la chose; j'y employerai non une seule personne mais plusieurs, sous vos yeux, après des essais qui constateront leurs capacités, et suivant des arrangemens que j'arrêterai avec vous quand il en sera temps.

Les s^{rs} Godefroid et Hoogstaël m'ont écrit pour me demander la place de la veuve Godefroid. La première partie de ma lettre contient ma réponse à leur demande, je les employerai volontiers l'un et l'autre de la manière que je viens de vous dire; mais je ne leur donnerai à aucun d'eux un titre qui deviendrait nécessairement et à la longue exclusif. Vous voudrez bien leur faire part de ma réponse et de mes intentions lorsqu'ils iront chez vous sçavoir quelle est ma décision.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1127* p. 470, copie.

1776

86. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 janvier 1776.

Je viens, Monsieur, de recevoir une lettre de M. le Lieutenant général de police qui me fait quelques observations concernant les boutiques du Pont-Neuf, et m'informe de la requête [présentée] par la communauté des maîtres fourbisseurs, afin que ces boutiques ne soient point louées à des fourbisseurs, conformément aux lettres-patentes de septembre 1744, par lesquelles, attendu les inconvéniens y détaillés il est fait défense aux maîtres de cette communauté d'avoir des boutiques sur ce pont et à tous marchands d'y en exposer en vente. Ce règlement ayant en vue la sûreté publique, je ne vois aucun motif pour l'Académie de s'y soustraire, et je pense qu'elle ne doit faire aucune difficulté de s'y conformer ; c'est pourquoi si, parmi ceux qui se sont présentés ou se présenteront pour ces locations, il y a quelques fourbisseurs, il convient de les en exclure ; comme je connois l'empressement avec lequel des marchands de différentes espèces se sont fait inscrire pour avoir ces petites boutiques, je présume que l'exclusion de ce genre particulier de commerce de dessus le Pont-Neuf est pour elle un objet fort indifférent. Vous sentez au surplus que tout ce qui a trait à la sûreté publique doit marcher avant toute autre considération.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O: 1128*, p. 40, copie.

87. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Vos intentions dans la lettre que vous avés écrite à M. *Duplessis*, en date du 13 janvier dernier, sont que vous voulés que le mémoire du sculpteur qui a fait la bordure du portrait du Roy, soit joint à celui de M. *Duplessis*, afin que M. le Contrôleur général fasse verser dans la caisse des Bâtimens le montant des deux mémoires.

J'ay attendu le mémoire du sculpteur, et je le reçus hier ; ainsy, j'auray l'honneur de vous l'adresser dans le courant de cette semaine, avec celuy de M. *Duplessis*. Ce dernier m'a dit, lorsque je luy ay apporté des honoraires qu'il demandoit, que vos arrangemens étoient changés sur les copies dont il devoit être chargé ; d'abord en total, il s'en étoit tenu à vos derniers ordres : que vous l'aviés prévenu qu'il ne feroit doresnavant que des copies de marque ; qu'en conséquence, celle qui est destinée au rajah de Carnatic étoit totalement de sa main, le copiste n'ayant fait que préparer ; que, sans vouloir fixer le prix à 600 liv., il ne s'étoit fondé que sur les renseignemens de M. Berger qui l'avoit assuré que feu son frère avoit été payée 600 liv. de sa copie. Je lui ai répondu que j'ignorois le changement dont il me parloit ; que j'avois peine à croire que vous voulussiez courir le risque de voir renouveler les anciens manèges qui se faisoient, ny de vous exposer aux demandes indiscrettes dès que l'on sçauroit que l'ancien usage étoit rétabli ; qu'au reste, il s'agissoit d'une copie que, sans doute, vous n'aviés pas prétendu distinguer des courantes. Que même un prix trop fort étoit capable de vous engager de vous prêter aux insinuations des personnes qui débiteroient par montrer un faux désintéressement pour engraisser. J'ay tû les raisons du fort paiement de feu M. *Vanloo*. Après bien des propos M. *Duplessis* (quoy qu'en me laissant le maître) s'est restreint à 300 liv., bien résolu de se mieux expliquer.

Voilà toute ma besogne, M. le comte, et je crois ce que l'on peut faire de mieux, car dans le vray, la totalité des copies, pouvoit faire espérer à M. *Duplessis*, un sort pareil à celui des *Rigaud*, *Vanloo père*, et *Tocqué*. Tandis qu'une copie de marque de tems à autre devient un ouvrage très soigné, et vaut des honoraires en conséquence.

Je suis, etc.

PIERRE.

26 février 1776.

O^t 1913 (5) 12, original.

Note de Montucla. — M. *Vanloo* n'a jamais fait qu'une copie de son portrait du Roy, pour servir de second original au cabinet des tableaux de la Couronne.

Il est certain qu'il n'y a nul moyen de charger M. *Daplessis* de faire des copies du portrait du Roy au prix qu'il demande, même après la réduction, consentie à 300 liv., de celui destiné pour le roy de Carnatie.

88. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 13 mars 1776.

Sa Majesté ayant créé, Monsieur, par les nouveaux statuts qu'elle vient de donner à l'Académie royale d'architecture une classe d'honoraires associés libres, il lui a paru que son premier peintre devoit naturellement y avoir place, et que, pour le bien des arts cultivés par les deux Académies, les liens entr'elles ne pouvoient être trop resserrés. Elle a, en conséquence, fait choix de vous pour remplir une de ces places d'honoraire associé libre. Je vous en fait part avec une vraie satisfaction, convaincu de l'utilité de vos lumières et de votre goût pour le bien d'un art dont les grands principes touchent d'aussi près à ceux de la peinture.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1128^e, p. 149, copie.

89. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 mars 1776.

Il y a déjà longtemps, Monsieur, que, désirant encourager en France la grande peinture, je vous ai annoncé, ainsi qu'à l'Académie le projet de distribuer entre un certain nombre de ses artistes plusieurs tableaux à exécuter pour le Roy, et dont la plupart auroient pour sujet des traits d'histoire propres à ranimer la vertu et les sentimens patriotiques. Mon dessein étoit aussi de charger quatre sculpteurs de l'Académie d'exécuter chacun pour Sa Majesté une figure de marbre, représentant quelque homme célèbre dans la nation par ses vertus, ses talens, où son génie. Quelques circonstances particulières

m'avoient empêché d'arrêter entièrement mes idées sur ce projet; mais, arrivé au commencement de cette année, j'ai cru ne pouvoir tarder davantage à l'exécuter. J'ai, en conséquence, examiné de nouveau les diverses vues que vous m'avez proposées d'après les conversations que j'ai eu avec vous sur ce sujet, et je vais enfin vous marquer ce que j'ai décidé. Vous le trouverez dans la feuille ci-jointe, qui contient le sujet de ces différens tableaux, et les artistes dont j'ai fait choix pour les exécuter. Vous voudrés donc bien les en prévenir, ainsi que du désir que j'ai qu'ils s'en occupent sérieusement et de manière que le public puisse jouir de ce travail au Salon de l'année 1777. Je donnerai des acomptes sur le prix que j'ai fixé, mais ce ne sera qu'autant que le travail avancera; je vous exhorte à y veiller et à m'en faire part; les tableaux les plus avancés seront pour leurs auteurs un titre pour recevoir de plus grands secours. Je compte que le choix que je viens de faire flattera assés les artistes qui en sont l'objet pour les engager à faire les plus grands efforts pour remplir mon attente et mes vues.

Les sujets que j'ai arrêtés pour les quatre figures de marbre sont *Sully*, *le chancelier de l'Hôpital*, *Fénelon* et *Descartes*, et les quatre artistes dont j'ai fait choix pour les exécuter sont *M^{rs} Pajou*, *Lecomte*, *Mouchy* et *Gois* ¹.

Je suis d'abord décidé que ce soit *M. Lecomte* qui exécute la figure de *Fénelon*, elle me paroît analogue à son caractère et aux autres ouvrages dans lequel il réussit le mieux. A l'égard des trois autres, il faut les laisser choisir à *M. Pajou*, *Mouchy* et *Gois*, en déférant, comme de raison le choix à *M. Pajou* le premier, comme l'ancien. Lorsque cela sera fait et que vous m'en aurés instruit, je vous enverrai, comme je viens de le faire pour les tableaux, un état signé de ces ouvrages et des artistes qui en seront définitivement chargés. Le prix de chacune de ces figures sera de 10.000 liv. Le Roy fournira le marbre.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O: 1128°, p. 164, copie.

1. *Pajou* exécuta la statue de *Descartes*, *Gois* celle de *l'Hôpital*, *Mouchy* celle de *Sully*. La plupart de ces statues se trouvent aujourd'hui à l'Institut. Voir le *Journal des Savants* du mois de novembre 1904.

90. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 19 mars 1776.

Je crois devoir, Monsieur, me hâter de débarrasser définitivement M. *L'Empereur* des achats qu'il a bien voulu se charger de faire à la vente du cabinet de feu *Mariette* pour le compte du Roy. Je vous prie en conséquence de vous concerter avec luy et de retirer de ses mains tous les objets dont il s'agit pour les remettre ensuite dans le dépôt confié à M. *Cochin*, en les constatant par une description suffisante dans l'inventaire de ce même dépôt. Vous sçavés que j'ai promis à M. *Watelet* de le mettre à portée d'examiner commodément les nouvelles acquisitions avant qu'elles entrent au dépôt, et vous me ferés plaisir de prendre vos mesures pour remplir mon engagement.

Il est une autre partie qu'il faut également mettre en règle c'est la comptabilité et ses formes; celles-cy exigent qu'il soit dressé un état détaillé des articles achetés et de leurs prix; et qu'au pied de cet état il soit inscrit et souscrit par vous et par M. *L'Empereur* un certificat qui, constatant la vérité des détails, devienne la base de l'arrêté à former par les officiers de mon administration et de l'ordonnance à signer par le Roy pour autoriser le paiement. Toutes ces pièces une fois formées, j'ordonnerai les expéditions nécessaires pour que M. *L'Empereur* puisse retirer de la caisse les récépissés provisoires qu'il y a donnés et y substituer une quittance comptable, telle qu'elle est nécessaire au trésorier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

91. — PIERRE A D'ANGIVILLER

31 mars 1776.

M. *Lagrenée* exécutera, sous le bon plaisir de M. le Directeur général, le sujet de l'histoire romaine : *Fabricius environné de sa famille refuse les présens que les ambassadeurs de Pyrrhus avoient ordre de lui offrir* ¹.

M. *Bridan* pourroit faire un *Mars*, pour faire le pendant de la *Vénus* ordonnée à M. *D'Huls*. Cette figure remplaceroit le *Vulcain*, qui ne s'exécute pas.

M. *Robin*, agréé, est chargé de peindre le plafond de la salle de spectacle construite à Bordeaux sur les desseins de M. *Louis*; l'esquisse et les études de cet ouvrage sont faites et l'auteur supplie M. le Directeur général d'avoir la bonté d'y donner son approbation, lors de son premier voyage à Paris. Mais M. *Louis* ayant mandé à M. *Robin* qu'il ne pouvoit commencer qu'à la fin de juillet, ce dernier voudroit obtenir un congé pour voir l'Italie pendant cet intervalle. Il désireroit même partir dans la semaine de la Quasimodo.

M. *Coustou* terminera, cette année 1776, le tombeau de feu Mgr le Dauphin. Il supplie M. le Directeur général de donner des ordres pour l'examen de la cave construite dans le chœur de la cathédrale de Sens, surtout des murs et de la voûte, afin de constater si l'on peut bâtir au dessus, et avec sûreté, le massif du dit tombeau. Il seroit aussi convenable d'établir ce massif le plus tôt possible pour que la bâtisse en fût consolidée au point de ne pas craindre les mouvemens dans les marbres qui seront posés et adaptés sur le dit massif.

M. *Muller*, graveur, fut agréé hier et reçu tout de suite sans aucune voix contraire.

M. *Duplessis* aura une séance de Madame la duchesse de Chartres mercredi prochain, et attend les ordres pour se rendre à Versailles.

Il est dit que M. de Malesherbes craignoit que la suppression de l'école de la maîtrise ne fit tort à l'avancement de la jeunesse. Il a été mis sous les yeux de M. le Directeur géné-

ral des notes en réponse à une lettre de M. le marquis de Paulmy à ce sujet. L'Académie royale remplacera par une seconde école, et avec fruit, celle qui étoit plus capable de nuire que d'être utile.

Le premier peintre demande une lettre qui confirme l'ordre au s^r Buteux de faire une bordure au *Salvator Rosa* représentant l'*Évocation de l'ombre de Samuel*, une bordure pour le médaillon de feu M. Turgot, ancien prévost des marchands, et une nouvelle bordure pour le tableau d'autel du petit Trianon. Ces trois ouvrages sont commencés sur l'ordre verbal de M. le Directeur général.

1. Actuellement au musée de Libourne.

92. — D'ANGIVILLER A PIERRE

31 mars 1776.

Mon dessein étant, Monsieur, de faire mettre cette année dans les appartemens du Roy le magnifique tableau de la *Pythonisse d'Endor*¹, par *Salvator Rosa*, j'ai vu par moi-même la nécessité de lui faire faire une nouvelle bordure ; c'est pourquoi vous pouvés en donner l'ordre au s^r Buteux, ainsi que pour la bordure que vous avez jugé vous-même nécessaire de substituer à celle qui étoit préparée pour le tableau de M. *Vien*, qui est à poser à l'autel de la chapelle du nouveau Trianon. Vous pouvez enfin lui donner celle dont je vous ai parlé pour le médaillon de feu M. Turgot, ancien prévôt des marchands.

Je joins ici l'état rectifié des tableaux à exécuter pour le Roy par divers artistes de l'Académie. Vous y trouverez l'autorisation pour les morceaux de sculpture dont dont S. M. veut bien charger quatre de ses sculpteurs. Je n'ajoute rien à ce que je vous ai mandé précédemment sur la nécessité dont il est que ces divers ouvrages, les tableaux du moins, soient faits pour le Salon de l'année prochaine ; les artistes qui en sont chargés seront aidés proportionnellement à l'avancement de leur travail.

Vous trouverez aussi ci-joint le congé que vous m'avez demandé pour M. Robin; je verrai très volontiers à mon prochain voyage à Paris, s'il y est encore, les esquisses du plafond dont il est chargé pour la salle de spectacle de Bordeaux. J'approuve au surplus très fort le voyage qu'il est sur le point de faire en Italie. Il seroit même à souhaiter qu'il ait plus de temps à employer à ce voyage qu'un artiste ne fait jamais sans fruit.

Je vais écrire au contrôleur de Fontainebleau pour qu'il examine à Sens la cave construite dans le chœur de la cathédrale, sur laquelle doit porter le massif du monument de feu Mgr le Dauphin, ainsi que pour sa construction.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1128^a, copie.

1. Au Louvre, n^o 1478.

93. — PIERRE A D'ANGIVILLER

On fit hier lecture dans l'assemblée ¹ de la lettre de M. le Directeur général adressée au premier peintre, par laquelle il se plaint de l'indécence des lettres anonymes dont le nombre augmente formellement, ainsi que de la bassesse des gens qui empruntent des noms supposés. L'Académie, pénétrée de l'intérêt du supérieur envers les membres de la Compagnie qui sont cités dans les lettres, a cependant été alarmée d'y trouver des soupçons généraux sur quelques-uns de ses confrères. Comme la Compagnie n'en a jamais pu croire aucun capable d'un procédé si odieux, et que M. le Directeur général informe que, sans son mépris pour de pareilles libelles, il ne fait pas les démarches tendantes à découvrir les coupables, elle le supplie néanmoins de vouloir bien la calmer en ordonnant des recherches qui en procurera la découverte. L'Académie, ne croyant pas qu'il luy convienne de retenir dans son sein des membres qui sont proscrits par l'article des statuts, le premier peintre a été chargé d'en présenter à M. le Directeur général la position inquiétante de la Compagnie.

1. Proc.-verb. de l'Académie royale, t. VIII, p. 213.

94. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 avril 1776.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 2 de ce mois, le rapport que vous avez dressé avec M. *Hallé* et *Cochin* de la *Sainte Famille* de *Raphaël*, et votre avis sur la nécessité de ne point perdre de temps à faire transporter ce tableau de dessus la planche où il est sur une toile ; je vois aussi que vous étiez unanimement de l'avis de confier ce travail au s^r Hacquin, dont les procédés sont connus ainsi que la capacité. En quoi votre manière de penser s'accorde tout-à-fait avec la mienne. J'approuve donc ce transport, et je vous autorise à arranger tout cela avec M. Hacquin, soit pour le temps et le lieu où il travaillera, soit pour le prix. Je désire fort que cette opération ne tarde point, puisque, dans l'état où est ce tableau, chaque jour peut y apporter une nouvelle détérioration.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1128^e, p. 205, copie.

95. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Vous m'avez ordonné de vous rappeler la distribution des médailles que vous avez fixée au 13 du présent jour de l'assemblée.

J'ay l'honneur de vous adresser le modèle de la soumission du s^r Hacquin pour la restauration du tableau de la *Sainte Famille* de *Raphaël*, que je vous supplie de me renvoyer si vous l'approuvés, où avec les changemens que, vous jugerés nécessaires. J'avoûe de bonne foy que, vû les dépenses de voyages et d'éloignement de sa maison, le s^r Hacquin n'y fera pas fortune ; mais j'ay fait mon devoir, et il est prest à signer. Les grâces dépendent de votre bonne volonté.

M. Montucla qui part demain s'est chargé de trois nouveaux portraits de la collection de l'Académie.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 6 avril 1776.

O^s 1913 (5), p. 77, original.

96. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 10 avril 1776.

J'ai reçu, Monsieur, le projet de soumission du s^r Hacquin pour l'opération à faire au tableau de *Raphaël*. Le prix m'en paroît raisonnable, et vous pouvés la lui faire signer ; je l'accepterai. Je luy ferai donner un endroit où il puisse travailler commodément et à part.

Je fais réflexion que la *Sainte Cécile* n'est pas en plus mauvais état que la *Sainte Famille*, si peut-être elle n'est pas encore plus en danger. Je serois tenté de faire commencer par là.

J'irai sans doute samedi à Paris pour la distribution des médailles.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1128^e, p. 207, copie.

97. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 10 avril 1776.

Dans ma dernière lettre, Monsieur, par laquelle je vous envoyois l'état des ouvrages de sculpture ordonnés par le Roy, je ne m'expliquai pas assés positivement sur le temps auquel il falloit que ces ouvrages fussent exécutés, et je vois d'après cela que quelques-uns des artistes qui en ont été chargés paroissent ne pas se proposer d'y mettre la diligence convenable. Je crois, par cette raison, à propos de vous marquer plus positivement les intentions du Roy. Elles sont que ces ouvrages soyent faits pour le Salon de 1777, et je vous prie de l'annoncer aux artistes qui doivent les exécuter. Il n'en est pas de ces figures comme de celles qui, en certaines circonstances leur ont été ordonnées sans autre objet que de les occuper au défaut d'autre ouvrage. Ceci tient à un projet

général pour le bien des arts en France, et s'il en étoit de ces ouvrages comme de ceux qui ont été demandés précédemment, l'objet que je me suis proposé seroit manqué. Il est donc nécessaire que vous vous assuriez de la détermination précise des artistes à qui ils ont été demandés et que vous m'en fassiez part. Ils doivent considérer, qu'indépendamment de la distinction qui rejaillit sur eux de ce choix, ils seront payés au fur et à mesure de l'ouvrage, et à proportion de son avancement. J'attens votre réponse sur cet objet.

Je suis dans le dessein de donner à M. *Bridan* le *Vulcain* pour lequel M. *Caffiéri* a tant de répugnance. Ce me paroît être le seul moyen de concilier les intérêts et la sensibilité de l'un et de l'autre. Je ne vous écris cependant point, ni à M. *Bridan*, définitivement sur cela, parce que, si quelqu'un des quatre artistes chargés des sculptures prétendoit absolument ne pouvoir s'acquitter de son morceau d'ici au Salon de 1777, je pourrois luy substituer M. *Bridan* qui n'est pas occupé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1128*, p. 208, copie.

98. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — J'ay l'honneur de vous adresser la soumission du sr Hacquin dont j'ay gardé un double. Le tableau de la *Sainte Cécile* de *Raphaël* me paroît de loin en très mauvais état; mais il ne m'est pas assés connu en détail pour pouvoir en marchander la restauration en sûreté de conscience.

MM. *Pajou*, *Mouchy*, *Gois*, et *Lecomte* m'ont assuré par écrit qu'ils se conformeroient à vos intentions, sous la clause que vous ordonnerés le plus tôt possible les marbres.

Je verray demain la plupart de MM. les peintres; on peut être sûr qu'ils ne manqueront pas; peut-être cependant que M. *Durameau* donnera difficilement ses deux tableaux. Vous connoissés M. le comte sa façon d'opérer.

M. *Watelet* se porte beaucoup mieux, et viendra demain vous faire compagnie. Pardonnés-moi, si je vous parle encore de M. *Robin*; mais il s'occupe si fort de votre approbation et de votre attache que je me reprocherois ne pas vous mettre sous les yeux ses desirs.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 13 avril 1776.

O^r 1913 (5) p. 82, original.

99. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 avril 1776.

Étant aujourd'huy assuré, Monsieur, par les promesses que vous ont été faites par écrit par M^{rs} *Pajou*, *Mouchy*, *Gois* et *Lecomte* qu'ils exécuteront, dans le tems prescrit, les figures dont ils sont chargés pour S. M., il me reste à prononcer sur celle que M. *Bridan* m'a demandée; ce qui, au moyen du refus de M. *Caffiery* d'exécuter le *Vulcain* dont il avoit été chargé, n'entraîne aucune nouvelle dépense. J'accède donc d'autant plus volontiers à la demande de M. *Bridan* que je ressentois quelque peine de ne le pas employer dans la distribution des quatre figures. M. *Caffiery* me tire d'embarras à cet égard par sa répugnance soutenue à exécuter le *Vulcain*; aussi j'en charge M. *Bridan*. Vous voudrés bien luy en faire part, et le prévenir de la nécessité que cette figure soit faite pour le Salon de l'année prochaine.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1128^e, p. 125, copie.

100. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 29 avril 1776.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre dernière lettre, celle de M. l'avocat *Raetz* avec l'état des tableaux et des estampes

qu'il a à vendre. Plusieurs de ces tableaux portent en effet de grands noms, mais vous sçavez bien : 1° que ces noms ne sont pas toujours bien appliqués ; 2° que tous les ouvrages du même maître ne sont pas également bons ; 3° enfin, que tous les propriétaires de tableaux sont portés à les regarder comme les morceaux les plus précieux. On ne peut donc se déterminer sans voir. D'ailleurs je ne puis pas charger le Roy de la dépense des transports de ces tableaux pour les faire examiner. Ainsi, je ne vois nul moyen de remplir les vues de M. l'avocat Raetz, à moins qu'il ne se déterminât à courir les risques de faire porter ses tableaux à Paris où peut-être, au défaut du Roy, trouveroit-il d'autres acheteurs. Mais, dans ce cas même, je ne garantirois point que le Roy luy en prît aucun. Je crains de voir renouveler l'aventure du sieur Ham, duquel peut-être je n'eusse rien pris, si la commisération n'eût pas un peu agi sur moi.

Je vois que vous n'êtes pas d'avis, ni MM. *Hallé, Coustou* et *Cochin*, que je fasse grand effort pour acquérir les tableaux de l'école de Saint-Luc ; j'écris en conséquence à M. Albert. Il me paroît important comme à vous de mettre l'Académie en état de recevoir les nouveaux élèves que la suppression de l'école de Saint-Luc y a fait refluer. J'attens les plans que M. *Brébion* a fait pour l'augmentation d'école que cette circonstance rend nécessaire. Mais pour pourvoir, en attendant, à l'exécution de ces plans j'adopte l'expédient que vousme proposez de transférer le s^r Hacquin dans la galerie d'Apollon, où il achèvera son ouvrage, et d'établir pour l'usage de l'Académie, dans le Salon où l'on expose les tableaux, une enceinte en planches pour y tenir l'école jusqu'à ce que les nouveaux arrangemens soyent exécutés. Je fais part à M. *Soufflot* de mes intentions sur ce sujet.

Vous connoissez, etc.

D'ANGIVILLER.

P. S. — Si pourtant les principaux tableaux de l'école de Saint-Luc se vendoient à un prix modéré, on pourroit en faire l'acquisition pour le Roi ; il seroit bon qu'en ce cas, vous vous fissiez informer du temps où la vente se fera.

O^s 1128^e, p. 243, copie.

101. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 2 may 1776.

Il y a déjà quelque temps, Monsieur, que je vous ai prévenu du dessein ou j'étois de supprimer toutes ces petites échoppes placées au devant de la galerie du Louvre. Chaque fois que j'ay eu occasion de passer sur le quay et d'être témoin du mauvais effet de ces échoppes, je me suis affermi dans cette résolution, en sorte que je suis aujourd'huy entièrement déterminé à cette suppression et que je ne veux pas tarder davantage à la mettre à exécution. Je viens d'en écrire à M. *Soufflot*, ainsi qu'à M. *Duchesne*, afin que, conjointement, ils notifient mes ordres à tous ceux qui tiennent ces petits établissements de les abandonner d'ici au commencement de septembre, en leur annonçant que, passé ce terme, je ne leur accorderai plus aucun délai.

Une seule chose a pu me faire balancer aussi longtemps à exécuter cette résolution, c'est l'intérêt que l'Académie royale de Paris a dans les loyers de ces échoppes ; mais j'ai considéré 1° que l'intérêt du bien public et de la décence des maisons royales devoit avoir la préférence sur tout ; 2° que, lorsque le privilège de ces échoppes eut été accordé à l'Académie, ce fut pour l'indemniser de celui des boutiques du Pont-Neuf qui éprouvoit des difficultés que M. de Marigny désespéroit de surmonter ; 3° enfin qu'il m'est possible de dédommager l'Académie des avances qu'elle a faites pour ces établissemens, en la déchargeant des constructions des boutiques du Pont-Neuf, ce que je me propose de faire, en sorte qu'elle pourra tout de suite entrer en possession de leur produit. Je vous ai déjà fait part de mes vues sur ce sujet, et je me réserve d'en conférer de nouveau avec vous, pour arranger très incessamment cette affaire, en sorte que l'Académie ne s'aperçoive pour ainsi dire pas de la suppression que j'ordonne en ce moment.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

102. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 3 may 1776.

En revoyant, Monsieur, la lettre de M. Albert au sujet des tableaux appartenant à la communauté de Saint-Luc, il m'a paru qu'il désiroit quelque chose de plus précis sur le prix de ces tableaux que ce que vous m'avez marqué. C'est pourquoi il seroit à propos que vous vissiez ce magistrat à ce sujet et que vous lui remissiez un état des sommes auxquelles vous estimez qu'ils pourroient se vendre. Vous me feriez plaisir de ne pas tarder de lui donner ce nouvel éclaircissement. — Je pense au surplus que, si l'on pouvoit avoir à un prix modéré les trois tableaux de *Le Brun*, *Le Sueur* et *Blanchard*, cela seroit avantageux à la collection du Roy. Je ne sçais si cela est possible, sans que ces tableaux soient achetés à l'enchère. Vous voudrez en conférer avec M. Albert, à qui j'écris à ce sujet. Si cela n'est pas possible, il faudra avoir quelqu'un à la vente qui la suive, et si, contre l'attente qu'on a, ces tableaux ne montoient pas haut, on pourroit par ce moyen se les procurer.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1128^e, p. 270, copie.

103. — D'ANGIVILLER A PIERRE

15 may 1776.

J'ai mis Monsieur, sous les yeux de S. M. la proposition que M. de la Tour¹ fait à l'Académie royale de peinture de lui donner une somme de 10.000 liv. pour former le fond de trois prix à distribuer à certaines époques, et j'ai fait part au Roy du désir qu'avoit l'Académie d'obtenir son agrément pour qu'elle acceptât cette fondation. Je vous annonce que S. M. non seulement l'a agréé, mais qu'elle l'a fait en me donnant des marques de satisfaction sur la façon de penser

noble et désintéressée de *M. de la Tour*. L'Académie peut, en conséquence, délibérer sur les arrangemens à prendre définitivement sur la distribution de ces prix ; objet sur lequel je m'en rapporte à ce qu'elle jugera le plus convenable et le plus avantageux au progrès de l'art, et dont je désire seulement être informé. Elle pourra aussi prendre avec *M. de la Tour* les engagemens qui seront nécessaires pour l'exécution de cette fondation, et, s'il est nécessaire que j'y intervienne, je le ferai avec plaisir.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1925a.

1. V. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 222 et suiv.

104. — D'ANGIVILLER A PIERRE

A Versailles, 15 may 1776.

J'apprens, Monsieur, par votre lettre, la mort de *M. Saly*, chevalier de l'ordre du Roy et ancien professeur de l'Académie ; cette mort faisant vacquer un atelier, je sens la nécessité de profiter de cette circonstance pour fournir à *M. Mouchy* le moyen de s'acquitter de l'engagement qu'il a contracté relativement à la figure dont il a été chargé par S. M. ; ainsy, je lui accorde l'atelier de feu *M. Saly*, sous la condition néanmoins que l'un des deux reviendra à ma disposition lorsque cette figure sera exécutée, ou lorsque la reconstruction du toit du pavillon du Louvre aura rendu libre l'usage de l'atelier actuel de *M. Mouchy*.

Je ne vois nulle difficulté à ce qu'on débarrasse la galerie d'Apollon des cinq tableaux de *M. Vanloo*, destinés pour les Gobelins. Vous pouvés les y faire transporter pour laisser la place libre au s^r *Hacquin*.

M. Duplessis est actuellement nanti de la lettre de cachet nécessaire pour déplacer de l'abbaye de S^t Denis l'habillement qu'avoit le Roi le jour de son sacre ; je ne sçais s'il comporte tout ce qu'il demande, mais, entre nous, il faut qu'il avise aux moyens de se contenter de ce qu'on peut lui donner et

qu'il supplée à ce qu'on ne peut lui prêter. J'ai demandé aussi à M. le duc d'Estissac l'habit de novice ou de dessous de l'ordre du S^t Esprit, et j'attens sa réponse.

En ordonnant pour le commencement de septembre la suppression absolue des baraques sises le long des galeries du Louvre, j'ai seulement entendu presser leur départ ; du reste je me suis bien attendu qu'il faudroit prolonger ce terme jusqu'en octobre au moins pour une partie des locataires de ces baraques. Vous pouvez donc regarder ce dernier terme comme le seul définitif ; mais, pour ne point leur donner l'espoir d'une prolongation illusoire ultérieure, il est à propos que vous leur parliez comme si vous en étiez sur vous de les laisser jusqu'au mois d'octobre.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

P. S. — A l'égard des dessins de la collection dernièrement arrivée d'Hollande, je vous dirai franchement : l'acquisition faite cette année pour le cabinet du Roy remplit à peu près tout ce que je puis faire et projeter actuellement sur un pareil objet ; il faudroit pour me déterminer à acquérir quelque chose de nouveau en ce genre, que ce fût quelque morceau bien capital, ou de quelque maître singulièrement rare et difficile à retrouver. Vous pourriez sçavoir de M. *Lempereur* s'il y a quelque chose de semblable dans les dessins à vendre ; encore mon intention ne seroit-elle pas d'y mettre beaucoup d'argent, car nous avons fait cette année tout ce que nos forces comportent, pour ne pas dire au delà.

O^t 1925B.

105. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 may 1776.

Je viens, Monsieur, d'ordonner l'exécution du nouvel arrangement nécessaire pour l'augmentation de l'école de l'Académie. Mais cet arrangement exige que l'on prenne une partie de l'entrée du logement de M. *Lépicie*, attendu qu'il n'y a eu nul moyen de placer ailleurs l'escalier. Il est en consé-

quence nécessaire, que vous préveniez cet artiste d'abandonner cette partie. J'ignore s'il en résultera une grande incommodité pour lui ; mais les besoins de l'Académie doivent marcher avant tout, et je présume que M. *Lépicie* fera sans peine ce sacrifice à l'utilité publique et à celle du corps dont il est membre.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1128^e, p. 301, copie.

106. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Quoique je ne doive pas présumer un oubli de la part de M. *Le Brun*, à tout événement j'ay l'honneur de vous envoyer un catalogue de la vente qui se doit faire à l'hôtel de Beauvilliers ¹. Les tableaux françois qui en forment la masse, ont été peints par des pensionnaires dont les talens n'étoient pas totalement mûrs. M. *Vernet* mérite cependant une exception, et lorsque M. *Subleyras* fit les siens, il terminoit ses études ; mais n'étoit point arrivé au degré de célébrité qu'il a mérité depuis. Les figures antiques en marbre sont très mutilées, et n'ont rien d'extraordinaire ; les figures modernes sont dans la classe des tableaux ; les tables et les colonnes sont belles ; en général, il y a beaucoup d'objets, mais en désordre ; en sorte qu'il ne se trouvera d'acquisitions passables que celles de quelques morceaux flamands, qui seront d'autant moins connus qu'ils se trouvent dans le même état où ils étoient lorsque les frères de M. le duc de Saint-Aignan les achetèrent.

M. *Pigalle* est très impatient de partir. Ce n'est pas tout ; il se met dans la teste des frayeurs paniques, qui l'entraînent à demander avec instance le règlement général de tout ce qu'il a fait pour le Roy. J'ay déjà préparé la majeure partie de son compte qui exige néanmoins des éclaircissemens de sa part.

M. Pinçon, chirurgien anatomiste, a été [convoqué] par l'Académie ; elle l'a invité à faire en grand des parties d'écorchés qui puissent être utiles aux maîtres et aux élèves, en se concertant

avec M. Sue notre professeur; il est certain que ses productions viendront très à propos au secours des concourans que la fondation de M. de la Tour va mettre sur les rangs ².

J'ay vû les modèles de MM. *Gois, Pajou, Lacomte et Bridan*; M. *Mouchy* a essuyé des chagrins domestiques et un déménagement qui l'ont un peu arrêté. Tous ces Messieurs demandent les marbres, ou au moins la possibilité de les mesurer.

MM. les artistes peintres sont occupés de leurs esquisses. L'activité se ranime, et il seroit mal à moy de ne pas parler du bon effet que les figures promettent. On peut même espérer que la gaucherie trop reprochée en général à notre costume prendra des agrémens à force d'être traitée par des gens de mérite et susceptibles de résister à la prévention des premières études; il seroit singulier que j'eusse raison dans quelques années en tout ce que j'ay opposé à l'obstination de feu M. *Bouchardon* sur sa figure romaine au milieu de la France.

Je n'auray point l'honneur d'aller prendre vos ordres dimanche à Versailles. J'ay commencé à reprendre le fond de mon tableau, et il faut absolument terminer ces grandes parties tout de suite afin de ne pas perdre la pâte.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 7 juin 1776.

Note de Montucla. — M. le comte n'a pas jugé à propos de tenter même d'acquisition des Flamands qui se trouvent dans cette collection, mais il a fait part à M. *Pierre* de ses intentions pour celles de quelques autres objets précieux et rares qui se trouvent chès M. le duc de Saint-Aignan, et seroient propres à l'appartement du Roy. Quant aux marbres demandés pour les figures ordonnées, M. *Cuvillier* a les ordres de M. le comte pour expédier cette livraison.

11 juin 1776.

O^t 1913 (6), p. 141, original.

1. Il s'agit de la vente du duc de St Aignan faite le 17 juin 1776 par J.-B.-P. Lebrun.

2. V. ci-dessus n^o 103.

107. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Paris, 16 juin 1776.

Il n'y a rien dans la lettre ci-inclue, Monsieur, qui indique une demande particulière. Il est vrai, cependant que le zèle de M. Pinçon a un objet ; lors de la mort de M. Sarrau, il me parla de l'adjonction à M. Süe, comme ce dernier avoit été adjoint à M. Sarrau ; mais je lui fis sentir alors la répugnance de la Compagnie, et même l'embarras que causeroient ces officiers postiches dont les académies sont inondées ; car vous le sçavés, Monsieur, *voix de décoration voix d'ignare*, et par conséquent voix contraire au bien de la chose.

J'ajoutay à M. Pinçon que, dans le cas où la Compagnie se détermineroit à une fausse démarche, il trouveroit un rival qui joignoit à un talent connu l'intimité de la plupart des artistes. Mais je l'assuray en même tems que l'Académie ne feroit rien.

Voilà la position du s^r Pinçon, qui sentoit la vérité de mes observations ; voilà la cause de son zèle que l'on ne peut que louer ; d'où il est aisé de conclure qu'il faut le laisser mériter jusqu'à ce que l'Académie soit plus libre de faire pour le mieux du service. Ainsi, une simple lettre de politesse, mais nul engagement que l'on ne pourroit pas tenir.

M. le duc d'Aumont est aujourd'huy à Marly. M. Duplessis de son côté, est à s'ébattre à la campagne depuis deux jours et reviendra demain où après demain ; j'arrangeray ce qu'il faut.

J'ay l'honneur d'être, etc.

PIERRE.

O^t 1913 (6), p. 147, original.

108. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous adresser le résultat de mes opérations dans l'hôtel Lambert. Outre le cabinet des Muses, dont j'avois fait en votre présence une estimation fort

vague, il y au rez-de-chaussée celui de l'Amour, ce dernier est plus sçavant que l'autre, mais les cinq sujets capitaux, sont traités en plafond :

La naissance de l'Amour est dans le milieu.

Vénus présente l'Amour à Jupiter.

L'Amour reçoit l'hommage des Dieux.

L'Amour se réfugie dans les bras de Cérés pour éviter la colère de sa mère.

L'Amour ordonne à Mercure d'annoncer son pouvoir à l'univers.

Au-dessous de la corniche, on voit un dessus de porte, *Ganymède*, d'une grande finesse, et très célèbre, un dessus de cheminée plus faible qui représente : *L'Amour, maître du foudre de Jupiter, va subjuguier l'univers.*

Sur la même ligne sont rangés six tableaux de l'histoire grecque, dont cinq de *Perrier*, maître françois dans le bon style, quoiqu'un peu sec ; un de *Romanelli*, qui me paroît bien vigoureux pour n'être pas un *Cirrofera* : plus bas sont encastrés dans une menuiserie dorée, onze paysages : trois de *Patel* le père, huit d'*Herman* d'Italie. Le plus grand des *Patel*, qui est un ovale en largeur, me semble de la plus grande beauté ; les *Herman* sont de différens mérites.

Le cabinet des Muses renferme six morceaux, un plafond peint sur plâtre représentant : *Phaëton qui demande la permission de conduire le char du Soleil*. La composition en est riche, et la chaleur qui règne dans toute la machine dément bien le jugement de M. de Piles, sur la faiblesse de la couleur de *Lesueur* ; les neuf Muses sont distribuées en cinq tableaux.

Je ne parleray point, M. le comte, des arabesques et autres ornemens qui sont enrichis de figurines coloriées et en grisaille ; ces objets dépendent absolument de la décoration des pièces où ils sont placés, sont faits légèrement, et ne rempliroient point nos vues.

Un petit plafond peint sur plâtre, dans la salle de bains, ne doit point occuper malgré son précieux. Il deviendroit peu intéressant, si on le déplaçoit, et ne pourroit jamais faire un tout agréable en changeant de forme ; détaché de la voussure, il présenteroit quatre angles vuides sur une toile ou superficie plate ; quatre fleurs, et quatre nayades accompagnent des bas-reliefs peu terminés ; et voilà tout. Pour parvenir à une

estimation juste, j'ay cru devoir me dépouiller de toute prévention, et mettre en balance, avec la grande renommée de *Le Sueur*, les frais, les peines, et même les risques du transport de tous ces morceaux peints sur plâtre et sur bois, dont un assés endommagé; j'ai balancé les avantages dont se peuvent flatter les héritiers, et la charge d'un acquéreur qui se prête au désir d'une famille déterminée à ne pas conclure sans la vente de la totalité des tableaux contenus dans les deux cabinets. Mon estimation est cy incluse, avec une note du nombre des héritiers.

MM. d'Azincourt et de La Haye, nouvellement admis dans l'affaire, travaillent avec des procédés pleins d'honesteté et tiennent le juste milieu entre les intérêts de la famille et leur zèle pour voir cette collection dans le cabinet du Roy. Cependant, ils pensent qu'il faut porter à 50.000 liv. mon estimation qui ne monte qu'à 47.300 liv., parce que la famille n'a point du tout oublié que M. de la Haye refusa une offre de 60.000 liv. pour les *Le Sueur* seulement, quelque tems avant sa mort, et qu'il seroit par trop maladroit de faire une proposition trop au-dessous de celle qui est connue.

Ces Messieurs voudroient une décision prompte, afin de prévenir des demandes étrangères; on en murmure déjà. Enfin, ils demandent de l'argent comptant, ou au moins des payemens prochains ou à termes sûrs pour plusieurs raisons :

1° Les héritiers peuvent être décidés par l'argent comptant ou à peu près, parce qu'ils ont des legs à payer.

2° Les héritiers de M. de La Haye sont tenus de payer aux héritiers du côté de M. de La Haye les intérêts de la moitié du mobilier à compter du jour de la demande jusqu'à ce que ces derniers soient remplis de la somme ou valeur de cette moitié du mobilier. Cet arrangement, trop long à détailler, est la suite d'un accord de toute la famille, lors de la mort de M. de La Haye, afin de pouvoir laisser à la veuve, et la jouissance du dit mobilier, et la liberté d'en disposer. Les tableaux ne peuvent être vendus que comme mobilier. Si on propose des payemens à long termes, il est à craindre que les héritiers de M^{me} de La Haye ne s'opposent à un marché qui les chargeroit d'un paiement des intérêts convenus, et qu'ils ne se prêtent plus volontiers à des propositions qui seroient d'argent comptant.

Tel est l'état de l'affaire, vos ordres décideront sur la suite des démarches qui sont à faire.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 30 juin 1776.

Oⁱ 1913 (6), p. 170, original.

109. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — M. *Vien* demande toujours la tapisserie pour l'appartement du Roy dans l'Académie à Rome. Il me semble que vous lui avés promis la suite d'*Esther*. Il vous supplie d'avoir la bonté de luy envoyer l'ordre d'exécuter du tableau qu'il doit faire, et aussy le sujet; actuellement qu'il est au fait de ses devoirs, il se trouve désœuvré.

MM. les sculpteurs soupirent après les marbres, et parlent déjà d'acomptes. M. *Pajou* avoit même dessein d'écrire à ce sujet. M. *Gois* a trouvé le lieu de la sépulture du chancelier de l'Hôpital, et M. de *Foncemagne* a promis tous les renseignements qui dépendront de ses lumières.

M. *Hallé* vous supplie, M. le comte, de vouloir bien ne pas l'oublier et d'ordonner que les payemens qui luy ont été promis soient faits; la licence de M. son fils luy occasionne des dépenses extraordinaires.

M. *Nicolas Pérignon*, académicien, vous supplie, Monsieur, de luy accorder un congé pour se rendre en Suisse, dans la vue de faire les desseins de plusieurs objets qui luy sont demandés par M. de la Borde, sans doute pour embellir le beau *Voyage* qu'il promet au public; il désireroit aussi la permission du ministre de la guerre à l'effet d'avoir la liberté de dessiner les places les plus pittoresques qui bordent le Rhin; sa route s'ouvrira par Strasbourg.

L'Académie procédera, à sa dernière assemblée du présent mois, à la nomination des places vacantes parmi les adjoints à professeurs, en conséquence de sa délibération de novembre 1774, par laquelle il avoit été décidé par les dites places ne

seroient remplies qu'en juillet 1776. Les aspirans apporteront de leurs ouvrages conformément aux anciens réglemens.

Je suis, etc.

PIERRE.

5 juillet 1776.

O^r 1913, (6), p. 174. original.

110. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, j'ay parlé à M. *Doyen* de son tableau pour la salle à manger du nouveau Trianon ¹, et dont j'avois vu l'esquisse et l'ébauche il y a deux ans. Les courses à Rheims, avant le sacre du Roy, et son tableau de l'ordre du Saint-Esprit l'ont sans doute occupé de façon à ne pouvoir y travailler. Mais il m'a surpris lorsqu'il m'a dit que ce tableau, ayant été ordonné par M. l'abbé Terray, il avoit pensé que la retraite de ce ministre avoit changé l'état des choses, qu'il n'avoit rien de positif sur l'ordre qu'il en avoit reçu ; dans la certitude où j'étois qu'il y a un ordre dans les bureaux qui luy a été adressé, puisque j'avois informé M. l'abbé Terray des ordres de la Reine et que le tableau avoit été commencé, il s'en est tenu à me dire qu'il avoit cru les dispositions changées ; je lui ai ensuite rappelé votre lettre, il en est convenu, mais qu'il n'avoit pas trop pu connoître, comprendre la phrase, par laquelle vous luy marqués « Que, puisqu'on n'étoit pas content de son tableau, il pouvoit en peindre un autre ». Là-dessus je luy fis observer que votre lettre étoit bien un ordre de travailler, et que la tournure de lui supposer un mécontentement personnel de son ouvrage étoit une bonté de votre part, pour ne pas consigner dans une lettre de bureau la véritable cause de la suppression de son premier tableau qui estoit par trop leste.

Ce n'est pas tout, M. le comte. M. *Doyen* vous supplie de le dispenser de faire ce tableau, et j'estime qu'il est convenable de lui accorder sa demande, afin de ne pas courir le hasard de lui faire continuer un travail pour lequel il marque de la répugnance, surtout dans un moment où toutes ses idées sont portées vers son grand tableau de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il compte exposer au prochain Salon ².

Pour remédier à ce contre tems, j'ay l'honneur de vous proposer deux moyens :

1° Il y a dans la surintendance un tableau de M. *Hallé* qui avoit été placé dans la bordure où est actuellement le mien ; un seul défaut, aisé à réparer, servit de prélude à des personnes intéressées, pour le décrier au point qu'il fallut l'ôter. Si vous jugés à propos d'en faire usage en prévenant toutefois Sa Majesté que ce n'est qu'une pierre d'attente. Ou il sera vu avec plus d'indulgence, et M. *Hallé* le retoucheroit, ou il auroit le même sort que par le passé, et alors vous en ordonneriez un autre à quelqu'artiste qui s'estimeroit très heureux et très honoré.

2° Je prendrais l'ébauche de M. *Doyen*, je la terminerois le plus promptement et le mieux possible ; le tableau seroit placé dans un mois. Personne ne se douteroit de l'auteur ; M. *Doyen* seroit disculpé de son trop de tranquillité sur un pareil ouvrage, et la salle seroit décorée jusqu'à ce que l'artiste chargé de remplacer M. *Doyen* eût terminé le tableau que vous luy auriez ordonné. C'est pour parer à un pareil inconvénient que mon tableau de *Bacchus* se trouve en rang dans cette salle.

Tout considéré, je croirais cependant, la première proposition plus expéditive, d'autant que M. *Hallé* peut, en quatre ou cinq jours, corriger ce qui a été critiqué, et qu'il n'est pas possible de peindre en entier un morceau de 9 pieds carrés, en moins d'un mois ou cinq semaines.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 14 juillet 1776.

O^s 1913 (6), p. 178, original.

1. V. Engerand, ouv. cité, p. 162. *Doyen* eut à peindre *la Pêche* en remplacement de *Pierre*, et *Hallé* eut à peindre *la Vendange* en remplacement de *Doyen*.

2. Il n'y a pas de trace de ce tableau dans les livrets des Salons.

III. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 juillet 1776.

Quoyque j'aie été, Monsieur, un peu étonné de ce que le tableau que M. *Doyen* devoit exécuter d'après les ordres de

mon prédécesseur, et sur lequel je lui avois écrit il y a déjà assés longtemps, ne soit encore que dans l'état d'une esquisse, puisqu'il vous a témoigné une grande répugnance pour cet ouvrage, je me suis déterminée de le décharger, et je prendrai un des deux partis que vous me proposés pour y suppléer.

Celui qui m'agréé le plus est le premier : sçavoir d'engager M. *Hallé* à faire à son tableau quelques corrections et de le faire replacer en prévenant la Reine qui, peut-être et même probablement, s'en contentera. Je vous laisse le soin de faire part à M. *Hallé* de mes intentions à cet égard. Les choses qu'on avoit trouvé à redire dans son tableau sont un défaut de fini et surtout quelques raccourcis que, faute de connoissance dans la peinture, on a trouvé désagréables. Puisque vous prononcés que M. *Hallé* peut, en 4 ou 5 jours de travail, corriger ce qui a été critiqué, je ne vois rien de mieux à faire ; dans le cas où la mauvaise impression donnée contre ce tableau se perpétueroit, j'en ordonnerois sur le champ un nouveau pour lui être substitué. Je vais au surplus demain à Paris, où je raisonnerai avec vous à fond sur cette affaire. J'expédie en attendant à M. *Jeaurat* l'autorisation pour remettre ce ~~tableau~~ à M. *Hallé*.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1129^e, p. 47, copie.

112. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 juillet 1776.

Je viens, Monsieur, de charger M. *Pajou* d'exécuter deux nouveaux bustes en marbre de feu Monseigneur le Dauphin, dont Sa Majesté a dessein de faire don. Je souhaite que cet artiste n'y perde point de temps et, pour cet effet, je vous préviens de cet ordre, soit afin que vous veilliés à cette exécution, soit afin que, lors du réglement des mémoires, vous ayiés connoissance de ce qui a été ordonné.

Les artistes chargés des figures des *Hommes illustres* ordonnées par Sa Majesté, vont, sous une couple de jours, recevoir les blocs de marbres nécessaires pour leur exécution, mais je

ne veux point que ces blocs, en attendant qu'ils en fassent usage, restent déposés dans la cour du Louvre. Mon dessein est que l'aplanissement de cette cour ne souffre aucun retard ni embarras. C'est pourquoi il est à propos que vous les préveniez d'avance pour qu'ils ménagent à ces marbres la place nécessaire dans leurs ateliers.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1129^e, p. 45, copie.

113. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 4 aoust 1776.

Les tableaux, Monsieur, dont les RR. PP. Chartreux ont supplié le Roi d'accepter le don, ayant, comme vous le sçavés, le plus grand besoin d'être transportés sur un autre fond, j'ai fait choix du s^r Hacquin pour cette opération, et, comme il est nécessaire de lui assigner un emplacement où il puisse y vacquer commodément, aucun lieu ne m'a paru plus propre à cet objet que le restant de votre ancien logement que j'avois réservé pour des arrangemens qui n'ont pu avoir lieu. Je préviens M. *Duplessis* de cette disposition afin qu'il l'évacue de ce qu'il peut y avoir déposé.

J'écris aussi à M. *Soufflot* afin que, conjointement avec vous, il mette le s^r Hacquin en possession du dit logement pour y travailler seulement, et qu'il lui procure les commodités qui lui seront nécessaires.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1129^e, p. 74, copie.

114. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 2 septembre 1776.

L'Académie royale de peinture, Monsieur, étant sur le point de rouvrir son école ancienne avec la nouvelle, il m'a paru nécessaire, ainsi qu'à vous, de rédiger un nouveau règle-

ment pour leur manutention générale. J'ai en conséquence lu avec attention et mis sous les yeux du Roy le projet de règlement que vous m'avez proposé pour cet objet, et S. M. les ayant approuvés, je vous les fais repasser pour qu'il en soit fait lecture et qu'ils soyent ensuite portés sur les registres de l'Académie.

Parmi ces réglemens, il en est un qui m'a paru mériter une observation particulière. C'est celui qui concerne les professeurs eux-mêmes. J'ai ouï dire que, par un usage qui s'est à peu près introduit, il en étoit qui, après avoir posé le modèle, croioient leur présence peu nécessaire jusqu'à la dernière demie-heure, temps auquel il revenoient pour achever la séance et corriger les dessins des élèves. Il m'a paru essentiel d'aller au devant d'un relâchement qui deviendroit nuisible et de mauvais exemple. En effet, la présence du professeur est indispensable, soit pour contenir les élèves, soit pour leur inspirer par là plus d'attention à leur ouvrage. Je ne doute point que l'Académie ne soit généralement de cet avis et ne regarde la gêne que cet article du nouveau règlement impose à cet égard comme une suite nécessaire des fonctions du professorat qui, étant un grade pour parvenir aux premiers honneurs de l'Académie, doit avoir ses peines et ses sujétions comme ses avantages. Au reste, en même temps que Sa Majesté, par l'établissement de la seconde école et par ce nouveau règlement a augmenté les occupations des recteurs et professeurs pendant leur exercice, tant ordinaire que de supplément, il lui a paru de sa bonté d'augmenter aussi les émolumens attachés à leurs fonctions. Elle a en conséquence bien voulu arrêter le nouvel état de dépense que vous trouverés à la suite du règlement. Je suis convaincu que l'Académie regardera cette augmentation comme une nouvelle preuve de sa sollicitude pour le bien des arts, et qu'il en naîtra dans tous les membres de l'Académie une nouvelle émulation pour répondre à ces marques de bonté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

115. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Le secrétaire a fait pendant l'assemblée la lecture des réglemens que vous avés envoyé à l'Académie¹; la compagnie a entendu avec la reconnoissance la plus vive l'annonce des nouvelles grâces que vous avez eu la bonté de luy procurer; elle a arrêté de vous en aller faire ses respectueux remerciemens par une députation des officiers en exercice, et elle m'a chargé de prendre vos ordres sur le jour que vous voudrés bien la recevoir.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 7 septembre 1776.

Oⁱ 19258, original.

. 1. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 234.

116. — NOTE DE PIERRE

J'ay pris pour M. *Gois* toutes les informations que j'ay pues sur Champmoteux, où je n'ai jamais été; ainsi ce ne sont que des oui-dire de gens peu connoisseurs en sculpture; le tombeau du chancelier de L'Hôpital est très existant, dans une chapelle particulière de l'église paroissiale; il y est représenté. Il y a aussi plusieurs portraits de lui dans son château de Vignay, où il est mort, château distant de la paroisse de Champmoteux d'une demie-lieue. Ce monument passe pour être beau. M^{me} la baronne de Vignay, âgée de 75 à 76 ans et aveugle, occupe le château de Vignay; elle est veuve, son mari descendoit du chancelier de L'Hopital; ainsi, elle doit être attachée à tout ce qui retrace ce grand homme. Mais comme l'âge détruit les facultés de notre âme et qu'elles sont remplacées par la méfiance, je crois que M. *Gois* fera bien de demander à M. d'Angiviller une lettre ou un ordre pour voir, copier et prendre l'empreinte du buste du chancelier, car il seroit fâcheux pour luy de faire un voyage infructueux si cette dame ou ses gens étoient de mauvaise humeur.

M. le comte d'Angiviller est supplié d'accorder une lettre à M. *Gois* qui est attendu chez son ami, le 25 du présent mois au plus tard.

Ce 20 septembre 1776.

O^r 1913 (6), p. 246.

117. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 20 octobre 1776.

Je reçois, Monsieur, par votre lettre, la nouvelle de la mort de la dame Dupuis, veuve de *Dupuis*, graveur de l'Académie et qui jouissoit d'une pension de 300 liv. J'ai appris avec plaisir la démarche honnête que firent dans le temps les graveurs qui, après la mort du sieur *Dupuis*, auroient pu aspirer à la reversion de cette petite grâce du Roy; il me paroît juste de la leur rendre, et, en conséquence, je prendrai incessamment l'ordre de Sa Majesté pour la faire passer sur la tête du s^r *Tardieu*, le plus ancien de ceux de l'Académie que vous me proposés.

Depuis votre départ j'ai mandé à M. *Duplessis* de faire porter chés M. le duc d'Aumont le portrait du Roy demandé pour MM. les premiers gentilshommes de la Chambre, et, comme celui auquel il travailloit dans cette vue n'étoit pas achevé, je lui ai marqué d'envoyer celui qui attendoit sa bordure pour être envoyé à M. le cardinal de Bernis; ainsi tout est arrangé à cet égard. Il est vrai qu'indépendamment des deux copies déjà ordonnées, l'une pour cette Eminence, l'autre pour M. de Mercy, j'en avois demandé deux autres à M. *Duplessis*; mais il n'y en aura qu'une pour les premiers gentilshommes. La quatrième m'est destinée, et vous trouverés je crois juste que je sois un des premiers à avoir un portrait de Sa Majesté.

Je suis charmé d'apprendre que M. *Noiret* a pénétré dans l'intérieur de la Sicile; il a été à portée d'en tirer profit pour son art. Je crois au surplus que le temple de Sélinonte étoit déjà connu par le voyage curieux du baron de Reidesel, et celui d'un autre baron allemand qui a aussi voyagé dans la

Sicile et dans la Grèce. Mais ils n'étaient pas peintres et apparemment M. *Noiret* nous en donnera une vûe pittoresque.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1129^e, p. 262, copie.

118. — PIERRE A D'ANGIVILLER

10 novembre 1776.

Monsieur le comte, — Il y a plusieurs objets sur lesquels j'avois dessein d'avoir l'honneur de vous écrire; mais dans le nombre je ne trouve qu'une demande qui mérite de n'être pas reculée. S. A. S. M. le Duc de Penthièvre doit occuper à Versailles l'appartement de feu M. le prince de Conti, et compte en jouir le 16 du courant. Les personnes chargées des ordres du prince sont venues trouver le s^r *Godefroy*, dont la mère travailloit pour la maison, et luy ont demandé des tableaux pour six places que feu M. le prince de Conti avoit rempli avec des morceaux de son cabinet et qui sont ôtés par bonne fortune. Le s^r *Godefroy* a cinq tableaux peints par *Martin* qui pourroient convenir, et il a à luy un tableau qui feroit bien le sixième; j'ay dit au s^r *Godefroy* que l'on s'adresse directement à vous.

J'estime aussy que l'on pourroit placer les cinq tableaux de *Martin*, ainsy que celui du s^r *Godefroy* pour la sixième place, en attendant que l'on pût remplacer ce dernier, par un autre tableau du Roy lors de l'arrivée de M. *Jeaurat*.

Je n'ay M. le comte, aucune nouvelle de Fontainebleau; au moins que j'apprenne, par la réponse que vous déciderez, des nouvelles de votre santé.

Je suis, etc.

PIERRE.

Note de Montucla. — M. le comte a témoigné être peu disposé à faire placer ces tableaux, attendu surtout que cela contrariait les vûes qu'il a de rassembler tous les tableaux du Roy dans la galerie.

O^r 1914 (1), 336.

119. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 novembre 1776.

Je désire fort, Monsieur, pouvoir éluder la demande qui va m'être faite de placer des tableaux du Roy dans l'appartement du château de Versailles, qui étoit ci-devant à M. le prince de Conti, et qui va être occupé par S. A. M. le duc de Penthièvre. Il n'est point d'usage de garnir de tableaux de S. M. les appartemens, même des princes du sang; il n'y en avoit point dans celui du prince de Conti, puisque par un goût singulier pour la peinture, il y en avoit mis à luy appartenans; d'ailleurs, cela contrediroit fort mon projet de rassembler les tableaux du Roy pour les déposer dans la galerie. Il me seroit en conséquence essentiel de sçavoir si le s^r *Godefroy* a dit qu'il avoit en dépôt cinq tableaux de *Martin* propres à remplir la demande qui luy a été faite, parce que, s'il ne l'a pas dit, cela me fournira un moyen de m'excuser auprès de ce prince, en répondant qu'il n'y en a pas au cabinet qui puissent remplir ses vûes.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1129, p. 303, copie.

120. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — J'avois supprimé les détails de la démarche de M. *Godefroy* qui me paroissoient inutiles; aujourd'huy, je crois que le récit simple de sa conduite l'excusera et vous mettra plus à portée de prendre un parti. M. *Godefroy* me dit que l'on étoit venu lui demander six tableaux pour l'appartement du prince, comme l'on s'adressoit à feu sa mère en pareilles occasions, et principalement de la part de la maison de Penthièvre; qu'il avoit averti qu'il falloit

s'adresser à moy ; qu'en attendant, il avoit fait voir aux personnes chargées de la commission cinq tableaux de *Martin*, très médiocres, qu'il croyoit appartenir au Roy, quoyqu'ils ne fussent pas sur les états ; que ces tableaux avoient été apportés chez feu sa mère, avec plusieurs autres drogues appartenantes à des particuliers qui avoient eu la permission de les placer dans la galerie d'Apollon, dont on l'avoit débarassée lorsque le Roy avoit accordé le passage à l'Académie de peinture et sculpture ; que les personnes chargées de la demande trouvoient les *Martin* assés bons, qu'ils prendroient même pour le sixième tableau un paysage peint par luy *Godefroy*, à qui le prince le payeroit.

Je luy répondis d'abord qu'il falloit s'adresser directement à vous ; je luy marquois de la répugnance pour ce mélange de tableaux partie au Roy, partie au prince ; cela ne me paroissoit pas convenable ; je lui avouai que je ne m'étois jamais douté de l'usage où l'on étoit de décorer les apartemens des princes avec les tableaux du Roy ; que cela ne me paroissoit pas cadrer avec le plan projeté dans la grande galerie.

Sur les assurances qu'il me donna du fait, en entrant dans les détails de l'ameublement, je luy dis que j'aurois l'honneur de vous en informer. Ma lettre a sûrement le caractère de la persuasion ; depuis, il m'est venu dire que l'architecte du prince avoit écrit.

Quant à la conduite de M. *Godefroy*, elle part du zèle ; si il paroît trop vif, il peut être excusé, parce qu'il a vu sa mère se mêler de tout ; je pourrais décrire la marche des personnes qui ont procuré à feu M^{me} *Godefroy* la consistance dont elle a joui ; mais actuellement cela deviendroit inutile.

L'école, M. le comte, va très bien ; j'y ay monté plusieurs fois sans être attendu ; on entendroit une souris trotter. Les artistes qui dénigrent les réglemens sont excusables, parce qu'ils n'ont jamais tenu école, et qu'ils n'ont, par conséquent, jamais été à même d'étudier la jeunesse. Les bons élèves aiment les réglemens sévères, parce que, comme ils ne manquent point, ils sont sûrs de jouir, par ces mêmes réglemens, de la tranquillité nécessaire à l'étude. J'ay cru de revoir le tems de mes respectables maitres. Les professeurs n'en bougent et dessinent ; j'irai les imiter de loin, car ma vüe est

trop affaiblie, et je suis sûr que les académiciens, ainsi que les jeunes officiers, viendront augmenter l'émulation.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 14 novembre 1776.

Oⁱ 1914 (1), p. 339, original.

121. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 27 décembre 1776.

Vous trouverez cy joint, Monsieur, le congé du nommé Her-
vet, nouveau modèle de l'Académie que je viens de recevoir de
M. le marquis du Sauzay. Je ne sçais si M. *Coustou* a remis les
400 liv. ; si cela n'est pas fait, il est à propos qu'il voie à ce
sujet M. du Sauzay, pour sçavoir entre les mains de qui cette
somme doit être remise et qu'il l'acquitte le plus tôt possible.
Comme le congé anciennement expédié au nommé Dauriac
s'étoit égaré, j'ai demandé à M. du Sauzay un duplicata de
ce congé, qu'il m'a également envoyé et que je vous adresse
pour en faire l'usage convenable.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1129^e, p. 402, copie.

122. — PIERRE A D'ANGIVILLER

27 décembre 1776.

M. le Directeur général est supplié d'accélérer les ordres que
M. *Roslin* sollicite, d'autant qu'il paroît que l'on n'a pas
changé de conduite en Russie pour retenir les artistes de
mérite. Au reste, les douces violences ne peuvent exiger que la
force d'y résister.

123. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — J'ay l'honneur de vous adresser une
lettre, que je reçois de M. *Ménageot*, parce que j'ay cru que ses

expressions de gratitude perdroient si elles avoient été transcrites; en outre, il est nécessaire de constater son acquiescement au prix de 2.000 liv., pour son tableau de *Polyxène* que vous avés bien voulu prendre pour la manufacture des Gobelins.

M. le comte de Baschy, amateur de la première classe, est mort, et M. le duc de Chabot doit vous écrire ce soir pour vous faire part du désir qu'il a de le remplacer.

Je suis avec respect, etc.

PIERRE.

Du 29 décembre.

1777

124. — NOTE DE PIERRE

7 février.

M. *Duplessis* a été volé cette nuit; les voleurs sont entrés par la terrasse, ont forcé son secrétaire, brûlé le coffre-fort, dont on a trouvé les serrures dans le feu, pris une montre, et autres effets. Il supplie M. le Directeur général d'en ordonner promptement un acompte sur ses ouvrages parce qu'il est resté avec douze francs, trop heureux que sa fortune ne l'ait pas mis dans le cas d'avoir pris des papiers, qui auroient eu le sort du peu d'argent qu'il avoit.

Le mémoire des ouvrages faits et livrés par M. *Duplessis* monte à 3.600 liv. Le grand portrait de Sa Majesté auquel il travaille n'est pas compris dans le mémoire.

Note de Montucla. — Au travail du 15 il été ordonné 3.600 liv.

O^r 1914 (3), p. 52.

125. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 février.

M. le comte de Maurepas, Monsieur, m'ayant témoigné désirer une figure de marbre pour en orner ses jardins de

Ponschartrain, j'ai mis cette demande sous les yeux de S. M. qui l'a accordée, et a bien voulu faire don à ce ministre d'une figure déposée dans la salle des Antiques, et qui est depuis plusieurs années sans destination. C'est le *Ganymède* de M. *Francin*, auquel il reste néanmoins la dernière main à donner. M. *Dupré*, élève de M. *Coustou*, en succédant à une place de M. *Francin* a été chargé de terminer cette ouvrage. C'est pourquoi il est à propos que vous le mandiez et que vous lui disiez qu'il s'occupe fortement de cet ouvrage. Je présume que cela ne sauroit être long; aussitôt que cette figure sera en état d'être livrée, vous me ferés le plaisir de m'en avertir afin que je donne l'ordre de la délivrer.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1130^e, p. 85, copie.

126. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Du 17 mars.

Je n'ai point été étonné, Monsieur, de voir des artistes qui ne tenoient point à l'Académie royale de peinture et de sculpture recourir à d'autres personnes que le Directeur général des Bâtimens de S. M. pour présenter au Roy ou à la famille royale des ouvrages dont ils désiroient luy faire hommage. Mais j'ai été un peu surpris, il y a quelques semaines, de voir, dans le cabinet du Roy, des portraits de S. M. qui étoient l'ouvrage de ses sculpteurs, sans que j'en eusse aucune connoissance, et qu'ils se fussent adressés à moi pour cet effet. J'aime à me persuader que les artistes ne se sont ainsi écartés que par inadvertance de la règle qu'ils auroient dû suivre, et c'est pour cette raison que j'ai pensé devoir vous en écrire. Comme personne ne désire plus que moi de produire auprès de S. M. ses artistes et lui faire connoître leurs talens, j'ai quelque sujet de me plaindre de ce qu'ils ont pris d'autres voies pour y parvenir. Ils doivent être convaincus que je me ferai un plaisir de présenter au Roy l'hommage qu'ils désirent luy offrir, et je compte que, d'après cette lettre que je souhaite que vous lisiés à l'Académie, il n'y aura plus aucun de ses

membres qui, dans de pareilles circonstances, ne s'adressent à moy pour la présentation de leurs ouvrages.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1130^e, p. 162, copie.

1. V. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 261.

127. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Il paroît par la lettre de M. *Heurtier* qu'il a renoncé à son projet de souscription, dont il a sans doute, prévu l'impossibilité. En effet, quelle confiance pouvoit-on donner à l'annonce d'un artiste capable de remplir toutes les conditions qui constituent une belle copie, artiste qui ne donne pour garant qu'une prescription générale de toutes les copies faites par les plus grands maîtres, l'admiration de quelqu'amateur, et qui ne cite aucun confrère dans les arts.

On peut donc le féliciter d'avoir fait de nécessité vertu, d'avoir mieux examiné, et d'avoir comparé ses productions avec celles qu'il avoit condamné trop légèrement. On peut l'encourager à étudier à faire des essais d'après nature, afin de mériter la protection qu'il réclame; son talent n'est pas mûri, ce qui motive le conseil de ne pas perdre un tems précieux à écrire des lieux communs sur les arts, dont la surabondance se manifeste plus particulièrement dans sa lettre à un ami. Dans cet écrit bien singulier, M. le comte, l'auteur de l'*Encyclopédie d'Yverdun* s'explique sur la peinture en émail d'une manière qui n'est pas susceptible de reproches; après avoir rendu hommage aux différens mérites de ce genre, en avoir exposé les difficultés, il paroît en redouter la perte, M. *Heurtier* ne répond que par des imputations d'ignorance, sans entrer dans aucune discussion pour la prouver; tout occupé de sa prévention, il confond le vrai talent de l'émail, avec la facilité de passer les bornes de la grandeur des ouvrages d'un genre qui n'a jamais été regardé comme susceptible d'une certaine étendue. Il promet de démontrer que les obstacles jusqu'à présent rebutans, ne sont que des chimères.

M. *Rouquet*, homme très instruit, s'extasie à la vûe des ouvrages de *Petitot*. Il en parle avec l'enthousiasme d'un homme capable de juger. Il soupçonne enfin des moyens personnels à cet habile homme. Il en regrette la perte. M. *Heurtier* le persifle : et comment ? Ce sera un morceau curieux que celui auquel il travaille, puisque, bien éloigné de préparer des découvertes dans un mécanisme tout hérissé de difficultés, il prétend, au contraire retrancher toutes recherches, tous choix dans les couleurs et dans leur union, toute attention sur les matières qui servent de base aux ouvrages de ce genre. L'action du feu, si redoutable aux habiles gens, n'est qu'un jeu pour luy. Pourvu que l'on mesure les émaux à la toise, il criera au miracle, et cependant presque tous les morceaux trop étendus ont été taxés de manquer par le dessein, la couleur et l'esprit. Si on se livroit à des propos qui deviendroient désobligeans, on donneroit des raisons des reproches fondés que l'on vient d'avancer.

Le s^r *Hacquin* ira mardy à l'hôtel Lambert, parce que les opérations sur les *Le Sueur* ne luy ont pas permis d'y aller cette semaine, et qu'il sera occupé lundy à transporter son plafond de l'hôtel de S^t Pouange dans la clôture qui est dans le grand Salon. M. *Brébion* a cru cette précaution nécessaire pour éviter tout accident pendant la recherche des combles.

M. *Monnot* vous supplie d'avoir la bonté de lui envoyer vos ordres, sur son arrangement projeté dans son atelier du Louvre ; j'ay eu l'honneur de vous en adresser le plan.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 3 avril 1777.

O^t 1914 (4), p. 102, original.

128. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Les deux tableaux de *Murillo*, dont l'un représente la *Conversion de S^t Paul* et l'autre le *Martyre de S^t André* ont certainement des beautés. Le *S^t André* l'emporte de beaucoup, mais en même tems ces morceaux sont en désordre, et le prix auquel ils sont portés paroît

fort. Ce n'est pas que le nom de *Murillo* présenté par un marchand ne fit fortune auprès des amateurs; mais, dans le plan d'augmenter le cabinet du Roy, il paroît convenable de beaucoup calculer, sauf les traitemens que peuvent espérer les personnes qui proposent ce dernier article, qui passe mes réflexions. Au reste ces deux *Murillo* viennent de la succession de M. Corvet, qui les fit restaurer il y a plusieurs années.

J'ay l'honneur de vous adresser Monsieur, un état du dernier choix des tableaux du Temple¹. J'en ay envoyé un double à M. Rémy, parce que l'on vend aujourd'huy un *Frédéric Zuccaro*², qui est un de ceux qui sont compris dans le dit état, en luy observant toutefois, que le tout n'est qu'en attendant vos ordres, qu'il ne peut aller en avant aujourd'huy et demain que pour éviter d'être surpris, et que je luy remettray samedi une décision. Dans l'état cy-inclus se trouve l'estimation que j'ay fait ce matin avec MM. *L'Empereur*. Elle précède celle que nous supposons être la plus forte, sauf les folies régnautes..... Il ne faudroit qu'attendre un coup de tambour, pour voir des calottes de plomb sur les testes.

Il n'est question dans cet état d'aucun Flamand, parce que ceux qui sont dignes d'entrer dans le cabinet, seront vendus les derniers, et qu'il est bon d'avoir le tems de calculer lequel seroit le plus avantageux, ou d'attendre la circonstance favorable d'acquérir un cabinet flamand avec une dépense royale, ou de se livrer à des acquisitions isolées et trop lourdes, qui ne répareront pas le grand vide de cette école.

Ne soyés point inquiet, M. le comte, sur le dépôt des nouvelles acquisitions. M. *Brébion* et moy estimons que la partie de mon ancien logement au Louvre, occupé par le s^r Hacquin, contiendra pour plus d'un million de tableaux bien choisis; une ou deux serrures feront l'affaire.

M. *Cathelin*, graveur, a terminé le portrait de M. l'abbé Terray, cette planche est approuvée, il luy reste dû 800 liv. pour solder la gratification de 3.000 liv. que vous avés eu la bonté de luy accorder. Je connois le besoin de ce complément. Cet objet n'exige pas de mémoire, les gratifications dépendent des circonstances, et ne se paient que sur des ordres comptans.

Le s^r Buteux a pris ce matin la mesure du portrait du Roy,

accordé à M. de Sartines, je luy ai recommandé le soin et la diligence. J'auray l'honneur de vous présenter dimanche prochain des profils pour la bordure du portrait de Sa Majesté, que M. Duplessis exposera au Salon, en même tems prendre vos ordres sur les ornemens accessoires dont on fera le modèle.

Voicy le tems des acomptes promis à MM. les artistes qui s'approche; vous me permettrés de vous observer que M. *Bridan*, chargé de la figure de *Vulcain*, n'a encore rien reçu, quoy qu'il soit engagé pour le Salon, comme MM. les autres sculpteurs.

M. *Carême*³ m'a envoyé les deux dessus de porte de la première antichambre du nouveau Trianon, les porteurs du cabinet pourroient les venir prendre samedi après demain, et on les poseroit dimanche matin de bonne heure. M. *Monnot* vous supplie, M. le comte, d'envoyer vos ordres au sujet de sa demande, pour s'arranger dans son atelier du Louvre. J'ay mis sous vos yeux son plan qui est resté à Versailles.

L'élève protégé par M. de Villepatoux est venu ce matin, je luy ay parlé de l'accident arrivé dans nos salles intérieures, et de l'impossibilité d'y travailler sans danger, de l'encombrement de la seule pièce dans laquelle il faudroit tout transporter. Je l'ai conduit moi-même dans notre première antichambre, lui ay montré l'*Hercule*, en l'assurant qu'il avoit à étudier pour du tems.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 11 avril 1777.

O¹ 1914 (4), p. 109, original.

1. Il s'agit dans cette pièce de la vente après décès du prince de Conti qui commença au palais du Temple le lundi 8 avril 1777. Voir la liste des ouvrages achetés à cette vente dans Engerand, *Tableaux commandés*, p. 541.

2. Le *Zuccaro* représentant *Le Christ donnant les clefs à saint Pierre* fut payé 15.000 liv.

3. V. Engerand, *Tableaux commandés*, p. 74-75.

129. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 avril.

M. de Montucla vous a remis, M., à ce qu'il m'a dit, une copie de l'état des tableaux à acheter pour le Roy dans la vente de ceux de M. le prince de Conti, au bas duquel j'ai mis mon *bon vu*, pour vous autoriser et, par votre entremise le s^r Rémi, à cette acquisition; il y en a cependant trois que j'ai marqué par une double croix, que je serois fâché de laisser aller, même au-dessus du prix marqué dans la seconde colonne. Quant aux deux tableaux de *Murillo*, j'adhère à vos réflexions sur le prix et l'état de ces tableaux.

J'apprens, par votre lettre, que le portrait de M. l'abbé Terray est achevé et que l'on est satisfait de la planche exécutée par le s^r *Cathelin*. Je lui ferai incessamment payer ce qui lui reste dû sur la gratification de 3.000 liv. que je luy ai accordé pour le surcroît de travail qu'a exigé cet ouvrage. J'aurai pareillement attention à ce que vous me marqués sur le s^r *Bridan*, et les autres artistes chargés d'ouvrages pour le Roy qui doivent être mis au premier Salon. J'avertis M. *Jeaurat* d'envoyer prendre les deux tableaux de M. *Carême* qui doivent être placés dans la première antichambre du nouveau Trianon.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1130*, p. 217, copie.

130. — PIERRE A D'ANGIVILLER

M. le comte, — Je reçus il est vray lundi, dans l'après midi, la note des tableaux ¹; les marques me firent distinguer ceux qui étoient préférés, hier matin, arriva l'explication des double marques. J'avois monté le *Lenain* ² à 2.400 liv., prévoyant que les 1.200 liv. portés sur l'état tenoient trop des anciennes valeurs, et j'appris, un moment après la réception de votre lettre, qu'il avoit été acheté par le s^r Paillet 2.460 liv.,

en conséquence j'envoyai chercher cet acquéreur, et luy proposai 10 % de bénéfice. Il me répondit que j'étois le maître du tableau au prix coûtant, si je le désirois; que, si c'étoit pour vous, il demandoit la permission de vous l'offrir sous telle conditions que vous imposeriés; que, si on le destinoit au cabinet du Roy, il se contenteroit, ou des 10 %, ou de la gratification que vous ordonneriés à bon compte; il m'a envoyé le tableau sur le simple désir que je lui avois témoigné d'être informé lorsque les occasions de vente se présenteroient.

Nous avons parlé des tableaux des ci-devant Jésuites, il compte faire le voyage, il estime qu'il y aura de bons marchés. La grandeur des morceaux, le genre des sujets et la disette des petits Flamands éloigneront beaucoup de marchands peu curieux de se charger de ce qu'ils appellent des gardes-boutiques, il m'a paru qu'il désireroit d'être chargé des commissions pour suivre cet objet.

M. Lempereur le fils ne m'avoit pas pû rendre de réponse positive sur la proposition du voyage de Flandre, parce que le consentement de M^{me} Lempereur étoit d'autant plus nécessaire qu'elle ne jouit pas d'une trop bonne santé; il m'annonce ce consentement et le plaisir de faire la course, pour ma part, je dois mettre cette bonne aventure au rang des vrais bonheurs.

Je reviens à la brocante, M. le comte. Les deux *Guerchins* sont vendus 3.800 liv.; ils sont échappés, quoiqu'ils fussent portés à 4.000 liv. sur l'état. Voici le fait : lorsqu'on les mit sur la table, il s'éleva un murmure contre la S^e *Pétronille*, comme suspectée d'être copiée; puis la S^e *Thérèse* parut trop frottée; on se plaignit de ce qu'on avoit placé si haut d'aussi petits tableaux, dont on ne pouvoit juger sûrement. M. Lempereur, présent, les scruta de près, et vit qu'ils étoient trop altérés pour être vus de près. Il arrêta M. Rémy, et j'estime qu'il a très bien fait. La S^e *Pétronille* est une répétition ou esquisse, mais le malheureux qui l'a nettoyé a tout emporté; toute la mollesse d'une copie est motivée. La *Galatée* par *François Vanloo* est acquise sur l'état, valeur réelle 1.500, excès 2.400, payée 1.700. C'est une chose qui nous amuse, M. Lempereur et moy, de voir combien nous sommes près des prix marchands, sans nous mêler de commerce.

Il y a chez le s^r *Hoogstoël* un tableau du *Caleboise* qui représente un *Christ à la colonne*, grandeur de forte nature et jusqu'aux genoux. Ce morceau est plus piquant que bien d'autres; l'impression a un peu percé à quelques endroits, ce qui a noirci les ombres; malgré cela c'est un véritable beau tableau de maître. Le propriétaire, M. Dubois, de la connoissance de M. *Watelet*, dit simplement, que l'on l'estime 2.400 liv., même plus; je crois qu'il le donnera pour les cent louis. Je n'ai rien dit, avant d'avoir eu l'honneur de vous en prévenir; en badinant, j'ay dit qu'un peintre en pourroit donner 12 à 1.500 liv.

L'accident arrivé au *Rubens*, exposé sur un chevalet dans la première antichambre, est très peu de chose. C'est un trou d'environ 2 pouces dans un nuage près de l'épaule gauche de la Vierge qui est debout. Il n'y a rien à reprendre, lorsque la pièce sera remise. M. Bailly l'a fait mettre dans son cabinet, et va faire préparer une place dans son magasin pour le *Jordaens (J.-C. chassant les vendeurs du Temple)* qui étant de même sur un chevalet, court les mêmes risques.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 16 avril 1777, ne partira que le 17.

P.-S. — Le *Wouwermans* de M. Jullens¹ est prest.

La 1^{re} vente se fera à Gand, le 3 may.

La 2^e vente se fera à Bruxelles, le 12 may.

La 3^e vente se fera à Anvers, le 20 may.

Il faut être à Gand, le 1^{er} may au plus tard afin d'avoir au moins deux jours d'examen, nous sommes au 17, ainsy il est tems de décider et préparer l'argent, les ordres, les passe-ports et les bottes, envoyer les ordres, les pouvoirs et les renseignemens au s^r Paillet, si on le choisit; il paroît nécessaire de partir le 26, car les accidents...

O^r 1924 (4), p. 158, original.

1. Il s'agit de la vente du prince de Conti.

2. Le tableau de *Le Nain* dont il s'agit ici est le *maréchal dans sa forge* (n^o 540 du Musée du Louvre); il provenait de la collection du duc de Choiseul.

3. Ce tableau fut acheté 1.700 liv. par l'intermédiaire de Rémy.

131. — D'ANGIVILLER A PIERRE

27 avril 1777.

Le temps, Monsieur, de l'exposition des ouvrages de l'Académie royale de peinture approche insensiblement puisqu'elle doit avoir lieu dans moins de cinq mois d'ici; cela m'engage à vous demander où en sont ceux dont le Roy a chargé plusieurs de ses peintres et sculpteurs, et qui ainsi que vous le sçavez doivent former partie de l'exposition prochaine. Je me rappelle d'ailleurs une promesse que j'ay faite à ceux qui seroient les plus diligens, sçavoir de commencer par eux dans la distribution des payemens et, comme je me propose de faire de deux en deux ans de pareilles distributions d'ouvrages, je veux établir pour l'avenir la confiance dans mes promesses. Je voudrois donc que vous vissiés où en sont ces ouvrages, tant pour hâter ceux qui peuvent être les plus arriérés, que pour sçavoir un peu d'avance sur quoi je peux compter relativement à l'exécution de mon projet qui a toujours été de les exposer au public lors du Salon prochain. Vous pourrés m'envoyer en même temps un état des acomptes qu'il conviendrait de donner à chacun des artistes chargés de ces ouvrages. Je tâcherai sous quelques semaines de la leur faire payer.

Vous connoissés, etc.

D'ANGIVILLER.

O. 19252, minute.

132. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — M. *Vien* a mis de l'activité dans la commission, dont je l'avois prié de se charger. L'esquisse terminée du tableau que feu M. *Subleyras* avoit fait pour exécuter le grand tableau de *S^t Pierre* ¹, est trouvée.

La personne qui la possède est déterminée à la céder pour le prix de 1.000 liv., et il n'y a pas à balancer. J'écrirai toujours par précaution à M. *Vien* de conclure, et je lui enverrai

les moyens de pouvoir..... le tableau sans danger, peut-être les connoit-il ?

Il se pourra très bien que cette première pensée ne diffère pas beaucoup du tableau qui a été acheté à la vente du Temple. Mais feu M. *Subleyras* étoit un artiste soigneux et l'on aura toujours un bon tableau, que je n'ay cependant jamais vu.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 24 may 1777.

O^s 1914 (4), p. 198, original,

1. Au Louvre, n° 856.

133. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le *Ganymède* destiné pour les jardins de M. le comte de Maurepas est terminé. Le piédestal est prêt. Je ne perds pas une minute ni un instant à vous informer que M. *Coustou* attend vos ordres sur le transport.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 24 may 1777.

O^s 1914 (4), p. 200, original.

134. — D'ANGIVILLER A PIERRE

19 juin 1777.

L'intention de S. M., étant, Monsieur, qu'il y ait cette année une exposition des tableaux et autres ouvrages des membres de son Académie royale de peinture et de sculpture, je crois ne devoir pas différer davantage à vous en informer, afin que vous en fassiez part à l'Académie, et qu'elle nomme, suivant son usage, un comité pour juger des ouvrages qui seront dans le cas d'être exposés. Je viens d'après ce que vous me mandez sur la nécessité de quelques réparations, de donner les ordres provisoires pour que rien n'arrête les arrangemens à prendre en conséquence de cette exposition.

J'apprends en même tems que le départ de M. *Vien* a mis l'Académie dans le cas de jeter les yeux sur quelqu'un pour présider à l'arrangement et à la décoration du Salon, et que M. *Lagrenée* a dit qu'il se chargeroit de ce soin, je ne puis qu'approuver son zèle à cet égard, et je le fais d'autant plus volontiers que je sçais que le soin qu'il se donnera est accompagné de beaucoup de peine, et de plus d'une sorte.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1925B, minute.

135. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — L'Académie s'est occupée pendant sa dernière assemblée, du choix d'un professeur pour remplacer M. *Vien* qui avoit été chargé de la décoration du Salon de l'année 1774. M. *Hallé*, le plus ancien des professeurs s'est excusé; M. *Lagrenée* s'est offert; il est d'usage d'adresser vos ordres à l'exposition par une lettre, mais je vous supplie, Monsieur, d'y faire insérer votre agrément, si vous agrétez le zèle de M. *Lagrenée*. M. *Brebion* m'a prévenu sur la nécessité d'une réparation dans le Salon et sur la prompte expédition de l'ordre d'y travailler, afin de n'être pas pris au dépourvu par le manque de tems.

L'Académie jouit d'une gratification de 1330 liv. par an pour l'achat des médailles qu'elle distribue à ses élèves. Jusqu'à présent elle n'a dépensé annuellement que 850 liv. et le surplus seroit très à propos parce que les fonds étoient trop foibles pour subvenir aux dépenses de l'École; aujourd'hui qu'ils sont augmentés, elle m'a chargée d'obtenir votre approbation, — si vous le jugés convenable, — pour employer ce surplus aux objets d'émulation, d'autant que le nombre de ses élèves est augmenté.

La Compagnie projette de donner au concours entre tous les simples médaillistes, une médaille d'or inférieure à celle du second grand prix; trois médailles d'argent inférieures à la dernière des trois qui se distribuent tous les trois mois, elles

seroient données sous le nom de *premier accessit*; trois médailles encore d'argent, et de moindre valeur que les trois cy dessus, elles seroient données sous le titre de *second accessit*.

Il m'a paru que le général des avis l'emportoit sur la proposition d'un moyen d'exciter l'émulation, qui avoit des sectateurs parce qu'il paroissoit plus simple, et n'avoit pas l'inconvénient d'accoutumer la jeunesse à travailler par cupidité; que, par un motif d'honneur, c'étoit de convertir les médailles-accessits, en meilleures places sur la liste; au reste le but des deux propositions tend à un bien.

M. Julien de Parme possède un tableau du *Guide* dont il désireroit de se défaire, il représente un *S^t Jean*¹: je ne le connois pas assés pour vous en rendre un compte exact.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris ce 14 juin 1777.

P. S. — Quant à ce que vous me marqués, Monsieur, de l'employ du surplus de la somme en augmentation de médailles, en approuvant le motif qui le fait désirer pour l'Académie, je vous avoue tout franchement que le même motif qui l'anime me le fait... sur un tout autre point de vue. Je pense qu'on ne peut augmenter ce nombre de médailles sans diminuer l'émulation; que ceux, qui auroient de ces médailles d'*accessit* s'assimileroient à ceux qui en ont gagné de réelles. Je pense qu'il ne faut pas multiplier des récompenses qui par là perdroient de leur prix. S'il est question de rang, pourquoy ne pas former une liste d'après les mérites pour occuper les places? Au reste j'approuverai très fort que cet excédent de fonds soit appliqué par l'Académie à des secours utiles, à ceux qui se distinguent par leurs talens, leurs assiduités, et surtout les bonnes mœurs, et qui n'auront point de fortune. C'est une chose que je propose à tout évènement, sans y avoir beaucoup réfléchi, mais à laquelle on peut penser.

O^r 12958, original.

1. Il s'agit d'un saint Jean dans le désert qui fut acheté 3000 livres et se trouve actuellement au musée de Montpellier.

136. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous adresser l'état des acquisitions faites par le s^r Rémy, tant à la vente de feu M. le prince de Conti, qu'à ceux de M. de Boisset. Il est d'usage de donner tant pour cent aux personnes qui sont chargées d'acheter pareils. J'en ay parlé à M. Rémy il s'est expliqué décidément, qu'il seroit content de la gratification que vous jugerés à propos de luy accorder.

Je joins en outre une lettre de M. Paillet, qui rappelle la grâce que vous lui avés promis. La caisse dont il est question, est à votre adresse, en conséquence de la permission que vous lui avés donné ; nous avons calculé ensemble l'arrivée des quatre tableaux nouvellement déposés dans la salle des Antiques, il seroit tems de les dérouler, et de les monter sur des châssis ; enfin le mémoire des frais de voyage que j'ai fait en Flandre avec M. Lempereur.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 23 juin 1777.

Or 1914 (4), p. 225, original.

137. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le s^r *Ménageot* a été agréé aujourd'huy, avec la satisfaction qu'avoit éprouvée le s^r *Vincent* ; l'on parle très avantageusement du s^r *Barthelemy* qui, à ce que m'a dit M. *Hallé*, sera peut-être en état de se présenter avant l'ouverture du Salon, dont le désir d'être admis dans l'Académie n'est pas ralenti, et le prétendu éloignement n'existoit que dans des testes mal faites qui cherchoient des motifs pour appuyer les projets capables de les mettre à même de satisfaire, par des comparaisons odieuses, leur orgueil, leur haine, et leurs humeurs. Pourquoi attendroient M. *Barthelemy* et M. *Cadlet*, et pourquoy parle-t-on déjà des s^{rs} *Joubert* et *Suvé*, encore actuellement pensionnaires, tandis que tous ceux qui ont été

repoussés avec justice, sont tombés dans l'oubli. La foule des prétendants est cette année, à la veille du Salon, pareille à celle des années précédentes; excepté un *M. de France*, dont j'ay eu l'honneur de vous parler, aucun autre ne passera, et encore n'est-il pas encore annoncé avec cette chaleur dont la Compagnie est animée, lorsque le talent est bien décidé.

L'Académie n'a pas trouvé que les jeunes élèves méritassent de première médaille du quartier, elle a préféré d'en donner deux secondes et une troisième, le jeune *Hoyer* peintre a mérité la première des deux secondes, deux sculpteurs ont obtenu les deux autres. J'auray l'honneur de vous parler du jeune *M. Hoyer*, qui est un bon sujet, et qui est à peu près dans la même position que le s' *Watteau*, depuis la perte de la protection de feu M. le prince de Conti.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 29 juin 1777.

O^t 1914 (4), p. 226, original.

138. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 2 juillet 1777.

J'ai oublié, Monsieur, de vous parler hier des tableaux qui sont au Garde-meuble et que M. de Fontanieu est dans le cas de me faire remettre, conformément à la décision du Roy. Je vous prie de les envoyer prendre le plus tôt possible, et de me faire passer tout de suite icy celui qui est de *Le Sueur*, afin que je le fasse placer comme on m'assure qu'il mérite de l'être.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t* 1175*, p. 8, copie.

139. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous adresser une lettre que M. Paillet reçoit de son correspondant à Bruxelles. L'affaire du *Rubens* a percé, M. Paillet prétend qu'il n'y a pas

de tems à perdre et qu'il est nécessaire d'interposer l'autorité du Roy par son ministre auprès de S. A. R. le prince Charles, sans quoy il s'élèvera un procès dont l'issue sera longue et douteuse. Il ajoute qu'il seroit dangereux de céder en pareille occasion, parce que l'on ne pourroit compter sur aucun marché et que l'acte est passé par devant notaire. Je le joins icy, c'est une pièce très essentielle.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 7 juillet 1777.

O^r 1914 (5), p. 247, original.

1. Il s'agit de l'*Adoration des rois* de Rubens.

140. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 juillet 1777.

Je présume, Monsieur, que c'est la mort de M. *Coustou*, que j'ai apprise avec bien de la sensibilité, qui vous a empêché de venir à Versailles dimanche. Je me proposois de vous dire que je suis entièrement arrêté au plan dont nous avons parlé, pour aider un certain nombre de jeunes gens, dans leurs études de peinture et sculpture. Toutes réflexions faites, le plan que je vous ai proposé et que vous avés développé est, au défaut de ce que j'avois d'abord projeté, ce qu'il y a de mieux. Il ne s'agit donc plus que de le mettre à exécution, et, dans cette vue j'ai chargé M. Montucla de voir le s^r Lamarque, le maître de pension dont vous vous êtes assuré, afin qu'il se préparât à recevoir dans peu quelques-uns de ces élèves. Vous me ferés plaisir de me donner l'état de ceux que vous connoissés déjà comme dignes de ce secours, sauf à remplir le nombre projeté à mesure qu'il s'en présentera.

Le réglement au surplus, dont vous m'avés envoyé le projet pour la manutention et les études des élèves me paroît fort bien et je l'approuve entièrement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r* 1131*, p. 47, copie.

141. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Je vous supplie d'agréer que je remette encore le détail que je devois avoir l'honneur de vous envoyer aujourd'hui. On m'a assuré que vous teniez sûrement à Paris, samedi après demain, et rien ne presse sur les arrangemens nouveaux que les circonstances exigent.

M. Remy m'a chargé de vous remercier bien sincèrement de la gratification de 1200 liv. que vous lui avés accordée pour ce qu'il a fait de relatif au service. Il m'a paru très content.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 17 juillet 1777.

Or 1914 (5), p. 270, original.

142. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — La perte que l'Académie vient de faire par la mort de M. *Coustou*, l'un de ses membres essentiels, laisse vacquer plusieurs places et une pension; les places académiques ne seront remplies que successivement, celle de garde des Antiques regarderoit M. *Pajou*, si vous n'en avés pas disposé, d'autant qu'il réunit à son talent l'intelligence nécessaire aux détails.

Quant à la pension de 1400 liv., je crois devoir remettre sous vos yeux le plan approuvé de fortifier celles des recteurs, mais aussi je peux présumer que vous avés peut être dessein de laisser la circonstance pour gratifier quelques artistes. Alors M. *Hallé* se présenteroit certainement le premier, et M. *Caffieri* est ensuite dans la classe de ceux qui n'on point encore reçu de grâces. Mais, comme il paroît convenable de commencer par celles qui sont plus propres à exciter l'émulation qu'à constater un droit de rang qui semble s'établir sur les

récompenses méritées. J'estime, M. le comte, que vous approuverés dans la distribution que celle de M. *Cafferi* ne soit que de 600 liv. et que les 800 liv. restantes soient accordées à M. *Hallé* qui a si bien répondu à la confiance dont vous l'avez honoré en le chargeant de la réforme de l'Académie de France à Rome.

M. *Lecomte*, sculpteur et académicien, m'a fait part du dessein où il est de solliciter une gratification pour avoir terminé le mausolée du roy Stanislas ; la convention avec la veuve de feu M. *Vassé* n'aura lieu que dans le cas où il n'obtiendrait pas sa demande. Je ne me suis chargé d'avoir l'honneur de vous parler de cette affaire qu'après luy avoir marqué ma surprise sur un pareil arrangement, luy avoir dit que cet ouvrage ne regardant pas et n'ayant point été ordonné par les Bâtimens, il me paroissoit fort incertain de la réussite ; qu'il me paroissoit très placé qu'il suivit la route que M. *Lemoine* avait tenue après avoir fini le tombeau de M. le cardinal de Fleury, qu'il s'étoit adressé aux économats qui sont directement chargés de ce qui regarde les constructions et les décorations des églises, et que, d'ailleurs, je ne doutois pas que vous ne lui accordassiez votre protection dans les démarches qu'il pourroit faire dans cette voie.

Je vous supplie, M. le comte, de faire ordonner le paiement du service des Suisses pendant le dernier Salon. Il est d'usage de payer l'ancien avant l'ouverture du nouveau.

M. *Duplessis* remettra incessamment l'une des copies du portrait du Roy que vous lui avés ordonné, et le s^r Buteux en accélérera la bordure.

M. *Vien* annonce le départ du tableau de M. *Subleyras* par le dernier courrier parti de Rome.

M. Remy est très reconnaissant de la gratification de 1200 liv. que vous avés eu la bonté de luy accorder pour les soins relatifs au service dans les deux dernières ventes.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 19 juillet 1777.

Oⁱ 1073.

143. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 juillet 1777.

Je sçais, Monsieur, qu'il se trouve dans le vestibule qui précède le jardin de l'Infante trois médaillons, l'un de Henry IV, l'autre de Louis XIII et le troisième d'Anne d'Autriche : je voudrois que vous vissiés si ces morceaux ont quelque mérite, et, dans ce cas, je les ferai retirer, car ils ne font que se gâter dans ce lieu ; il y en avoit jadis un quatrième dont la place est aujourd'huy remplie par un taffetas vert, il faudra sçavoir ce qu'il est devenu.

Je vous demandai dernièrement deux nouveaux portraits du Roy en buste, il faut y en ajouter un troisième pour lequel je viens de prendre l'ordre du Roy, et qui est destiné à M. l'ancien évêque de Limoges. Je désire fort pouvoir faire jourir promptement à ce prélat de ce don du Roy.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1131^r, p. 63, copie.

144. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le malheur d'un ami de M. *Julien de Parme* le détermine à faire le sacrifice du tableau de *saint Jean*, peint par le *Guide* ¹ ; il m'a écrit successivement deux lettres fort touchantes sur le sort de cet ami qui a besoin de son secours ; en conséquence il sollicite avec instance un acompte, tel qu'il soit, sur les 300 liv. convenus par vos ordres.

Vous m'avez envoyé un ordre pour un portrait destiné à M. l'ancien évêque de Limoges, sans me désigner la grandeur ; il m'a toujours paru qu'il attendoit un portrait en pied ; la place que ce prélat m'a montré dans son appartement semble l'indiquer ; vous vous êtes sans doute expliqué ; je compte avoir l'honneur de le voir demain. Je l'attendray pour

être certain des arrangemens convenus, sans m'expliquer sur la lettre que je reçus hier.

La semaine prochaine, M. le comte, j'auray l'honneur de vous présenter les élèves que vous protégerez; il n'en est aucun sur lequel je n'aye pris les informations les plus rigoureuses et qui ne soit né au-dessus de cette classe abjecte où la nature est désavouée par la société, cy joint la preuve.

Je fis dérouler hier les quatre tableaux qui sont arrivés de Flandre, ils m'avoient paru très grands dans les lieux où ils étoient exposés en vente; excepté le *van Tulden* qui a 18 pieds de haut, les autres paroissent des tableaux de chevalet. Mon premier dessein avoit été de les faire attacher sur les murs, adossés au midi pour éviter les rats; mais le s^r Hacquin m'ayant assuré qu'il les garantiroit, je me suis déterminé à les laisser à plat, parce qu'ils ont besoin de la fraîcheur du carreau, pour être rentoilés plus facilement. Au reste, on y veillera pendant les six semaines à peu près qui s'écouleront jusqu'à ce que les châssis soient faits.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 24 juillet 1777.

Note de Montucla. — J'ai donné note à M. Cuvillier sur le premier article et il y a eu 1500 liv. ordonnés à compte au s^r *Julien de Parme*; quant au second, il n'est question que d'un portrait en buste. M. de Limoges le préfère pour l'avoir plus tôt (M. le comte a vu les tableaux arriver).

O^s 1914 (5), p. 284, original.

1. Au Musée de Montpellier.

145. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 aoust 1877.

J'ai reçu hier, Monsieur, le manuscrit du livret de l'exposition prochaine des tableaux et autres ouvrages de l'Académie royale de peinture.

Un seul article m'a paru mériter des observations, c'est celui de l'annonce du dessein du tombeau du général Montgommery. Je ne pouvois le laisser tel qu'il étoit sans en référer à M. le comte de Vergennes qui a en effet trouvé qu'il ne pouvoit être énoncé de la manière dont il l'étoit. M. Montucla vous a envoyé de ma part la correction de ce ministre. Je dois vous recommander de vous y conformer bien exactement. J'aimerois même encore mieux que ce général ne fût point nommé du tout.

Il seroit fâcheux que le public ne pût pas voir le tombeau de feu M. le Dauphin, exécuté par M. *Coustou*, à cause du défaut de dorure des bronzes ; je suis donc d'avis de l'annoncer dans le catalogue, en y insérant par une note que les bronzes, qui doivent être dorés, n'ont pu l'être avant l'ouverture du Salon. Il n'est sûrement aucun amateur des arts qui ne fût affligé que le défaut de cet accessoire le privât de la vue de ce monument, de l'exposition duquel tout Paris est prévenu. Il est nécessaire, comme je vous l'ai dit, qu'il soit vû ; j'ajoute qu'il soit placé cette année à l'époque convenue, il n'y a qu'à se hâter pour les ouvriers et y en mettre plusieurs.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1131*, p. 134, copie.

146. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 11 août 1777.

La mort de M. *Coustou*, Monsieur, que l'Académie regrette encore, faisant vacquer une pension de 1.400 liv., j'ai cru qu'il étoit temps de commencer à mettre en exécution un nouvel arrangement relatif aux pensions destinées pour l'Académie. Il y a en effet déjà longtemps que, m'étant fait représenter l'état de ces pensions, j'y ai vu que le fonds affecté à cet objet est, pour la plus grande partie, divisé en petites portions qui ne font qu'une très médiocre augmentation d'aïssance pour chacun, et même sont en quelque sorte un objet

nul dans la fortune d'un artiste qui est dans l'âge du travail. Considérant donc que c'est d'ordinaire à un âge avancé et quelquefois accompagné d'infirmités que ces secours sont principalement utiles, et qu'ils ne le sont qu'autant qu'ils sont portés à une certaine somme, j'avois résolu dès lors de saisir les diverses occasions qui pourroient se présenter dans la suite pour porter jusqu'à 2.000 liv. quatre de ces pensions, pour les principaux et les plus anciens officiers de l'Académie. Il m'a paru d'ailleurs que ce seroit une perspective encourageante pour ceux qui s'adonnent à peindre l'histoire, genre qui malheureusement trouve aujourd'hui à peine dans les particuliers de quoi occuper les artistes qui y sont livrés.

L'événement qui prive l'Académie d'un de ses membres les plus distingués laissant donc en ce moment la disposition d'une somme de 1.400 liv., j'ai proposé à Sa Majesté la distribution suivante :

1° L'état dans lequel M. *Lemoine* est tombé depuis quelques mois, après avoir mené une vie des plus laborieuses et avoir fait honneur à la sculpture françoise, m'a paru mériter une considération particulière. C'est pourquoi S. M. a bien voulu, sur mes représentations, luy accorder 600 liv. en augmentation de la pension de 1.250 liv. dont il jouissoit depuis plusieurs années.

2° Elle a aussi accordé à M. *Hallé* 600 liv. d'augmentation à celle de 1.200 liv. qu'il a déjà.

3° Enfin elle a jugé à propos de porter à 1.600 liv. celle de 1.400 liv. qu'a M. *Dumont*, chancelier et ancien directeur.

Je pense que l'Académie verra avec plaisir un arrangement qui tend à assurer à ses plus anciens membres et officiers des grâces de S. M. plus fructueuses que par le passé et plus proportionnées aux besoins que l'âge avancé exige d'ordinaire, même en supposant qu'il ne soit pas accompagné, comme il l'est souvent, de maladies et d'infirmités; et je me flatte en même tems que ce pourra être un encouragement pour plusieurs à s'adonner à une partie de l'art qui, quoique moins avantageuse pour le moment, en conduisant aux premiers charges de l'Académie, est propre aussi à conduire à ces pensions principales.

Il est aussi à propos que vous soyés informé que S. M.

a accordé à M. *Pajou*, la place de garde des sculptures modernes qu'avoit M. *Coustou*.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1131*, p. 127, copie.

147. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 aoust 1777.

Il y a, Monsieur, au cabinet du Roy, ainsi que vous le sçavés, un portrait de Louis XIV par *Champaigne*, qui y fut apporté l'année dernière de Fontainebleau, pour une copie à faire pour l'Infant duc de Parme. On étoit sur le point de l'y rapporter lorsqu'on s'est aperçu qu'il est dans un état de dégradation qui ne permet pas de le renvoyer sans danger.

Je pense que, d'ici au prochain voyage, Hacquin auroit le temps de le remettre sur toile, et, dans ce cas, il faudroit qu'il ne perdît point de temps à venir le coller pour empêcher qu'il ne se dégrade davantage et le mettre en état d'être porté à Paris dans son atelier. J'attends votre réponse sur cet objet. Il y a aussi au cabinet un fort beau tableau du *Guerchin*, représentant une *Magicienne*, qui s'écaille beaucoup. Le s^r Hacquin profiteroit de l'occasion de son voyage pour le coller, en attendant qu'il puisse le remettre sur toile.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1131* p. 138, copie.

148. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 aoust 1777.

Vous sçavés, Monsieur, qu'en supprimant entièrement l'école des élèves protégés, déjà extrêmement réduite par M. le M^{is} de Marigny, mon dessein n'a point été de retrancher les secours que la munificence du Roy a accordé en tous les temps à de jeunes artistes qui annoncent des dispositions

singulières, mais seulement de les appliquer d'une manière différente à cet objet. Après bien des réflexions, je me suis arrêté à un moyen de distribuer et employer ces secours, qui m'a paru le plus propre à les rendre profitables aux arts en formant des artistes distingués. Il consiste à faire choix de douze jeunes gens de naissance honnête, âgés au moins de 10 ans, et au plus de 15, qui annoncent des dispositions peu ordinaires, et à les placer aux frais du Roy dans une pension où ils soient défrayés de tous frais de nourriture et d'instruction; mon intention est que, dans le cours de cette instruction, ils parcourent tout le cercle des connoissances nécessaires pour former un grand artiste; qu'ils soient successivement appliqués à la peinture et à la sculpture, pour qu'on puisse mieux juger du talent auquel ils seront destinés par la nature. Il entre aussi dans mes vues qu'ils suivent, lorsqu'ils seront suffisamment avancés, les instructions d'architecture données à l'Académie royale d'architecture, afin qu'il n'y ait aucun des trois arts dépendans du dessein qu'ils n'aient étudié et qu'ils ne puissent traiter suivant l'occasion ou s'en aider dans leurs compositions, quelque soit la carrière où les portera l'impulsion de la nature. Je ne dis rien de l'anatomie et de la perspective, parce que ces instructions entrent nécessairement dans le nombre de celles qu'on reçoit en suivant les professeurs de l'Académie royale de peinture.

Vous sçavez mieux que moy, Monsieur, que c'est par l'étude et la pratique de tous ces arts réunis que les artistes qui ont illustré l'école d'Italie l'ont rendue si célèbre.

Tel est, Monsieur, le plan d'instruction que j'ai conçu pour les jeunes gens qui seront admis dans cet établissement, qui sera sous l'inspection générale du premier peintre de Sa Majesté, lequel aura soin d'avoir l'œil le plus attentif à leurs travaux et à leurs progrès, pour en rendre un compte fréquent au Directeur général des Bâtimens de Sa Majesté.

M'étant arrêté à ce plan, sur lequel j'ai conféré avec vous plus d'une fois, je n'ai différé son exécution qu'autant qu'il étoit nécessaire pour le mettre sous les yeux du Roy et obtenir son approbation; c'est ce que je viens de faire et je vous annonce aujourd'huy que Sa Majesté l'a approuvé. Son intention est que les secours qu'elle m'autorise à appliquer à cet

établissement soient versés sur des jeunes gens au nombre de douze au plus, de l'âge de 10 à 15 ans, et dans lesquels on aperçoit des dispositions dignes d'être cultivées et encouragées, qu'ils soyent de préférence pris dans la classe des artistes de son Académie, ou dans celle des autres citoyens honnêtes, dépourvus de fortune pour donner à leurs enfants le moyen de développer leurs talens ; le surplus des détails de cet établissement fera l'objet d'un règlement particulier qui sera également approuvé par Sa Majesté.

Il est donc à propos que vous ne tardiez pas à me donner la liste des jeunes gens qui sont dans le cas de mériter cet encouragement, avec les détails convenables sur leur naissance, leur âge, leurs dispositions, afin que je sois à portée de faire un choix et, d'après l'état que je vous renverrai, vous puissiez les installer chés le maître de pension qui doit en avoir soin et que je sçais être en état de les recevoir.

Je désire fort ne point tarder de voir cette institution mise sur pied, parce que j'en espère des effets fort avantageux pour les arts. Je ne doute point que l'Académie royale de peinture n'y voie les mêmes avantages que moi, et surtout qu'elle n'y reconnoisse une nouvelle preuve de l'attention que Sa Majesté veut bien donner à faire prospérer les arts de son royaume, ainsi qu'à verser des grâces sur ses artistes, en leur procurant le moyen de donner à leurs enfans, s'ils annoncent des talens dignes d'eux, une éducation toute dirigée à en former des artistes de la première distinction.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1131^e, p. 150, copie.

149. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 25 août 1777.

Daus un voyage, Monsieur, que j'ai eu l'occasion de faire la semaine dernière à Saint-Germain, j'ai vu, dans la chapelle du vieux château, quelques tableaux qui m'ont paru beaux et de mains de grands maîtres. Comme ils y sont assés mal, cette

chapelle souffrant en général beaucoup de l'humidité, je désirerois que vous les vissiés pour m'en dire votre avis, parce que, d'après ce que vous me marquerés, je pourrois aviser aux moyens de les retirer pour la galerie du Roy, et leur en substituer d'autres moins précieux.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1131^o, p. 172, copie.

150. — PIERRE A D'ANGIVILLER

4 septembre 1777.

M. *Monnot*, sculpteur agréé, me vint trouver la semaine dernière, pour me dire que M. le duc de Chartres l'avoit chargé de faire un modèle, que, ne pouvant l'exécuter dans son atelier, il avoit vu M. *Coustou* relativement à celui de feu M. son frère, que M. *Coustou* luy avoit dit de me voir, parce qu'il ne pouvoit rendre aucune réponse, n'ayant point d'ordres.

Je répondis alors à M. *Monnot* que je ne croyois pas qu'il pût compter sur l'atelier, que, quant à l'emprunt momentané, j'aurois l'honneur d'en parler à M. le Directeur général, que je serois charmé de l'obliger, si les obstacles que je prévois ne s'y opposoient pas. M. le duc de Chartres que j'ay vû à plusieurs reprises, ne m'en a point parlé.

M. *Coustou* n'a point entendu parler du s^r *Monnot*; en conséquence, j'ay fait peu d'attention à une démarche que je n'ay regardé que comme une idée du moment.

Aujourd'huy, M. *Monnot* est arrivé pour avoir des nouvelles. J'ai dit que je n'avois pas jugé convenable de parler à M. le Directeur général d'une demande incertaine, que M. *Coustou* ne sçavoit pas un mot de ce que luy M. *Monnot* m'avoit dit, que M. le duc de Chartres ne m'en avoit pas parlé, et que, comme cet atelier devoit être démoli, lorsqu'il seroit débarrassé des ouvrages et des encombrements qui en suspendent la destruction, il m'avoit paru inutile de faire une demande qui ne pourroit peut-être pas être répondue favorablement.

Mais ce n'est plus du tout cela; le modèle est pour Monsei-

gneur le comte d'Artois, et M. le prince d'Hénin avoit dû me prévenir! J'ay répondu que j'avois eu l'honneur d'être fort longtems dans le salon avec M. le prince, qui auroit été à portée d'en parler directement à M. le Directeur général; d'où il est aisé de conclure que mes réponses et mes avis étoient d'exhorter M. *Monnot* à se retourner, d'autant que je ne pouvois rien décider, et qu'il devoit s'adresser à M. le Directeur général.

Sans porter de jugement sur les variations dans les motifs de la demande, j'ay crû de ne pas devoir laisser ignorer un fait qui peut mériter attention, vû au rang des personnes qui sont mises en avant, soit de leur aveu, soit par l'espérance de leur agrément.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^t 1927³³ (o).

151. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 septembre 1777.

J'ai reçu, Monsieur, dernièrement, le nom des douze jeunes gens que vous me proposés pour mettre en commencement l'exécution de l'établissement que j'ai projeté pour élever, aux frais du Roy, et d'une manière entièrement dirigée vers les arts, ce nombre de sujets, choisis dans l'honnête bourgeoisie, et parmi ceux qui annoncent le plus de disposition à se distinguer dans cette carrière. Je viens d'écrire au s^r Lamarque qui est le maître de pension avec lequel vous êtes convenu de tous les détails de la manière dont ils sont interprétés et instruits dans l'intérieur de la maison. Ainsi, en approuvant la liste que vous m'avez donnée, et dont je vous envoie ici copie, signée de moy, je vous autorise à les remettre au s^r Lamarque.

Comme vous me marqués que ce maître de pension est, depuis le mois d'aoust, en état de recevoir ces jeunes gens, tant pour le précepteur que pour les meubles dont il s'est approvisionné en conséquence, il me paroît juste, suivant votre observation, de lui allouer une indemnité. Vous pouvés

donc en convenir avec luy, et ce que vous me marquerés être légitime luy sera payé par forme de gratification.

Je présume que vous avez vu les artistes chés lesquels ces jeunes gens travaillent, que vous avés fait prix avec eux, et que vous les avés prévenus que, désormais, leurs mois seroient payés par le Roy. J'attends avec impatience que vous me donniés nouvelle de l'entrée de ces jeunes gens dans la pension du s^r Lamarque, ainsi que de la marche de ce nouvel établissement, auquel il est utile que je vous recommande d'avoir l'œil. Vous scavés l'intérêt que j'y prends et les espérances que j'en ai conçues.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Il faut distribuer les élèves chés M. *Durameau* et chés M. *Brenet*; quant au sculpteur, il faudra que vous me l'indiquiés, je vous prie d'avoir la plus grande attention à ce que ces jeunes gens connoissent les deux arts. Il faut que cet établissement rende, en formant d'habiles jeunes gens.

Quant à M. *Monnot*, dites-luy, je vous prie, qu'il ne me fasse pas demander un atelier qu'il ne peut avoir. J'ai parlé à M. d'Hénin qui ne sait pas un mot de ce qu'il marque.

O^s 1131^e, p. 221, copie.

152. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 18 septembre 1777.

Le Parlement ayant enfin, Monsieur, enregistré la déclaration du Roy relative aux arts et aux nouveaux statuts de l'Académie royale de peinture et sculpture¹, je ne crois point devoir tarder davantage à les luy envoyer, et je désire qu'ils y soient lus samedi prochain. Je n'ignore point que ce jour n'est point un jour d'assemblée; mais, comme je ne veux point différer davantage une chose restée depuis si longtemps en suspens, je souhaite que vous convoquiés l'Académie extraordinairement pour cet effet; vous recevrés samedi matin quelques exemplaires imprimés de cette déclaration, et

des statuts dont il s'agit, avec une lettre faite pour être lue à l'Académie.

Pour ce moment, je me borne à vous demander la convocation de l'Académie pour le jour que je viens de vous désigner.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1131^r, p. 257, copie.

1. V. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 283 et suiv.

153. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 20 septembre 1777.

Parmi les peintures, Monsieur, que je désire fort voir remiser sur toile, de manière à en jouir, sont les *Trois Grâces*, de *Lesueur*, qui étoient à l'Hôtel Lambert. Comme donc aujourd'hui le s^r Hacquin est entièrement au Roy par les arrangements que vous connoissés, voulés-vous bien luy faire part de mes intentions afin qu'il se mette incessamment à l'ouvrage sur ces tableaux. Il faut aussy que vous demandiés en même temps au s^r Buteux les bordures nécessaires pour ces trois tableaux.

Je crois aussy à propos de vous prévenir d'avance, qu'aussitôt que le tableau de *Rubens* acquis des dames de l'Annonciade de Bruxelles¹ sera arrivé, il faut en donner au s^r Buteux les mesures, afin qu'il fasse la bordure, car je désirerois fort, dans le renouvellement des tableaux du Roy, pouvoir faire placer celui-là dans les appartemens.

M. Montucla a du vous dire que j'approuvois et souhaitois même que vous fissiés ouvrir les caisses qui contiennent les ouvrages des élèves de Rome. Vous pourrés les faire placer dans une pièce de mon appartement, où je les verrai lors de mon premier voyage à Paris, après quoi il faudra les soumettre au jugement de l'Académie et en faire dresser un résumé que je puisse envoyer à Rome.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Je veux mettre dans les appartemens les tableaux de *Lesueur*; ainsi que je vous prie de les faire voir sur le

champ à Hacquin. Peut-être des parquets derrière, comme il les fait, suffiront-ils. J'ai déjà prévenu Buteux ; il faut luy donner des profils dans un genre simple et laisser un cartouche pour mettre le nom de l'auteur, mon intention étant de faire faire tous les cadres sur un modèle à peu près pareil, à mesure qu'on en fera de nouveaux pour la galerie.

O^s 1131^e, p. 273, copie.

1. *L'Adoration des Rois*, actuellement au Louvre sous le n^o 2077.

154. — NOTE DE PIERRE

29 septembre 1777.

Monsieur le Directeur général est supplié de faire écrire une lettre au s^r Lamarque, maître de pension, chés lequel seront placés les jeunes élèves, dont la liste est cy-jointe. On estime qu'il sera nécessaire d'en écrire une au premier peintre pour constater le concours respectif des deux agens de ce nouvel établissement. M. Lamarque est prest depuis le premier aoust, tant pour l'espèce de précepteur, que pour les meubles, ce qui exigera une gratification en dédomagement.

Comme M. *Brenet* est désigné l'un des professeurs qui instruiront les élèves, il est nécessaire de prévenir sur la nécessité de consolider le plancher de son atelier qui n'a été fait qu'à la légère ; le dessus de ce plancher est le seul lieu, où le s^r *Brenet* puisse placer des élèves. Cette opération peu coûteuse n'exigera pas plus de dix jours.

Il n'y a de fonds annuel pour les veuves qu'environ 270 liv., les secours forcés se trouvent actuellement monter à 814 liv. parce que les personnes hors d'état de vivre sont en plus grand nombre.

M. le Directeur général sçait que, vû les nouvelles dispositions des fonds accordés à l'Académie, la Compagnie a besoin d'être autorisée, pour disposer d'une partie des fonds relatifs à cette nécessité indispensable et d'ancienne usage.

Ci-joint l'état des plâtres et bronzes de la succession de feu M. *Coustou*, et que l'on ne vendra point sans l'attache de M. le Directeur général, qui est prié de faire connoître ses

intentions, sur les différens morceaux qui pourraient convenir à la salle des Antiques, ou à d'autres destinations.

Le s^r Paillet estime qu'il est nécessaire que son départ pour Bruxelles soit fixé au commencement de la semaine prochaine. On luy a mandé que la copie du *Rubens* seroit terminée samedi prochain.

3 septembre 1777.

O^r 1927³³ (0).

155. — PIERRE A D'ANGIVILLER

M^r le comte, — Je me rappelle plusieurs objets, sur lesquels l'Académie désire que vous fassiez connoître vos intentions, et sur lesquels je dois avoir l'honneur de vous prévenir; j'ai déjà mis sous vos yeux ce qui regarde la place d'adjoint à secrétaire. Avant les nouveaux statuts, il se mettoit entre le dernier des conseillers, et les adjoints à professeurs d'anatomie et de perspective; alors, ne tenant pas la plume, il n'avoit pas de voix; cet oubli ne vient que de ce qu'il n'étoit point élu, lorsque les nouveaux statuts furent projetés.

En parlant de secrétaire, ce n'est point à luy qu'il faut adresser les ordres en l'absence du directeur; ils regardent le recteur en quartier, qui est le représentant; pour éviter les erreurs que pourraient produire les changemens survenus, le quartier d'octobre sera exercé par M. *Pigalle*.

C'est une différence essentielle entre notre Académie et toutes celles que l'on met souvent en avant; par notre constitution le secrétaire n'a aucune part à l'administration, il est de tout, à la voix surtout, sans se mêler de rien décider. Si M. *Cochin* a joué un autre rôle c'est par les circonstances. J'accorde que les secrétaires des autres académies ont presque toute la prépondérance; mais ils sont ordinairement l'âme de leur compagnie, les représentants perpétuels; d'autant que les directeurs passent comme des décorations; dans les académies de peinture et d'architecture, il y a une masse d'officiers permanents. Les secrétaires malhonnêtes qui ont la manie de dominer, ne le peuvent que par le secours de l'intrigue,

aussi sont-ils fort désireux que les directeurs soient ()
M. Renou, adjoint à secrétaire, a passé deux mois tant pour attendre les notes des académiciens, que pour les rédiger et en composer enfin le livret de Salon. Il n'est pas dans le cas d'être généreux de son temps, toute la Compagnie le sçait ; mais, d'un autre côté, il ne lui convient guère de recevoir une gratification pécuniaire de ses confrères. J'estime qu'en envoyant un ordre de votre intention, *M. Renou* ne seroit pas dans le cas de refuser ce que vous fixeriez, à prendre sur le produit des livrets. *M. Cochin* étoit payé pour le détail des arts, jouit des bienfaits du Roy, et *M. Renou* n'a rien que son talent qui n'est pas toujours employé.

Il est de toute fausseté qu'aucun membre de l'Académie ait pensé à se retirer, de quoy se plaindroient-ils ? La confirmation est démontrée utile et honorable ; ils en convinrent samedi dernier ; un propos d'honneur lâché devant quelques personnes du Parlement a fait courir ce bruit, qui n'a pas eu de partisans. L'auteur de ce propos est bien éloigné de s'y conformer ; du moins y regardera-t-il à deux fois ; le besoin doit faire sur luy l'effet que la cupidité a fait sur tant d'autres.

On jugea les petits prix samedi dernier, les élèves méritèrent que l'on joignît aux trois médailles ordinaires celles qui n'avoient point été accordées le dernier quartier.

Dans les tems malheureux l'Académie avoit été forcée d'imposer une taxe sur ceux qui se faisoient recevoir, puis elle retiroit les honoraires du premier exercice de ceux qui servoient la première fois dans tous les grades ; l'imposition de la taxe a été supprimée il y a longtemps ; on a délibéré et arrêté d'ôter une tâche qui devenoit onéreuse à des officiers peu fortunés qui perdoient le secours des honoraires de la place qu'ils quittoient, et souffroient de cette privation, jusqu'à ce que les circonstances les missent en service ; par exemple *M. Hallé*, qui vient de passer à l'adjonction du rectorat, perdant ses honoraires de professeur, seroit privé de son premier exercice suivant l'ancien usage, et pourroit fort bien être trois ou quatre ans sans exercer. Ce service de recteur est agréable pour un vieillard peu occupé ; aussi sont-ils en général très exacts.

Il a été agité si un recteur pouvoit faire le service, pour obliger un confrère en cas de maladie longue ou d'absence.

J'ay décidé pour la négative, parce qu'elle est conforme aux statuts, et que j'ai cette sage précaution; les adjoints à recteurs ne seroient jamais employés, la circonstance d'un recteur malade et peu aisé ne doit pas intervertir l'ordre, d'autant que si un recteur fait pour son confrère et luy remet les honoraires, ce seroit bien mal penser d'un adjoint à recteur, si on ne le croyait pas capable d'un procédé qui tient à l'honnesteté et à l'humanité.

Le premier peintre *trabens volentes*, ainsi que la grâce suffisante, a fait confirmer par le vœu unanime à M. *Chardin* tous les droits dont il jouissoit depuis 12 ans, par considération pour ses talens, par reconnaissance pour ses services, et par l'amitié de la Compagnie; comme il n'y avait rien de constaté, tous les doutes seront détruits. M. *Chardin* a remercié.

Le Salon finit ce soir; cependant, j'ai prié ces Messieurs de ne point emporter leurs ouvrages, afin que si, par oubli du terme que vous avés fixé, il venoit quelques personnes de votre connoissance, elle ne fût pas frustrée du coup d'œil. Sur le soir on pourra enlever les petits morceaux.

Ces Messieurs paraissent désirer que les explications des différens articles des statuts soient imprimées. Elles ont toutes passé, en sorte qu'ils pensent qu'elles doivent faire corps avec les statuts, pour leur servir de règle dans l'occasion. Il y a une de ces explications que les sculpteurs n'oublieront pas.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, ce 29 septembre 1777.

Je n'entends point parler du s^r *Vignali*, protégé de M. le prince de Monaco.

O^r 1925B original.

156. — PIERRE A D'ANGVILLER

Monsieur, — Il n'y eut rien de particulier, ni de bien intéressant dans la dernière assemblée, 31 octobre. Quelques détails sur les affaires courantes ont occupé la séance, le nombre des officiers était assés considérable. Je n'eus pas

l'honneur de vous écrire à mon arrivée, parce que je voulais éclaircir une affaire qui regarde la petite école de M. Lamarque, et dont on m'avoit instruit à la descente de la voiture.

Le s^r *Watteau* ne s'accomodoit que difficilement de l'ordre que l'on observe chés M. Lamarque. Cet élève n'y avoit été admis que pour subvenir à ses besoins très urgents jusqu'au concours des grands prix. On pouvoit aisément prévoir qu'un homme de dix-neuf ans, accoutumé à cette liberté des jeunes peintres, se trouveroit fort contrarié par des règles nécessaires à tous les établissemens. Il sortit hier de son chef, avec les étourderies pardonnables à un enfant mal élevé. Je l'ai vu ce matin; assés effarouché de son équipée, et plus effrayé encore sur les suites; je lui ai dit tranquillement, « des gens pourroient ridiculiser une contrainte en pareil cas; que l'on n'étoit pas esclave en France, que l'on y pourroit même accepter ou refuser les bienfaits, qu'il auroit été à désirer qu'il fût sorti sans les états grossiers qui lui donnaient le ridicule d'une mauvaise éducation; qu'un homme sans ressource avoit mauvaise grâce de traiter de gargotte une maison où le défaut étoit d'avoir une trop forte table pour des enfans ». Sur la demande qu'il m'a faite de m'apporter de ses ouvrages, je lui ai dit qu'il avoit un maître et l'ai congédié sur le champ. J'ai vu M. *Durameau* qui, tout désespéré qu'il est, convient de sa brutalité et de ses violences, ou pour mieux dire du manque de ce frein que les premiers bons principes inculquent dans les testes des enfans qui ne sont pas livrés de bonne heure à leur liberté. M. *Durameau* va écrire à son père, afin qu'il le rappelle. Car, tout inconvenient pesé, ce jeune homme ne peut devenir que l'un de ces peintres que la privation absolue d'aisance force à tout faire, à ne suivre que des études interrompues. Or voicy, M. le comte, le fond de l'affaire.

L'instituteur s'étant aperçu que le s^r *Watteau* répugnoit à toutes gênes, s'est lié avec luy et a insensiblement entraîné les plus grands élèves avec lui dans son parti; de là une scission dans la pension; cet instituteur, M. Bertrand, s'est un peu trop hâté d'échauffer ses adhérens, et de répandre dans le Louvre qu'un pareil établissement déshonorerait les artistes,

en les confondant avec des collégiens, qu'il falloit le placer dans le Louvre et luy en donner la direction. Cependant, soit qu'il se soit aperçu que la fermentation fût trop vive, soit qu'il voulût finasser, il a enfin averti M. Lamarque, qui, comme un vieux routier, voyait tout et manœuvrait contre l'orage, en attendant qu'il fût tenu de porter des plaintes. Enfin, la veille de la Toussaint, la proposition d'aller à la grand'messe fit un mouvement tel que quelques pauvres petits enfans (d'ailleurs tous gentils) écrivirent à leurs parens pour être retirés, les parens ne trouvèrent pas la raison orthodoxe.

Dimanche matin, arriva M. Bro, gendre de M. Lamarque, pour m'engager à vous prier de retirer le s^r *Watteau*, en m'assurant que les autres se repentoient sincèrement de s'être livrés à la fougue de *Watteau* et aux manèges de l'instituteur. Il me parloit encore lorsque l'instituteur entra; les lieux communs en plaintes et en excuses furent débités. Comme je possédois bien la matière, ma réponse fut simple.

« M. Lamarque a été chargé de vous choisir, vous êtes absolument en nécessité de maintenir la paix dans sa maison; voyés à vous arranger avec luy »... « Mais, Monsieur, m'a-t-il dit, je n'ay pris cette place que dans l'espérance d'une protection qui me méneroit à mieux, lorsque mes services auroient réussi. »

« Certainement M. le Directeur général auroit pu vous accorder des gratifications, mais toujours sur le rapport de M. Lamarque; arrangés vous avec luy. » Mon homme ne trouvoit pas son compte, vu ses projets; retourné chez luy on lui donna son sac et ses quilles; à la nouvelle de sa sortie, l'étourdi de *Watteau* fit l'incartade dont j'ay parlé plus haut, incartade néanmoins qui prouve que M. l'instituteur avoit tripoté honnestement, puisqu'il avoit eu des amis si chauds.

Le protégé de M. le prince de Monaco va sans doute remplacer le s^r *Watteau*. M. *Tarraval*, qui a un neveu, désireroit que vous voulussiez avoir la bonté de luy être favorable. Je n'ay pas craint de mettre au fait de vos engagements un homme aussi honneste que M. *Tarraval*. Je lui ai dit de vous adresser directement sa demande, d'autant qu'un surnuméraire ne sera peut-être pas longtemps embarrassant.

MM. Hacquin et Buteux promettent pour le 18 du courant, les *Muses*, le *Ganymède* et trois tableaux des Chartreux, et le s^r Hacquin a fini à l'hôtel Lambert et désireroit le rétablissement de l'enceinte dans le Salon : il ne sçait où terminer le plafond de *Le Sueur*. M. Hoogstoël de son côté ne sçait où se placer. M. Godefroy avance la restauration du plafond peint par *Le Poussin* : *le Temps qui découvre la Vérité*.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris le 4-9 novembre 1777.

P.-S. — Je vous supplie, M. le comte d'envoyer vos ordres sur une lettre en date du 29 septembre, dans laquelle il est question de M. Renou et d'autres objets; l'assemblée est pour samedi prochain.

O^r 9250, original.

157. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 6 novembre 1777.

Vous m'informés, Monsieur, et j'apprens avec plaisir, par votre lettre du 4 de ce mois, que l'ouvrage de l'enlèvement et de la restauration de nos tableaux de *Lesueur*, marche rapidement, ainsi que celle du plafond du *Poussin*, représentant *Le Temps qui découvre la Vérité*. Je ne vois pas de moyen de mettre le s^r Hacquin en état de terminer le plafond de *Lesueur*, que celui que vous me proposés et qu'il désire, sçavoir de rétablir l'enceinte formée dans le Salon. Je vous autorise à la faire rétablir et, à cet effet, à vous concerter avec M. Brébion, à qui je juge superflu d'écrire pour ce rétablissement. Si vous trouvés quelque moyen de faciliter au s^r Hoogstoël son travail, mandés-le moy et je l'adopterai, s'il ne me présente point d'inconvénient.

Tous les portraits en buste de Sa Majesté, que j'avois demandés à M. Duplessis étant faits, je vais vous adresser sous peu les ordres de livraison aux diverses personnes auxquelles S. M. les a accordés.

M. *Pajou* désirant le retour de sa figure de *Descartes* pour la terminer, je n'y vois aucune difficulté, il n'y a qu'à la lui rendre, et vous pouvez arranger cela avec M. *Brébion* pour qu'il donne aux entrepreneurs des Bâtimens l'ordre nécessaire pour le transport.

Les caisses du mausolée de feu Mgr le Dauphin sont donc enfin parties, et même vous les croyez actuellement arrivées; j'en suis charmé, car je sçais que le chapelain de l'église métropolitaine de Sens souffre beaucoup de son déplacement hors de son chœur.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1131^r, p. 410, copie.

158. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Paris, 9 novembre 1777.

Je ne reçus point de lettre hier, M. le comte, je pris le parti d'installer ce matin le s^r *Vignali*, protégé par M. le prince de Monaco, chez M. Lamarque, qui est venu ce matin me dire du bien de ce nouvel élève; aussi a-t-il vécu en bonne maison. M. Lamarque se félicite du calme qui règne dans sa maison, et me paroît fort content de pouvoir satisfaire l'intérest qu'il met à cet établissement.

Agréé, etc.

PIERRE.

O^t 1670^s (o).

159. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 novembre 1777.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre où vous m'instruisés de l'incartade du jeune s^r *Walteau*, et me faites le détail de tout ce qui s'est passé à cette occasion. Par ce que vous m'apprenés je vois que c'étoit un sujet duquel il y avoit peu à attendre, soit du côté de la conduite, soit du talent; ainsi, loin de

regretter qu'il ait pris son parti de luy-même, j'en suis plutôt charmé, parce qu'il fait la place à quelque meilleur sujet.

J'ai en effet reçu une lettre de M. *Tarraval* qui me prie d'accorder à un neveu qu'il a la place vacante par l'évasion du jeune s^r *Watteau*. Vous connoissés mon envie d'obliger cet artiste. Ainsi, quoique le départ de *Watteau* peut être regardé comme une occasion de réduire l'établissement au nombre de douze, nonobstant l'admission du s^r *Vignali*, que vous paroissés attendre de jour en jour, cependant je ferai pour M. *Tarraval* ce qu'il me demande et que vous me demandés pour luy. Vous pouvez donc installer, quand il luy plaira, son neveu dans la pension ; j'attendrai, mais irrévocablement, la première vacance pour réduire à douze le nombre des élèves.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER,

Or 1131^e, p. 414, copie.

160. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 novembre 1777.

Je me proposois, Monsieur, de répondre à la fois sur tous les objets d'éclaircissemens que vous m'avez demandés ; mais comme, attendu l'arrivée prochaine de M. *Cochin* et l'adjonction de M. *Renou* au secrétariat, il est question en ce moment, et peut-être à la prochaine assemblée, de sçavoir où l'adjoint secrétaire doit se placer, je me hâte de répondre sur cet article. Vous me marqués que, lorsqu'il y en a anciennement eu, cet officier se plaçoit à la suite des conseillers de l'Académie, entre eux et les adjoints aux professeurs d'anatomie et de perspective ; je ne vois rien à changer à cet usage qui sera confirmé par S. M. dans les supplémens où explications de quelques articles des statuts.

Vous m'observés aussi que M. *Renou*, ayant fait cette année tout le travail du livret du Salon vous paroît dans le cas d'une gratification. Je ne la lui refuserai pas, mais je sçais qu'il porte ses prétentions un peu haut, on en tient ce qu'on

peut donner à un artiste de ce qu'on donne aux modèles de l'Académie ; je pourrois dire que c'est le sort et le devoir des adjoints de remplir gratis les fonctions de ceux à qui ils sont adjoints ; l'assurance anticipée de la place paroît être faite pour compenser cette gêne. Cependant, mon dessein n'est pas de traiter aussi rigoureusement M. *Renou*, mais je désirerois sçavoir à quoi vous pouvés juger à évaluer la gratification demandée par un pareil travail. Je ne puis me persuader que la rédaction d'un petit livret tel que celui du Salon soit un objet capable d'occuper bien du tems, et, à dire vrai, je pense qu'une somme de 300 liv. seroit tout ce qu'il seroit raisonnable d'allouer.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1925B.

161. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 novembre 1777.

L'intention du Roy étant, Monsieur, que le projet qu'il a agréé de faire exécuter successivement les statues des hommes qui font le plus d'honneur à la nation soit suivi, j'ai présenté à S. M. les noms de quatre hommes illustres qui m'ont paru dignes de succéder à ceux dont les figures viennent d'être exposées à la vue du public.

Ce sont *Pierre Corneille*, *Bossuet*, le *président de Montesquieu* et le *chancelier d'Aguesseau*. Ce choix ayant été approuvé par S. M., il ne reste plus qu'à faire celui des artistes que je chargerai de l'exécution de ces morceaux. Je ne puis mieux m'adresser qu'à vous ; ainsi, vous me ferés plaisir de vous en occuper sérieusement et de me marquer votre avis le plutôt que vous pourrés. Car je suis moi-même étonné de la célérité avec laquelle les quatre dernières figures ont été exécutées et je sens qu'on ne peut pas l'exiger en général. Je ne serai donc pas fâché d'avoir fixé mon choix de fort bonne heure, afin que ceux qui seront chargés des nouvelles figures aient tout le

temps d'y travailler et de leur donner la perfection dont ils sont capables.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Occupés-vous en même temps du choix des tableaux pour le Roy, Monsieur, afin de terminer cela à mon retour.

O^t 1131^r, p. 419, copie.

162. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 3 décembre 1777.

Je répons à la fois, Monsieur, aux différens articles de vos deux dernières lettres qui exigent une réponse; j'ai eu occasion de m'expliquer avec vous sur plusieurs.

Je satisferai volontiers à M. *Doyen* le moyen de monter son nouveau domaine en arbres fruitiers. Je viens d'adresser à M. l'abbé Nolin un ordre de luy en délivrer cent cinquante pieds dans les espèces qui peuvent être données, car il en est quelques-uns qui sont rares, et, d'un autre côté, il est difficile de donner des hautes tiges. Il faudra que M. *Doyen* s'entende à cet égard avec M. l'abbé Nolin.

J'ai appris l'entrée des s^r *Vignali* et *Tarraval* chés M. Lamarque, et je suis charmé que ce maître mette de l'intérêt dans l'exécution du projet pour lequel j'ai placé chez lui ces jeunes élèves de l'Académie; cela ne peut que bien faire pour le succès de ce projet.

M. Montucla m'avoit dit, d'après vous, que la petite partie des 288 liv. allouée pour menus frais, étrennes, etc. pouvoit, étant payée à part, être peut-être susceptible de quelque réduction; mais, puisque d'après un examen plus exact apparemment, vous pensés qu'il n'y a rien à en retrancher, je vais faire réformer l'ordonnance, en faisant porter le mois à raison de 522 l. 13 s. 4 d. qui résultent de la somme annuelle et allouée de 6272 liv.; la subsistance du treizième élève sera payée à part.

La destination que vous me proposés des trois morceaux

en plâtre qui sont dans l'atelier de M. *Coustou* est sans doute ce qu'il y a de plus convenable. Il faudra en faire l'acquisition lorsque la vente des effets de M. *Coustou* se fera; je ne puis croire que ce soit un objet considérable.

L'affaire proposée par M. de la Reynière est de nature à mériter réflexion et à ne pas laisser échapper. Je vais me faire rendre compte de ce que nous possédons en terrains aux Champs-Élysées, pour voir s'il y a moyen de faire le marché dont vous me parlés.

J'accepte fort volontiers la dédicace que M. *Lépicie* a dessein de me faire de l'estampe, qu'il a fait graver d'après son tableau représentant *Neptune calmant les flots*. Il me reste à vous parler des tableaux d'*André del Sarte* dont M. Bernouilli a fait la découverte dans un village de la Poméranie prussienne, et dont vous m'avez envoyé la description. Il est bien fâcheux qu'on ne puisse pas voir ici ces tableaux pour juger de leur mérite. J'ai la plus grande idée, ainsi que toute l'Europe, des talens que M. Bernouilli a pour les hautes sciences; mais le moyen d'acheter des tableaux sur parole, et sur parole d'un géomètre et même d'un astronome (Ceci soit dit entre nous, pour ne pas me brouiller avec l'Académie dont j'ai l'honneur d'être membre); il faudroit donc envoyer quelqu'un à Berlin; j'ai d'ailleurs acheté déjà un bon nombre de tableaux, et le plus difficile reste à faire, sçavoir de les payer.

Ainsi, toutes ces circonstances me nécessitent à m'en tenir à la réponse que vous avez déjà faite à M. Lalande.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1131*, p. 481, copie.

163. — PIERRE A D'ANGIVILLER

4 décembre 1777.

Monsieur, — J'ay à vous rendre compte de deux desseins à gouache qui sont depuis quelque tems à votre hôtel, et qui appartiennent à M. le chevalier Stuart, l'un représente *le Couronnement de Catherine de Médicis à Saint-Denis*, l'autre celui de *Henry IV à Chartres*; le premier de ces deux morceaux est

fait avec beaucoup plus de légèreté que le second. Sans pouvoir assurer qu'ils sont tous deux de la main de *Rubens*, on ne peut se refuser de convenir qu'ils sont bien et qu'ils sont intéressans par les sujets qu'ils représentent.

M. *Duplessis* vous supplie, Monsieur, de vous rappeler qu'il y a longtems qu'il n'a reçu d'acomptes sur ses ouvrages ; le portrait du Roy en pied l'a occupé une année entière et il se trouve fort serré.

Il s'élève des plaintes sur la négligence du suisse de la porte du Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois ; les artistes qui sont logés dans les deux corridors qui répondent à un même escalier donnent chacun 20 liv. par an ; le marché comporte que les corridors et les escaliers seront tenus propres, et que les lettres seront rendues exactement. L'argent se donne, et aucuns des engagemens ne sont remplis. Les artistes vous supplient, M. le comte, d'interposer votre autorité pour que les arrangemens convenus soient en vigueur, ou de leur permettre de placer quelqu'un au bas des escaliers, pour remplacer un suisse plus pressé de soigner son cabaret que de répondre aux clauses d'un marché. Il y a une bonne femme qui vend du café derrière un paravent au bas du dit escalier, qui seroit capable de faire ce que ces MM. désirent. Outre la gratification qu'ils se proposent de continuer, ils s'offrent encore de faire les frais d'une baraque construite solidement, qui remplacerait le paravent.

Outre l'atelier que M. *Pigalle* avoit au Louvre, il jouit d'un logement aux galeries ; ses affaires ayant exigé qu'il s'éloignât du centre de Paris, il avoit abandonné la jouissance du susdit logement à M. *Mouchy*, son neveu ; aujourd'huy que ce neveu est arrivé au point de non seulement voler de ses propres ailes, mais d'avoir mérité de la célébrité, M. *Pigalle* ose vous supplier, Monsieur, de transporter à M. *Mouchy* le bienfait qu'il avoit reçu ; il représente qu'il ne va pas contre le plan qui s'oppose aux survivances, qu'il est d'un âge à pouvoir jouir longtems de son logement, et que, s'il pense à son neveu, c'est néanmoins parce qu'il les demande pour un homme qui a du mérite personnel ; peut-être seroit-ce une occasion de faire connoître à M. *Pigalle* que l'on s'occupe de luy ; il sollicite une gratification sur le mausolée du maréchal de Saxe.

M. Pahin de la Blancherie m'a apporté le prospectus de son journal des sciences et arts¹; son projet est vaste et il croit devoir le mettre sous la protection du Roy. Son projet est de vous prendre pour protecteur de ses démarches; il vous supplie de le recevoir dans le courant de la semaine prochaine et à Versailles, où il compte se rendre; son entreprise exige des frais de poste considérables, et on luy a conseillé d'obtenir le contreseing d'une personne en place. Il cite la même faveur accordée par M. le prince de Montbarrey au *Journal de la Guerre*.

J'ay vu les deux tableaux de M. Cramayel, l'un est bien peu de chose; mais l'autre est une copie d'après *Rubens*. L'original étoit de la vente des Jésuites et tout brûlé; quoique la copie de M. Cramayel ne soit pas mal, l'état de délabrement où elle est m'a empêché de la livrer à la restauration. Il en coûteroit plus cher qu'elle ne vaut; au reste, j'ay cru devoir [vous] avertir, sauf une décision ultérieure.

Je suis, etc.

PIERRE.

Or 16708, original.

1. *Les Nouvelles de la République des lettres et des arts*.

164. — NOTE DE PIERRE

6 décembre 1777.

Les ouvrages des élèves de l'Académie de Rome sont hors des caisses et rangés dans la galerie des plans. Prévenir M. *Gabriel* que les ouvrages des élèves architectes luy seront remis pour que l'Académie d'architecture envoie à M. le Directeur général ses observations.

M. l'abbé de Saint-Non, nommé amateur, 21 voix, M. Séguier, avocat général, 6. M. de Fontanieu, 3.

MM. Watelet et Bergeret nommés pour annoncer à M. l'abbé de Saint-Non, sa promotion.

Le s^r Taboureux, charpentier des Bâtimens est revenu de Sens; il peut transporter les quatre figures dans la salle des Antiques et faire l'enceinte dans le salon de l'exposition afin d'y placer M. Hacquin et M. *Hoogstoel*.

La voûte de la galerie d'Apollon continue à se dégrader. Le frère de M. *Brébion* est déjà venu examiner les objets qui peuvent menacer d'une ruine prochaine et dangereuse.

M. le Directeur général est supplié de donner son jour pour la distribution des prix. L'assemblée de la fin de ce mois est arrêtée pour le mardi, 30 du présent mois. Si M. le Directeur général n'étoit pas libre, il auroit la bonté de donner un jour avant la fin du mois et de l'année. Alors, on profiteroit d'une assemblée générale pour prévenir M^{rs} les amateurs qui ne se sont pas présentés de profiter de la présence de M. le Directeur général.

M. *Allegrain* ne fera point de figure pour 10.000 liv. M. *Pigalle*, son parent, est assés indifférent sur cet article. Mais il attend une réponse du premier peintre pour sçavoir s'il écrira ou s'il n'écrira pas à M. le Directeur général en faveur de M. *Mouchy*, son neveu, au sujet du logement des galeries.

165. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 décembre 1777.

J'ai reçu, M^r, la lettre par laquelle vous m'avez fait part de l'élection de M. l'abbé de Saint-Non, pour remplir la place d'associé libre de l'Académie royale de peinture et sculpture, vacante par la mort de M. le marquis de Calvières. J'ai aussi appris, par cette même lettre, l'élection de M. *Lépicie* pour remplacer M. *Briard*. Je les ai mises l'une et l'autre sous les yeux du Roy qui les approuve et confirme. Ainsi vous pouvés l'annoncer à l'Académie et mettre le nouvel académicien et le nouveau professeur en possession de leurs places respectives.

Je ferai mes efforts pour assister à l'assemblée de l'Académie désignée pour le mardi 30 de ce mois, et où doit être faite la distribution des prix. Je compte m'arranger pour cela. Du reste je souhaite qu'il n'y ait à cet égard aucun dérangement dans l'ordre et la forme ordinaire des assemblées.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

166. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 décembre 1777.

Vous m'avez adressé, M^r, plusieurs notes relatives à divers objets, et sur lesquelles je vais vous répondre dans cette lettre.

Il s'agit d'abord des deux desseins à gouache appartenans à M. le chevalier Stuart, et déposés depuis quelque tems chés moy.

Toutes réflexions faites ces morceaux ne me paroissent pas avoir assés de mérite pour être placés dans la collection du Roy. J'ai chargé M. de Montucla de voir M. le chevalier Stuart à ce sujet, et de luy remettre ces deux morceaux.

J'écris à M. Barthouilh pour qu'il enjoigne au suisse du Louvre du côté de la colonnade d'être plus attentif à remplir les engagements pour lesquels les artistes logés au Louvre luy payent annuellement une petite rétribution.

J'écrirai à M. *Pigallé* au sujet de la demande qu'il me fait, par votre entremise, du logement qu'il a au Louvre, en faveur de M. *Mouchy*. J'ai appris que vous avez fait étaler dans la galerie des plans les ouvrages des pensionnaires de Rome, et qu'il en soit dressé un jugement raisonné. Je prévien M. *Gabriel* que vous allés luy envoyer ce qui concerne l'Académie royale d'architecture. Il recevra ma lettre en même temps que vous celle-ci.

Je vais ordonner en faveur de M. *Duplessis* un acompte de 3.000 liv. sur les ouvrages qu'il a faits pour le Roy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1131* p. 495, copie.

167. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 décembre 1777.

M. Barthouilh, M^r, à qui, d'après votre lettre j'ai écrit pour que le suisse du côté de la colonnade fût plus exact à en remplir les engagements, dont il est tenu envers les artistes

logés au Louvre, me marque luy avoit fait une injonction d'être plus exact à l'avenir. Mais il me fait en même temps deux observations sur ce sujet, qu'il est nécessaire que je vous communique.

La première est que, plusieurs de ces artistes logés au Louvre étant garçons, n'ayant souvent personne chés eux qui répondent quand ils sont absents, il est souvent arrivé que le suisse est monté trois ou quatre fois dans la journée inutilement pour leur remettre des lettres reçues pour eux. Il est très vrai qu'on ne peut l'astreindre à monter et descendre aussi souvent; M. Barthouilh me propose à cette occasion d'astreindre ceux qui sont dans ce cas à avoir, comme l'a fait M. Bernières, une boîte à leur porte en dedans, avec une fente, pour y introduire du dehors les lettres arrivées à leur adresse; je crois même qu'il seroit bon que tous, sans exception, eussent de pareilles boîtes, afin que le suisse ne fût jamais exposé à parcourir inutilement plusieurs étages et plusieurs corridors.

Quant à la plainte de négligence relativement à la propreté des corridors, M. Barthouilh m'observe que la personne chargée de ce soin l'a assuré le prendre très exactement en balayant deux fois par semaine les corridors et jettant de l'eau tous les jours dans les commodités ouvertes. Mais il ajoute que les gens qui travaillent chés M^{rs} *Tarraval, de Machy, Clérisseau*, ne cessent de faire des ordures dans les corridors et escaliers; et même que ceux de M. *Durameau* déposèrent il n'y a pas longtemps au devant de sa porte (celle de M. Barthouilh) mille ordures. Il est donc nécessaire que vous recommandiés aussi à ces Messieurs, de ma part, de tenir la main à ce que leurs élèves se comportent d'une manière plus honnête à l'avenir, et qu'ils leur notifient que, si quelqu'un d'entre eux est surpris faisant des ordures dans les corridors et escaliers, ils seront irrévocablement chassés. Comme les domestiques de ces mêmes artistes jettent aussi assés fréquemment des ordures par les fenêtres, vous pourrés profiter de la même occasion pour leur recommander d'enjoindre à leurs gens de ne le plus faire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGVILLER.

168. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 décembre 1777.

Je vous ai déjà entretenu, M^r, des figures que le Roy est dans l'intention de faire exécuter par les sculpteurs de son Académie ; les sujets en sont terminés, et il ne reste plus qu'à arrêter le choix des artistes qui les exécuteront ; ce qui est en partie fait. Mais il me paroît important de s'occuper des tableaux que l'intention de S. M. est pareillement de leur demander ; cela me paroît d'autant plus essentiel que j'ai remarqué que, sans les grands tableaux ordinaires pour le Roy en 1775 [commandés], le Salon de cette année eût été plus dégarni de grandes compositions. Je voudrois donc que vous ne tardassiez point à vous occuper des sujets d'un pareil nombre de tableaux et dans le même genre, à exécuter pour le Salon de 1779. J'en examinerai ensuite avec vous et je me déciderai.

Je désire fort que cet objet, non moins important que celui des sculptures, soit promptement arrêté, afin que les artistes chargés de ces nouveaux ouvrages ayant tout le temps de les méditer et de les exécuter ; car on ne peut se dissimuler que les auteurs des derniers ont été un peu pressés par le temps ; et peut-être, s'ils en avoient eu davantage devant eux, leurs compositions y auroient-elles gagné quelque degré de perfection.

Je ne perds pas de temps à vous faire part aussi que l'affaire des tableaux de la galerie de *Rubens* au Luxembourg est arrangée. Sa Majesté se les réserve et Monsieur se borne à en demander des copies, ce que je vois avec d'autant plus de plaisir que ce me sera une occasion d'occuper nos meilleurs peintres à des copies d'un coloriste tel que *Rubens*, d'où ne peut que résulter de l'avantage pour eux. Je sçais bien que des artistes n'ont pas grand empressement à faire des copies, fût-ce d'après le maître le plus sublime. Mais le prix honnête que je compte mettre à ces ouvrages surmontera leur réputation.

J'en sçais même qui, connoissant le bien qui peut en résulter pour eux, s'y porteront avec empressement. Je vous entretiendrai plus au long de cet article, la première fois que vous viendrés à Versailles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

.O^t 1131^r, p. 508, copie.

169. — PIERRE A D'ANGIVILLER

17 décembre 1777.

Monsieur, — Il y a quelques années, M. *Monnot*, sculpteur agréé de l'Académie, demanda et obtint la jouissance d'un réduit obscur qui est proche de son atelier. Ce lieu étoit et est encore occupé par un s^r Cléricy fils, stucateur, qui le tient par succession de son père, à qui il avait été sans doute accordé verbalement.

M. *Monnot* obtint le réduit, et le s^r Cléricy reçut un ordre verbal de remettre les clefs; mais il demanda du tems pour enlever ses effets, qui dans le vray n'étoient rien; et l'affaire a trainé. Aujourd'huy M. *Monnot* presse M. Cléricy; en conséquence, il y a eu une discussion entre les deux intéressés, chés. M. *Brebion*. Le s^r Cléricy convient qu'il n'y a pas de titre, qu'il ne sçait pas même si son père en avoit, puisqu'il ne retrouve rien. Il a avoué qu'il a pris la liberté de vous écrire sur cet objet, depuis que vous avés les Bâtimens, mais qu'il n'a pas reçu de réponse.

D'où on peut conclure que le s^r Cléricy a voulu manœuvrer, et que M. *Monnot* a été amusé, et couroit le risque de ne pas profiter de la grâce, puisqu'il avoit été prévenu, sans s'en douter, par le s^r Cléricy. Le fait est que ce dernier ne veut pas plus obéir actuellement qu'il ne l'a fait par le passé, quoique ce lieu lui soit inutile, puisqu'il n'y tient que quelques moules à moitié détruits, et que M. *Monnot* en a réellement besoin, ne fût-ce que pour y placer les blocs de marbre qu'il n'est plus permis de laisser dans la cour du Louvre. Il faut donc au s^r Cléricy une récidive d'ordre, et par écrit.

J'ay fait usage de la lettre qui concerne les élèves du Louvre ; la commisération naturelle au sexe a fait dire à quelques dames du corridor qu'elles étoient persuadées qu'il arrivoit souvent à des passans qui connoissent le local d'en profiter dans les occasions pressées. C'est au suisse à prévenir ces inconvéniens, et j'en ferai l'observation à M. Bartouilhe qui, certainement, ne s'en est pas pu douter. L'établissement d'un portier a existé autrefois, et n'a point occasionné d'humeur, mais les tems changent, et ce qui a été pourroit paroître de nouveau.

M. de La Lande est venu sçavoir la réponse sur le tableau de M. de Bernouilli... *André del Sarte*, une des raisons que M. de La Lande a senti la légèreté de faire l'acquisition d'un tableau sans l'avoir vû plus que dans l'imprimé qui a été distribué.

L'on disoit, que, vu la valeur de l'objet pour le propriétaire, le tableau ne sortirait point de Berlin, sans être vendu. Aujourd'huy je lis dans les annonces, un tableau d'*André del Sarte* à vendre, dont la description est celle de l'imprimé, s'adresser chés M. de La Lande, au Collège royal. Je ne sçais si je me trompe, mais ce tableau a été bien vu inconnito.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^r 1673¹³ (37), original.

170. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 décembre 1777.

Je viens, Mr, en conséquence de votre lettre du 17 de ce mois, de faire renouveler au s^r Cléricy l'ordre d'évacuer le petit emplacement que j'ai accordé à M. Monnot. Je compte qu'il ne refusera pas davantage d'obtempérer à cette disposition.

Par cette même lettre vous m'instruisés que le tableau d'*André del Sarte* qui ne devoit pas sortir de Berlin avant que d'être vendu est actuellement chés M. Lalande, et a été annoncé dans les *Petites Affiches* comme pouvant y être vu. Je

suis étonné comme vous de ce changement et je soupçonne également que bien des personnes l'ont déjà examiné. Quand même ces tableaux seroient aussi beaux qu'on le prétend, les circonstances permettroient difficilement de songer à les acheter pour le Roy. D'ailleurs, le Roy en a déjà de fort beaux et je n'aspire pas à le mettre en possession de tous les morceaux estimables d'un maître. Le sujet du principal est trop triste pour un cabinet. Cependant, puisque ces tableaux si vantés sont à Paris, je ne serois pas fâché de sçavoir à quoi l'on peut s'en tenir sur leur beauté réelle ou prétendue.

D'après ce que vous me marqués dans votre lettre du 19, je ne songe plus ni au *Dufresnoy*, ny aux *van der Neer*, ni au *Dypenbeek*. J'aurois désiré *Dufresnoy* pour avoir un morceau de ce maître, plus célèbre néanmoins par son poème sur la peinture que par ses ouvrages. Mais, puisque vous en connoissés un meilleur que celui qui s'est vendu chés M. de Trudaine, je ne regrette point ce dernier, non plus que les deux *van der Neer* qui y ont été vendus.

Je pense comme vous sur le *Calabrese* qu'on offre au Roy, ainsi que sur les propositions que l'on fait pour luy en faciliter l'acquisition. Ce n'est pas la peine de luy faire acquérir un tableau maltraité, et au moyen d'une rente viagère qui peut être payée 70 ans; vous pouvés dire, définitivement, qu'il ne convient pas aux vues du Roy.

J'ai encore à vous parler du *Cignani* et du *Guide*, achetés par le s^r *Lebrun* à la vente des tableaux de M. le prince de Conti, et que le s^r *Boileau* est venu offrir, étant chargé de les vendre. Il est vrai que si, dans cette vente, ils n'eüssent pas excédé les prix auxquels vous les aviés estimés, j'eüsse vû avec plaisir le Roy en devenir le maître.

Mais j'eüsse certainement été fâché qu'il luy en ait coûté les 1.600 liv. auxquelles ils étoient montés, lorsque le s^r *Lebrun* se les est fait adjuger par un sol d'enchère. Je n'en veux plus du tout, même en supposant les facilités ou les tempéramens qu'on paroît disposé à accorder. J'avois déterminé d'employer dans la circonstance de toutes ces ventes capitales un certain fonds à l'augmentation du cabinet du Roy. Ce fonds est aujourd'huy épuisé, et au delà, par les achats faits dans ces ventes, soit ailleurs; le Roy a les premiers *Guides* de l'univers; à l'égard

du *Cignani*, j'attendrai quelque autre circonstance pour luy procurer ce qui luy manque à l'égard de ce maître.

Il est vray que je ne vous ai encore rien mandé par écrit sur le tableau de *Polyxène* de M. *Ménageot*; je n'ai point changé d'avis; ce tableau, qui est fort beau, me paroîtroit fort propre à faire pendant à celui de M. *Fragonard*, et servir à la manufacture royale des Gobelins qui a grand besoin d'être renouvelée en sujets neufs et en tableaux. Vous pouvés donc dire à M. *Ménageot* que je prendrai son tableau pour le Roy; à l'égard du prix, je pense que 2.400 liv. ou 3.000 liv. sont une somme dont M. *Ménageot* doit être satisfait, et qu'il doit même regarder comme un encouragement.

Je vous laisse le soin d'arranger cela avec lui.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1131^r, p. 536, copie.

1778

171. — D'ANGIVILLER A PIERRE

2 janvier 1778.

J'ai reçu M., avec votre lettre du 29 du mois dernier, celle de M. *Ménageot*¹ contenant avec ses remerciemens sur l'employ à propos que j'ai jugé de faire, pour le service du Roy, de son tableau de *Polyxène*, son acquiescement à la somme de 2.000 liv. que vous lui avez offerte. Je suis charmé que vous ayiés encore pu ménager un peu les intérêts du Roy en convenant avec lui de ce prix. Je vous autorise à luy en donner l'assurance, et à en former le mémoire, ainsi qu'à l'arrêter à ce prix, dans la forme présentée par l'art. 35 du titre 2 de l'édit de septembre 1776, concernant les Bâtimens de S. M.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1914 (5), p. 445, original.

1. V. Engerand, *op. cit.*, p. 301.

172. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 janvier 1778.

Il y a longtems, M^r comme vous le sçavés, que l'Académie des Arts de Bordeaux, désirant se procurer une existence légale et une constitution solide, m'a envoyé un projet de réglemens pour l'examiner, afin que, d'après cet examen, elle pût faire des démarches nécessaires pour leur autorisation. Le retard qu'a éprouvé l'enregistrement de la nouvelle déclaration du Roy concernant les arts de peinture et de sculpture, m'a empêché de m'occuper de cet objet. Mais il est temps de remplir à cet égard les vœux de l'Académie de Bordeaux qui m'en sollicite aujourd'huy fortement par l'entremise de son directeur et de son secrétaire. Je vous fais, en conséquence, passer ce projet de réglemens afin que vous l'examiniez, que vous fassiez sur sa totalité et sur chacun de ses articles les observations dont ils vous paroîtront susceptibles. Vous me ferés aussy plaisir de me marquer ce que vous pensés sur la forme la plus avantageuse à donner à cet établissement, tant pour se conformer à la nouvelle déclaration relative aux Arts, que pour le mettre en état de remplir les vues d'utilité qu'effectivement il présente pour la ville de Bordeaux.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1132*, p. 6, copie.

173. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 janvier 1778.

J'ai besoin, M^r, de faire exécuter pour le compte du Roy, les six bustes suivans, sçavoir : du *maréchal de Saxe*, du *cardinal de Fleury*, du *chancelier d'Aguesseau*, de *M. de Trudaine*, de *Montesquieu* et de *Voltaire* ¹. Il faut qu'ils soient en marbre et que, compris le piédouche du même marbre, ils aient juste

deux pieds et demi de hauteur, étant destinés à faire suite et décoration dans un même appartement. Je conçois déjà que le mieux sera sans doute de faire exécuter ceux du *chancelier d'Aguesseau* et de *Montesquieu* par les deux artistes qui seront chargés des figures en pied de ces grands hommes. Mais, à l'égard des autres, vous me ferés plaisir de m'indiquer ceux des sculpteurs de l'Académie à qui je pourrai en confier l'exécution. Je ne serois pas fâché qu'elle soit un peu prompte, devant faire rentrer au Roy quelques objets précieux et propres à figurer dans la galerie des tableaux de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O.ⁿ 1133*, p. 7, copie.

1. Ces bustes étaient destinés à être donnés au marquis de Ménars en échange d'un certain nombre de vases et de colonnes de porphyre dont il avait décoré son hôtel.

174. — PIERRE A D'ANGIVILLER

9 janvier 1778.

Monsieur le comte, — Le professeur de perspective de l'Académie, M. *Challe*, mourut hier; c'est une vraie perte, parce que, étant peintre, il enseignoit par des méthodes convenables aux Arts. Les nouveaux statuts changent la forme d'un nouveau choix; cependant, toute l'Académie a prévu que vous l'autoriseriés à suivre l'ancien usage. On mettoit cette place au concours entre les membres instruits dans cette partie, usage qui étoit devenu nécessaire, parce que l'on avoit été mécontent à plusieurs reprises, par des choix de personnes qui, d'ailleurs du premier ordre, ne pouvoient faire l'application juste et relative aux Arts. M. *Challe* laissa la place de dessinateur du cabinet du Roy, lorsqu'elle fut vacante par la mort de M. *Michel-Ange Sltodtz*. M. le duc d'Aumont pria l'Académie de faire choix, par concours, de l'un de ses membres. Quoique je me fusse expliqué que je ne l'accepterois pas, pour des raisons qui doivent être nulles pour d'autres, j'eus cependant le second scrutin, après M. *Challe* qui le méritoit plus que moi; en quoi l'Académie prouva sa judiciaire et sa justice.

J'en suis certainement encore plus éloigné, je me flatte même que personne ne s'abaisseroit jusqu'à me donner des voix par flatterie. Ainsi je me trouve en droit de vous supplier d'engager M. le duc d'Aumont à rapeller à M^{rs} les premiers gentilshommes la satisfaction qu'ils eurent d'une démarche dont je désire ardemment de voir la récidive, comme très honorable à l'Académie. M. *Brenet* est le seul qui m'ait engagé de le recommander à votre protection.

Mais M. *Pajou*, M. *Moreau*, et M. *Boulangier* avec, qui a ses entrées chés M^{elle} Arnoult?

Je suis, etc.

PIERRE.

O^t 1927³³ (o), original.

175. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 janvier 1778.

Je vous ai déjà prévenu, M^r, de la destination des tableaux de la galerie de *Rubens* au Luxembourg, et du désir qu'à Monsieur ¹, d'y voir substituer des copies faites par les meilleurs maîtres de l'école française; je vous ai même marqué que j'y envisageois un avantage pour elle, en ce que d'habiles gens ne pouvoient copier des tableaux de cet ordre et de cette couleur sans que leur imagination s'y échauffât, et que leur coloris y acquit un degré de perfection. Je désire donc arranger la distribution de ces copies le plus tôt que pourra se faire, et je voudrois même que leur exécution précédât celle des tableaux originaux que je viens de leur distribuer. Car je pense, que, venant de copier *Rubens*, leurs compositions se ressentiront d'autant plus du feu et de la touche de cet artiste immortel.

Vous voyés par là combien il est nécessaire que ce soit arrêté promptement, afin que l'exécution de leurs tableaux originaux ne soit pas trop retardée.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1132^a, p. 72, copie.

1. Le comte de Provence, frère du Roi.

176. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 janvier 1778.

La mort de M. *Challe*, Monsieur, ayant fait vacquer depuis quelques semaines la place de professeur de perspective à l'Académie royale de peinture, il m'a paru à propos de ne pas différer davantage à la remplir. J'ai appris d'ailleurs que M. *Leclerc*, adjoint de M. *Challe*, l'a exercée en diverses circonstances, et l'exerce actuellement en cette qualité à la satisfaction de l'Académie. C'est pourquoi, cette place étant une de celles qui sont à ma disposition, et, étant informé d'ailleurs que le vœu de cette compagnie est tout en faveur de M. *Leclerc*, je l'ai présenté au Roy, pour remplir cette place de professeur ; ce que S. M. ayant agréé, je vous en fais part afin que vous en instruisiez l'Académie et que vous l'installiez en cette qualité.

Je pense d'ailleurs que M. *Leclerc* étant d'un âge et d'une santé qui luy permettent d'exercer cette place sans secours, il est superflu de luy en donner un.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1132*, p. 74, copie.177. — OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX
ET SCULPTURES D'ÉMULATION CY-APRÈS DÉTAILLÉS

Le artistes ont demandé plus de largeur. Ce qui avoit d'abord paru assés indifférent puisque l'on avoit prévenu de composer les premiers tableaux avec les précautions de pouvoir sacrifier un pied et demi par le haut, dans le cas où l'on en auroit exécuté quelques-uns en tapisserie pour des particuliers.

MM. les artistes préfèrent plus d'étendue sans rien changer aux honoraires ; il est trop juste de les satisfaire ; la seule précaution qu'ils seront obligés de prendre sera celle de com-

poser les groupes des extrémités des tableaux de façon qu'on les puisse supprimer ou tronquer, sans les rendre désagréables; nul inconvénient, c'est affaire d'une adresse de praticien.

Le choix des sujets est en général dans le genre tragique afin de voir au premier Salon, et l'âme des artistes, et l'effet sur le public qui s'est peu occupé des soins que l'on avoit pris de présenter une suite de vertus. Le croiroit-on? Plusieurs artistes avoient si parfaitement oublié le point essentiel qui devoit servir de base à leurs travaux, qu'ils ont fait mettre dans le livret le détail des sujets, mais sans titres; il étoit trop tard pour y remédier, lorsque l'on s'en est aperçu.

On a cru cependant devoir ménager à M^{rs} *Lagrenée* des sujets analogues à leur caractère. Ces sujets ne sont que de spectacle, et de peu de mouvement. Les figures seront de 5 pieds 8 pouces de proportion, et susceptibles de beaucoup de vide.

Comme les quatre grands tableaux auront chacun 3 pieds de plus, ce qui donnera, y compris l'augmentation des moyens de deux pieds chacun, en tout 20 pieds en sus, il seroit possible de supprimer les deux morceaux d'agrément pour cette année et de trouver le payement d'une partie des six bustes qui viennent un peu sans dire gare; en outre, si M. *Leprince* refuse d'exécuter le tableau de *Glycère*, et M. *Vincent* celui de *Phryné*, tous deux par raison de santé, il me paroît difficile de les donner; il ne se trouve plus que MM. *Tarraval* et *Jollain*; encore le premier, ayant travaillé l'année passée, il ne seroit pas mal de l'associer avec MM. *Hallé*, *Pajou* afin de bien établir :

1° La liberté dans le choix.

2° L'impartialité dans une opération annoncée comme encourageante.

SCULPTURES

Les figures seront de la même proportion que les quatre dernières; ensuite l'on hasarde une idée. A la longue les figures debout présenteront une monotonie embarrassante pour les artistes, et froide pour les spectateurs.

Depuis qu'il est comme démontré que les figures ne pourront plus être placées dans l'embrasure des croisées par la crainte de l'insolidité des plates bandes à claveaux qui ferment les croisées inférieures de la galerie, et que l'on sera forcé de les mettre dans des trumeaux sur les reins de la voûte ; dès lors, la disposition demandera des milieux. Serait-il déplacé de proposer des figures assises ; si cela étoit approuvé, de commencer cette année par les deux magistrats ; on peut bien assurer que l'art y gagneroit, et l'exemple des circonstances où s'est trouvé le chancelier de l'Hôpital arrêteroit toute réflexion critique sur son attitude en pied et sur la nouveauté.

Oⁱ 11258.

178. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 janvier 1778.

Comme il est essentiel, Monsieur, de ne pas tarder davantage à arrêter les sujets des différens ouvrages, tant en peinture qu'en sculpture à exécuter pour le Roy pendant le reste du temps à s'écouler d'ici à la prochaine exposition, ainsi que le choix des artistes qui en seront chargés, je ne perds point de temps à vous envoyer, dans l'état ci-joint, le résultat de mes réflexions et de mes entretiens avec vous sur cet objet.

La proposition que vous me faites d'une plus grande largeur, sçavoir d'environ 3 pieds pour les plus grands et de deux sur les moyens, m'a paru fort admissible, puisque les artistes le désirent eux-mêmes, et, se trouvant plus à leur aise pour leurs compositions, ne demandent pas un prix plus considérable de leur ouvrage. Vous leur recommanderez sans doute l'attention dont vous me parlés vous-même, afin que si l'on est obligé de restreindre le tableau, les groupes des extrémités puissent être supprimés ou tronqués sans difformités.

La situation assise des deux magistrats dont les figures ont été ordonnées par Sa Majesté m'a paru aussi propre à mettre de la variété dans ces figures et je ne me suis pas borné à en

laisser le choix; mais je prescris cette attitude à l'égard de ces deux figures.

Je ne doute point que les artistes à qui vous ferés part des intentions du Roy sur ces ouvrages ne soyent flattés de la distinction que S. M. fait de leurs talens, et, qu'en conséquence, ils ne s'empressent à remplir ses vues, en mettant dans l'exécution le soin et l'activité nécessaires pour remplir l'attente du public. Ils sont déjà prévenus que ces ouvrages doivent être terminés pour l'exposition de 1779, et il m'est sûrement inutile de vous recommander de veiller sur leurs progrès et de m'en faire part de temps en temps.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Comme cet encouragement pour les Arts est aussi, Monsieur, un moyen de faire honneur à l'école pour les expositions publiques, je vous prie d'envoyer chercher M^{rs} les artistes que S. M. a honoré de son choix et de prendre d'eux un engagement positif pour que ces ouvrages soient exécutés pour le printemps prochain, et que ceux qui ne voudront pas s'y soumettre ne se chargent pas de leur exécution, parce que nulle raisons pour les en dispenser ne seroit admise.

Or 1132^a, p. 75, copie.

179. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 30 janvier 1778.

J'étois déjà déterminé, Monsieur, à suspendre les deux sujets d'agrément que vous m'aviés proposés, et vous avés dû le voir par l'arrêté des tableaux à faire cette année par les artistes de l'Académie, et qui s'est croisé avec votre dernière lettre. Par cette lettre vous me marqués que M. *Le Prince*¹, sans renoncer au tableau de *Glycère et Pausias* qu'il prie de lui réserver, vous à témoigné désirer vivement être chargé, pour cette première fois, d'un tableau de l'histoire de France, comme plus analogue qu'un tableau grec aux études qu'il a faites depuis plusieurs années. J'accède certainement fort

volontiers au désir que M. *Le Prince* témoigne de rentrer dans la carrière de l'histoire.

Il n'est question que de trouver un sujet convenable. J'attens le résultat de vos recherches. Lorsque ce sujet sera arrêté, vous n'aurez qu'à remettre à M. Montucla l'état que je vous ai adressé, et je vous en enverrai un autre où ce nouveau sujet sera compris.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1132*, p. 85, copie.

1. Voy. Engerand, *op. cit.*, p. 34 et suiv.

180. — D'ANGIVILLER A PIERRE

4 février 1778.

Je viens, Monsieur, de recevoir avec recommandation de M. de Lacorée, intendant de Franche-Comté, un mémoire et des réglemens projetés par une Académie ou école académique de dessin, peinture et sculpture formée depuis quelques années à Besançon sous ses auspices et ceux du corps municipal. Cette académie, informée des droits qui me sont attribués par la déclaration du 15 mars de l'année dernière, me témoigne désirer la confirmation et approbation de ces statuts, ainsi que son affiliation à l'Académie royale de Paris. Ce désir mérite tout accueil de ma part ; c'est pourquoy je vous adresse ce projet ou ces réglemens provisoires pour que vous en confériez avec M. de Montucla, et que vous y fassiez les additions et changemens qui vous paraîtront convenir.

A l'égard de l'académie de Bordeaux, j'ai instruit M. Bertin, qui m'avoit écrit à son sujet, des droits qui me sont attribués par la déclaration susdite, et il vient de me répondre que, conséquemment à ma lettre, il vient de mander à cette académie qu'il faut qu'elle s'adresse à moi directement pour la rédaction et confirmation de ces statuts. J'attens en conséquence incessamment une nouvelle lettre de cette compagnie. Néanmoins, avant que je la reçoive, il conviendrait que vous vous occupassiez de nouveau de cet objet,

c'est-à-dire à la refonte de ces statuts, en y faisant entrer les articles relatifs aux droits du Directeur général et de l'Académie royale.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGVILLER.

Oⁱ 1933B.

181. — OBSERVATIONS SUR LE PROJET DES
LETTRES PATENTES DEMANDÉES PAR L'ÉCOLE ACADÉMIQUE
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE A BORDEAUX

- Il appert, par l'énoncé du projet des lettres patentes présentées par l'école académique de Bordeaux qu'elle renonce à son affiliation avec l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris ; qu'elle aspire au titre d'académie royale, ainsi que l'académie de Toulouse qui profita des tems de l'avilissement où tomba l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, après la mort de M. *Mignard*, premier peintre, qui, quoique d'ailleurs mauvais sujet quant au moral, n'aurait pas manqué de prévenir le supérieur contre une pareille prétention. Dire que cette démarche eut lieu sous M. *Mansard*, l'ennemi juré de M. *Le Brun*, qui étoit mort, c'est en développer les motif de la réussite.

L'école académique de Marseille, rétablie en 1773, n'a pas eu des vues si ambitieuses ; elle n'a demandé et obtenu que le titre d'*académie*. Elle s'est trouvée honorée d'avoir pour protecteur le Directeur général des Bâtimens ; par l'article II de ses statuts, M. le M^{is} de Marigny est déclaré protecteur ; les maire, échevins ou consuls, n'ont que le titre de patrons ou de fondateurs. Par l'article VI des mêmes statuts, l'Académie de Marseille est sous la conduite de celle de Paris. Tout y est dans l'ordre établi par feu M. de Colbert, parce que M. *Dandré Bardon*, qui étoit l'âme de cette renaissance, connoissoit les lettres-patentes de novembre 1676, enregistrées au Parlement le 22 décembre suivant, portant établissement des écoles académiques de peinture et de sculpture dans toutes les villes du royaume où elles seront jugées nécessaires.

Dans tout l'énoncé du projet des lettres-patentes il n'y a pas un mot du Directeur général, ni de l'Académie royale première et principale de Paris. Les articles y contenus tendent à un éloignement décidé, ou à des prétentions orgueilleuses.

ARTICLE 1^{er}. — *Nous l'autorisons à prendre le titre d'Académie royale de peinture et de sculpture, etc...*

A quoi l'on oppose l'article 4 de la nouvelle déclaration du Roi du 5 mars 1777, enregistrées le 12 septembre suivant.

ART. 2. — *Nous nous déclarons nous et nos successeurs à perpétuité les protecteurs, etc...*

A quoi l'on oppose encore l'article 4 de la déclaration cy-dessus, par laquelle la distinction de l'Académie royale de Paris est constatée par la protection immédiate du Roy. Cette prétention détruit les lettres-patentes de 1676 de M. de Colbert, par lesquelles ce ministre consolidait la correspondance nécessaire des écoles académiques provinciales avec l'Académie mère.

ART. 3. — *Les maire, lieutenant de maire et jurats, etc.*

Toutes les écoles académiques se détruiront successivement lorsque les honoraires y étoufferont par leurs prétentions la classe des artistes. Dans toutes les académies, le directeur et les principaux officiers sont artistes. M. *Dandré Bardon* est directeur perpétuel de celle de Marseille.

ART. 4. — *Nous approuvons les quarante cinq articles des statuts, etc.*

Ces 45 articles sont trop compliqués et demandent à être beaucoup simplifiés, ce qui pourra s'exécuter lorsqu'on aura décidé sur l'acceptation où le refus du projet des lettres-patentes.

Il est bon de consulter le recueil des anciens statuts de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, qui est dans les bureaux. On y trouvera page 91 les lettres patentes de 1676 ci-dessus rappelées (page 94), les réglemens

pour les écoles académiques faits par M^{rs} les officiers de l'Académie royale, et par ordre du supérieur. Chaque article lû avec attention fera apprécier le pas de géant que veut hasarder l'école académique de Bordeaux. Le prétexte spécieux de joindre l'architecture navale doit au contraire déterminer à resserrer les nœuds de l'affiliation et de la correspondance.

Le titre d'académie peut s'accorder, ainsi qu'il l'a été à l'Académie de Marseille, mais l'épithète *royale* n'appartient qu'à l'Académie de Paris; l'usurpation de celle de Toulouse est à zéro, vu le manque de sujets.

O^t 1933B.

182. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 16 février 1778.

Je viens, Monsieur, de recevoir une lettre contenant une plainte concernant M. *Renou*, qui me paroît trop singulière et trop fondée pour ne pas exciter mon attention. Il s'agit d'une opposition qu'il a faite au mariage de M. le président de St Pierre avec une dame Boissard, desquels on assure qu'il n'est pas même connu. Les détails qu'on m'envoie sur cette affaire me paroissent en effet prouver que la dame Boissard, n'est connue que de nom à M. *Renou*, et que son opposition n'est qu'une difficulté concertée entre lui et le fils de ce président pour empêcher le mariage de son père, et peut-être pour exciter, à cause de sa demeure au Louvre, un conflit entre le Parlement et le Grand Conseil, qui éloigneroit la conclusion de ce mariage. Je n'ai pas une certitude absolue que M. *Renou* soit destitué de tous moyens personnels; mais, s'il n'en a pas, et il est difficile de lui prêter des prétextes ni plausibles ni honnêtes, comment a-t-il pû se dissimuler qu'en formant une opposition semblable, il joue un rôle odieux, pour ne rien dire de plus. Je ne sçais même s'il ne s'expose pas à des condamnations plus désagréables que des condamnations pécuniaires, et je ne puis vous cacher que si, par les suites de cette affaire, il m'apparaissoit que M. *Renou* ne fût qu'un prête-nom sans intérêt réel, je ne pourrois

prendre et garder de lui qu'une idée tout à fait défavorable. Je vous prie donc de mander M. *Renou* et de lui faire sentir les conséquences d'une pareille affaire ; je n'ai pas, je le répète, de certitude positive qu'il soit dénué de motifs pour cette opposition ; mais toute apparence est contre lui. Je ne souffrirai surtout point que sa demeure au Louvre soit la cause et le motif du conflit que M. de S^t Pierre le fils paroît chercher à élever ; je ne pense pas qu'il fût fondé, parce que la matière est essentiellement du ressort des juges ordinaires ; ce ne seroit probablement qu'une chicane bientôt levée ; mais, quelquefois et trop souvent, ces genres d'affaire ont des conséquences sérieuses. Si donc M. *Renou* ne vous paroît pas avoir de bonnes raisons, engagez-le, par l'intérêt de son honneur, à se désister d'une action mal fondée, qu'alors je pourrois croire n'avoir été intentée que par légèreté et faute d'en sentir les conséquences.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1925B.

183. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 février 1778.

M. de Fortbonnois vient de me donner, Monsieur, une marque précieuse d'attention en me prévenant du parti qu'il prend de vendre ses tableaux. Il paroît persuadé d'en posséder un digne de la collection du Roy, et que tous les connoisseurs attribuent, dit-il, au *Guide*. Ce tableau représente un *Christ mort et deux anges dans la douleur*. Il a 5 p. 6 p. de largeur et 4 p. 7 p. 1/2 de hauteur. M. de Fortbonnois m'offre d'ailleurs toutes les facilités pour l'acquisition de ce morceau, si je suis dans le cas de la faire.

Je vous serai obligé, de voir M. de Fortbonnois et son tableau, et de remplir cette petite commission le plutôt possible, afin de gêner d'autant moins les arrangemens qu'il veut prendre sur le reste.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1132^a, p. 137, copie.

184. — NOTE DE PIERRE

M. Pinçon, chirurgien anatomiste, présenta l'année passée des morceaux d'anatomie qui furent très approuvés ; son désir d'être adjoint à M. Sûe lui fit offrir de travailler pour l'utilité de l'école et sous les yeux d'un commissaire ; M. *Pigalle* fut nommé, et avec justice.

M. Pinçon 'a donc fait des parties qui ont satisfait le commissaires et beaucoup d'académiciens ; en sorte qu'excepté deux seuls qui lui ont parlé des nouveaux statuts, tous les autres l'ont excité à présenter ses morceaux à la fin du mois et à faire ses visites.

Il faut observer que M. Sûe projette de placer un sien neveu comme adjoint ; mais il recule la proposition, parce qu'il voit bien que la Compagnie n'agrée point un chirurgien qui n'est que très habile praticien et qu'il peut très bien présumer que, s'il n'a pas encore d'adjoint, tel qu'il seroit choisi par une Compagnie qui sçait ce qu'il luy faut, ce n'est qu'une suite des égards qu'il a mérité et de la crainte de le désobliger par le refus d'un neveu dont elle ne veut point.

M. Pinçon est venu trouver le premier peintre, qui lui a dit de suspendre ses visites jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse de M. le Directeur général, que lui, premier peintre, demanderoit sur le présent exposé.

Faut-il laisser le zèle suivre sa marche ? Faut-il simplement examiner les ouvrages du s^r Pinçon, et le préparer à suspendre son adjonction ?

Dans le premier cas, il est sûr que les trois quarts de la Compagnie iront devant eux, comme cela lui arrive si souvent, et M. Sûe ne seroit-il pas autorisé à faire des représentations.

Dans le second, on trouveroit le tems de préparer M. Sûe qui ne pourroit se refuser à l'applaudissement que recevront les ouvrages de M. Pinçon.

Le premier peintre sent très bien la supériorité de M. Pinçon sur tous les aspirans, et les avantages qu'il procureroit à

l'École; mais aussi, il voudroit ménager un homme qui a bien servi, et cependant ne pas perdre M. Pinçon.

17 février 1778.

Note de Montucla. — M. le comte a témoigné attendre quelques circonstances pour se décider; il penche néanmoins pour M. Pinçon.

O^r 1913 (6), p. 143, original.

185. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Lorsque des artistes étudient des tableaux qui jouissent d'une certaine réputation, ils cherchent avec activité les beautés qui s'y trouvent éparses et passent légèrement sur les défauts; mais lorsqu'ils sont prévenus sur le genre d'examen que l'on exige d'eux, alors la marche change, et la critique est d'autant plus forte qu'elle est fondée sur la connoissance de l'art. Ne soyez donc point surpris, M. le comte du résumé de notre course aux Célestins. Et voici la conduite que j'ai tenue :

Après notre examen et notre retour chès M. *Robert*, j'ai prié ces M^{rs} d'écrire en particulier leur avis sur la valeur des tableaux... Ils ignorent encore le sentiment l'un de l'autre.

1^o Il a été décidé que les deux petits tableaux qui sont encadrés dans la menuiserie d'une chapelle à main gauche du chœur, étoient absolument du faire de *Le Sueur*, mais que le mauvais ordre où ils étoient, tant relativement au bois sur lequel ils sont peints, que relativement à l'état de la couleur qui est ou éclatée, ou entrée dans le bois; que ce désordre ne comportoit pas l'acquisition des deux morceaux qui coûteroient beaucoup à restaurer, pour n'avoir ensuite que des tableaux entièrement repeints.

L'espèce d'ex-voto qui est au-dessus n'a pas excité un plus grand désir d'être possédé, à quoi il faut ajouter que la couleur paroît absolument mangée. Nous nous sommes en conséquence déterminés à rendre un compte des trois seuls tableaux dont un dans le couvent.

Avis de M. *Beaufort*, non signé.

J'ai vû aux Célestins des tableaux très peu bons, entre autres : <i>la Descente de croix de Salviati</i> , qui est en très mauvais état ; en conséquence, elle peut valoir	600 liv.
<i>Jésus-Christ au milieu des Docteurs</i> , par <i>Stradan</i>	1.000 liv.
Un représentant le <i>Serpent d'airain</i> , par <i>Rothenamers</i>	1.200 liv.
	<hr/> 2.800 liv.

Avis de M. *Pajou*, non signé.

Le tableau de <i>Stradan</i> , qui est aux Célestins, représente <i>J.-C. au milieu des Docteurs</i> ; attendu le bon état où il est, pourroit selon ma façon de penser être estimée 3 à 400 liv.	400 liv.
Le tableau de <i>Salviati</i> n'est pas aussi conservé que le précédent, mais, comme ce maître est beaucoup plus ancien, il pourroit être estimé de 5 à 600 liv.	600 liv.
Le <i>Rothenamers</i> , idem	600 liv.
	<hr/> 1.600 liv.

Avis de M. *Robert*.

Le tableau de <i>Salviati</i> , <i>Descente de croix</i> . . .	1.000 liv.
Le tableau de <i>Stradan</i> , <i>J.-C. au milieu des Docteurs</i>	900 liv.
Le <i>Serpent d'airain</i> de <i>Rothenamers</i>	500 liv.
	<hr/> 2.400 liv.

Je ne vous détaillerai point, M. le comte, toutes les bonnes raisons de ces Messieurs, ils m'ont très bien démontré qu'il n'y avoit que trois têtes bien dessinées dans le *Salviati*. La

couleur est nulle; que les bras courts du *Stradan* pourroient être très incommodes dans nombre de circonstances.

Les *Grâces de Pilon*¹ ont été scrutées, et avec fondement, de façon à m'effrayer sur mes faibles productions. Dieu veuille que mon dernier Choisy ne se ressente point de la crainte que ces terribles sculpteurs inspirent. Ces Messieurs veulent absolument que l'on dessine, et correctement.

J'estime donc, Monsieur, qu'il faut abandonner à M^{rs} les amateurs qui sont si congruement doctes, la liberté de payer comme ils payent ordinairement; et il me paroît convenable de s'en tenir au prix de M. *Robert* (2.400 liv.), parce que le Roy n'a ni *Salviati* de cette grandeur, ni de *Rothenamier* dont les figures sont de près de 3 pieds, en s'attendant toutefois à une dépense qui équivaldra la valeur des morceaux.

Demain, je verrai le prétendu *Guide* de M. de Forbonnais, n'ayant pu sçavoir sa demeure que ce matin.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 17 février 1778.

O^s 1914 (6), p. 45, original.

1. Le monument funéraire du cœur de Henri II de *Germain Pilon*, connu sous le nom des *Trois Grâces*, était placé à cette époque dans l'église des Célestins.

186. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le tableau de M. de Forbonnais n'est point un *Guide*, c'est un *Beaugin* assés bon. Je ne sçais pas comment les personnes qui l'ont vu, ont pu s'y tromper. Jamais, il n'y en a eu de plus écrit. Le résultat de ma visite a été de dire que ce tableau ne pourroit convenir au Cabinet que comme un pis aller, à cause de sa grandeur, et que j'en connoissois de beaucoup plus chauds.

M. *Renou* est encore revenu sur ma semonce et doit cette après midi se dépêtrer d'une affaire dont il ne connoissoit pas les conséquences. Il a senti combien il étoit dangereux d'aller trop bonnement dans le monde. Sur l'avis qu'il m'a demandé s'il ne devoit pas vous remercier de votre sollicitude paternelle, je l'y ai fort engagé, et surtout de vous dire franchement

ses motifs, ce qu'il pensoit depuis que je lui ai ouvert les yeux par votre ordre.

Vous avés eu la bonté de prendre, M. le comte, le tableau de *Polyxène* que M. *Ménageot* avoit exposé au Salon dernier, aujourd'huy, il vous supplie de lui accorder une seconde grâce, en lui faisant ordonner, ou le payement, ou un acompte de 2000 liv.

Il ne reste plus dans l'atelier de feu M. *Coustou* que les trois objets que vous avés réservé pour la salle des Antiques. Quand vous jugerés à propos d'en ordonner le transport, nul accident n'est à craindre.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 19 février 1778.

O^t 1914 (6), p. 47, original.

187. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 23 février 1778.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de votre course aux Célestins pour y examiner les tableaux de *Salviati*, *Rothenamer* et *Stradan*, conjointement avec M^{rs} *Beaufort*, *Pajou* et *Robert* qui les ont examinés avec vous, et en ont fourni chacun à part leur estimation. Mes connoissances en ce genre doivent sans doute céder à celle des artistes ; cependant, je ne puis m'empêcher de vous témoigner mon étonnement sur la diversité de la manière de voir un même objet, par les plus habiles gens ; quoi qu'il en soit, je crois nécessaire d'assurer au Roy les trois tableaux qui ont fait l'objet de notre examen, dussent-ils coûter davantage que ne porte la plus haute des évaluations ; et même, quoique vous me témoigniés regarder comme absolument inutile d'avoir les trois petits tableaux encadrés dans la menuiserie d'une chapelle à gauche du chœur, dès que vous y avés reconnu le faire de *Le Sueur* d'une manière bien décidée, je suis d'avis de me les assurer et j'écrirai conséquemment à M. de Marville pour les faire mettre à part. Plus ils sont en mauvais ordre,

moins l'obje fera de difficulté, et je ne suis pas effrayé de la restauration, tout ce qui est de la main de *Le Sueur* étant extrêmement précieux.

Je vois par votre lettre du 19 que le prétendu *Guide* de M. de Fortbonnais n'est qu'un *Beugin*, et que vous connoissés beaucoup mieux ; ce n'est pas la peine d'acheter un tableau de ce maître, qui n'est pas le plus beau qu'il ait fait.

Je suis charmé d'apprendre que M. *Renou* s'est désisté de l'affaire entamée, quoique, par les détails que j'en ai appris, les motifs ne fussent pas condamnables ; la démarche étoit un peu inconsidérée et pouvoit avoir des suites désagréables pour luy.

Je vais aider M. *Ménageot* sur le prix de son tableau de *Polyxène*, et donner les ordres nécessaires pour le transport à la salle des Antiques des morceaux de plâtre de M. *Coustou* qui y sont destinés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O: 1132*, p. 469, copie.

188. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 27 février 1778.

J'ai prévenu, Monsieur, depuis quelque temps M. Pinçon de présenter à l'Académie royale de peinture quelques pièces anatomiques propres à luy faire preuve de cette connoissance dans cette science, et à luy inspirer le désir de se l'attacher pour son enseignement. Je sçais même qu'il a déjà montré à quelques-uns de ses membres de pareils morceaux, dont ils ont été fort satisfaits. Quoique je ne sçache point encore jusqu'à quel point il peut être utile ou nécessaire à l'Académie d'avoir un adjoint à la place de professeur d'anatomie, je ne vois pas d'inconvénient à ce que M. Pinçon fasse voir à l'Académie assemblée les morceaux qu'il désire luy montrer, et elle peut nommer des commissaires pour les examiner et luy en rendre compte.

Vous me ferés plaisir de me communiquer le rapport qu'ils luy en auront fait, afin que je connoisse moy-même le degré

de mérite de ce candidat, et le degré d'utilité dont il pourroit être de l'attacher à l'Académie.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1132*, p. 154, copie.

189. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 4 mars 1778.

J'apprens, M^r, du s^r Boublot, concierge ou garde de la maison de M. de la Haye ¹, où étoient les peintures de *Lesueur* achetées par le Roy, que les immeubles de la succession étant de nouveau affichés pour être vendus, il vient journellement des personnes pour voir cette maison, et qu'il ne peut les introduire dans le cabinet des Muses parce qu'il est fermé au cadenas. Le s^r Hacquin n'ayant pas encore remis sur toile le plafond qu'il a enlevé, je ne sçais en quel état est encore cet ouvrage ; mais il est nécessaire qu'il ne mette aucun obstacle à la que la succession projette de faire sur cet hôtel. Il faudroit, en conséquence, que vous mandassiez le s^r Hacquin, afin qu'il expédie cette besogne avant tout et qu'il rende les lieux libres.

Dans cette pièce ou dans une autre, cy devant décorée des peintures de *Lesueur*, il y a eu une glace de cassée dans le temps où on les a enlevées ; il est nécessaire de la remplacer.

Vous pourriés charger le s^r Hacquin d'en prendre les mesures exactes. Je la ferai fournir aussitôt, soit du magasin de Paris s'il y en a, soit de celui de Versailles.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1132*, p. 157, copie.

1. Hôtel de Lambert.

190. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'ay conduit ce matin au Luxembourg MM. *Brenet*, *Durameau* et *Lépicié*. Après l'examen des vingt-

quatre tableaux qui décorent la galerie, nous les avons partagés en quatre classes, pour décider du prix convenable à leur grandeur et à l'ouvrage plus ou moins considérable.

En entrant dans la galerie par l'extrémité où est placée la cheminée, on trouve les <i>portraits des Médicis</i> , la <i>Reine</i> , le <i>Duc</i> et la <i>Duchesse de Toscane</i> à 500 liv. par copie.....	1.500 liv.
2 tableaux étroits sur 12 pieds de haut, mais assés chargé d'ouvrages à 1.000 liv. chacun....	2.000 liv.
16 tableaux entre les croisées, 12 pieds de haut sur environ 9 de large à 2.400 liv. chacun....	38.000 liv.
3 tableaux de 20 pieds de long environ, sur 12 de haut, surchargé d'ouvrages de portraits et de 5.000 liv. chacun.....	15.000 liv.
	<hr/> 56.900 liv.

Il n'y a pas de fortune à faire avec ces prix; pourra-t-on les faire?

Du reste, ces MM. n'ont pas voulu par décence mettre des copies au taux des originaux qu'ils exposeront au premier Salon et ont mis en ligne de compte l'avantage d'étudier. J'ai diminué les demandes pour les trois tableaux de la première classe par des raisons de pratique.

Ces MM. demandent les châssis et l'outremer. J'ai répondu que le premier article ne me paroissoit pas devoir souffrir de difficulté, d'autant qu'il falloit qu'ils fussent ajustés aux plans. Quant au second, il n'y falloit point penser, parce que vous m'aviés déjà parlé des embarras de ces distributions. Je leur ay conseillé de se réunir lorsque vous auriez nommé les artistes qui doivent commencer, afin de faire venir à frais communs du lapis et de le faire travailler sous leurs yeux, en les assurant qu'ils auroient lieu d'être contents, que je n'avais trouvé que cet expédient lors de l'exécution du plafond de St Roch pour ne pas payer 200 liv. l'once d'outremer qui n'en valoit que 10 du tems de *Rubens*.

L'on peut faire exécuter les trois grands morceaux de la galerie pendant l'été, le lieu sera encore libre; quant aux autres ils peuvent être transportés chés les artistes qui seront choi-

sis; ne pouvant passer par les escaliers et par les portes, les croisées viendront bien à point.

Le cabinet du feu s^r Guérard ¹, M. le comte, dont j'avois lu le catalogue, ne m'intéressoit nullement. L'habitude d'avoir été attrapé tant de fois, la certitude de l'impossibilité que des particuliers d'un certain étage puissent acquérir des morceaux précieux, enfin le dégoût de toutes les histoires fausses et plates sur les moyens qui les ont procuré, ces raisons, dis-je, ne me piquent point du tout; si vous le voyiés, Monsieur, ce cabinet, il vous paroîtroit bien plus extraordinaire que le catalogue; excepté quatre à cinq morceaux, tableautins de petite curiosité, il est exécration; je m'y attendais, ainsi je n'ay pas été surpris.

Je connoissois la collection de feu M. Bourlat de Montredon ² mon ami; peu et bon, sans cependant regarder ce qu'il possédoit comme digne de figurer dans un cabinet royal. Des deux *Puget* l'un est foible et point achevé, l'autre (*David*) est bien; peut-être me paroîtroit-il meilleur, si je ne me rappelois pas très nettement les beaux tableaux de ce grand homme que j'ai vu dans sa patrie, en 1735; mes études au Palais-Royal pendant deux ans m'avoient ouvert les yeux.

Demain matin je dois voir un *Cignani*, qui m'a été annoncé sous le plus grand secret. Ceci n'est pas un catalogue bourgeois; le tableau est en grande maison et sera donné à bon marché parce qu'il n'est pas connu. C'est un marchand connoisseur qui m'y conduira. Malheureusement je sçais toutes les astuces, et donc je ne puis me défendre du soupçon de trouver un tableau placé exprès en grande maison, en maison tierce, afin de dérouter. Je deviens si récalcitrant, que je ne puis m'oster de la teste que ce *Cignani spaventoso* est celui de feu M. du Tillot, aussi mince qu'entêté connoisseur.

Demain encore j'attens M. *Heurtier*.

M. *Ménageot* m'a écrit une lettre des plus prenantes sur sa position faite d'argent et de ressources; vous m'avez fait l'honneur de me mander par votre dernière lettre que vous auriés la bonté de luy faire ordonner un acompte, si le total qui n'est que de 2.000 liv. ne pouvoit être complété.

La lettre relative aux Célestins me répugne, de bon argent contre un tas de planches (le *Salviati*) dans lesquelles la cou-

leur est entrée; enfin, je la feray, sous l'espoir que le plan du ministre dans cette partie aura lieu. Je veux absolument que M. Montucla me montre la lettre sur l'estimation des tableaux de la maîtrise (6.000 liv.) le morceau de réception d'un écolier; ce seroit avoir porté l'indécision jusqu'à la bonhomie.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 8 mars 1778.

O^r 1914 (6), p. 66, original.

1. Voy. Catalogue d'une collection de tableaux provenant du cabinet de feu M. Guérard, écuyer, conseiller du Roi, in-8, Paris.

2. V. dans le catalogue Bourlat de Montredon (Paris, Joullain, 1778), les n^{os} 10, 11 et 12.

191. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Je ne me suis trompé qu'à demi, M. le comte : le *Cignani* annoncé hier est un foible *Romanelli*.

MM. *Hazon*, *Brébion*, *Heurtier* et moi, avons examiné ce matin la galerie. Nous sommes à peu près du même avis; mais, comme vous désirez des rapports séparés, j'aurai l'honneur de vous adresser dans le courant de la semaine mon dernier mot. M. *Heurtier* s'est cependant chargé de vous rendre compte sommairement de nos observations.

Il m'est venu dans l'instant, la poste prête à partir, un calcul bien capable de calmer vos inquiétudes sur la grandeur immense de la galerie, que j'ay soutenu et que je soutiens plus que jamais incapable de contenir les richesses du Roy en peinture.

Je trouve et sans chercher :

A Versailles, un P. <i>Véronèse</i>	38	pieds
Idem <i>Pèlerins d'Emaüs</i>	26	—
A Paris, 3 <i>Batailles d'Alexandre</i>	120	—
<i>Triomphe de ce prince</i>	23	—
<i>Esther</i> de M. de Troy.....	144	—
Au moins 2 <i>Jouvenet</i>	46	—
10 tableaux du dernier Salon.....	86	—

10 idem en 1779.....	122	pieds
La galerie seule de <i>Rubens-Médicis</i>	234	—
Tous les <i>Vernet</i>	80	—
Tous les <i>Vandermeulen</i>	150	—
1 pauvre seul grand <i>Vanloo, Thésée</i>	22	—
La <i>Polyxène</i> de <i>Ménageot</i> , que d'habiles maîtres réclameront.....	20 à 22	—
<i>Famille de Darius</i>	26	—
	<hr/>	
	1.134	—

Les bordures non comprises, les plus foibles ne peuvent avoir moins de 8 pouces, combien y en a-t-il qui serviront, qui portent 1 pied et plus.....

46 croisées à 8 pieds de baies.....	368	—
Total des corps contenus et de l'espace des croisées.....	<hr/>	1.502 pieds

Or, en défalquant de 1.444 pieds.

Croisées..... 368 pieds

Il reste..... 1.076 —

Qui ne peuvent pas loger..... 1.134 —

Voilà cependant une façade remplie, et l'on se flatte de placer les tableaux du Roy dans l'autre façade. J'aurois parié au double lors des premiers pourparlers, aujourd'hui il y a gain sûr à mettre 200 contre un.

Agréé je vous en prie, etc.

PIERRE.

9 mars 1778.

Si l'on ne veut ny *Ménageot* ny de *Troy*, il faudra toujours les remplacer par des maîtres françois.

O^t 1914 (4), p. 65, original.

192. — D'ANGIVILLER A PIERRE

De Versailles, 17 mars 1778.

Je viens de faire payer, Monsieur, à M. le duc de Civrac, d'après estimation, une somme de près de 800 liv. pour le prix de l'habit de novice des Ordres du Roy qu'il avoit bien voulu

prester à M. Duplessis et qui s'est trouvé trop flétri pour estre rendu. On peut du moins trouver des occasions de l'employer encore ; il est désormais inutile à M. Duplessis ; le laisser chés luy, ce seroit achever de le perdre ; ainsy, il me paroît convenable que vous le retiriez de ses mains et qu'il soit déposé ici, au cabinet des tableaux, si vous ne connoissés pas d'endroit plus convenable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1171^e, p. 171, copie.

193. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Je n'auray point l'honneur, M. le comte, de vous adresser pour demain matin mon projet sur la galerie, premièrement parce qu'il n'est pas fait, vu ma matinée employée au Palais-royal, secondement parce que j'ay pensé qu'il valoit mieux attendre le comité que vous 'avés dessein d'assembler ; il y a trop à gagner, pour quiconque est *poco curante* de son propre avis, du résultat de propos échauffés par l'amour-propre des raisonnemens.

J'estime donc, M. le comte, qu'il est aussy nécessaire que facile de l'ordonner au plus tôt, car j'ai revu le local dont je puis jouir et je crois que je pourrois éviter de déplacer quoique ce soit, ou au moins de mettre personne dehors.

Je reçois aujourd'huy de M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, une lettre pour me presser de solliciter auprès de vous l'affaire académique. Permettés-moy de vous rapeller à cette occasion le résultat de ma conférence avec M. Montucla. Le point essentiel est l'enregistrement des lettres-patentes dans tous les Parlemens, surtout dans celui de Bordeaux.

Cy-joint le projet des statuts proposé par ces MM. avec des notes... qui répondent ou, pour mieux dire, qui dévoilent encore le plan contenu dans le mémoire sur lequel j'ay fait des observations... Ces MM. prennent les habitans du Nord pour des bonnes gens que l'on peut tourner.

La *Descente de croix* de Jovenet a de haut 13 pieds. Le *Pousin* peut être rentoilé en quinze jours, si le tems se maintient ausec.

Une petite observation : encore faudra-t-il calculer avec quels grands maîtres, l'on associera le *Poussin*... Il a de l'expression, de la correction; mais la couleur est foible. Deux *Guides* (*Travaux d'Hercule*) n'en feront qu'un déjeuner avec leur correction de grand style et leur couleur vigoureuse et chaude.

Agréé je vous en supplie, etc.

PIERRE.

Paris, 16 mars 1778.

O^t 1914 (6), p. 77, original.

194. — NOTES DE PIERRE

Les dames de S^t Cyr ont les portraits de la famille royale en carré... fera-t-on faire une bordure de cette forme? Toutes celles que le s^r Buteux a fait ovales jusqu'à présent sont remplies par le don fait à M. Atmelot qui pourra jouir dès que l'inscription sera sèche. Le noir qui y est employé demande plusieurs jours.

Un ordre de M. *Pajou* pour faire transporter dans la salle des Antiques les plâtres qui sont restés dans l'atelier de feu M. *Coustou*.

Sçavoir :

Le groupe de *Persée et d'Andromède* de *Puget*.

Le groupe des *Trois Grâces* de *G. Pilon*.

L'*Ecorché* de M. *Houdon*.

Le *Torse de Milon* de *Puget*.

M. *Houdon* presse vivement M. *Restout* de luy céder une des deux pièces qu'il occupe à la Bibliothèque; outre que ce démembrement gêneroit beaucoup M. *Restout*, ce dernier ne peut pas s'y prêter, sans un ordre de M. le Directeur Général et à quoy bon cette division, puisqu'il peut arriver tel événement qui rendroit cet atelier immense très utile, dans des cas de restauration ou d'entreprises considérables par un jeune artiste.

L'affaire de l'atelier que feu M. *Challe* à laissé vacant n'est pas terminée. Il sera cependant nécessaire que le s^r *Hacquin* soit placé avant l'arrivée des maçons dans la galerie.

M. de la Grange, vérificateur, ignorant sans doute votre des-

tion le demande, et l'on propose en échange une pièce plus bas destinée jadis pour servir de cuisine au gouvernement.

1° Les deux pièces qui composent l'atelier de feu M. *Challe*, sont deux trous qui ne peuvent servir qu'en attendant.

2° La grande pièce par bas pourroit y servir de supplément, si M. *Bartouilh* (qui n'a pas de cave), ne s'en servoit pas comme de décharge.

Les suisses se sont autrefois emparé des caves et les conservent. Il n'est pas possible de priver M. *Bartouilh* d'un lieu qui luy est absolument nécessaire, si l'on ne luy trouve une cave. On pourra bien mettre les grands tableaux dans la galerie d'Apollon ; mais tous ceux qui y sont placés sont tassés les uns sur les autres, mais peut-on entasser ainsi des *Rubens*, etc.

MM. *Gois*, *Lecomte* et *Mouchy*, commenceront les bustes pour M. de Ménars, sitôt qu'ils auront reçu les marbres ; en les choisissant, on pourroit en ordonner un pour M. *Bridan*, qui n'aura jamais fait pour la prochaine exposition, pour peu que l'on retarde la livraison.

O^r 1914* (6), p. 96, copie.

1. *Gois* fit les bustes de *Trudaine* et du cardinal *Fleury*, *Lecomte* ceux de *d'Aguesseau* et de *Montesquieu*, *Mouchy* ceux du *Maréchal de Saxe* et de *Voltaire*. On les trouve sans nom d'auteur, au catalogue de la vente de Ménars (Paris, Basan et Jollain, février 1782).

195. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 18 mars 1778.

Il n'y à, Monsieur, aucune difficulté, en ce que vous me marqués relativement au portrait du Roy, destiné pour la maison royale de S^t Cyr. Il n'y a qu'à demander au s^r Buteux une bordure quarrée au lieu d'une ovale, et prévenir M. *Duplesis* de cette circonstance pour qu'il s'y conforme.

Je charge M. *Pajou* de faire transporter au magasin des Antiques les quatre morceaux désignés dans votre lettre ; ils y seront sous peu de jours.

Je ne vois point pourquoi M. *Houdon* presse si fort M. *Res-tout* de luy céder une de ces pièces qu'il occupe à la Bibliothèque. J'approuve tout à fait votre observation sur l'utilité dont il pourroit être, par événement, pour la restauration des

tableaux ou pour une grande composition par quelque artiste. Je ne crois point devoir me prêter au démembrement parce qu'il me seroit bien plus facile de placer un seul artiste quelqu'autre part que deux.

S'il ne tient, pour rendre libre la grande pièce anciennement destinée pour cuisine du gouvernement, qu'à procurer une cave à M. Barthouilh, je n'y vois pas beaucoup de difficultés. Je ne vois point pourquoi les Suisses se sont appropriés le peu de caves qu'il y a au Louvre. Je vais me faire rendre compte de ce en quoi elles consistent et pourquoi elles sont occupées. M. Barthouilh comme inspecteur du Louvre, est un des premiers qui ayent droit à cette commodité. Je vais faire donner à M^{rs}. *Mouchy*, *Gois* et *Lecomte* les marbres dont ils ont besoin pour l'exécution de leurs bustes, ainsy que celuy qui est nécessaire à M. *Bridan*.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1132^e, p. 183.

196. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — La mort de M. *Adam*, ancien professeur, laisse une pension de 500 liv. vacante, plus un logement très vilain scitué dans la rue Champfleuri et qui est compris dans le nombre des bicoques qui doivent être démolies pour dégager le Louvre dans cette partie.

J'ay l'honneur de vous rappeler, M. le comte, combien vous aviés désiré de pouvoir comprendre M. *Vernet*, lors de la dernière distribution des pensions, et que vous pourriés remplir vos vües dans cette occasion.

La veuve de M. *Adam* reste avec deux enfans et très peu de bien, son mary qui croyoit ne se jamais marier, avoit placé beaucoup en rente viagère. Si vous aviés la bonté de venir au secours de cette pauvre veuve en luy continuant la jouissance du logement, ce seroit une grande ressource pour elle; ce bouge désagréable, connu pour être détruit, n'est ni assés clair ni assés étendu pour être désiré par aucun artiste, ny même par personne.

M. de Joux sculpteur a été agréé pendant la séance de l'Académie; sur 34 votans il n'a eu que deux voix contraires, ce qui est une admission honorable. Je ne puis me refuser, malgré sa réticence modeste, de vous informer qu'il joint à ses talens, une naissance connue dans la Franche-Comté, et en même tems que ses parens sont aussi malaisés qu'ils sont vertueux, vivant de leurs travaux en cultivant le peu de restes d'un état considérable, et sans aucune dérogeance. *M. de Joux*, après avoir mérité l'estime et l'amitié de MM. *Coustou* et *Pajou*, a trouvé dans ses épargnes les ressources d'un voyage en Italie; de sorte qu'il est très embarrassé pour remplir la loi qui exige un morceau en marbre pour sa réception. Je viens vous supplier, de luy accorder votre protection pour qu'il puisse se mettre en règle et qu'il ne perde pas par un retard involontaire les fruits des travaux que sa position gênée a aggravée plus que pour plusieurs autres artistes.

Je suis avec respect, etc.

PIERRE.

Paris, 30 mars 1778.

O^r 1914 (6), p. 110, original.

197. — D'ANGIVILLER A PIERRE

De Versailles, 1^{er} avril 1778.

Mes conférences avec vous, Monsieur, vous ayant instruit de mon plan de comité pour un examen approfondi et définitif de l'établissement de la galerie du Louvre en dépôt des tableaux du Roy, je vous informe aujourd'huy que je viens d'écrire à M^{rs} les intendans généraux pour leur annoncer mes intentions. Je leur marque que je vous ai nommé pour former ce comité avec eux, M^{rs} *Robert* et *Pajou*, que vous y inviterez de ma part, M. *Heurtier* et M. *Brébion*, qui déjà prévenu par moy, se rendra aux assemblées quand elle sera convenue entre vous et Messieurs les intendans. Je leur ai adressé et je vous mets également une notice des objets capitaux qui doivent faire la base des réflexions du comité qui pourra d'ailleurs, et que j'invite même à s'étendre à toutes les autres vues qui luy paroîtront devoir entrer dans

les spéculations d'un monument qui est une affaire nationale. J'observe ainsi que, si le comité croit utile de s'éclairer des lumières de quelques autres membres de l'Académie de peinture seulement, je lui laisse le soin de les choisir et de les inviter de ma part ; je ne suppose pas qu'il puisse y avoir de difficulté sur le lieu d'assemblée ; mais, si cela arrivoit, il n'y auroit qu'à les indiquer dans mon hôtel à Paris, et je donnerai les ordres convenables dès que je saurois qu'ils sont nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1171*, p. 206, copie.

198. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 6 avril 1778.

J'ai, Monsieur, appris par votre lettre du 30 du mois dernier, la mort de M. *Adam*, évènement qui fait vacquer une pension de 500 liv. et je me suis aussitôt rappelé la justice qu'il y avoit de faire participer M. *Vernet* à cette sorte de grâce du Roy. J'ai mis, en conséquence, sous les yeux du Roy, les titres de M. *Vernet*, pour obtenir cette pension et je vous annonce avec plaisir qu'elle luy a été accordée.

Considérant d'ailleurs la position peu avantageuse de la veuve que laisse M. *Adam* et la nature du logement qu'il avoit rue Champfleury, dans une maison désignée pour être supprimée, je veux bien disposer en sa faveur de ce logement, pour tout le temps du moins que la maison subsistera.

J'apprens avec plaisir que l'Académie a fait dans M. *de Joux* l'acquisition d'un nouvel agrée avec une presque unanimité qui est une preuve de son talent. Les circonstances que vous m'exposés m'ont déterminé à aviser aux moyens de venir à son secours, sans que cela puisse tirer à conséquence ; je vous ferai part du moyen, au premier voyage que vous ferés à Versailles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1132*, p. 257.

199. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — M. le vicomte du Hamel, lieutenant de maire à Bordeaux, est venu avec un nouveau projet de lettres patentes pour l'institution de l'Académie, en les annonçant comme dépouillées de bien des choses qui auroient pu ne pas réussir; il a répété que l'Académie de Bordeaux n'avoit eu dessein de se soustraire à ce qu'elle devoit à l'Académie de Paris.

M. le vicomte a la douceur peinte sur le visage et me paroît être simplement prié de vous voir; un M. l'abbé Lebrun a sans doute profité de l'occasion pour luy remettre les papiers que j'ay lu, parce que M. le vicomte du Hamel m'a fait connoître qu'il étoit bien aise de sçavoir mon avis, avant que de vous solliciter.

Voicy les observations que je pourray luy faire sur le premier article du projet des lettres patentes. Je ne pense pas que M. le D^r G^{al} consente au titre de *royale et secondaire* parce que les Académies établies jusqu'à présent ne l'ont pas, excepté celle de Toulouse qui ne s'est pas qualifiée de *secondaire* et qu'on ne la peut accorder à celles de nouvelles créations sans le donner aux anciennes, à commencer par Marseille qui se trouve honorée du titre de fille aînée, que la qualification de *royale* est le titre distinctif de l'Académie de Paris.

L'on ne passera point la *protection spéciale du Roy*, 1^o parce que par l'édit, M. le D^r G^{al} est désigné protecteur de toutes les académies établies et à établir ainsi que l'étoit M. Colbert; que, quand M. le D^r G^{al} voudroit se relâcher, il n'en auroit pas le pouvoir, parce qu'outre l'édit-déclaration, le bien des Arts qu'il a en vûe, ne pourroit pas le luy permettre. La direction générale des Arts qui luy est confiée par Sa Majesté est motivée sur la nécessité de son inspection et d'une correspondance de la capitale avec les provinces, principe dont l'utilité avoit été reconnue lors de M. Colbert, et qui déterminina la forme des écoles académiques qui furent établies.

Vous me fistes l'honneur de me dire l'autre jour, ajoutez-

rois-je, que l'académie de Bordeaux ne pensoit pas à s'éloigner de ce qu'elle devoit à celle de Paris. Je puis vous assurer que cette dernière n'a eu aucune connoissance de toutes les démarches de la vôtre, quoy qu'elle les ait commencées en 1773, et même avant; que je me suis bien gardé de luy parler et des lettres patentes, et de cet oubli désobligeant des résumés faits d'après les statuts de l'académie de Toulouse, qui fut établie par des moyens aussi adroits que contraires aux ordonnances, dont l'existence et la force étoient presque oubliés; que les circonstances servoient MM. de Toulouse avec lesquels nous n'avons aucune liaison; que l'embarras de MM. de Bordeaux pour nous donner une place et une dénomination, pourroit faire sourire; que cependant si les prétentions arrivoient à un certain degré, je ne pourrois me dispenser de réveiller ma compagnie sur ses droits et sur ses prérogatives; qu'à la rigueur l'on voit MM. de Bordeaux moins occupés de consolider leur établissement, que de parvenir à s'assimiler à MM. de Toulouse et même de Paris; qu'il y a une réflexion bien plus sérieuse à faire sur la forme de la liste, qui paroît plutost une chose d'apparat qu'une marche guidée par des vûes d'utilité; qu'en applaudissant à la déférence des artistes envers leur fondateur et leurs protecteurs, il n'en résulte pas moins de voir la classe des artistes affaiblie; qu'enfin le sort de l'académie de Toulouse n'existe plus que par un titre brillant qui aiguillonne les amateurs et ne laisse pas de trace des artistes.

Si vous jugés à propos, Monsieur, que je m'en tienne à des choses vagues, à de simples politesses, je m'y conformerai; s'il y en a trop, ayés la bonté de rayer et de m'envoyer mon thème; mais j'ay l'honneur de vous prévenir qu'il me faut une marche pour jeudi matin.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris 7 avril 1778.

Tous les papiers renvoyés absolument jeudi matin.

O: 19338, original.

200. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 8 avril 1778.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de la visite de M. le vicomte du Hamel, lieutenant de maire à Bordeaux, et de ce que vous lui avez répondu sur l'affaire des lettres patentes et statuts de l'académie de cette ville ; il y a déjà quelque temps que j'ai adressé à M. Bertin, comme ayant dans son département le Parlement de Bordeaux, la déclaration du Roy déjà enregistrée au Parlement de Paris. Je compte qu'en conséquence elle le sera également dans le premier. Mais, pour en revenir à M. le vicomte du Hamel et à la réponse que vous devez lui faire, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous lui fassiez part de la marche que j'ay arrêtée à cet égard et que j'ai commencé à suivre d'après le compte que M. Montucla m'a rendu de la conférence qu'il a eue avec vous sur ce sujet. Tout ce que vous projetez de lui dire à cet égard me paroît convenable, ne croyant point qu'il faille mettre de finesse envers ces messieurs, mais au contraire qu'il est à propos de leur marquer franchement mes intentions et ma manière. Il me semble au surplus qu'à l'exception du titre d'académie royale que je ne dois point leur faire accorder, le biais que je prends est propre à satisfaire la petite vanité de tous ces corps académiques qui ambitionnent quelque regard direct de la Majesté royale sur leur établissement.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1933B.

201. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 10 avril 1778.

J'ai omis, Monsieur, dans les derniers entretiens que j'ai eu avec vous de vous parler d'une bordure nécessaire pour le tableau du *Poussin*, déposé au Luxembourg, et qui représente

S^t François Xavier. Il est essentiel de ne point tarder de l'ordonner au s^r Buteux et vous me ferés plaisir de le faire sans délai, ce tableau étant un de ceux que je désire le plus être en état d'être exposé à la vue publique.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1132ⁿ, p. 270, copie.

202. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — Quoique je me rappelasse bien qu'il avoit été décidé chés vous que le tableau du *Poussin* ne pouvoit pas plus aller dans les apartemens que le *Jouvenet*, cependant, à la réception des derniers ordres, je me transportois au Luxembourg pour trouver les moyens de les exécuter, et avec d'autant plus de confiance que je croiois que l'on pouvoit en supprimer et par le haut et par le bas, et corriger par ce moyen sa forme désagréable ; la diminution n'est pas praticable, la page est trop bien remplie pour permettre le moindre retranchement. Ce n'est pas tout, le s^r Buteux ne peut pas absolument livrer une bordure de cette grandeur pour le tems où l'on place des tableaux dans l'apartement du Roy.

En même tems, j'ay observé les morceaux qui pourroient être transportés pour admettre quelques changemens. Je ne trouve en hauteur que :

L'*Antiope* du *Corrège*.

Un *Guide*.

Un *Vouet*, *Allégorie*.

Mais dans l'intention de mettre les *Muses* de *Le Sueur*, j'estime qu'il faut alors des tableaux en largeur, j'en trouve peu qui ne soient d'un noir bien vigoureux, ce qui ne réussira peut-être pas à la fraîcheur des *Le Sueur*. Au reste chaque école, chaque maître doit être apprécié suivant sa manière.

Je n'eus pas l'honneur d'aller prendre vos avis à Versailles, parce qu'il fut question hier de faire la liste des places et de la faire en règle, et conformément à l'article de la déclaration

qui en fait mention; par occasion, je reçus les articles qui regardent l'établissement des nouvelles académies; j'en avois cité de mémoire le contenu à M. le vicomte du Hamel, mais vous en êtes si bien le fondateur et si clairement *le protecteur* que je ne conçois pas la démarche hasardée de M. Batanchon. Au reste, c'est une certitude du plan formé de se guider sur l'exemple de l'académie de Toulouse, notre sœur du côté de l'épée, mais ce n'est pas la seule prétention contraire à la délibération.

Tous les MM. sculpteurs n'ont qu'un cri pour les marbres; ceux qui sont chargés des bustes sont, comme de raison, les plus impatiens, puisqu'ils ne peuvent pas remplir les ordres, quoyqu'ils soient tout prêts.

M^{me} la veuve Adam m'a chargé de toute sa reconnoissance, et de ses respects; vu son état, je ne crains pas de les garantir.

L'on vous aura sans doute rendu compte, Monsieur, de notre comité dans la galerie et du travail qui se fit ensuite chés M. *Soufflot*.

Le *Rubens* des religieuses de Bruxelles ainsi que la bordure sont prêts, le S^t *Liévin* de *Rubens* sera rentoilé avant la fin du mois, et j'ay cru devoir suspendre ce qui regarde le *Poussin* jusqu'à nouvel ordre, pour ne pas détourner M. Hacquin, dans l'impossibilité de placer le *Poussin*.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 13 avril 1778.

O^s 1914 (6), p. 121, original.

203. — D'ANGIVILLER A PIERRE

De Versailles, 13 avril 1778.

Le Roy m'a donné ses ordres, Monsieur, pour acquitter sur les fonds de mon département le buste de Sa Majesté et celui de l'Empereur que la Reine a fait exécuter en marbre par le s^r *Boizot*^t sculpteur, et qui sont placés au petit Trianon, sur deux colonnes en bois peint en marbre, sculpté et doré;

tel est l'énoncé du mémoire donné à la Reine par le s^r *Boizot* qui le termine en disant qu'il se réduit à 4000 liv. pour chaque buste. Pour juger du mérite de cette réduction, il faut voir les bustes, et c'est ce que je vous prie de faire, en appelant provisoirement auprès de vous le s^r *Boizot* pour lui annoncer l'examen que je vous confie, et des mesures que je prendrai pour le faire payer successivement quand je serai en état de me déterminer sur le montant vrai de la dette. Je vous prie au surplus de l'avertir sans délai de cesser toutes sollicitations auprès de la Reine, puisqu'il est arrêté que sa partie est admise dans les dépenses de mon département. Je désire que vous lui fassiez entendre que cet exemple est sans tirer à conséquence. Je n'ai sans doute pas besoin d'insister ici sur l'objet de cette observation.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. de la main de M. le D^r G^{al}.

Songés, je vous prie combien nous avons besoin d'être économes, il me semble que 3000 liv. seroient suffisans...

O^r 1171, p. 233, copie.

1. Musée de Versailles, n^o 2150.

204. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous rendre les motifs de M. *Boizot* sur le prix de 4000 liv. chaque buste; il ne les porte qu'à 3000 liv. puisqu'il a payé 40 louis les deux gaines qui sont riches, qu'il a en outre fourny les marbres sans parler des frais de transport et autres. Je luy ay parlé des différentes observations dont vous m'aviés chargé.

Je ne pourrai aller à Trianon que la seconde feste de Pasques parce qu'il me faut quelques jours pour chasser un second rhume avec mouvemens de fièvre.

M. Lempereur le fils se rappelle bien la teste de Henri IV ébauchée par *Porbus*; elle est bien, puisqu'elle est de main de maître et doit être ressemblante; d'ailleurs, elle est de peu de conséquence, et ne peut avoir une grande valeur. Ce seroit

une galanterie de la part d'une personne qui n'y mettroit qu'une juste valeur ; mais Mad. Mariette est une autre affaire. Cependant M. Lempereur s'est chargé de sonder le terrain et de négocier.

Je viens de parcourir le catalogue que vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer ; si les tableaux annoncés sont beaux, c'est un cabinet en partie, car pour cette collection de maîtres barbares par leur ancienneté, elle est fort peu attrayante ; on en peut dire autant des desseins, sans cependant être en droit de blâmer la personne qui a eu un goût déterminant pour la suite des écoles allemandes.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 16 avril 1778.

O^t 1914 (6), p. 123, original.

205. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 avril 1778.

Je vois avec peine, Monsieur, qu'il faut renoncer pour cette année au projet de mettre au grand jour le tableau si beau du *Poussin*. Je vois aussi l'embarras où vous vous trouvez relativement aux tableaux à associer avec les *Muses de Le Sueur*. Il faut cependant prendre un parti, car voici le temps du changement qui approche ; c'est une affaire sur laquelle il est essentiel que vous vous concertiez promptement avec M. *Jeaurat*. Vous avez au surplus très bien fait de ne point détourner le s^r Hacquin de son travail sur le S^t *Lévin*, puisqu'il n'y a pas moyen de placer le S^t *François Xavier*.

J'ai chargé M. Cuvillier de me faire signer promptement les ordres de livraison des marbres pour les artistes chargés de divers ouvrages et notamment pour ceux qui ont les six bustes à faire et M. *Bridan*. Je ne perds point cela de vûe.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1123*, p. 299, copie.

206. — PIERRE A D'ANGIVILLER

27 avril 1778.

Monsieur, — Je n'ay pas encore osé partir ce matin, mais pour accélérer, je prie M. *Jeaurat* d'envoyer chercher les tableaux de *Le Sueur*, en tout six, qui ne peuvent se transporter en un seul voyage. Ce qui m'engage à luy proposer d'envoyer jeudi matin trois brancards en même tems et d'autant plus que l'on profiteroit de la bonne volonté de M. Buteux qui voudroit accompagner ses bordures, ce qu'il ne pourroit pas faire trois jours de suite. Je me rendrai l'après-midy du même jour à Versailles, afin de concerter avec M. *Jeaurat* les accompagnemens des *Le Sueur*, car il ne me paroît pas praticable de penser aux tableaux du Luxembourg.

Vous vous rappellerés, M. le comte, l'acquisition du portrait de Cromwell ¹, faite par votre ordre chés feu M. le C^e du Luc ; le s^r Jollain fils, qui avoit été chargé m'a déjà écrit deux fois qu'il étoit à découvert de 400 liv., valeur du dit portrait ; j'avoue que mon petit mal-être, et la modicité de l'objet m'a un peu endormi. Je vous supplie, M. le comte, de faire ordonner le payement de cette bagatelle. M. Jollain est exact ; je ne fais pas de mémoire certifié, parce que les autres achats ont passé sous une autre forme et qu'il paroît convenable de suivre celle qui a été usitée.

Il est d'usage de donner 5 p. % à ces sortes de commissionnaires ; au reste vous aurés la bonté de luy accorder la gratification que vous jugerés convenable, et de la faire ajouter aux 400 liv. afin de ne pas faire deux opérations pour une pareille misère.

Je suis, etc.

PIERRE.

G^o 1673 (14), p. 9, original.

1. Par *Gaspard de Crayer*, actuellement au musée de Versailles sous le n^o 3446.

207. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Dû 27 avril 1778.

Par votre lettre, Monsieur, du 17 de ce mois, je vois que vous vous êtes mépris sur l'emplacement des Tuileries dans lequel il seroit question d'établir un dépôt des tableaux du Roy. Ce n'est pas en effet le logement et atelier qu'occupoit cy devant M. *Bachelier*, mais l'appartement dans lequel se faisoit l'exposition des princes de la famille royale décédés. Aujourd'huy que votre santé est rétablie, je voudrois que vous vissiés le local avec M. Brébion, et que, d'après l'examen que vous en aurez fait, vous me marquassiés votre avis sur la possibilité d'y placer les tableaux du Luxembourg, car j'ai peine à croire qu'ils puissent y être contenus, et, pressé comme je le suis d'évacuer le Luxembourg, je désirerois fort sçavoir à quoi m'en tenir.

Je sçais que depuis longtems on se plaint aux Gobelins du manque de nouveaux tableaux pour les tapisseries qu'on y exécute. Je ne vois donc rien de mieux à faire que d'y faire transporter ceux de la dernière exposition qui y sont destinés. Vous pouvez concerter cela avec M. *Belle* qui n'a pas besoin pour cela d'ordres particuliers.

M. de Montucla remet de mon ordre à M. Cuvillier la note concernant les 400 liv. et la gratification en sus qui sont dûs au s^r Jollain pour l'acquisition du portrait de Cromwell, acheté par luy pour le Roy à la vente de M. le C^{te} du Luc. Cet objet sera employé à la première distribution sur la forme que j'ai déjà adoptée pour d'autres acquisitions semblables.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

208. — PIERRE A D'ANGIVILLER

27 avril 1778.

M. le comte, — M. *Brébion*, a eu la complaisance de m'apporter le plan des Tuileries, et m'a fait voir le magasin que l'on procureroit aux tableaux du Luxembourg; comme il se trouve que c'est l'ancien logement de M. *Bachelier* qui m'est très connu, je crois qu'il sera inutile d'envoyer d'autres tableaux à Versailles, que ceux qui sont choisis pour être placés dans les appartemens, et j'en crois le nombre petit.

L'on mettra dans le magasin des Tuileries la collection du Luxembourg et les quatre tableaux nouvellement achetés en Flandre.

Le magasin de M. Hacquin chés M. *Duplessis* restera tel qu'il est, et il aura là un grand atelier. Vous lui donnerés de plus l'atelier de feu M. *Challe*; à la rigueur pour les très grands tableaux, l'intérieur de feu M. Beudé...

Vu ce que vous me fites l'honneur de me dire il y a quelque tems à Versailles, on pourroit envoyer aux Gobelins les tableaux de la dernière exposition; les entrepreneurs en demandent à cor et à cri, et peut-être pourra-t-on être tenté d'en faire exécuter quelqu'uns. Au reste, M. le comte, j'espère toujours aller prendre vos ordres mardy sur toutes ces propositions d'arrangemens; l'on ne travaillera point jusqu'à ce jour.

Agréés, etc.

PIERRE.

17 avril 1778.

P.-S. — Je m'aperçois que je tue au haut de la page M. Beudé qui se porte bien, il n'est défunt que des Tuileries.

O¹ 1673¹⁴, p. 7.

209. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 30 avril 1778.

Les raisons, Monsieur, que M. *Boizot* vous a dites au sujet du prix de 4000 liv. qu'il met à marchander deux bustes du Roy et de la Reine que je suis convenu de mettre à la charge des Bâtimens, m'ont paru jusqu'à un certain point le justifier ; je consens donc de les luy faire payer ce prix et j'approuve que vous régliez en conséquence le mémoire qu'il faudra faire pour cet objet. Vous sentés probablement la nécessité de distinguer l'ouvrage de l'artiste des accessoires, pour que ce prix ne fasse pas une autorité.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1123*, p. 342, copie.

210. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 6 may 1778.

Je viens de recevoir, Monsieur, une réponse de M. l'intendant de Paris, au sujet du s^r *Dérante*, élève de l'Académie qui avoit été forcé de tirer de la milice à S^t Germain; elle est telle que je la pouvois désirer. Cependant, comme vous m'avez dit verbalement qu'à toute rigueur il y avoit à l'égard de cet élève quelques défauts de formalités, il est à propos que vous mettiés cette année les choses tout à fait en règle. Je voudrois aussi beaucoup que, pour prévenir par la suite toute difficulté, cet élève et ceux qui sont dans le même cas s'arrangeassent de manière à être constamment à la suite des leçons de l'Académie pendant le temps que la milice se tire, ce qui est d'ordinaire pendant les trois premiers mois de chaque année.

Je laisse à votre prudence de concerter les moyens nécessaires pour empêcher qu'on ne dise que ce titre est un titre

vain et qui ne sert qu'à une exemption dès lors onéreuse pour les autres citoyens.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1123^o, p. 356, copie.

211. — D'ANGIVILLER A PIERRE

De Versailles, 17 may 1778.

Vous sçavés, Monsieur, que l'article 35 du titre 2 de l'édit de septembre 1776 vous appelle pour concourir avec les officiers de mon département au nombre de deux au moins, au règlement des mémoires des ouvrages de peinture, sculpture et gravure. Il y a dans cet instant à mettre en règle un assés grand nombre de parties en ce genre, et je désire qu'il y soit pourvu. Le moment est d'autant plus propre que M^{rs} les intendans travaillent actuellement aux autres règlements qui ne concernent que les ouvrages de métier. Je vous prie de prendre les mesures convenables pour que les parties auxquelles vous devés contribuer soient mises en état, et qu'à l'avenir elles ne s'accumulent point, afin que la position respective du département et de ses créanciers soit toujours aussi constante qu'elle peut l'être. Je joins icy la formule qu'il conviendra d'employer et j'en adresse également une copie à M. *Mique* pour la communiquer aux autres officiers du département.

J'ay l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1171^o, p. 331, copie.

212. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 18 may 1778.

La difficulté M^r, de trouver des ateliers commodes pour l'exécution des copies des grands tableaux de la galerie du Luxembourg ne me laissant point le choix des moyens, je me suis

déterminé à les faire exécuter dans la galerie même. Je viens d'en prévenir M. Bailly, afin qu'il se concerte avec vous pour que les artistes chargés de ce travail aient les commodités qu'il exige. De votre côté, il est nécessaire que vous en préveniez ces artistes pour qu'ils se mettent en devoir de commencer incessamment.

Je ne vois au moment actuel aucun lieu plus propre à déposer par intérim les tableaux de l'exposition du Luxembourg que l'appartement du rez-de-chaussée des Thuilleries, compris entre le grand vestibule et le passage du côté de la cour des Princes, que M. de Champcenetz me mande pour cet objet. J'en écris aussi à M. Bailly pour qu'il les fasse transporter après s'être concerté avec vous. J'annonce aussi cette disposition à M. Brébion afin qu'il fasse ce qui sera nécessaire en petits arrangemens de propreté et autres objets que pourra exiger la sûreté et l'arrangement de ces tableaux.

Vous m'avez écrit il y a quelque tems, sur l'atelier délaissé par M. Challe, qu'il vous a paru propre à en former un petit pour le s^r Hacquin. Comme l'employ de son talent dans la circonstance actuelle devient chaque jour plus intéressant, j'en dispose en sa faveur. Vous en pouvés faire demander les clefs à M. Ménageot, s'il les a encore, et les remettre au s^r Hacquin.

Vous sçavés combien peu de logemens j'ai au Louvre, et qu'ils sont tous occupés par gens tenans au service. Je suis bien fâché de ne pouvoir par cette raison obliger Mad^e de la Guépière à laquelle j'aurois été charmé d'avoir quelque occasion de marquer l'estime que je fais des talens de feu M. de la Guépière.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1132^e, p. 409, copie.

213. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Nous sommes convenus, MM. Brébion, Bailly et moy d'aller mercredi prochain aux Tuileries, pour constater les derniers arrangemens nécessaires au dépôt. M. Bailly fait une

observation sur la galerie du Luxembourg, qui m'a paru digne d'attention. L'ouverture publique de cette galerie a toujours dépendu du gouvernement. Lorsque M. de Marigny le réunissoit aux Bâtimens M. Bailly avoit une sorte d'inspection générale et donnoit même les permissions de copier. Aujourd'hui que M. de Modène est gouverneur, il paroîtroit convenable de le prévenir sur la clôture et sur le projet de faire copier les trois grands tableaux dans la galerie même.

Il est bien vrai, M. le comte, que si l'on enlève tous les tableaux pour les mettre au dépôt ou les envoyer chés les artistes qui seront choisis pour y travailler, la galerie sera sûrement fermée; mais aussy, pour que les trois grandes copies puissent s'y exécuter, il est juste que M. de Modène en soit informé, afin qu'il n'y mette pas des ouvriers, la croyant totalement libre.

M. *Brébion* attend l'ordre pour commander les trois châssis que l'on est convenu de donner aux artistes et en même tems un cylindre en bois, nécessaire au s^r Hacquin lorsqu'il rentoile des tableaux d'une étendue telle que ses bras ne peuvent atteindre dans les milieux. Jusqu'à présent il a fait comme il a pu; mais le voicy tout près à ne pouvoir plus opérer; il a bien fait de l'ouvrage, et beaucoup d'avance.

M. *Lemoyne* eut ces jours derniers une attaque décisive, après beaucoup de souffrances, la gangrène s'est manifestée, et toute espérance est perdue. Il jouissoit de 1850 liv. de pension, d'un logement aux galeries et d'un atelier dans le Louvre. Vous recevrés, Monsieur, des lettres de bien des gens qui seroient bien embarrassés de prouver leurs prétentions. Lorsque vous m'aurez envoyé vos ordres, j'entreray dans les détails; mais je ne puis me dispenser de vous rappeler vos bontés en faveur de M. *Leprince*; j'en parle avec d'autant plus d'empressement que je trouverois juste qu'il reçût pour sa bonne conduite une marque de satisfaction de la part du supérieur en recevant une portion de la pension de M. *Lemoyne*, qui l'avoit reçue de M. Marigny comme récompense d'une lettre contre l'abus de la petite école, lettre qui n'avoit point été mendiée, et que le zèle le plus franc avoit dictée.

M. *Ménageot* me remettra incessamment les clefs de l'atelier

de feu M. *Challe*; j'y installerai le s^r Hacquin sur le champ afin de débarasser.

J'irai incessamment chés M. le comte de Vintimille. M. le comte de Choiseul, possesseur de beaucoup de tableaux d'histoire naturelle faits en Amérique, désireroit fort de s'en défaire, cet objet me paroitroit regarder plutôt le jardin du Roy que les Bâtimens. Il a cherché un local pour les faire voir au public. Le Colysée luy a offert une pièce; mais l'on dit dans le public que tout s'écroule. Que le fait soit vray ou faux, M. de Choiseul voudroit se placer quelque part et débarrasser ses appartemens et son vaste escalier qui en est encombré. Je ne vois pas trop comment vous pourriés l'obliger. Le Salon m'étoit venu dans l'idée sans trop m'y arrêter, quoyqu'une pareille exposition ne pût tirer à conséquence; la prochaine restauration de la galerie et la construction du nouvel escalier dérangeant la meilleure volonté.

Je ne me rappelle plus Monsieur, le prix auquel vous avés fixé les deux tableaux de M. *Robert*¹; comme il y a eu de l'incertitude pendant quelque tems, je ne l'ay pas mis en note. Je pense néanmoins que c'est 2.000 écus les deux, parcequ'il a fourni les bordures. J'en suis toujours au même point sur l'épigraphe du tableau de Choisy. Il doit être placé avant la Pentecôte, puisque la cour y viendra après le voyage de Marly; je finiray par l'*Heureux présage* si rien de mieux ne se présente. Le s^r Buteux m'est venu demander l'inscription de Rubens, je luy ay donné simplement; *L'Adoration des Mages, peint par Rubens*, ainsy que le titre des *Muses par Lesueur*; la simplicité est le lot de pareils objets.

Je suis, etc.

PIERRE.

25 may 1778.

M^r le comte n'a nulle envie des tableaux et ne peut aider M. de Choiseul, même d'un local pour les placer et l'aider à s'en défaire (*Note de Montucla.*)

O^r 1914 (6), p. 144, original.

1. Ce sont les tableaux de Robert qui représentent des vues du parc de Versailles. V. Engerand, *op. cit.*, p. 427-28.

214. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 may 1778.

Comme je compte, M^r, que vous me ferés part incessamment de vos vûes relativement à la distribution du fonds vacant de la pension qu'avoit feu M. *Lemoyne*, j'ai pensé à propos de prévenir votre lettre par quelques réglemens sur ce sujet. Il me paroît difficile, pour ne pas dire impossible de me refuser à augmenter celle de M. *Vernet*, son talent éminent et le temps pendant lequel il n'a point eu de part à pareilles grâces semblent exiger qu'elle soit portée à 1.000 liv.

Vous me recommandés M. *Le Prince*, et j'y aurois songé moi-même. Je crois qu'il conviendrait de luy faire accorder 5 à 600 liv.

Je viens de recevoir une lettre de M. *Allegrain* concernant le logement vacant; je ne puis avoir égard à sa demande, par des raisons que vous scavés comme moy; mais je pense qu'il conviendrait de luy faire accorder en dédommagement une augmentation à sa pension qui n'est que de 500 liv.

J'ai écrit, comme vous le désirés à M. le comte de Modène pour les copies à faire dans la galerie de Rubens; j'attens avec impatience le résultat de la visite que vous devés faire aux Tuileries conjointement avec M^{rs} *Brébion* et Bailly pour le dépôt des tableaux du Luxembourg.

J'ai aussi écrit à M. *Brébion* pour les châssis des copies des tableaux du Luxembourg. M. de Montucla marquera de ma part mes intentions sur le cylindre de bois demandé par le s^r Hacquin et dont il n'a pas été question dans ma lettre.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1123, p. 422.

215. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'eus l'honneur de vous informer dernièrement de la perte que l'Académie a faite de l'un de ses recteurs, M. *Lemoyne*. Il jouissoit d'un logement aux galeries, d'un ate-

lier dans le Louvre, et de 1.850 liv. de pension. Vous me permettrés de vous rappeler, que vous avés ordonné de consigner, sur nos registres, votre arrêté de bienveillance en faveur des vieillards, qui, souvent plus chargés de mérite que de fortune, ont touché votre sensibilité et votre justice; sans parvenir à remplir vos dernières vûes, sans abandonner le plan favorable aux recteurs, j'estime, M. le comte, qu'il seroit convenable de réunir aux 1.850 liv. de feu M. *Lemoine* les 600 liv. dont jouissoit feu M. *Natoire* et qui n'ont point été donnés. Alors quelques artistes qui n'aspirent, ou du moins, qui attendent vos bontés sans impatience, jouiront d'une surprise qui met un prix à toutes les grâces.

Pardon Monsieur, encore une observation relative au plan de porter les recteurs à 2.000 liv. Il n'y a actuellement que M^{rs} *Dumont* et *Hallé* qui soient pensionnés en cette qualité, et encore M. *Hallé* jouit-il par des circonstances étrangères à son rang. M. *Pigalle* n'a que 750 liv. de pension et ne jouit des 1.600 en sus que comme indemnité de la perte de son atelier. M. *Jeaurat* n'a d'autres pensions que les appointemens de sa place et enfin M. *Dandré Bardon* perçoit 2.000 liv. de l'Académie comme ancien professeur de l'école détruite; d'où il s'ensuit que, dans le cas de morts malheureusement successives, il seroit difficile de compléter les recteurs sans une réserve ménagée.

Cependant, comme il faut avoir toujours bonne espérance, et que vous avés dessein de favoriser plusieurs personnes l'on peut encore aller en avant cette fois-ci.

M. *Allegrain* sera content d'être dédommagé du logement. M. *Vernet* doit être d'autant plus touché de votre bonté qu'il n'est pas dans le cas de demander si promptement. M. *Le Prince* a réellement besoin, sa santé délabrée ne luy permet pas de profiter de ses talens.

L'on dit bien des choses de M. *Bachelier*, mais outre qu'il est homme intelligent en affaires, il est celuy des professeurs qui est le premier à marcher dans la route des grâces et si l'on passoit par dessus son rang, ce seroit désobliger le professeur le plus exact à remplir sa place. Le seul M. *Caffieri* pourroit se plaindre de voir le peu de succès de ses importunités, mais il sera forcé de se taire, lorsqu'il verra la justice qui donne le pas à son ancien.

L'on pourroit donner, M. le comte, l'atelier de feu M. *Lemoine* à M. *Mouchy* qui le désire. C'est un travailleur; l'atelier de M. *Mouchy* pourroit passer à M. *Monnot*, sous la clause de le remettre, lorsque le service de la restauration du pavillon *Watelet* seroit finie et qu'il jouiroit de celui que ce service a encombré. Je ne parle point du logement des galeries puisque vous l'avez donné, il y a longtems.

M. *Bernard*, gendre de M. *Lemoine*, doit vous adresser un mémoire pour obtenir la permission de faire terminer trois morceaux ordonnés pour le service par M. *D'Huez*. Cette faveur n'a guère été refusée, et dans la circonstance, le service ne peut qu'en tirer avantage, puisque M. *D'Huez* le désire; d'ailleurs, je ne pourray avoir l'honneur de rendre un compte exact de cet objet que lorsque j'auray reçu les ouvrages que j'ay perdu de vue.

M. *Lépicé* vous supplie, Monsieur, de faire ordonner aux sentinelles qui sont consignées au bas de la grande colonnade de le laisser entrer pour examiner des effets de soleil dans cette esplanade qui a de l'étendue.

L'Académie a remis à la première assemblée du mois de juillet, pour se consacrer aux nouveaux statuts, la promotion des officiers qui rempliront les places que la mort de M. *Lemoine* laisse vacantes.

Le plan du projet d'escalier, projeté par M. *Brébion*, remplira, si je ne me trompe, vos intentions de grandeur et d'économie.

L'*Adoration des mages* par *Rubens* sera portée cette semaine à Versailles. M. de Mailly recevra aussi son portrait si l'incommodité de M. *Duplessis* n'en a pas retardé l'exécution.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, ce 30 may 1778.

Oⁱ 1925B.

216. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 2 juin 1778.

Le projet, M^r, de rassembler les tableaux du Roy et les principaux morceaux de sculpture qu'il possède dans la galerie du Louvre, projet à l'exécution duquel je compte faire travailler sans plus de délai l'année prochaine, m'obligeoit de songer d'avance à qui confier la garde de cette précieuse collection. M. *Robert* m'ayant paru réunir toutes les qualités nécessaires pour une pareille place, il y a déjà du temps que je l'ai proposé à S. M. qui l'a accepté; c'étoit au 11 mars 1777. J'avois dans le même temps pris les ordres du Roy pour appliquer à cet employ le logement que l'état de M. *Lemoigne* paroissoit devoir faire vacquer dans peu. Cet événement venant d'avoir lieu, je ne crois pas devoir différer davantage de vous faire part de l'une et de l'autre de ces dispositions que S. M. a jugé à propos de confirmer, et en conséquence desquelles je viens d'écrire à M. *Robert* pour luy annoncer cette double grâce.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1132ⁿ, p. 464, copie.

217. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — A l'arrivée du bois de cert^s, j'ay fait avertir M. *Bachelier*, qui a été chargé de peindre ces imitations depuis la mort de M. *Oudry*. Il est en plein travail, et il m'a promis de me remettre le tableau samedy prochain. Je le porterai à Versailles après l'assemblée.

Le *Rubens* a dû partir ce matin de très bonne heure. M. *Jaurat* est prévenu que ce tableau ne doit point être placé dans la pièce où seront les *Le Sueur*, dont l'arrangement est fait.

Le s^r *Papillon* m'a apporté le *Titien* de M. *Chapuis*, de Genève; outre que cette teste est trop petite pour figurer dans

la galerie, elle est toute repeinte. Le s^r Papillon est convenu que M. de la Tour, qui l'a vu par occasion, luy avoit dit la même chose ; en sorte qu'il projette d'épargner à son ami les désagrémens d'apprendre qu'un tableau dont il demande 24.000 liv. est à zéro pour des yeux connoisseurs. Il vous supplie, Monsieur, de me donner d'autres raisons du refus que la pièce d'étendue du morceau, dans le cas où vous auriez une réponse à donner à M. Chappuis.

Si l'on vous parle, M. le comte, d'un *Porbus* et de paysages de *Rods*, ordonnés à votre Suisse de se munir de sa canne ; le possesseur ou logeur m'est connu.

Samedi, le *Thésée* sera porté à Choisy et placé. Je crois pouvoir suspendre l'inscription, puisqu'il paroît qu'un voyage dont on avoit parlé n'aura pas lieu ; au reste, il y a assés de tems pour que je puisse recevoir vos ordres, si je me trompois.

L'on attend icy avec bien de l'impatience la distribution d'une aussi riche dépouille que celle de M. *Lemoigne* ; je ne sçais plus que dire sur le logement.

Je suis, etc.

PIERRE,

Paris, 3 juin 1778.

P.-S. — Ma lettre écrite, j'ay vu la journée de M. *Bachelier*. Le tableau est ébauché ; ainsy j'espère qu'il ne me manquera pas de parole. Il m'a dit qu'il avoit toujours reçu l'ordre d'envoyer au jardin du Roy ces sortes de bizarreries de la nature ; que, si l'usage étoit changé, le commissionnaire pourroit venir dimanche matin. Ensuite que, lorsque le tableau avoit été présenté au Roy, on luy avoit rendu son tableau qui luy étoit payé sur la cassette, c'est-à-dire en présentant son tableau qu'il laisse en recevant son payement. Si vous n'avez rien décidé de nouveau relativement à cette ancienne marche, il y auroit un avantage à laisser le présent, tel qu'il a subsisté ; 1^o il n'y aura pas un mémoire de plus dans les Bâtimens, 2^o M. *Bachelier* seroit payé content et ce seroit peut-être ne pas courir le désagrément de luy devoir aussy longtems cet ouvrage que tous ceux qu'il a faits.

M. Chappuis n'ayant pas écrit à M. le comte, mais le

s^r Papillon, il n'y a pas lieu de répondre au premier, et le s^r Papillon a reçu réponse par M. Pierre lui-même. (*Note de Montucla.*)

O^r 1904, f. 153.

1. Le tableau représente : Une tête de cerf dix cors bizarre, en putréfaction.
V. Engerand, *op. cit.*, p. 8.

218. — PIERRE A D'ANGIVILLER

5 juin 1778.

Monsieur, — M. *Roslin* est arrivé, et compte se rendre demain matin à Versailles pour prendre vos ordres sur la marche qu'il doit tenir au sujet d'une lettre qu'il doit remettre à la Reine, et sur la demande qui luy a été faite du portrait de Sa Majesté.

Demain, tout sera prest pour le transport du quatrième tableau de la galerie de Choisy, où je me rendrai pour en voir le premier effet.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 10 juin 1778.

P.-S. — Une M^{me} Belot, que vous avés connue, Monsieur, sous le nom de Babet chés M. le curé de Riou, est venue avec un fils, actuellement dans l'école gratuite de dessein, où il a remporté un prix. Elle vouloit estre éclaircie sur l'assurance qu'on luy avoit donnée que son fils étoit reçu chés M. La Marque. Je luy ay dit que je pensois que M^{me} du Voisier auroit pû faire présenter un mémoire par le moyen de M. Le Noir, que vous aviés pû promettre une place, lorsqu'il y en auroit de vacantes, que j'auray l'honneur de vous informer du fait, et que je vous prierois de me mander ce qu'il est arrêté à ce sujet.

O^r 1914 (6), p. 159, original.

219. — D'ANGIVILLER A PIERRE

A Versailles, le 10 juin 1778.

La mort de M. *Lemoine*, Monsieur, fait vacquer ainsi que vous le sçavez, une pension de 1.850 liv. et, d'un autre côté, celle de 600 liv. dont jouissoit M. *Natoire* ayant restée vacante depuis sa mort, ces deux sommes réunies en forment une de 2.450 liv., à répartir à divers artistes de l'Académie de peinture. J'ai mis en conséquence cet objet sous les yeux de S. M. qui a bien voulu en faire la répartition suivante, sçavoir :

A M. <i>Jeaurat</i> , comme un des plus anciens officiers de l'Académie une pension de	500 liv.
A M. <i>Allegrain</i>	500 liv.
en augmentation de la pension dont il jouit déjà..	
A M. <i>Bachelier</i> celle de.....	500 liv.
A M. <i>Vernet</i> , en augmentation des 500 liv. qui lui ont été accordés il y a quelque tems.....	400 liv.
Enfin à M. <i>Le Prince</i> , une pension de.....	500 liv.

Ces sommes forment celle de 2.400 liv., à 50 liv. près ; mais, à la première occasion, je les rendrai à l'Académie, mon intention étant bien plutôt d'augmenter que de diminuer le montant des grâces de S. M. envers elle.

A l'égard du logement de feu M. *Lemoine* aux galeries du Louvre, S. M. a bien voulu en disposer en faveur de M. *Robert*, à qui des considérations particulières que vous connoissez, l'avoient déjà fait promettre.

Comme M. *Lemoine* enfin jouissoit au vieux Louvre d'un atelier, devenu vacant par sa mort, je l'accorde à M. *Mouchy*, dont l'atelier passera à M. *Monnot*, sous la condition de le remettre lorsque le service de la restauration du pavillon occupé par M. *Watelet* sera finie, parce qu'alors il jouira de celui que le service a encombré.

Au reste, ces dernières dispositions d'atelier ne peuvent avoir leur exécution qu'après l'achèvement des trois mor-

ceux pour le service du Roy, que la maladie de M. *Lemoine* l'a obligé de laisser imparfaits, et que sa famille se propose de faire finir par M. *D'Huez*. Je souhaite à cet égard que vous voyiés à quel point ils sont avancés, afin de concerter avec M. *D'Huez* un tems honnête pour les mettre en état d'être livrés. Je compte qu'élève de M. *Lemoine*, il regardera comme un devoir envers lui de se hâter d'achever ces ouvrages.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1925B.

220. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 11 juillet 1778.

Nous avons vu, ensemble, M^r, quatre desseins de M. *Bellengé*, propres à servir à la fabrication de tapis de la Savonnerie, et vous vous rappelés sans doute, que des quatre, il y en a trois, et surtout deux, qui m'ont paru très agréables; comme je sçais d'ailleurs que la manufacture de la Savonnerie est au moment actuel dans une grande disette de tableaux, je saisis avec plaisir cette occasion de charger M. *Bellengé* de quelque ouvrage. Vous pouvés donc luy dire que mon intention est qu'il exécute deux tableaux d'après les desseins marqués +... pour le service de cette manufacture. Je souhaite aussi qu'il fasse quelques desseins dans un autre genre que je verrai avec vous, et d'après lesquels, s'ils me plaisent autant que ceux de ceux-ci, je le chargerai de faire encore une couple de tableaux.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1133^e, p. 20, copie.

221. — PIERRE A MONTUCLA

21 juillet 1778.

Voicy, Monsieur, ce que j'ai broché et *currente calamo*; je vous assure, l'on n'arrêtera jamais l'indécence des demandes si l'on ne s'explique pas de façon à ne laisser aucun point d'où l'on puisse partir pour revenir à la charge; la marque 1 débar-

rasse M. le comte des avances qu'il a pu faire lorsqu'il fut surpris; la marque 2 rabat le *pathos* visible dans la description des sueurs, veilles, peines et autres *coglioneries* des artistes déraisonnables; à les entendre les autres sont des ouvrages en sifflant.

Au reste, après le beau parallèle de Louis XIV et de M. de La Tour, on peut s'attendre à tout; si encore tout cela ne sentoit que les petites maisons, on plaindroit ces pauvres humains; mais nous n'y sommes pas; ces M^{rs} ne se placent si haut que par la plus sordide cupidité. Il sera bon de mettre en bon françois le canevas cy-joint; mais y changer la moindre chose quant au fond, c'est s'exposer aux nasardes.

Bien des remerciemens pour la glace, agrées mes sincères complimens, et les avances de mon tendre respect pour M^{me} Montucla.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^r 1915 (1), p. 199.

222. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 27 juillet 1778.

Quoique l'édit de 1776 ne puisse présenter, Monsieur, aucun doute sur les facultés que les articles 34 et 35 du titre 2 de cet édit confèrent aux officiers y indiqués pour former et arrêter le réglemeut des mémoires de peinture, sculpture et gravure, j'ay cru devoir déférer au Roy la question qui a paru prête à naître sur la préséance entre les appelés à cette commission particulière. Sa Majesté a écarté cette question par la déclaration précise de l'égalité qu'elle admet et qu'elle veut conserver entre tous les coopérateurs au travail dans celle en question. Elle m'a ordonné de faire exécuter purement et simplement des dispositions qui s'expliquent nettement par elles-mêmes. Je viens d'en informer Messieurs les intendans par une lettre dont je joins icy la copie pour vous faire connaître également les intentions de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1172^e, p. 494, copie.

223. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 6 aoust 1778.

M. l'abbé de Rochon, M^r, m'a proposé quelques idées relatives à la manière d'éclairer la galerie projetée des tableaux du Roy ; comme j'ai une grande confiance dans les lumières de ce physicien et opticien distingué, je désire en faire l'essay dans une petite partie de la galerie. Vous me ferés en conséquence plaisir de concerter avec M. *Soufflot*, à qui j'écris sur le même objet, les moyens de mettre M. l'abbé de Rochon à portée de faire cette expérience, qui exigera qu'on fasse dans la galerie un retranchement pour en séparer une travée composée de deux croisées, l'une au midi, l'autre au nord, de manière qu'elle ne reçoive point de jour des autres croisées. Je charge du reste M. *Soufflot* de luy procurer les diverses choses qui luy seront nécessaires pour cette expérience. Vous me ferés plaisir de me prévenir du temps où elle sera prête, parce que je profiterois du premier moment où je pourroi me rendre à Paris, pour en être témoin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O¹¹³³* p. 87 bis, copie.

224. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 aoust 1778.

Je conçois, M^r, que, dépositaire d'un objet aussi considérable que celui des desseins achetés pour le Roy à la vente de M. *Mariette*, vous devés désirer d'en être débarrassé et d'en recevoir votre décharge. J'entre à cet égard tout à fait dans votre manière de penser, et, pour cet effet, j'adresse à M. *Cochin*, qui doit en être désormais le dépositaire comme garde des desseins du Roy, l'état des objets acquis à cette vente, afin que, de concert avec vous, il en fasse le récolement, qu'il les fasse transporter au cabinet des desseins de Sa Majesté,

et vous en donne sa décharge que je viserai pour plus grande authenticité.

Vous vous rappellerés qu'il y a quelques petits articles dont je vous chargeai de faire l'acquisition pour moy personnellement. Il ne faudra pas les comprendre dans l'état ci-dessus, mais les mettre à part pour m'être remis avec la note de ce qu'ils ont coûté, qui est, je crois, une bagatelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1133^e, p. 151, copie.

225. — NOTES DE PIERRE

29 août 1778.

M. La Marque, maître de la pension des élèves protégés, attend le quartier de l'école qui est échu au 1^{er} juillet, 1.568 liv.

Les héritiers de feu M. *Lemoine* sont en état de remettre un portrait en buste et en marbre du feu Roy. M^{me} la comtesse de Brionne l'avoit obtenu pour le faire placer aux écuries.

Le s^r *Pérignon*, peintre du Roy, supplie M. le Directeur général de luy permettre de s'absenter pendant huit mois, afin de remplir les engagemens qu'il a pris dans quelques entreprises.

MM. les sculpteurs demandent les marbres des quatre figures dont ils sont chargés. M. *Caffieri*, entre autres, a fini son modèle depuis deux mois.

M. *Cochin* a reçu les desseins achetés à la vente de feu M. *Mariette* pour le compte du Roy, et en a donné décharge au premier peintre, le 27 du présent mois.

Le s^r *Hacquin* a signé, aujourd'huy 29, l'état des tableaux acquis pour le compte du Roy dans différentes ventes qui sont désignées en l'état cy-joint.

O^t 1915 (1), p. 228.

226. — NOTE DE PIERRE

1^{er} septembre 1778.Copie de l'*Amour*.

Il a été impossible de trouver un beau plâtre de l'*Amour*. Ceux qui se vendent actuellement sont contre-moulés, le beau creux fait chés M. *Boucharдон*, et qui avoit été acquis par le s^r *Berthelemy*, mouleur, a été brûlé chés ce dernier, lors du dernier grand incendie de la foire Saint-Germain.

M. *Mouchy* estime qu'il seroit très utile de faire un nouveau creux sur le marbre; il répond du s^r Pomel, mouleur, que l'on se ressouvient d'avoir entendu louer par feu M. *Coustou*, comme un homme auquel on pouvoit confier les exécutions les plus délicates. Au reste, l'on peut s'assurer de l'approbation de plusieurs autres membres de l'Académie.

M. *Mouchy* ajoute qu'il seroit plus sûr de faire exécuter la copie d'après un beau plâtre parce que, malgré les plus grandes précautions, il peut arriver qu'un éclat du marbre de la copie que l'on travaillera, soit capable de briser quelques parties délicates de l'original; enfin, qu'il seroit prudent de ne pas faire porter de côté et d'autre un morceau aussi précieux qui a beaucoup de parties en l'air; que le voyage de Choisy à la galerie seroit suffisant.

Toutes ces raisons sont excellentes et demandent d'être très pesées; mais, encore une fois, il est bon de consulter sur le s^r Pomel quant au prix.

La modicité du prix demandé par M. *Pajou* a été occasionnée par l'idée qui le préoccupoit du désir d'une copie de trois pieds, et, quoyqu'on luy parlât de l'original de Choisy, il marchoit toujours suivant sa première pensée, qu'il n'étoit question que d'une petite figure à placer dans un cabinet sur quelque table ou encoignure.

M. *Mouchy* assure ne pouvoir faire la copie à moins de 6000 liv., et il assure en même temps qu'aucun de ses confrères ne la feroit à moins de 10.000 liv.; l'on s'est assuré d'une façon détournée du fait. M. *Mouchy* demande même le

secret sur le prix, afin de ne pas être regardé comme un gâtemétier, parce qu'une pareille copie lui plaisant beaucoup, par l'étude et le fruit qu'il compte en tirer, il ne voudroit pas s'exposer d'ailleurs à des plaintes de la part de ses confrères. On lui a fait un décompte de journées de compagnons à 6 liv. par jour, les mois comptés sur le pied de trente jours, et on lui a démontré qu'à 4.000 liv. il lui restoit près de 2.000 liv. pour lui.

Mais tout cela ne va pas ainsi; aujourd'hui la manière d'opérer est toute changée.

Oⁱ 1915 (1), p. 234.

227. — PIERRE A D'ANGIVILLER

1^{er} septembre 1778.

Monsieur, — Un jeune homme nommé *Noël*, que feu *M. Silvestre* a mis dans les arts, et qui avoit fait, dans un voyage à la Californie, plusieurs desseins avec esprit et vérité, est sur le point de partir pour l'Espagne. *M. Cochin*, qui le connoissoit pour une teste un peu légère, s'étoit emparé des desseins, comme une ressource dans l'occasion. Ce jeune homme n'a pas plus d'argent qu'il ne luy en faut; de plus, *M. Cochin* pense que ses desseins ne figureroient pas mal dans la collection du Roy, parce qu'outre leur mérite du côté de l'art, le costume vrai du pays peut être intéressant, à quoy il faut ajouter que le portefeuille entier sera assés payé avec douze louis.

Si vous jugés à propos de les prendre, *M. le comte*, je vous prie de me faire envoyer le payement le plus promptement possible, parce que le départ du jeune homme est sous deux ou trois jours. Si, au contraire, vous n'en croyés pas l'acquisition nécessaire, de me renvoyer le portefeuille par le commissionnaire.

J'ai fait une erreur en mettant le s^r de *Saint-Ours* au nombre des pensionnaires de *M. Lamarque*, c'est un nommé *Oyer*, de Lausanne, qui est un des élèves protégés, mais Lausanne et Genève se sont confondus dans ma teste.

Je prends, tout en cheminant, des informations sur le s^r Pomel, le mouleur ; dans le nombre des questions, l'un d'entre eux m'a dit que le s^r Pomel étoit un *Pigal* dans son état.

Je n'ay point parlé dans mon 'compte rendu des ordonnances pour les élèves qui doivent aller à Rome, parce qu'elles me sont ordinairement envoyées avec les brevets.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^r 1915 (1), p. 235, original.

228. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 1^{er} septembre 1778.

J'avois déjà reçu, Monsieur, de M. *Cochin*, une lettre concernant les desseins du jeune s^r *Noël*, et je luy répondis hier en luy marquant que je croyois à propos de profiter de l'occasion de prendre pour le Roy ces desseins, qui, par le costume et les événemens littéraires auxquels ils ont trait, méritent d'être conservés, ainsi que par le talent du jeune artiste qui en est l'auteur. Je l'ai chargé de remettre au s^r *Noël* les 12 louis, à quoi M. Montucla a ajouté en apostille qu'il les lui rembourseroit dans le courant de la semaine, sauf à poursuivre son remboursement auprès de moy. Vous pouvés donc voir M. *Cochin* et arranger cela avec luy, et si, par quelque circonstance, cette avance luy étoit incommode, je vous prie de luy remettre, ou au s^r *Noël*, cette petite somme que M. Montucla vous rendra avant votre départ, devant aller demain ou après demain à Paris.

Je signe les brevets d'envoy à Rome, et vous les recevrés demain ; à mon premier travail sur les fonds, j'ordonnerai les gratifications de voyage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1133^e, p. 180, copie.

229. — NOTE DE PIERRE

7 septembre 1778.

Les marbres sont arrivés chés MM. les sculpteurs. M. *Berruer*, et sans doute les autres, demandent que l'on ordonne aux charpentiers du Roy de poser les blocs sur les selles ; c'est l'usage. Mais M. *Berruer* n'a qu'une selle qui n'est pas sûre ; l'usage est encore que les Bâtimens en fournissent de neuves ; mais on en trouvera dans la salle des Antiques, qui viennent de feu M. *Coustou*, ou on en trouvera chés feu M. *Le Moine*.

Il n'y a pas d'inconvénient à envoyer un ordre à M. *Pajou* d'en délivrer une de la salle des Antiques à M. *Berruer*.

Les autres MM. n'en demandent point. Plus, M. *Pierre* désire un moment pour donner à M. le comte quelques éclaircissements sur son compte.

O^t 1915 (1), 249.

230. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le s^r Dupré m'a dit ce matin qu'il s'étoit transporté hier à Choisy avec M. Taboureux, que toutes les mesures étoient prises pour le châssis de la figure de l'*Amour* ; que l'on se serviroit d'un traîneau très bon, qui est dans la salle des Antiques, et que la figure arriveroit dans la dite salle jeudi ou vendredy au plus tard de la semaine prochaine.

Les blocs pour les quatre figures commenceront à être placés demain chés MM. les sculpteurs ; j'ay fait entendre à M. *Berruer* de se servir de la meilleure des selles, afin de ne pas perdre un tems précieux en attendant que le charpentier eût fait celle d'usage. Il est convenu ainsi. Voilà une affaire, où pour parler plus juste, une misère terminée, et dont je ne vous importunerai plus.

M. *Pajou* va commencer son modèle ; tout, jusqu'à son mannequin drapé, est prêt ; pour terminer, j'ai vu MM. les sculpteurs. J'ay vû que M. *Pajou* faisoit enlever les gravats qui étoient à sa porte, ce qui m'a conduit chés MM. *Berruer*,

Bridan et *Monot*, afin de les prévenir sur votre intention à cet égard.

M. *Durameau*, qui a été malade, est mieux, mais encore bien faible et bien pâle. Il projette des changemens dans son grand tableau qui réussiront parfaitement, si je ne me trompe. MM. *Renou* et *Beaufort* m'ont fait voir les esquisses de leurs tableaux; l'idée générale m'a paru belle, et je suis entré dans quelques détails qu'ils ont goûtés.

Les trois châssis pour les copies de la galerie de Rubens ont été livrés lundi dernier; en conséquence, j'ay écrit ce matin à M. *Brenet* pour qu'il se concerte avec M. *Durameau* et *Lépicie* pour faire faire les toiles, et par ce même marchand de couleurs, afin d'éviter l'importunité d'avoir à faire à trois personnes différentes qui viendroient à toutes heures; de plus, qu'ils s'adressassent à M. *Brebion* pour se faire ouvrir pendant mon absence.

M. *Durameau* m'a averti que les élèves de M. *Lamarque* ne payoient ni le bois pendant l'hiver, ni le modèle; que, vû l'inexactitude de ses élèves, il avoit pris le parti de toujours avancer l'argent, afin de ne pas laisser d'excuses au manque d'assiduité et de ne pas interrompre son modèle. J'estime, M. le comte, qu'il suffiroit de m'adresser une lettre sur ce sujet; je la ferai connoître à M. *Lamarque*, qui seroit autorisé à parler aux parens de ces élèves. M. *Durameau* a déjà avancé plus de 600 liv. à trois ateliers; ce seroit 1.800 liv. de plus sur votre plan de dépense.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 8 septembre 1778.

Or 1915 (1), p. 258, original.

231. — D'ANGIVILLER A PIERRE

De Versailles, 8 septembre 1778.

Vous jugerés aisément, Monsieur, par la lecture de la lettre de M. *Pajou* que je joins icy, tout ce qu'elle peut inspirer de mécontentement; cependant je n'ay pas voulu

lui répondre définitivement, avant d'avoir encore une fois recueilli votre sentiment sur cette désagréable affaire. Je vais en conséquence vous en retracer les faits :

Les ouvrages de M. *Pajou* étoient livrés pour le mariage du Roy en 1770, et, à cette époque, il avoit reçu en deniers très effectifs 41.900 liv. ; à quelques temps de là, la production de son mémoire fit connaître l'effrayante prétention d'un prix total de 155.629 l. 4 s. Ce mémoire fut soumis, comme il devoit naturellement l'être alors, à M. *Gabriel*, qui s'en fit l'objet profond et réfléchi dans le sens véritablement propre à des travaux dans lesquels il y a plus à récompenser le génie que la main d'œuvre : la preuve en existe dans les détails qu'il soumit à M. l'abbé Terray, mon prédécesseur, qui, en conséquence, dans son travail du 12 août 1774, fixa l'arresté du mémoire à 83.420 liv. : à peine j'étois chargé du département que M. *Pajou* me présenta et ses prétentions et ses plaintes. Mon premier soin fut, en prenant provisoirement les choses dans l'état où je les trouvois, de procurer des secours importants à M. *Pajou*, et, sur ce point j'ai fait plus que les circonstances ne m'avoient permis de l'espérer : en un mot 3 à 4.000 livres au plus feront actuellement la solde du réglemeut formé. C'est contre celui-cy que M. *Pajou* forme des plaintes vives que vous trouverez dans sa lettre, en affectant de les ramener toutes sur M. *Gabriel*, et en demandant un nouvel examen par des artistes notables, sculpteurs de l'Académie ; mais ignore-t-il ou récuse-t-il que j'aie prévenu ses désirs, et que, par votre canal, Monsieur, j'aie recueilli le sentiment de ses pairs assemblés chés vous. L'estimable *Coustou* en étoit, et je me rappelle très bien que, dans le compte que vous m'avez rendu chés moi à Paris, verbalement, vous m'avez dit qu'on avoit pensé unanimement que le réglemeut à 83.000 et quelques cents livres, pouvoit subsister parce qu'il donnoit le terme moyen entre 80 et 86.000 liv. qui pourroient être allouées par un jugement rigoureux ; ce fut ce qui me détermina à laisser les choses dans leur état, en me réservant intérieurement le projet de gratifier M. *Pajou* d'un millier d'écus.

Je ne vous dissimule pas que le ton de ses plaintes affaiblit beaucoup mes premières vûes. Je ne prête point à l'idée que

le plus habile compagnon aie pû, pendant une suite de tems, mériter ni exiger 48 et 50 liv. par jour. Il est très certain que, dans les combinaisons qui ont produit l'arresté, on a d'un costé laissé à M. *Pajou* tout le bénéfice qu'un entrepreneur peut prétendre sur ses avances, en payement de matières et d'ouvriers, et d'un autre côté on luy a alloué 25.000 liv. pour honoraires propres à la partie de génie; et, comme il est incontestable que tout ce travail n'a pas consommé deux années, il est donc bien évident qu'en 20 ou 22 mois M. *Pajou* a bénéficié de 25.000 liv. vis à vis du Roy seul, tandis que son atelier lui produisoit encore d'autres ressources. Si votre sentiment ne s'accordoit point avec le mien, vous m'en donneriez sûrement des raisons, que je pourrais admettre: l'une ou l'autre position me fait désirer vivement votre réponse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1171ⁿ, p. 759, copie.

1. Il s'agit de la décoration du Théâtre français, commandée à *Pajou* en 1768.

232. — NOTES DE PIERRE

11 septembre 1778.

Le premier peintre a été chés M. *Lemoyne*, et n'ayant trouvé que l'architecte, il lui a dit qu'il étoit chargé de terminer l'affaire du buste de *Rousseau*¹, parce que M. le directeur général ne pouvoit pas venir à Paris; que luy, premier peintre, avoit saisi l'occasion de faire leur cour des offres décentes dont ils l'avoient chargé. Il a proposé le payement sur le champ, et on l'a refusé, d'autant que les partages ne devant avoir lieu que dans un mois au plus tôt, il étoit très égal que l'argent restât dans une armoire ou entre les mains de M. le Directeur général.

M. Jollain, marchand de tableaux, est venu ce matin annoncer la vente des curiosités de feu M. l'abbé Terray pour ce printems, et prévenir que le manuscrit du catalogue seroit clos cette semaine.

L'on estime qu'en se décidant promptement l'on pourroit

placer le buste de *Rousseau* dans cette vente, et surtout le mettre sur le catalogue. Quoiqu'il soit à présumer qu'il y aura de la perte, cependant il paroîtroit plus convenable de la supporter, si elle n'étoit pas forte, que de garder un effet qui ne sera peut-être pas aussi piquant par la suite, et lors que la circonstance de la perte présente sera affaiblie.

D'où l'on pourroit étendre les mêmes réflexions sur plusieurs des objets acquis de l'inventaire de feu M. Mariette pour le compte de M. le Directeur général ; car, excepté la feuille des desseins de M. *Bouchardon*, et le manuscrit de M. de Félibien sur les maisons royales, la duchesse de Bilbao et autres figureroient mieux dans un recueil d'estampes comme singularité, et comme monument d'un costume dans les fêtes, que dans une bibliothèque particulière ; au reste ce sont des idées.

O^r 1915 (1), p. 252.

1. Il s'agit d'un buste de *J.-J. Rousseau* par *J.-B. Lemoyne*, qui porte dans le catalogue de la collection de l'abbé Terray le n^o 18.

233. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 11 septembre 1778.

Je ne vois rien, Monsieur de plus opportun pour se débarrasser, quoique avec perte, du buste de *J.-J. Rousseau* que de le glisser dans la vente de curiosités de M. l'abbé Terray.

Je vous donne donc à cet égard tout pouvoir d'arranger cela avec M. Jollain, puisque le catalogue n'est pas imprimé. Je causerai au surplus demain avec vous sur cet objet, ainsi que sur quelqu'autre de votre lettre, car je présume que vous viendrés ici, M. *Weyler* vous ayant prévenu que je luy donnois une séance pour mon portrait.

Je joins ici une lettre de M. de Besance, maître des requêtes, qui m'annonce un tableau d'un maître que je ne connois guère et qui probablement ne mérite guère d'être connu ; vous pouvés le voir avant votre départ et me mettre en état de répondre à M. de Besance.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1133^a, p. 214, copie.

234. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — On a oublié d'envoyer au s^r Lamarque, maître de pension, l'état de la dépense que vous entendés être faite dans la nouvelle école; cet état doit être signé afin de servir de titre conjointement avec la lettre qu'il reçut hier. M. Lamarque a été très touché de votre bonté au sujet de la gratification en forme de dédommagement pour ses avances. Il remercie sincèrement; mais, comme le Roy n'admet pas des hommages de ce genre, j'ai pensé qu'en accordant 400 liv. vous rempliriez vos vues et vous dédommageriez en même tems M. Lamarque de la dépense qu'il a faite par sentiment pour l'élève *Hoyer*, qui s'est trouvé sans ressource depuis la mort de M. le prince de Conti. L'excellence du caractère de ce jeune élève n'avoit pas permis à M. de Lamarque de l'abandonner.

Les douze élèves seront installés lundi prochain. Le choix du sculpteur capable de former deux élèves n'est pas difficile, d'autant que, pour assurer mon jugement, j'avois pris le party de demander à plusieurs artistes : « où mettriés vous votre fils; si vous ne pouviés pas le former dans la sculpture chez vous ».

Les voix se sont réunies en faveur de M. *Mouchy*, parce qu'il n'a point de manière et qu'il consulte la nature; les artistes peintres pensent de même. Mais ce vœu général fait naître une difficulté des quatre élèves sculpteurs. Deux sont chez M. *Pajou*, un chez M. *Berruer* et le quatrième nommé *Fortin*, est chez M. *Lecomte*, son oncle; il est bien vray qu'il a été présenté, mais aussy son consentement n'a pas été trop positif, dans le tems; au reste, un mot de votre main emportera sans doute la balance.

J'ay fait transporter ce matin dans votre hôtel les caisses et ballots qui sont arrivés de Rome; précédemment les élèves envoyoient de pareilles épreuves, elles n'étoient soumises qu'aux caprices d'un seul homme qui renvoyoit son avis, suivant ses amitiés ou ses humeurs. Ne seroit-ce pas plus convenable et plus utile pour les élèves de faire juger par l'Académie de peinture la partie qui est de son ressort, et par celle d'architecture les essais des élèves architectes; des résu-

més bien faits des différens avis seroient au moins exempts de la partialité passée.

M. *Descine*, qui a remporté le premier prix d'architecture, vous supplie, M. le comte, de donner des ordres pour l'expédition de son brevet et de sa gratification ; la saison s'avance, et il part seul.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 12 septembre 1778.

O^r 1914 (5), p. 344, original.

235. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 septembre 1778.

J'ai reçu, Mr, la lettre dans laquelle vous me faites part de l'état dans lequel vous avés trouvé divers ouvrages ordonnés par le Roy, tant en peinture qu'en sculpture. J'espère que les observations que vous avés faites à quelques-uns contribueront beaucoup à leur succès.

J'apprends que les élèves en pension chés M. Lamarque ne payent ni le bois pendant l'hiver, ni les frais de modèle chés M. *Durameau*, en sorte qu'il est en avance à cet égard d'environ 600 liv. Je suis étonné de cette inexactitude de la part des parens de ces élèves ; je n'ai point entendu mettre ces frais au compte du Roy, et les parens de ces jeunes gens, affranchis du fardeau de la nourriture et des payemens de maîtres pour l'instruction de leurs enfans, ont mauvaise grâce à ne pas être exacts sur ces menus frais. Il est donc à propos que vous voyiés M. Lamarque à ce sujet et que vous luy disiés que je l'autorise à parler aux parens de ces élèves, et qu'ils soyent exacts dorénavant à payer chaque mois leur contingent. Il peut leur dire que je renverrai de la pension les jeunes gens dont les parens auront refusé de payer ces frais.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1133*, p. 226, copie.

236. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 20 septembre 1778.

Je viens, M^r, de recevoir une lettre de M. Cromot qui m'instruit du changement des intentions de Monsieur sur l'article des copies des tableaux de la galerie de *Rubens*. Comme je vous crois en ce moment parti, j'en instruis M. *Brenet*, le premier qui se présente à mon esprit parmi ceux qui doivent travailler à cet ouvrage, afin que, non seulement il n'aille point plus avant, mais qu'il fasse part à ses confrères de ce changement, afin qu'ils en fassent autant. L'intention de Monsieur n'étant donc plus d'avoir des copies, il s'agit de luy donner en échange des tableaux de *Rubens*, des tableaux originaux, ce qui mérite d'être pesé et attentivement combiné. Je vous envoie à cet effet copie de la lettre de M. Cromot, qui exprime les intentions nouvelles du prince, afin que vous y réfléchissiez, et que, tout au milieu des détails champêtres qui vont vous occuper, vous me jetiez quelques idées sur le papier concernant ce que je pourrois faire pour remplir ce que Monsieur désire aujourd'huy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1133^e, p. 244, copie.

237. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Il a été convenu entre M. Hacquin et moy que l'on feroit le châssis du tableau de M. *Vien* plus grand de l'épaisseur de ce que la tringle auroit pû remplir. Ce sera plus propre puisque l'on pourra peindre cette partie de toile ; pour y parvenir ; nous sommes convenus de rentoiler le tableau qui vaut bien cette petite dépense. Lorsque les opérations de M. Hacquin seront faites, il portera le tableau à Versailles.

La figure de l'*Amour*, par *Boucharдон*, est arrivée sur son traîneau sans aucun inconvénient. On la laissera telle qu'elle est

arrivée dans la salle des Antiques, jusqu'à de nouveaux ordres.

M. *Suvéé*, pensionnaire nouvellement arrivé d'Italie, a rapporté de grands tableaux qu'il désireroit faire tendre. Il a cherché un local, mais inutilement, en sorte qu'il s'est résolu de vous prier de luy permettre de les placer dans la grande galerie des plans pour quelque tems.

Si vous jugés à propos, M^r, de luy accorder cette grâce momentanée, je vous prierai de l'en informer par la voie de M. *Bachelier*, parce que je pars pour La Charité.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 22 septembre 1778.

M. le comte n'a pas voulu, et m'a chargé d'écrire à ce sujet à M. *Bachelier*, indiqué pour le motif de ses intentions, ce que j'ai fait. (*Note de Montucla.*)

O^r 1915 (1), p. 270, original.

238. — PIERRE A D'ANGIVILLER

9 novembre 1778.

Monsieur, — J'eus l'honneur de vous adresser une note sur M. Lamarque qui se trouve dans le cas d'un paiement.

M. *Lagrenée* le jeune m'a parlé d'un plafond de vingt-quatre pieds dont il est chargé, et du désir qu'il auroit de le faire dans la galerie des plans. Je me suis bien chargé de vous présenter sa requête, mais en le prévenant que je n'espérois pas obtenir un *bon* parce que vous l'aviés refusé pour un dépôt momentané de tableaux.

Le grand *van Tulden* est achevé; mais j'ai dit à M. Hacquin de le laisser sous le papier, jusqu'à ce que vous puissés le voir, afin de ne pas retomber dans le cas du *Raphaël* qui avoit été découvert trop promptement.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^r 1915 (1), p. 282, original.

La note a été donnée à M. Cuvillier, M. le comte n'a pas voulu qu'on travaillât dans la galerie, mais il a permis à

M. Lagrenée de faire son plafond dans le retranchement fait dans le salon de l'exposition. Il a eu même des raisons de ne le permettre que verbalement. (*Note de Montucla.*)

239. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 9 novembre 1778.

Je reçois, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites, entr'autres, part de la délibération de l'Académie de peinture relativement au mémoire que le s^r *Laglaise* a envoyé par l'entremise du s^r Aujolest Pagez, chargé de la procuration, concernant l'établissement d'une école gratuite de dessein dans la ville de Bayonne. L'Académie a eu raison de ne voir en cela qu'une proposition anticipée et qui n'est point présentée de la manière dont il convient, c'est ce que j'ai déjà marqué au s^r Aujolest Pagez, il y a plusieurs mois; il faut donc attendre que ce projet ait plus de maturité, et que le s^r *Laglaise* se soit adressé directement à moi ainsi qu'à l'Académie, avec les renseignements et les témoignages nécessaires pour constater, tant sa capacité, que le désir des officiers municipaux de la ville de Bayonne d'y voir former un établissement qui dans le fond peut être fort utile dans une ville florissante comme celle-là par le commerce.

Je viens d'écrire à M. *Brébion* pour qu'il fasse élever sur sa selle le bloc de marbre amené à la porte de M. *Pajou*, et destiné à la figure dont il est chargé pour le Roi.

Comme je connois la situation de M. *Cafferi*, je me prêterai encore à luy accorder un acompte, quoi qu'il vienne presque d'en recevoir un, et que ses confrères n'ayant encore rien touché; il lui sera incessamment ordonné.

La nouvelle du délit commis dans les jardins de Marly n'est que trop vraie. Il y a eu cinq statues renversées et cinq mutilées dans leurs parties principales ou accessoires. Heureusement, les premières sont la plupart des figures déjà anciennement fort maltraitées et restaurées. Vous pouvés juger que je ferai tout mon possible pour parvenir à la découverte des scélérats capables d'une action si gratuitement méchante.

Le s^r *Siglsbert*, qui est sans doute le même que l'artiste que

vous nommez *Sigisbert Adam*, s'est présenté à moi pour succéder au s^r *Cazanna* dans la restauration des figures des jardins de Versailles et de Marly; mais, indépendamment de ce que je n'avois aucune connoissance des talens du s^r *Sigisbert*, il y a longtems que j'avois destiné cette restauration au s^r *Boucher*, dont je vous ai montré des ouvrages; mais mon intention est de mettre cet entretien sur un pied différent, car il me paroît excessif que, pour quarante ou cinquante tant doigts que nez, ou autres petites parties semblables à remettre, on donnât au s^r *Cazanna*, 4.000 liv. par an; encore ces parties mutilées étoient-elles le plus souvent fort malproprement raccommodées; il faudra donc que, d'après un examen général de cet objet, vous me proposiez un prix plus convenable à la nature du travail.

Au reste, le s^r *Sigisbert* paroît, tant parce qu'il vous a dit que parce qu'il me marque dans sa lettre ci-jointe, avoir pour le nettoïement des figures de marbre des procédés meilleurs que ceux qu'on a employés jusqu'ici et qui me paroissent devoir en effet peu à peu détruire toute la finesse du travail d'une statue. Il faudroit donc voir ce qu'on en pourroit tirer, et comme le nettoïement des figures fait un objet particulier d'entretien, je préférerois sans difficulté d'en charger un homme de l'art à le laisser entre les mains de tout autre.

Je suis, M^r, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Le Roi m'a chargé de lui faire faire un tableau d'un cerf pris sur le toit d'une maison. Je comptois en conférer avec vous, mais j'ai appris que vous aviez été incommodé. Ce tableau peut être capital et nous en causerons. N'en parlés à personne.

J'espère que vous êtes mieux; je compte aller à Paris mercredi ou jeudi; mais je ne pourrai vous voir; vous connoissés la fidélité de mes sentiments, etc.

O^r 1925B.

240. — NOTE DE PIERRE

Le s^r *Duflos*, élève sage et avancé, après avoir donné des inquiétudes par son relâchement et ses absences est parti pour

aller joindre le régiment dans lequel il s'étoit engagé. Ses parents sont déterminés à luy donner tout le tems de faire pénitence, aussi M. *Taraval*, qui est surnuméraire, peut entrer à sa place.

M. le Directeur général voudra bien envoyer ses ordres avant qu'il soit installé.

22 novembre 1778.

O^r 1915 (1), p. 297.

241. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 10 novembre 1778.

Je suis étonné, M^r, d'apprendre par la voix publique une affaire qui intéresse vivement l'honneur de l'Académie, en attaquant celui d'un de ses membres d'une manière infiniment grave. La manière même dont j'ai appris cette affaire m'a effrayé plus pour les suites que je ne le suis maintenant ; car on m'avait assuré qu'il y avoit déjà des plaintes en justice. Je sens, M^r, quels ont été les motifs qui vous ont engagé à ne pas me rendre compte de cette affaire. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que je devois en être le premier instruit puisque c'est moy qui suis placé par S. M. à la tête d'un corps dont elle est le chef, pour la représenter. Vous devés sentir, M^r, combien il m'importe d'être instruit de tout ce qui y arrive pour luy en rendre compte ; c'est vous qui me représentés en mon absence, et c'est sur vous que je dois m'en reposer ; vous sentés sûrement comme moy combien le fait dont il est question est grave, car, sans juger du fait par luy-même, il suffit que l'honneur d'un membre de l'Académie soit suspect et que sa délicatesse soit compromise pour qu'il ne puisse rester dans un corps dont le Roy a bien voulu être chef. Il tient à l'honneur de son Académie, et le respect que l'on doit à des hommes qui honorent la nation par leurs talens et par leurs vertus ne permet pas d'affliger leur juste délicatesse en conservant un confrère qui resteroit seulement souillé d'un soupçon. Je vous prie donc, M^r, d'assembler extraordinairement l'Académie pour examiner cette affaire, et ne pas

suspendre un jugement que je serai obligé de porter à la décision du Roy, à moins qu'il n'y eût des preuves de la dernière évidence qui effaçassent toute espèce de louche, et que l'Académie elle-même fût unanimement garante de la pureté et de la délicatesse de la conduite de cet artiste.

Vous voudrés bien signifier à celui qui a si grièvement manqué à l'Académie et à luy-même que Sa Majesté luy retire l'atelier dont il jouissoit dans son palais, et vous [vous] en ferés remettre les clefs que vous luy ferés demander. Vous pourrés avoir recours à la puissance du lieu s'il en est besoin ; il est toujours bon de l'en prévenir.

Vous connoissez, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1133^a, p. 396, copie.

242. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — L'Académie a reçu aujourd'hui M. *Boizot*, sur une figure en marbre qui représente *Mélagre*¹ et qui lui avoit été ordonnée. Il a remercié, sans toutefois prêter serment ny prendre séance, parce qu'il doit attendre la confirmation qui peut arriver avant la première assemblée dans huit jours.

Ensuite il a été question du s^r *Carlème*² ; sur l'exposé de la dénonciation son expulsion devoit être décidée ; mais, après avoir débattu l'affaire, la Compagnie s'est contentée de le suspendre jusqu'à ce qu'il ait été entendu, qu'il se soit justifié ; mais aussi, vû la certitude et la publicité du fait, on a donné pour tout délai au s^r *Carlème* la semaine prochaine jusqu'à samedi avant l'assemblée. Je me suis aperçu que ma condescendance n'étoit pas approuvée, mais j'étois informé qu'il étoit de la prudence d'aller doucement et pied à pied.

Je suis, etc.

PIERRE.

28 novembre 1778.

O^t 1925^b.

1. Au Louvre sous le n^o 502.

2. V. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 352.

243. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 1^{er} décembre 1778.

Je vois, Monsieur, avec peine la désertion du s^r *Duflos*, puisque ce jeune artiste donnoit des espérances par des dispositions et une apparence de sagesse.

En admettant le s^r *Taraval*, neveu du peintre de ce nom, je m'étois bien proposé de luy faire remplacer le premier qui sortiroit de l'école. Ainsi, j'agréé fort volontiers la proposition que vous me faites, et vous pouvés l'annoncer en conséquence tant à M. *Taraval* qu'au s^r *Lamarque*.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1133*, p. 402, copie.

244. — D'ANGIVILLER A PIERRE

1^{er} décembre 1778.

J'ai vu, Monsieur, par votre lettre d'avant-hier, la délibération de l'Académie relativement au s^r *Carême*.

Je crois que l'Académie auroit pu prononcer tout de suite. Car le fait dénoncé me paroît suffisamment constaté pour qu'il ne soit pas possible à cet artiste de se laver. Toutefois, je ne puis désapprouver le parti qu'elle a pris de le suspendre jusqu'à ce qu'il se soit justifié, s'il lui est possible, et j'approuve surtout le court délai qu'elle lui a donné.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1925B.

245. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous adresser la délibération de l'Académie¹ qui n'a été transcrite sur le registre qu'après avoir été mûrement réfléchie.

Le scrutin avoit été unanime, à l'exception d'une voix, cette voix a été sans doute la suite d'une erreur sur l'intention d'un jugement définitif ou de la continuation d'une suspension.

Un officier a demandé si les simples académiciens ne devoient pas avoir le scrutin, puisque l'assemblée étoit par convocation générale, j'ay répondu *non* :

1° Parce que les académiciens n'avoient de voix que lors du jugement des grands prix.

2° Qu'ils ne l'avoient pas dans les assemblées générales convoquées tous les trois mois.

3° Que l'administration de l'Académie n'étoit confiée qu'aux seuls officiers, que, suivant les statuts, les simples académiciens n'avoient pas le droit de faire des propositions publiques, et que, lorsqu'ils étoient présens, ils ne pouvoient énoncer leurs réflexions qu'en les communiquant à un officier qui peut parler haut, par le droit de voix délibératrice.

Il faut ajouter que les deux académiciens qui avoient des incertitudes ont donné l'exemple de l'exactitude à remplir le réglemeut, puisqu'ils se sont adressés à un officier pour faire décider leur doute.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 23 décembre 1778.

O^r 1925B.

x. V. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 356.

246. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 23 décembre 1778.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de ce qui s'est passé au sujet du s^r *Carlème*, dans l'assemblée extraordinaire que l'Académie a tenue en conséquence de ma lettre du 1^{er} de ce mois. J'ai vu, par l'extrait des registres que vous m'avez adressé en même tems, qu'après lecture faite des pièces tendant tant à charge qu'à décharge de cet artiste, l'Académie a trouvé ses excuses insuffisantes, et a décidé qu'il

seroit exclu et rayé de dessus le tableau des agréés. Je n'attendois pas moins de la délicatesse de cette compagnie lorsque l'affaire seroit portée devant elle. J'approuve on ne peut pas plus la sévérité, et, quoique peiné, autant qu'on peut l'être, d'avoir vu un de ses membres commettre une action aussi incompatible avec des sentimens honnêtes, je suis charmé de cet acte de rigueur inévitable.

J'ai vu par cette même lettre un incident qui s'est élevé, relativement au scrutin. Votre réponse a été conforme à la lettre et à l'esprit du règlement.

Je suis, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1925a.

1779

247. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — L'Académie a regardé le portrait de feu M. *Mansard*¹ comme l'un des morceaux précieux du peintre; elle a arrêté une députation des officiers en exercice pour vous remercier au nom de la compagnie du très beau présent que vous avés eu la bonté de luy faire. Je suis chargé de prendre vos ordres sur le jour que vous voudrés bien accorder pour recevoir les assurances de sa vive et respectueuse reconnoissance.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 10 janvier 1779.

M. le comte a probablement vu M. *Pierre* pendant son séjour à Paris, et peut-être même reçu la députation dont il s'agit. Dans le cas contraire, veut-il bien fixer ou indiquer son jour. (*Note de Montucla.*)

O^s 1925 b.

1. Par *Rigaud*, actuellement au Louvre sous le n° 787. V. *Procès-verbaux de l'Académie*, p. 363.

248. — PIERRE A D'ANGIVILLER

MM. les artistes qui travaillent aux ouvrages destinés à l'émulation demandent un acompte ; quoyque M. *Caffieri* ait déjà reçu 2.400 liv., je vous supplie, Monsieur, de le comprendre dans la distribution, ainsi que M: *Bridan*, qui est chargé d'un *Vulcain* pour les jardins de Choisy.

L'Académie m'a chargé de vous rapeller la demande de M. *Laglaise*, peintre de la ville de Bayonne, pour l'établissement d'une école académique. Celle de Bordeaux me mande par son secrétaire qu'elle attend avec la plus grande impatience l'effet définitif de vos bontés et de la protection que vous lui avés accordé. M. *Dandré Bardon* n'oublie pas de me parler de l'Académie de Marseille.

Le s^r *Carême* a remis les clefs de son atelier. Après avoir bien vu et revu la liste des artistes de l'Académie, je trouve que tous les officiers sont logés, que plusieurs des académiciens ont des ateliers, que le local rendu par le s^r *Carême* ne peut devenir un logement, en sorte qu'il faudroit choisir parmy les agréés, entre lesquels quelques-uns ont des ateliers ; mais, outre que cette disposition en leur faveur militeroit contre votre décision que, pour accélérer les réceptions, vous n'accorderiés aucune grâce aux agréés, que ce n'étoit même que par tolérance que vous laissiés jouir ceux qui en ont obtenu, l'embarras du choix devient encore un obstacle, car il n'est pas douteux que, parmi les agréés, les s^{rs} *Vincent*, *Berthélemy* et *Ménageot* sont les plus méritans. Lequel choisir sans exciter des plaintes, non de leur part, mais de celle de leur protecteur ?

J'estimerois donc, Monsieur, que, puisque personne ne s'en occupe pour le moment, par la précaution que j'avois prise de suspendre jusqu'au tems où l'un de ces trois agréés seroit reçu, à moins que vous ne préférassiés d'y placer M. *Bellengé* qui ne sçait où se placer pour l'exécution des tapis ; qui lui sont ordonnés par la manufacture de la Savonnerie ; encore faut-il ajouter que peut-être le lieu seroit-il bien bas.

L'Académie a consenti que M. *Huet*, peintre de genre, essayât de peindre un des quatre plafonds de la galerie d'Apollon, sous la clause de présenter une esquisse, et d'y joindre une académie peinte d'après nature, et dans l'Académie, ce qui ne sera pas une épreuve médiocre.

Je suis avec respect, etc.

PIERRE.

Paris, 10 janvier 1779.

M. *Houdon* a demandé 18.000 liv. pour exécuter en marbre une figure de *Baigneuse*, grande comme nature, et une autre figure en plomb, de même proportion. Cette dernière représentera une *Suivante*. Le prix de ce groupe est *in globo*, sur lequel l'on diminueroit le prix du marbre, si on le fournissoit.

Plus, ledit a demandé 10.000 liv. pour fondre sa *Diane* en bronze¹; l'on pourroit diminuer 1.000 liv. sur ce dernier objet, en observant toutefois que M. *Houdon*, n'ayant aucun des ustensiles nécessaires à une pareille opération, ce seroit peut-être le mettre mal à l'aise.

O^t 1925a.

1. Au Louvre sous le n° 716.

249. — PIERRE A D'ANGIVILLER

La seconde lettre, M. le comte, ne change rien à la marche de MM. les sculpteurs; la délicatesse qui se hâte de relever une erreur à peu près indifférente actuellement, prouve combien la personne pressée met de différence entre les fonds de l'affaire, et les formes irrégulières dont une des parties voudroit abuser; avec des vues aussi pures, les parties se rapprocheront, et la justice mettra la paix.

M. *Pigalle* n'approuve point que les remarques soient insérées dans le dire des commissaires, quoy qu'il les trouve vrayes et fondées; mais il craint qu'elles ne fassent soupçonner un dessein caché de favoriser l'artiste, ce qui lui feroit plus de tort que l'impartialité qui fait la base des réponses; il

pense que ces remarques seroient mieux placées dans une lettre sans affectation, qu'elles rappelleroient des choses connues, auxquelles on ne pense pas souvent dans l'occasion où elles seroient utiles. J'ai changé, M. le comte, l'article marbrerie; ces MM. avoient trouvé que j'avois trop peu développé mon avis; ils ont approuvé ma nouvelle exposition et ont signé.

Je n'ay pas été à portée, Monsieur, de vous faire mes remerciements, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, l'affaire des marbres vous occupoit trop. Il vous promet des prières bien puissantes, puisque ce seroient deux vierges, dans ce siècle, qui parleront au Ciel de leur reconnoissance. La cadette veut absolument servir les pauvres, elle a déjà préparé son entrée à l'Hôtel-Dieu; j'ay fort loué son zèle, son éloignement pour la paresse claustrale, et je me trompois. L'on m'a fait craindre qu'après six ans de noviciat, l'on me la rendît avec une santé ruinée; sa vocation est si forte, que je n'écouterai point les mondains.

En parlant de calculs, l'aventure de *Roland*, est très désagréable pour M. *Watelet*, et ses amis ont été effrayés. Jusqu'à présent il paroît à couvert; les autres créanciers ne sont pas encore tous connus.

Agréez, M. le comte, etc.

PIERRE.

J'ai pensé à M. *Bridan* après coup, il a passé deux ans à Carrare, et connoît toutes les opérations. Je luy ay lu les réponses, il les a approuvé, et les a signé.

Or 1915 (3), p. 227.

250. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 18 janvier 1779.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire le 10 de ce mois, l'une relative à divers objets d'art, l'autre pour me demander le jour auquel je pourrois recevoir la députation de l'Académie royale de peinture et sculpture, au sujet du portrait de M. *Mansard* par *Rigaud*,

que j'ai pensé propre à augmenter sa collection. Je vous répondrai d'abord, sur ce dernier objet, que je suis tout à fait flatté des témoignages de reconnaissance que l'Académie me donne par-votre entremise. Il me paroît difficile de lui donner un jour pour recevoir sa députation : vous sçavez que je ne suis à Paris qu'en passant ; je préfère d'aller dans quelque circonstance à une de ses assemblées, où je recevrai ses remerciemens.

Je passe aux objets de la seconde lettre.

Vous me marquez d'abord que M. de la Michodière, à qui il est accordé un portrait du Roy en pied comme prévôt des marchands, voulant accélérer la jouissance de ce don honorable, préfère un portrait en buste. Je dois observer sur cela que je n'ai aucune connoissance que le don du portrait du Roy soit une suite de la gestion de la prévôté des marchands ; je vois même au contraire que M. de Bernage, après une assés longue administration, demanda à M. de Marigny le portrait du Roy, comme en échange de certains émolumens d'usage à l'occasion de l'honneur qu'il avoit eu de recevoir Sa Majesté à l'Hôtel de Ville. Je n'ai en conséquence jamais pris de bon du Roy pour le don de ce portrait, et il faudroit, ou que M. de la Michodière ou M. Amelot me mît à même de présenter cette demande à S. M.

Vous me demandés ensuite des secours pour les artistes chargés des divers ouvrages d'émulation et autres ; j'y suis fort disposé, ainsi qu'à y comprendre M. *Cafferi* dont je connois les embarras, ainsi que M. *Bridan* ; mais, pour faire une distribution convenable du fonds que j'y pourrois appliquer, il me faudroit un état de proposition relatif à l'état de l'ouvrage de chacun d'eux ; vous me ferés plaisir de me l'envoyer promptement, et j'y aurai égard en une ou deux fois, suivant que l'état de mes fonds me le permettra.

J'ai pesé vos réflexions sur la disposition que j'ai à faire de l'atelier qu'avoit M. *Carême*. D'un côté, je suis déterminé de m'en tenir à la loi rigoureuse de n'en donner au Louvre qu'à des artistes déjà reçus par l'Académie ; d'un autre côté, le prêter à M. *Bellengé* n'est pas sans inconvénient parce que j'ai observé que les emplacements prêtés sont presque aussi difficiles à retirer que ceux qui ont été donnés. Je suis d'avis de

le réserver pour le premier des agrées peintres qui sera reçu à l'Académie. Il est même à propos qu'ils le sachent, parce que ce peut être un aiguillon pour les engager à accélérer leurs démarches pour la réception.

Je pense que l'Académie a pris les mesures convenables pour juger de l'ouvrage que M. *Huet*, connu jusqu'ici seulement comme peintre de genre et de paysage, a demandé à exécuter pour faire preuve de son talent pour l'histoire. Elle ne pouvoit guère refuser à un de ses membres cette tentative, vu les conditions auxquelles il s'est soumis. Je serai charmé si l'Académie acquiert dans cette occasion un peintre d'histoire.

Les prix demandés par M. *Houdon* pour ses trois figures me paroissent considérables. Je causerai avec vous sur cet objet à la première occasion. Vous me ferés plaisir de me le rappeler.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. M. *Montucla* va me présenter l'affaire de l'Académie de Marseille, et celle du s^r *Laglaise*. J'attens de jour à autre la nouvelle de l'enregistrement de la déclaration au Parlement de Bordeaux, que le secrétaire de son académie a mandé à M. *Montucla* ne pouvoir se faire qu'après les Roys, ce Parlement ne rentrant proprement qu'à cetre époque.

O^r 1925B.

251. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer l'état de la proposition des acomptes demandés par MM. les artistes. J'ai calculé et leur situation, et le degré où en sont les ouvrages; le seul M. *Vincent* n'a pas encore commencé, parce que, comme il me l'a écrit, il a voulu être totalement libre avant de travailler à son tableau; je l'ai cependant porté sur l'état, afin que vous décidiez si un acompte pour luy est bien pressé, il y a une marque à son article.

Un paiement pour solde, qui me le paroît, M., c'est celuy de 200 liv. qui restent dues au s^r *Carlme* sur 1.400 liv.,

prix auquel ont été réglés les deux tableaux qu'il a fait au nouveau Trianon ; le mémoire est dans le bureau. Vu sa position, cette affaire exige si je ne me trompe, une prompte exécution, afin de ne plus entendre parler de luy.

Cy inclus, M. le comte, une lettre adressée à M. *Renou*, de la part de M. *Le Breton*, l'un des professeurs de la future Académie de Besançon. Je me rappelle très bien que le magistrat a mis dans son projet des statuts que les deux professeurs exerceroient ensemble, mais qu'ils avoient des vacances pendant les vendanges. Quoique j'aye dit à M. *Renou* qu'il falloit se garder d'astreindre les provinces à des règles générales qui pourroient contrarier des convenances locales, je lui ai fait suspendre sa réponse ; premièrement, parce que le magistrat a eu des raisons pour exiger les services des deux professeurs conjointement, et qu'il a compensé la fatigue par des vacances ; secondement, que bien que je n'aye plus les papiers sous les yeux, la sagesse des statuts m'a frappé, et que je suis bien éloigné de blâmer des réglemens qui lient les professeurs ainsi que les élèves. L'exemple de notre Académie ne peut être cité, parceque ce seroit un bel embarras dans une province où il n'y a que deux artistes, si on ne les tenoit pas toujours sous la main. Bien entendu que le magistrat se prêtera aux dédommagemens par des honoraires proportionnés au service.

Cette académie en herbe n'est pas en règle vis-à-vis de l'Académie royale.

M. *Bellengé* se recommande à vos bontés et a bien besoin d'un acompte sur les ouvrages faits pour la Savonnerie.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 23 janvier 1779.

O^r 1915 (2) 17, original.

252. — PIERRE A MONTUCLA

Je ne veux pas interrompre, Monsieur, M. le Directeur général au sujet d'une affaire dont je lui écrivis le 16 mars 1777. Les maîtres ressuscités voulurent alors forcer le s^r Poulain,

mouleur du Roy par brevet, d'entrer dans leur corps. Je ne vous dirai point tout ce que j'écrivis alors, en envoyant les papiers.

Aujourd'huy, le s^r Poulain veut quitter un associé avec lequel il faisoit commerce ; par un arrangement ou par une vexation, l'on veut luy faire payer un droit, mais, en même temps, on l'a averti que s'il pouvoit présenter un titre, même son ancien brevet, il ne payeroit rien, comme étant attaché au Roy. Ce brevet est dans les bureaux.

Si vous ne pouvés pas me l'envoyer vendredi matin, écrivés moi toujours, parce que le s^r Poulain viendra et je luy rendrai au moins une réponse qui le décidera pour se retourner.

J'ai l'honneur, etc.

PIERRE.

27 janvier 1779.

Bien des choses à Madame et à Mademoiselle Montucla.

O^r 1915 (2), p. 19, original.

253. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 15 février 1779.

Je viens de faire, Monsieur, un travail à la faveur duquel je remplis le désir que j'avois depuis longtemps de consommer en faveur du département des Arts un nombre trop considérable de petites dettes, dont la solde ne peut être que très utile pour ceux qui y ont intérêt. D'après les enregistrements faits dans mes bureaux, l'opération dont vous allez recevoir les pièces consomme en général toutes les petites parties anciennes et constantes. J'employe ce dernier mot parce qu'il y a par exemple indication d'une dette de 5 à 600 liv. envers le s^r *Parrocel*¹, mais point de mémoire, et depuis très longtemps il me le réclame ; ainsi, ce qui va désormais attirer mon attention, ce sont les parties de M^{re} *Pigalle* et *Coustou* pour les pensions. J'ai même des destinations très prochaines pour les pensions ; si vos états d'enregistrement de mémoires (déchargés des expéditions du nouveau) présentent encore des articles

qui me soient inconnus, vous voudrez bien m'en passer note pour que j'y pourvoie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1172*, p. 45, copie.

1. Sans doute *Joseph-François Perrocal* qui avait peint pour Choisy un plafond représentant *la Poésie*.

254. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 20 mars 1779.

Je joins ici, Monsieur, un projet de quelques réglemens et statuts pour l'école académique gratuite de dessein; dont l'érection m'est demandée pour la ville de Bayonne par le s^r *Laglaise*, et du consentement et approbation des officiers municipaux de cette ville. Vous me ferés plaisir de m'en marquer votre avis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1134*, p. 160, copie.

255. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 20 mars 1779.

Puisque le s^r *Hacquin*, Monsieur, trouve des avantages pour lui à échanger les deux pièces que je luy avois accordées au Louvre contre quelques autres que M. de La Grange offre de lui céder, j'accède volontiers à cet arrangement commode pour tous les deux. Vous pouvés en prévenir M. de La Grange, ainsi que le s^r *Hacquin*, afin que ce dernier puisse effectuer le transport de ses meubles, du logement qu'il quitte dans la ville dans les pièces cédées par le premier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1134*, p. 164, copie.

256. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Dú 31 mars 1779.

Je viens de recevoir, M^r, une lettre de M. le bailli de Breteuil qui m'annonce qu'il s'est mis sur les rangs pour la place d'honoraire associé libre qui vacque à l'Académie royale de peinture. J'en avois déjà reçu une de M. le comte d'Affry pour semblable objet. On ne peut être plus flatté que je le suis de voir des personnes aussi capables de faire honneur et d'être utiles à l'Académie ambitionner une place parmi ses membres. Vous connoissés d'ailleurs les sentimens qui me lient à l'un et à l'autre ; ainsi, vous ne devés point douter du plaisir que j'aurai de voir l'Académie faire l'acquisition de membres aussi distingués, quel que soit celui des deux en faveur de qui se réuniront les suffrages.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1134^e, p. 197, copie.

257. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Vous fîtes introuvable pour moy, M. le comte, mardi matin, au retour du lieu de la chasse ; la baraque a bien changé de décoration ; il sera cependant facile d'en tirer bon parti ; restera l'exécution de l'action, où est le peintre d'animaux. M. *Bachelier* a bien des affaires ; peut-être pourroit-on se servir de M. *Desportes* qui est revenu à Paris ; il est modeste et se laissera conduire.

M^{lle} Alexandre a enfin paru, ne m'a rien montré, mais reviendra avec armes et bagages. On l'a assuré que sa trouvailla l'emportoit sur une place de fermier général. Cependant, pour son bonheur, je préférerois la place toute rognée qu'elle est ; son secret sera du pain long si on l'approuve, et elle n'est pas jeune.

M. *Pajou* avoit prévenu sur la lenteur et du mouleur et des

moyens; j'ay été à la salle des Antiques, où l'on m'a assuré que tout seroit fini à la fin de ce mois; le travail n'a commencé que dans les premiers jours de février.

Dorénavant, M. le comte, les billets d'assemblées vous seront adressés de très bonne heure; celui qui est arrivé ce matin n'a pu devancer la marche des autres que d'un jour, parce que la totalité étoit à la signature du professeur, lorsque je m'occupai du nouveau plan d'envoi.

Agréez, etc.

PIERRE.

9 avril 1779.

Il s'élèvera une petite guerre entre M. de Faujas et M. Desmarais au sujet de la première découverte de la pozzolane d'Auvergne et du Vivarais. Le dernier a déjà publié une lettre très douce et sans nommer personne, parce que son plan ne l'y conduit pas. Au reste, lorsque cette base d'un excellent mortier sera plus connue, l'on trouvera les moyens d'en faire arriver à des prix raisonnables. Attendre que M. Pierre vienne à Versailles, pour qu'il en confère avec M. le comte et que ce soit décidé. Bon pour M. Desportes.

Ce 30 may 1779.

O^t 1915 (2), 69.

258. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 1^{er} may 1779.

L'intention du Roy, Monsieur, étant d'avoir les bustes de *Gustave Wasa* et de *Gustave Adolphe*, deux des plus grands princes qui illustrent le trône de la Suède, il m'a paru que je ne pouvois mieux faire que de profiter du retour en Suède du s^r *Fergel*, agréé de l'Académie royale de peinture, pour me procurer ces deux morceaux. Vous voudrés donc bien, de ma part, charger le s^r *Fergel* de cet ouvrage, en luy observant que ces deux bustes, attendu leur destination, doivent être d'une nature un peu forte. Il me fera plaisir de s'en occuper, à son arrivée, avec le plus de diligence qu'il luy sera possible, et de

vous donner de tems à autre des nouvelles du progrès de son travail.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1134^a, p. 292, copie.

259. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

1^{er} mai 1779.

Monsieur, — Le s^r *Fergel*, suédois, agréé de l'Académie, est sur son départ; vous lui avés ordonné pour le service deux bustes de forte nature vu leur destination, dont l'un doit représenter *Gustave Wasa* et l'autre *Gustave Adolphe*.

Il ne manque plus que de m'envoyer un ordre en règle, afin qu'il soit autorisé à travailler à son arrivée dans sa patrie.

Je suis, etc.

PIERRE.

29 avril 1779.

O^t 1915 (2), p. 81, original.

260. — NOTE DE PIERRE

9 may 1779.

M. Desmarais m'est venu dire ce matin, qu'outre la lettre de M. le Directeur Général, il avoit appris par M. *Brébion* combien il seroit nécessaire de s'occuper sérieusement de la pozzolane d'Auvergne; qu'en conséquence, il offroit de partir, afin que les envois que l'on pourroit désirer de cette province ne fussent pas faits sans choix, et afin de bien établir, par des procès-verbaux, les qualités que les correspondans seroient obligés de livrer, si l'on faisoit des demandes; les frais de voyages payés, comme de justice.

O^t 1915 (2), p. 88.

261. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 may 1779.

M^r le comte de Vergennes, Monsieur, ayant réuni à l'Imprimerie royale celle de la *Gazette de France*, j'ai saisi cette occasion de rendre aux arts le logement qu'occupoit depuis bien longtems cette dernière; à quoi ce ministre, par un effet de son amour pour les arts, a bien voulu consentir, quoi qu'il eût déjà projeté des arrangemens pour loger dans cet endroit quelques personnes utiles au service. Cela m'a mis à portée d'exécuter une chose que je désirois depuis longtems, sçavoir, de procurer à M^{lle} *Vallayer* le moyen de cultiver plus commodément le talent qui lui a mérité l'entrée à l'Académie royale de peinture. J'ai, en conséquence, supplié S. M. de disposer en faveur de cette artiste du logement en question, dont seulement, par les conditions que M. de Vergennes a mis à l'abandon qu'il me fait, une pièce doit être distraite pour servir de dépôt de papiers à l'Imprimerie royale. Le Roy ayant bien voulu accorder cette grâce à M^{lle} *Vallayer*, c'est avec plaisir que je vous en fais part, tant à cause de l'intérêt que vous prenez à elle, qu'à cause de l'avantage qui résulte pour l'Académie de la remise du logement à la disposition du Directeur général des Bâtimens de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1134^o, p. 330, copie.

262. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Par suite, M. le comte, de l'exécution des ordres contenus dans votre lettre du 10 du présent mois, j'ay vu M. *Mouchy* et je l'ai prévenu qu'il auroit *hic et nunc* le plâtre de l'*Amour*, et l'ay engagé à le monter luy-même, parce que les mouleurs seroient très occupés. Il a été ensuite question du marbre. Il n'y en a point d'ordonné, puisqu'il ne s'en trouve, ni dans les

magasins, ni chés les marbriers; ceux qui sont sur le port sont de France, et affreux. En conséquence, j'ai pris le parti d'envoyer M. *Mouchy* mesurer un bloc appartenant à M. *Pajou*, que je sçavois avoir été transporté à la maison qu'il fait bâtir. Le marbre est beau et a les mesures convenables pour la figure de l'*Amour* (non pour celle de M. *Clodion*). Sur cette réponse, je me suis rendu chés M. *Pajou* qui est charmé de céder un marbre choisi puisqu'il vous est agréable. Il va en constater le cubage.

Sa convention est que vous remplacerez ce bloc, soit en nature de même qualité, soit en argent; de là à l'atelier de feu M. *Lemoine* accordé à M. *Mouchy*, dont l'atelier est trop encombré pour exécuter la copie.

Le premier de ces ateliers est composé de deux grandes pièces séparées par uné sorte de vestibule; dans l'une est le mausolée de Crébillon, et dans l'autre la figure en pied et en marbre de Louis XV, qui est terminée et que l'on peut transporter dans la salle des Antiques, sans quoy M. *Mouchy* ne pourroit s'y établir.

Malgré le peu de distance entre les deux pavillons du Louvre, ce transport demandera plusieurs jours, parce que les changemens auxquels s'abandonnoit M. *Lemoine* demandoient des pièces sans fin; tout court le risque de se démantibuler, sans des précautions extrêmes.

Ainsi donc, M. le comte, le charpentier va s'occuper du piédestal en marbre, ensuite du transport de la figure du feu Roy dans la salle des Antiques, et, s'il a le tems sur la fin de la semaine prochaine, il amènera le bloc de M. *Pajou* chés M. *Mouchy*, lequel pourra monter son plâtre et commencer son marbre après les fêtes, si toutefois vous mettez votre *bon* à ma besogne.

J'ai l'honneur, etc.

PIERRE.

13 may 1779.

M. *Pajou* a terminé le buste de Sa Majesté qui vous est destiné. Il demande si vous désirez une inscription comme donné par le Roy, ou non. Dans le premier cas, il mettra un piédouche de marbre blanc, dans le second un piédouche de bleu turquoise.

Il m'a recommandé une autre chose; mais je ne veux pas aggraver vos insomnies, certainement fréquentes.

M. *Mouchy* m'a rappelé qu'il espéroit 8.000 liv. de sa copie. Comme je ne me rappelle que confusément ce que vous me fîtes l'honneur de me dire dans le tems sur sa demande, j'ay été très à mon aise de conscience pour luy répondre que je ne me souvenois de rien.

O^r 1915 (2), 93.

263. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 may 1779.

M. *Brébion*, Monsieur, m'a rendu compte, de ce en quoi consistoient quelques arrangemens faits par le s^r *Desars*, sculpteur de Sainte-Geneviève, dans un logement qu'il occupe depuis bien des années au rez-de-chaussée du Louvre, et qui, depuis un temps considérable, ne contient que quelques moules et creux. Je destine, comme vous le sçavés, cet emplacement, occupé par cet artiste d'une manière fort précaire, au s^r *Hacquin* pour la restauration des tableaux du Roy; toutefois, en attendant que le s^r *Hacquin* en ait un besoin absolu pour les grands ouvrages en ce genre qui deviendront nécessaires, je crois ne pouvoir mieux faire que d'en permettre l'usage à M. *Robert*, et, comme il consent de payer au s^r *Desars* la valeur de divers arrangemens de commodité consistant en portes et châssis vitrés, estimés par M. *Brébion* à la somme de 207 liv. 1 s., je donne mon approbation au payement que je luy ferai rembourser lorsque le s^r *Hacquin* prendra possession de cet atelier. Il me paroît du reste à propos que ce soit par vos mains que le s^r *Desars* reçoive la somme ci-dessus; je lui marque que je vous en charge et qu'il me fera plaisir de ne pas tarder à évacuer entièrement le local et à en remettre les clefs à M. *Brébion*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1134^e, p. 345, copie.

264. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 may 1779.

J'avois déjà, Monsieur, répondu à plusieurs de vos lettres, et même à une du 14, lorsque j'ai reçu celle du 13, à laquelle je vais répondre.

J'approuve fort l'arrangement que vous me proposés avec M. *Pajou* pour le bloc de marbre nécessaire à la figure de l'*Amour* de M. *Mouchy*. Je luy sçais fort bon gré de me le céder, et il luy en sera tenu compte, soit en nature et de la même qualité, et même dimension, soit en argent; vous pouvez luy en donner l'assurance.

Il faudra donc qu'immédiatement après le transport du piédestal en marbre de la figure à placer à Trianon, le charpentier s'occupe avec toutes les précautions que vous jugerés nécessaires du transport de la figure de Louis XV, de M. *Lemoyne*, dans la salle des Antiques, et immédiatement après et le plutôt possible, de celui du bloc de M. *Pajou* dans l'atelier de M. *Mouchy*; je souhaite même fort que cette dernière opération soit exécutée avant les fêtes, car il en résultera pour M. *Mouchy* quelques jours de plus.

Il n'y a nul doute que je ne désire avoir le buste du Roy avec l'inscription attestant le don de S. M. Je vous prie d'en prévenir M. *Pajou*. Quant au dernier objet, celui du prix de la copie que va faire M. *Mouchy* de la figure de l'*Amour*, il est à propos que, la première fois que vous viendrés à Versailles, vous m'en parliés, afin que je décide sur cela. Vous pouvez aussi me faire ressouvenir d'une couple d'autres objets arriérés, notamment le choix du peintre qui exécutera le tableau de *La prise du cerf*, dont vous aviés fait le dessin.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

265. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 31 may 1779.

J'ai pensé, Monsieur, par les raisons que vous m'exposés dans votre lettre du 9 avril dernier, qu'il n'y a rien de mieux à faire que de choisir M. *Desportes*, pour l'exécution du tableau de *la prise du cerf*, dont vous avés fait le dessin sur le lieu. Vous pouvés en conséquence l'en charger. Je ne doute point qu'aidé de vos conseils, il ne rende cette scène d'une manière satisfaisante pour Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1134^r, p. 379, copie.

266. — PIERRE A D'ANGIVILLER

1^{er} juin 1779.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous adresser la proposition d'un acompte pour M^{rs} les artistes qui travaillent aux tableaux et aux sculptures qui seront exposés au prochain Salon. L'état des ouvrages a servi de règle pour fixer les sommes proposées. M. *Caffieri* a été mis au dessous de MM. ses confrères parce qu'il a reçu davantage lors des premières distributions. Sa position avoit déterminé; aujourd'huy elle doit être adoucie par les secours qu'il a reçu, et l'ordre des acomptes sera rétably.

Les sommes demandées ne paroîtront pas fortes, si l'on sent que voicy l'instant où les dépenses journalières des sculpteurs augmentent, et que les peintres ne peuvent rien entreprendre jusqu'au Salon qui les détourne du tableau ordonné.

M. *Pajou* m'a envoyé les mesures du bloc de marbre qu'il a cédé pour l'exécution de la copie de *l'Amour*. Par sa lettre il me fait connoître la préférence qu'il donneroit à un paiement en argent comptant; si cet arrangement pouvoit avoir lieu, il est certain que l'on seroit débarassé du choix d'un marbre équivalent en toutes manières au sien.

Le bloc de marbre porte : 6 pieds 5 pouces de longueur;

2 pieds 10 pouces de largeur; 2 pieds 15 pouces d'épaisseur, ce qui donne un cube de 42 pieds 6 lignes, déduction faite, tant sur la longueur, la largeur et la hauteur. Ce bloc de marbre, vu son choix, est porté au prix de 72 liv. le pied, en tout à la somme de 3.027 liv.

Tel est le contenu de la lettre de M. *Pajou*, à qui il faut une lettre circonstanciée qui luy donne un titre. Celle dont je luy ay donné un ne désignoit qu'une simple acceptation du bloc, sans cote, ni détail, même sur le prix. Au reste, le mémoire du présent bloc et d'autres fournis par M. *Pajou* ne sera présenté que lorsqu'il aura été arrêté à tous égards.

M. *Bellengé*, actuellement occupé à un tapis de pied pour le cabinet de la Reine, meurt de faim. Il luy est dû un ancien mémoire pour un autre tapis exécuté précédemment; je sçais qu'il a dû être remis au bureau.

Quoique les circonstances ne soient point du tout favorables, je crois cependant pouvoir, Monsieur, en attendant, vous mettre sous les yeux, la proposition d'un particulier, dont la façon d'être a obtenu de n'être pas traité en marchand de crayons, bien né, mais malheureux. Il a profité des connoissances acquises par une éducation cultivée pour se procurer des ressources, et est devenu utile. La lettre qu'il m'a écrite, avant de s'adresser directement au supérieur explique ses vues. Si vous jugiés à propos, Monsieur, de luy donner quelques espérances dans l'avenir, ce seroit une consolation qui le soutiendrait jusqu'au tems des jours plus sereins dans les Bâtimens, car d'ailleurs, il est bien informé des circonstances présentes.

M. l'abbé de Rochon n'est point venu ce matin; en revanche, M. *Brebion* et moy avons beaucoup parlé galerie, plafond, lumière, décoration, etc. Le résumé pourroit fournir la matière d'un très bon mémoire qui rabattroit la chaleur des gens du monde qui n'ont pas assés d'habitude pour comparer les effets, et pour ramener les gens de l'art qui, entraînés par des idées personnelles, mettent un peu en oubli le beau précepte de *Vitruve*, sur les premiers principes d'où doivent partir les architectes.

Jé suis, etc.

PIERRE.

267. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Après une conversation avec M. *Bachelier*, je luy ay demandé quelques détails par écrit; au lieu d'une note il m'a écrit la lettre ci incluse. La façon de voir cet ouvrage me paroît décider à prendre le parti de faire commencer le tableau par M. *Poussin* qui dessine, et à le faire terminer par M. *Bachelier*; toutes les observations de ce dernier sont justes; mais je pense qu'il voit l'objet trop en grand, malgré mes observations préliminaires. L'on peut faire un morceau de cabinet bon et vray, en simplifiant ses idées.

Un uniforme de chasse de la Cour, celuy des principaux officiers des chasses, un des piqueurs suffiront; ensuite la couleur du cheval que le Roy montoit; beaucoup de détails instructifs, avec la personne qui m'a conduit sur le lieu, doivent suffire à un artiste qui a de l'acquis et qui ne veut pas motiver un mémoire de courses et de débours qui remplissent vingt pages.

Je me rendrai demain dans l'après-midi à Versailles pour prendre les derniers ordres, et je vous supplie Monsieur, de me faire sçavoir par un exprès votre marche.

Je ne goûte point M. *Lépicie*, quoi qu'il ait de l'esprit et que les morceaux qu'il a faits pour M. l'abbé Terray soient très bien; sa façon d'opérer excellente, ainsy que ses études, toutes ses bonnes parties dans l'art ne vont point à ce genre d'ouvrage.

Encore une autre idée: l'ordre de faire le tableau seroit fait au nom de M. *Bachelier*. M. *Poussin* feroit les paysages, et un M. *Le Paon*, peintre de bataille, feroit le groupe de la Cour, opération qui seroit sans doute un peu longue.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 7 juin 1779.

M. le comte a répondu *proprio pugno* à cette lettre de M. *Pierre* en approuvant ses idées, et en regrettant qu'il n'y ait pas actuellement un seul peintre de chasses, enfin en lui

recommandant d'accueillir ceux qui se trouveroient annoncer des talens pour ce genre. (*Note de Montucla.*)

O^r 1915 (2), p. 114, original.

268. — PIERRE A D'ANGIVILLER

18 juin 1779.

Monsieur, — L'ordonnance de mille livres adressée à M. *Le Prince* reste en suspens. Il m'a dit que sa santé ne luy permettant pas de prévoir l'exécution du tableau qui lui a été ordonné pour le terme du Salon, qu'il se faisoit une délicatesse de recevoir un acompte ; malgré sa position depuis cinq mois qu'il n'a rien fait, qu'il n'avoit vraiment de ressource que dans son séjour à la campagne, et qu'un pareil ouvrage ne pouvoit se bien faire qu'à Paris, vû la nécessité des études de tout genre ; l'esquisse est massée.

Depuis cette conversation, il est encore plus mal, et ce qui devient très inquiétant c'est que M. Poissonier, son médecin et son ami, n'est pas tranquille.

MM. *Lépicé* et *Monnet* n'ont point été compris dans la distribution qui solde les ouvrages du nouveau Trianon. Il est vray que lorsque j'envoyai aux bureaux les premiers mémoires, ces deux M^{rs} n'avoient pas encore livré leurs ouvrages et qu'ensuite ces mémoires n'ont été certifiés que longtems après à cause du retard occasionné par l'indécision sur la forme dont je devois procéder, ainsi que MM. les intendans. On peut les trouver dans les bureaux où ils ont été remis le 7 septembre 1778.

La note ci incluse, sur le tombeau de feu M. *Crébillon* devient nécessaire pour faire le mémoire de cet ouvrage qui avance ; je ne conçois pas même, pourquoy M. *Lemoine* ayant fait une demande, on lui a répondu vaguement, et que M. *Cochin* n'ait pas été informé du réglement définitif de cet ouvrage qui avance beaucoup, comme je viens d'avoir l'honneur de vous en prévenir.

Plus, un mémoire des héritiers de feu M. *Lemoine* pour le transport de la figure y mentionnée dans la salle des Antiques. J'ai mis en note ce qui regarde M^{me} la comtesse de Brionne,

et j'ay joint la réponse de M. *Pajou* sur ma demande au sujet du plâtre, que l'on m'avoit dit n'être pas encore transporté.

M. Lamarque vous supplie, Monsieur, de vous rappeler que le dernier quartier 1778, lui est dû ; et il représente qu'il y a une grande différence pour lui entre le retard de la pension d'un simple écolier et celui de douze pensionnaires. L'année de pension du jeune *Taraval* comme surnuméraire n'est point payée.

Je suis, etc.

PIERRE.

Or 1934B, p. 21, original.

269. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le projet du prospectus cy-inclus doit réussir, et, quelle qu'en soit l'exécution, il sera utile aux artistes et curieux pour les amateurs de posséder une suite qui réunira les ouvrages du *Corrège*. Plusieurs morceaux de ce grand peintre sont mal gravés ; mais au moins ils conservent la pensée. La grande coupole de Parme est dans le cas cependant ; les artistes et les amateurs l'achètent.

M. *Ravenet*, graveur et entrepreneur de cette suite, étudioit à Paris dans le tems où j'arrivai d'Italie. Je me rappelle très bien qu'on en parloit avec éloge. Il n'est donc pas à présumer qu'il ait perdu son talent, dans un pays où les secours sont abondans pour l'augmenter. Le prix de 6 liv. par feuille n'est pas cher. L'on ne pourroit objecter que l'illimitation du tems pour les livraisons ; si les souscripteurs s'empressent à concourir, M. *Ravenet* aura intérêt à terminer son entreprise.

Un article très intéressant c'est d'avoir la vie du *Corrège* telle qu'elle doit être, dépouillée de toutes les anecdotes basses dont l'ont sertie des auteurs très crapuleux, qui se sont peints en parlant d'un homme bien né et qui annonce par ses pensées l'éducation la plus cultivée.

Pour dernières observations, je voudrois être à portée de faire sçavoir à M. *Ravenet* :

1^o Qu'il seroit utile à tous les souscripteurs de le sçavoir commencer par les tableaux non gravés, ou par ceux qui sont les plus mal rendus.

2° Qu'il seroit agréable et commode à ces mêmes souscripteurs d'apprendre que M. *Ravenet* se conforme à la grandeur de la suite de *Dresde*, parce qu'il y a des *Corrége* qui ont été gravés sous la conduite de feu M. *Hutin*, et dont le format est assés grand. Cette attention mettroit les curieux dans l'aisance de les réunir dans ce même tout, ce qui compléteroit l'œuvre de ce grand maître, les estampes au dessus de la grandeur indiquée n'étant point difficiles à arranger au moyen de ce que l'on appelle châssis.

Je suis, etc.

PIERRE.

Passy, 25 juin 1779.

O^r 1915 (2), p. 115, original.

270. — D'ANGIVILLER A PIERRE

A Versailles, 15 juillet 1779.

Le Roi, Monsieur, ayant approuvé qu'il y ait cette année au Louvre, exposition des ouvrages de M^{rs} de l'Académie royale de peinture, ainsi qu'il est d'usage tous les deux ans, je crois devoir vous en faire part, afin que vous eussiez les moyens nécessaires pour que les volontés de S. M. soient ponctuellement remplies. Vous savés qu'il a toujours été dans mes intentions que le Salon soit décoré principalement des morceaux ordonnés au compte du Roi, tant pour la peinture que pour la sculpture. Je me flatte que M^{rs} les artistes ne me laisseront rien à désirer sur cet objet..

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1925b.

271. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 juillet 1779.

Vous m'avez communiqué M., il y a quelque temps, une lettre du s^r Desmaretz, inventeur de nouveaux crayons colorés qui ont tous les avantages de la bonne mine de plomb.

D'après les détails où vous êtes entré avec moi, tant sur la personne de l'inventeur, que sur le mérite de l'invention, je ne puis me refuser à partager avec vous l'intérêt que vous y prenez. Les circonstances actuelles ne sont pas, à la vérité, bien favorables; mais je ne perdrai point de vue une invention aussi utile aux arts, je saisirai la première occasion, je tâcherai même de l'accélérer, pour que les travaux et les essais qui l'ont amené à cette invention ne lui soient pas inutiles et qu'il en recueille quelque fruit pour le temps qui excite son inquiétude.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1135^e, p. 29, copie.

272. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 juillet 1779.

Je ne me rappelle point, Monsieur, si je vous ai fait part de ma dernière résolution concernant l'exposition du plâtre de la figuré de *Montesquieu*, que M. *Clodion* devoit exécuter en marbre, et que l'impossibilité de trouver un bloc convenable a arrêté. Comme le temps de l'exposition approche, je ne crois pas devoir différer davantage à vous marquer que je juge très convenable que le plâtre soit exposé; aussi vous me ferés plaisir d'en prévenir M. *Clodion* et de faire tous les arrangemens nécessaires à cet objet. Je pense qu'il est à propos d'y prévenir, dans le livret des morceaux exposés, le public sur les causes du retard de cette figure.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1135^e, p. 50, copie.

273. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 28 juillet 1779.

Messieurs de l'Académie de peinture de Marseille venant, Monsieur, de me faire repasser leurs anciens statuts et réglemens avec quelques changemens relatifs aux nouvelles circon-

stances, je crois devoir vous les communiquer afin que vous les examinés et que vous en confériés avec M. *Dandré Bar-
don*, leur directeur perpétuel, avant que je les arrête définitivement. Je joins ici en conséquence ce projet sur lequel vous me ferés plaisir de me marquer votre avis le plutôt que vous le pourrés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1135^e, p. 81, copie.

274. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 28 juillet 1779.

Vous sçavés, M., car j'ai déjà eu plus d'une occasion de vous en parler, que, par je ne sçais quelle méprise et inattention des artistes chargés de l'exécution de deux des bustes accordés par le Roy à M. le M^{is} de Ménars, cès deux bustes ne se sont point trouvés de la dimension qui leur avoit été prescrite, et que l'un deux est même d'un marbre très vilain. Je n'ai pu refuser à M. de Ménars de remplir ses vues d'une manière plus exacte, ces bustes étant faits pour être mis tous ensemble dans un même lieu. Je vous autorise donc à demander aux deux artistes qui ont fait ces bustes deux autres représentant les mêmes hommes et du même dessin, mais précisément dans les dimensions prescrites, sçavoir de 2 pieds 1/2 juste, compris le piédouche, qui doit être quarré pour pouvoir y mettre une inscription, et non rond comme ils l'ont fait. Ce piédouche doit être, s'il se peut, du même morceau. Il est essentiel aussi que vous vous assuriés de la qualité du marbre pour éviter ce qui vient d'arriver. Je ne sçaurais trop vous recommander de vous assurer de l'observation de toutes ces circonstances. Il m'est superflu de vous en marquer ici les raisons.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1135^e, p. 87, copie.

275. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Il s'est élevé une discussion entre le fondateur et les officiers municipaux. J'avois arrangé un dîner, qui a eu lieu et a été fort contentieux, sans cependant rien altérer de la bonne amitié. Aussi, chacun est-il resté dans son avis. Nous n'étions pas pour *M. de La Tour*.

Depuis il s'est élevé une prétention détournée qui a embarrassé *M. de La Tour*. Je crois lui avoir donné un bon conseil.

A la réception de votre billet, j'ay envoyé et reçu la réponse ci-jointe, qui n'annonce pas encore de rapprochement.

J'ay quelque part le résumé de l'affaire, écrit après le dîner. Je ne l'envoyai pas, vu l'état des choses, et, par le billet cy-dedans, et qu'il faut brûler, il me paroît que j'aurai le tems de chercher.

J'ay l'honneur d'être sincèrement, etc.

PIERRE.

17 août 1779.

Pour le plus court contenu du billet, il apprend que la ville a fait un procès-verbal qui blesse un ami du fondateur, lettres et répliques, ainsi tout suspendu. (*Note de Montucla.*)

Cette lettre concerne une proposition de fondation à faire par *M. de la Tour* à St Quentin, sa patrie, mais sur les conditions de laquelle les fondateurs et les magistrats municipaux de cette ville ne sont pas d'accord, ni, ce semble, prêts à s'accorder. (*Note de Montucla.*)

O^s 1915 (2), p. 160, original.

276. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Je vous prie d'accélérer les ordres pour le payement des Suisses qui ont fait le service du dernier Salon, et d'y faire joindre l'augmentation que vous avés bien voulu accorder sur les représentations de *M. Bartouilh* et sur les miennes.

Par une seconde lettre que je reçois aujourd'hui de M. Houël, ses ouvrages ne sont pas prêts et par conséquent ne seront pas exposés au Salon.

M^{rs} de l'Académie de Marseille se sont rendus aux bonnes raisons que M. Dandré Bardon a opposé à leurs prétentions, je me contente de renvoyer les deux pièces que j'avois reçues, et je laisse au directeur perpétuel le plaisir de vous informer de tous les détails.

M. Radet, architecte et ancien pensionnaire à Rome, vous supplie, Monsieur, de luy permettre d'exposer dans le passage qui conduit au jardin de l'Infante quelques desseins. M. Pétrard de Montreuil, qui avoit demandé précédemment la permission de placer un modèle dans le même lieu, m'a paru très affligé du refus dont je luy ay fait l'annonce de votre part. Comme ces deux artistes ne sont pas de l'Académie d'architecture, peut-être que leur exposition ne tireroit pas à conséquence. Quelle que soit votre décision, Monsieur, je vous supplie de la faire sçavoir au plus tôt, afin que je puisse répondre définitivement.

Permettés moy, Monsieur, de rappeler le marbre pour les deux bustes de M. de Ménars, car si, par l'événement, on donnoit encore deux blocs, ou trop courts, ou trop gris, ce seroit encore à recommencer.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 17 aoust 1779.

O^r 1915 (2), p. 163, original.

277. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 19 aoust 1779.

Je reçois, M^r, votre lettre du 17 de ce mois par laquelle vous me faites part entr'autres objets du désir qu'a M. Radet d'exposer quelques dessins dans le passage qui conduit au jardin de l'Infante. Je me hâte de vous marquer que je ne pense pas devoir me prêter à ces expositions particulières, et, qu'ayant refusé à M. de Montreuil la permission

d'exposer son modèle, je ne puis, sans montrer des préférences affligeantes pour celui que j'ai refusé, donner à M. *Radel* celle qu'il désire. Vous voudrés donc bien faire part à ce dernier de ma répugnance à ces expositions particulières qui ne me paroissent point dans l'ordre. Les seuls ouvrages des académiciens doivent, dans la circonstance, attirer l'attention du public.

J'ai chargé M. Cuvillier de mettre incessamment en règle l'affaire de gratification dûe aux Suisses à raison du précédent Salon, ainsi que de l'augmentation que j'ai accordée. Je lui ai aussi recommandé le marbre nécessaire pour les deux bustes à recommencer; on scie les blocs nécessaires, et il sera facile, par ce moyen, de juger de leur qualité intérieure.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1135^e, p. 127, copie.

278. — PIERRE A D'ANGIVILLER

4 septembre 1779.

Le s^r Morga ne devoit point écrire à M. le Directeur général, après toutes les choses honnestes que lui avoit dit le premier peintre sur l'impossibilité de faire des acquisitions dans les circonstances présentes, propos de ce dernier qui ne tendoient qu'à s'éviter le désagrément de dire tout à plat à un homme qu'il n'avoit que des drogues.

Le s^r Morga a donc fait un faux, après être convenu, la veille de la date de sa lettre, de l'inutilité de ses démarches.

Le s^r Morga n'est pas fondé à insinuer des reproches contre M. le Directeur général sur le choix de préférence momentanée pour le s^r Paillet, qui n'a été annoncé que comme capable de rétablir et même procurer la vente des tableaux; le s^r Paillet est marchand, et sçait son thème. De quel pays vient un homme qui pense qu'un marchand expert dans son commerce se prendra de belle passion pour son individu, lorsqu'il n'a que des croûtes à luy proposer pour cimenter le sentiment?

Tout cela n'empêchera pas que deux hommes qui se

gourment actuellement ne boivent ensemble, dans des circonstances plus favorables.

Pour revenir au fait nécessaire, il y a deux manières de répondre au s^r Morga.

1^o Ou lui mander que les circonstances ne comportent aucune acquisition, ce sera terriblement poli.

2^o Ou luy dire que les tableaux qu'il propose ne sont pas dignes d'entrer dans le cabinet du Roy, ce qui sera parler en Directeur général.

L'on peut répondre aux autorités bolognaises que le s^r Morga présente qu'elles ne sont point admissibles :

1^o Il n'y a pas à Bologne un peintre connu ;

2^o *Panini*, très habile homme, et M..... très habile homme françois, se divertissoient à faire duper tous nos acquéreurs qui s'avisent de faire des calculs de fortune lorsqu'ils seroient de retour.

O^r 1915 (3), p. 176.

279. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 17 septembre 1779.

M. le président Molé, M., m'a témoigné un vif désir d'avoir une copie du tableau de *Mathieu Molé* par M. *Vincent*. Vous sentés qu'il est en effet de nature à flatter extrêmement cette famille respectable. Je suis donc déterminé à en faire une copie et je ne pense pas pouvoir y employer personne autre que M. *Vincent* luy-même. Je voudrois donc que vous lui en parlassiés, et que vous vous arrangeassiés cela avec lui. Quant au prix vous pensés sûrement qu'il doit être fort inférieur à l'original ; et d'ailleurs, M. *Vincent* regardera comme un avantage considérable de faire sa cour à un magistrat, qui, par son nom et ses qualités, a des titres pour aspirer à tout ce qu'il y a de plus grand dans la magistrature. Peut-être d'ailleurs engagerai-je Sa Majesté à accorder à M. le président Molé cette copie comme une récompense du zèle que, dans les tems malheureux de la Ligue, Mathieu Molé montra pour l'attachement à son légitime souverain. Je n'ai cependant encore

rien décidé à cet égard ; il est seulement question en ce moment de convenir avec M. *Vincent* d'un prix de cette copie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1135^e, p. 197, copie.

280. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 octobre 1779.

Je viens de recevoir, M^r, une lettre de M. de Terrac, curé de S^t Sulpice, qui a passé chés moy pour me proposer de voir deux *Lesueur* qu'il a et qu'il m'offre de vendre à Sa Majesté, l'un est le *Veau d'or au désert*, et l'autre le *Buisson ardent*, et il m'ajoute qu'ils étoient chés feu M. le prince de Conti, de la possession desquels ils sont venus en celle des pauvres de la paroisse S^t Sulpice. Je présume, par cette raison, que vous les connoissés ; cependant, quand même cela seroit, et que vous ne les jugiés pas bien précieux, comme je crois devoir à la politesse de M. le curé de S^t Sulpice d'aller voir ces tableaux ou de charger quelqu'un de les voir à ma place, vous me ferés plaisir de vous y transporter pour les examiner et me marquer ensuite ce que vous en pensés. M. de Terrac m'informe qu'en allant chés lui tous les matins de cette semaine à dix heures, on est assuré de le trouver, et qu'on y verra ces tableaux ainsi que quelques autres. ;

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1135^e, p. 255, copie.

281. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 octobre 1779.

Comme l'intervalle, Monsieur, d'environ deux ans n'est pas très considérable pour l'exécution d'une figure de marbre, telles que celles qui ont été faites pour le Roy et exposées aux deux derniers Salons ; j'ai pensé ne devoir point perdre de

tems à arrêter les sujets des quatre nouvelles figures pour le Salon de 1781, ainsi que le choix des artistes qui les exécuteront. J'ai donc présenté à Sa Majesté, les sujets suivans : le *Maréchal de Tourville, Pascal, le duc de Montausier, et le Maréchal de Catinat, c'est-à-dire un philosophe qui a éclairé la nation et l'humanité par ses écrits, un homme de cour qui a donné l'exemple d'une vertu austère au milieu de la corruption, un général de mer illustre par ses victoires, et un général de terre, non moins recommandable par ses talens militaires, que par son désintéressement, son humanité et son esprit philosophique. Sa Majesté ayant agréé ces sujets, j'ai fait choix pour les exécuter de MM. Pajou, Mouchy, Houdon et Dejoux¹.*

Vous me ferés donc plaisir de leur en faire part, le plutôt possible ; quant au morceau que chacun d'eux exécutera, mon intention est que M. Pajou, choisisse d'abord, ensuite M. Mouchy, puis M. Houdon, et lorsque ce choix sera fait vous voudrés bien m'en informer. Vous voudrés bien aussi les exhorter à s'occuper le plus tôt possible de leurs esquisses pour pouvoir déterminer la dimension des blocs de marbre à leur faire délivrer.

Il faut aussi commencer à s'occuper des sujets, des tableaux d'histoire à distribuer pour le Salon prochain. C'est un objet sur lequel je serois charmé de causer avec vous la première fois que vous viendrés à Versailles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁿ 1135*, p. 256, copie.

1. Houdon exécuta la statue de *Tourville*, Pajou celle de *Pascal*, Mouchy celle de *Montausier*, Dejoux celle de *Catinat*.

282. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 8 octobre 1779.

J'apprens, M^r, que M. *Mouchy* a suspendu l'exécution de sa copie de la figure de l'*Amour* de *Bouchardon* ; je lui avois en effet fait écrire par M. de Montucla que, attendu le prix considérable que M. *Pajou* mettoit à son bloc de marbre, il eût à

en suspendre le sciage, mais il étoit déjà alors coupé sur trois faces, en sorte qu'il n'y avoit déjà plus de moyen de ne pas le prendre. Les choses étant ainsi, je me réserve, ou de le payer, ou de le remplacer par un autre de mêmes dimensions et bonté. Mais vous me ferés plaisir de lever le plus tôt possible l'espèce d'embargo mis sur le travail de M. *Mouchy*; il peut aller en avant sur ce morceau.

M. le Marquis de Ménars ayant écrit à M. Montucla qu'il consent à ce que les piédouches des bustes que M. *Mouchy* a à faire pour lui, ne soient pas de la même pièce que les bustes, vous voudrés bien faire part à M. *Mouchy* de cette réponse. M. de Ménars demande seulement que les piédouches soient unis aux bustes par des boulons de cuivre, au lieu de boulons de fer, et qu'ils soient entièrement semblables aux autres. Je ne sçaurois trop vous recommander de vous assurer, et de la qualité du marbre, et de la hauteur des bustes (de 2 pieds 1/2 avec les piédouches). Vous sentés combien je désire de n'avoir plus à revenir sur cet objet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1135°, p. 258, copie.

283. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 octobre 1779.

Vous sçavés, M^r, que plusieurs personnes ont déjà obtenu de S. M. des copies de son portrait en pied. J'espérois obtenir du Roy quelques séances pour le retoucher en quelques parties. Mais cela n'étant pas possible, j'ai résolu de faire servir l'original tel qu'il est, à l'exécution des copies dont j'ai besoin. Il est même nécessaire que M. *Duplessis* s'occupe sans tarder des moyens de me fournir plusieurs de ces copies le plus tôt qu'il luy sera possible. Il est aussi nécessaire d'en fixer définitivement le prix. Vous me ferés donc plaisir de voir incessamment M. *Duplessis* pour lui faire part de mes intentions et de mes vûes, et lorsque vous aurés conféré avec lui sur cet objet, vous me ferés part du résultat de cet entretien,

ainsi que de vos réflexions, afin que je puisse arrêter sur cela un arrangement définitif.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1135^e, p. 263, copie.

284. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 18 octobre 1779.

M. D'Ageville, M^r, que vous sçavés être correspondant de l'Académie d'architecture, m'a adressé un éloge historique du célèbre artiste *le Puget*, son compatriote, qu'il a dessein de faire imprimer et de me dédier. Je souhaite néanmoins auparavant de le présenter aux deux Académies et le soumettre à leur censure ; je l'ai lu, et il m'a paru qu'avant de remplir cette partie de ses intentions, il ne seroit pas mal de le communiquer à quelques artistes pour en prendre une lecture attentive, et faire sur ce manuscrit les réflexions qu'elle pourra leur suggérer. C'est dans cette vue que je vous le fais passer pour l'examiner. Mais, comme M. *Dandré Bardon* a été à portée de connoître une partie des ouvrages du *Puget*, il m'a paru aussi qu'il seroit fort bien et comme indispensable de lui communiquer pour avoir ses réflexions. Vous me ferés donc plaisir de lire cet éloge historique, de le communiquer à M. *Dandré Bardon* pour qu'il le lise, et d'en conférer ensemble, pour me marquer votre avis et me mettre à portée de juger du mérite de cet ouvrage relativement à l'Art.

Quand au style, il m'a paru aussi en quelques endroits avoir besoin de révision, mais je me charge de lui procurer ce degré de perfection par l'entremise d'un homme de lettres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1135^e, p. 269, copie.

285. — NOTES DE PIERRE

26 octobre 1779.

M. le curé de St Sulpice a été prévenu que les deux tableaux de *Lesueur* qu'il possède, et dont la vente doit retourner aux pauvres, n'avoient pas assés piqué pour qu'ils fussent achetés, ce que le Roy a fait acquérir des ouvrages de ce maître étant très supérieur; que, néanmoins, l'on avoit l'honneur de proposer à M. le Directeur général de s'intéresser auprès de Sa Majesté pour qu'elle les acquit de son chef, vu l'intérêt que Sa Majesté met aux établissemens de M. le Curé.

M. *Dejoux*, sculpteur va être obligé de remettre l'atelier qui lui avoit été accordé à l'hôtel de Bourbon, ou palais Bourbon.

M. *Mouchy* a obtenu l'atelier dont il jouit à la mort de M. *Saly*, sous la clause de retourner à celui qu'il occupoit, lorsqu'il fut obligé d'en sortir, pour faciliter le service lors du rétablissement du pavillon de M. *Watelet*. Par la même lettre M. *Monnot* devoit passer à celui que M. *Mouchy* n'avoit qu'en attendant. Mais M. *Monnot* avoit de la dépense dans l'atelier qu'il tient sous la colonnade, et les choses sont en suspens. Aujourd'huy M. *Monnot* garde son atelier. Depuis, M. *Mouchy* a obtenu l'atelier de M. *Lemoine*, en sorte qu'il va rester deux ateliers vides, ou vacans, tel parti que prenne M. *Monnot*.
1° L'ancien atelier de M. *Mouchy* tout encombré des restes de la restauration du pavillon de M. *Watelet* et dont le grand toit est à bas, parce qu'il falloit le détruire pour ladite restauration. Il n'est pas praticable sans ce toit.

2° L'atelier que M. *Mouchy* n'avoit qu'en attendant et qu'il va rendre.

M. le Directeur général pourroit bien accorder à M. *Dejoux* ou ce que M. *Monnot* quittera, ou l'un des deux ateliers; mais aussi il se trouve un M. *Julien*, qui a grade au dessus de M. *Dejoux*, celui de l'ancienneté, et qui a mis au Salon une belle figure; en sorte qu'il paroîtroit que le seul moyen de ne pas faire de passe droit, et, vu le pressant besoin de

M. *Dejoux*, l'on pourroit luy accorder celui des deux ateliers le plus prest à occuper, et à M. *Julien* le grand atelier encombré, puisqu'il n'a pas pour le moment des ouvrages pour le service.

M. Lamarque représente que le quartier des élèves est échu au 1^{er} octobre; plus, il prend la liberté de représenter que la pension du s^r *Tarraval* le fils n'a pas été remboursée; il étoit surnuméraire.

Donner l'ordre d'emporter les tableaux aux Gobelins.

O^r 1915 (3), p. 243.

286. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 octobre 1779.

Les dispositions, M^r, que vous me proposés des deux ateliers, l'un ci devant de M. *Mouchy*, l'autre que va rendre M. *Monnot*, me paroissent convenables. Ainsi, je crois ne pouvoir mieux faire que de les adopter en accordant à M. *Dejoux* celui qui va être rendu par M. *Monnot*, et à M. *Julien* le grand atelier ci devant de M. *Mouchy*, pour le temps auquel il sera débarrassé et mis en son ancien état.

J'écris à M. *Belle*, inspecteur de la manufacture royale des Gobelins, pour qu'il fasse enlever et placer aux Gobelins les tableaux appartenans au Roy qui étoient exposés au dernier Salon. Il ne tardera pas à vous voir pour concerter avec vous ce transport.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1135^e, p. 305, copie.

287. — PIERRE A D'ANGIVILLER

20 novembre 1779.

Monsieur, — La signature dont j'ay cru fortifier la réponse au mémoire que j'eus l'honneur de vous adresser hier, m'a procuré l'occasion d'entrer dans des détails avec M. *Bridan*,

sur tout ce qui concerne les marbres; comme il a passé deux ans à Carrare et qu'il est très au fait, je ferai un résumé de ses connoissances et de celles que j'auray d'ailleurs; il pourra être utile dans des circonstances pareilles à celle qui m'a fait faire tant de courses.

En parlant des marbres que vous attendez de Rome, M. *Bridan* m'a dit en avoir un en société avec un particulier, qui étoit parfaitement juste aux mesures de son *Vulcain*; le prix de 1.773, m'ayant paru fort au dessous des 3.000 liv. demandées pour un autre bloc, m'a déterminé à envoyer la note des mesures que M. *Bridan* m'a remise.

Comme je suis incertain, M., de la décision que vous donnerés, j'ay regardé comme inutile de pressentir si les 73 liv. 6 s. 8 d. ne pourroient pas être diminués. L'acompte de 1.200 liv. que vous vous proposés d'accorder à M. *Bridan* me mettra à même de le sonder, lorsque je lui remettrai l'ordonnance.

Le s^r Pomel est très reconnoissant du payement de son mémoire et il m'a bien expliqué que sa demande, par le placet que j'ay eu l'honneur de vous présenter, sollicitoit moins des secours d'argent pour l'entreprise qu'il projette que ceux de la protection, afin que les portes lui fussent ouvertes...

Je suis, etc.

PIERRE.

O^r 1925 (3), p. 225, original.

288. — PIERRE A D'ANGIVILLER

26 novembre 1779.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous adresser un mémoire (il ne s'est pas trouvé avec cette lettre) de M. *Duplessis*, sur les avantages que l'on pourroit obtenir de la gomme élastique, si les moyens de la tenir dans un état de fluidité nécessaire à l'usage qu'il en voudroit faire ne se trouvoient point fort au dessus de la fortune des artistes. Un charlatan auroit fait un mémoire bien plus étendu, cela y prête; mais M. *Duplessis* ne s'occupe que de son affaire, et il a déjà beaucoup couru pour s'instruire; son impatience de vous sçavoir à Paris est extrême, car il a bien des choses à mettre sous votre protection sur sa nouvelle découverte.

M. *Houël* est très embarrassé; il est venu à Paris comme il a pu. Ses caisses ont été envoyées à l'adresse d'un fermier général qui a payé les frais et qu'il faut rembourser. M. *Houël* vous supplie, Monsieur, de luy accorder deux ou trois matinales pour l'exposition de ses travaux, et pour prendre vos ordres en conséquence sur la marche que vous jugerés la plus convenable à la publication de son voyage; mais j'estime que le plus pressé est de l'argent. M. *Houël* m'a assuré n'avoir pas reçu à Marseille la lettre que je lui avois écrite de votre part, ni même aucune nouvelle de qui que ce soit; en sorte qu'après une maladie, très peu dangereuse en sorte, mais trop longue pour un homme qui n'a pas le sol, il avoit eu recours à des amis aquis pendant son séjour.

M^{me} Casanova est venue me parler du logement qu'elle sollicite. Le résumé de nos dires ne pourroit tendre à rien, puisque je ne connois point vos intentions. Je me suis contenté de lui représenter vaguement les usages concernant les logemens et l'état des choses; en sorte que M^{me} Casanova m'a paru très éloignée de presser des démarches qui pourroient aliéner l'esprit des confrères de M. *Casanova*, et je crois, sans l'assurer, qu'elle seroit contente d'un logement au Louvre, si ce n'étoit la crainte des travaux qui peuvent survenir et déplacer beaucoup d'artistes.

Je suis, etc.

PIERRE.

Les 600 liv. accordées ou du moins promis il y a deux ou trois mois vont être expédiés; ils n'ont été suspendus que relativement au silence de cet artiste sur la lettre qu'il prétend aujourd'huy n'avoir pas reçue de M. *Pierre*, et que cependant la poste n'a pas rapportée comme elle fait de toute lettre contresignée qu'elle ne peut pas rendre.

O^t 1915 (3), p 268, original.

289. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 novembre 1779.

Vous sçavés, M., que le Roy a fait, il y a plusieurs années, l'acquisition du secret de M. Lorient pour fixer les pastels et

les dessins. Ce secret néanmoins devoit n'être dévoilé qu'à la mort de son auteur. Toutefois, j'ai jugé qu'il étoit du bien des arts qu'il fût rendu public avant cette époque, et c'est une chose à laquelle M. Loriot s'est prêté fort honnêtement. Je crois donc à propos de vous l'annoncer, afin que vous en fassiez part à l'Académie royale de peinture lors de votre première assemblée, et que vous fassiez, avec ses officiers et principaux membres, les dispositions convenables pour que M. Loriot puisse, à l'assemblée suivante, exécuter devant eux son opération, sur laquelle il donnera les détails et les explications qui paraîtront nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1135^e, p. 356, copie.

290. — PIERRE A D'ANGIVILLER

9 décembre 1779.

Monsieur, — La perte de M. *Chardin* laisse plusieurs grâces à partager ; le logement aux galeries regarderoit M. *Allegrain* sculpteur, et le plus ancien des professeurs. Mais, comme les circonstances peuvent arrêter notre plan de suivre la distribution ordinaire, M. *Duplessis* pourroit y aspirer, à titre de récompense, pour avoir eu l'honneur de peindre Sa Majesté.

M. *Chardin* jouissoit de 1.400 liv. de pension, sur quoy il est bon d'observer qu'il n'y a véritablement que 1.200 liv. de pension, les 200 liv. qui complètent la somme de 1.400 liv. n'étant réputées qu'une gratification ordinaire particulière, accordée à feu M. *Chardin* sous le prétexte de décorateur du Salon ; en sorte, M. le comte, qu'il paroîtroit convenable d'affecter les dites 200 liv. à celui qui sera chargé successivement du soin d'arranger par vos ordres le Salon, et qu'elles ne fussent attribuées qu'au décorateur du moment, afin de ne pas retomber dans l'abus que des égards non fondés ont laissé subsister. Il est certain qu'un travail demande une récompense ou un payement ; cesse-t-il, tant tenu, tant payé ; en sorte qu'en

les accordant à M. *Lagrenée*, il seroit de l'ordre de le prévenir qu'il ne jouira de cette gratification que pendant le tems où il fera le service de la décoration du Salon et qu'elle passera de droit à son successeur.

Par cet arrangement, Monsieur, il reste 1.200 liv. à distribuer. Après avoir comparé l'état actuel des pensions de MM. les artistes, je prends la liberté de vous proposer la distribution présente, qui mettra une sorte d'égalité, en vous observant toutefois, M. le comte, que la classe des conseillers l'emporte de beaucoup sur les autres, abstraction faite de l'état de M. *Cochin*, qui est un cas particulier.

à M. *Vernet*, qui a 900 liv. . . . 300, il aura 1200 liv.

à M. *Vanloo*, qui a 600 liv. . . . 300, il aura 900 liv.

à M. *Brenet* qui n'a rien 600, cy 600 liv.

Il paroîtroit peut-être plus à sa place de forcer en l'honneur de M. *Brenet*; mais j'estime qu'outre l'ancienneté de M. *Vanloo*, ce dernier a pour luy une démarche honneste; il demanda, sous la direction de M. de Marigny, la permission de faire une tenture dont il ne solliciteroit point le payement. Depuis qu'elle est finie il n'a rien reçu, rien demandé. Elle auroit pû être utile à la manufacture des Gobelins, si elle étoit conduite. Les sujets de cette tenture, ne sont pas tous de la même force; mais, en général, ils sont tous agréables.

J'ay l'honneur de joindre à ma lettre une note que m'a remise M. *Duvivier*; je n'entre point dans les raisons qui l'ont déterminé à s'adresser à moi; j'ai reculé à vous la mettre sous les yeux ces jours derniers; mais j'ai cru le pouvoir faire actuellement.

Je suis, etc.

PIERRE.

O 1915 (3), p. 280, original.

291. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 13 décembre 1779.

Le décès de M. *Chardin*, Mr, faisant vacquer une pension de 1.200 liv. j'ai pris l'ordre du Roy pour la répartition de

cette somme sur la tête de ceux des membres de l'Académie que leur position rend habiles à succéder à cette pension. En conséquence je vous informe que Sa Majesté a bien voulu accorder à M. *Vernet* une somme de 300 liv. en augmentation de la pension de 900 liv. qu'il a déjà, ce qui la porte à 1.200 liv.; à M. *Amédée Vanloo*, 300 liv. en augmentation à celle de 500 liv.; qu'il a déjà ce qui la portera à 800 liv. et à M. *Brenet* qui n'a encore participé à aucune grâce une pension de 600 liv. Je me flatte que ces Messieurs approuveront dans cette distribution mon désir de profiter de toutes les occasions qui se présenteront à leur faire ressentir les effets des bontés de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1135^e, p. 391, copie.

292. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 décembre 1779.

J'ai examiné, Mr, la proposition que vous m'avez faite pour distribuer entre les divers artistes de l'Académie les tableaux qui sont à remplacer dans la chapelle de Fontainebleau ¹. Elle m'a paru très bien faite relativement aux divers genres de talents qui les caractérisent. Ainsi, je lui donne mon approbation et vous autorise à en faire part à ces artistes. Vous avez, si je me trompe pas, dans la lettre de M. Potain, les dimensions qu'exige chacun de ces tableaux que vous pourrés leur communiquer. Je me flatte qu'ils verront dans cette nouvelle distribution d'ouvrages une preuve de mon désir d'employer leurs talents et utilement et honorablement pour eux.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Vous ne m'avez point répondu sur l'article de M. *Durameau*; cependant, le voyant au nombre des artistes proposés, je présume que vous l'avez vu, et qu'il consent à se charger des deux tableaux.

O^t 1135^e, p. 414, copie.

1. Sur la décoration de la chapelle de Fontainebleau, décidée en 1775 par Louis XVI, voyez Engerand, *Tableaux commandés*, p. 16.

293. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 27 décembre 1779.

J'ai reçu, Monsieur, vos diverses réponses et observations sur les mémoires et demandes que je vous avois fait passer, ainsi que communication de la lettre que vous a écrit M. *Vien*, dans laquelle il est question de l'estime et de la vénération excessive de M. le chevalier O' Haru pour feu M. *Mengs* dont il va faire imprimer la vie. M. *Vien* a raison de dire que cet ami de M. *Mengs* aura de la peine à persuader, aux Italiens surtout, que les talens de *Raphaël*, du *Corrège* et du *Titien* fussent réunis dans ces artistes. Nous verrons au surplus ce panégyrique singulier quand il sera imprimé. Je vous fais repasser cette lettre.

A l'égard de votre réponse, tant sur le mémoire de M. *Cafferi*, que sur celui de M. *Duhardel*, je ferai usage de ce que vous m'y marqués.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1135^r, p. 416, copie.

1780

294. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Dans une conversation que les circonstances m'ont procurée avec M. *Greuze*, nous nous sommes rappelé un ancien projet dont il s'étoit occupé autrefois au sujet de son logement aux galeries. Il luy paroissoit alors trop serré pour son genre de travail, qui, vu ses nombreuses études, demande un plus grand local; aujourd'huy sa position aisée, le prochain établissement de ses enfans l'éloignent encore plus de la possibilité d'en faire usage; un seul obstacle arrête mes offres de luy obtenir de votre estime pour ses talens, et de votre bienveillance un échange de cette grâce. Cet obstacle est la crainte de pouvoir être soupçonné de ne pas mettre le prix qui est dû

aux bontés du Roy. Je lui ai fait sentir que sa démarche seroit très approuvée, puisque, n'en pouvant profiter, il facilitoit l'administration et rendoit l'Académie redevable. Enfin, M. le comte, il vous remet son logement et me remettra le brevet lorsqu'il sera certain que vous approuverés les véritables sentimens qui le font agir ; mais, comme sûrement vous n'agrées point son hommage sans lui donner un dédommagement, j'estime qu'une pension de mille livres rempliroit toute son ambition ; car, en entrant dans le détail des différens bienfaits qu'il pourroit recevoir, je lui ai observé, que, vû son aisance, ce seroit un fonds qui s'accumuleroit pour ses enfans, parce que, si les payemens étoient retardés quelquefois, l'on étoit sûr en même tems de ne jamais rien perdre. M. *Greuze* m'a pressé, par l'amitié qu'il a pour moi, de vous présenter sa vénération, son respect, et son profond dévouement.

PIERRE.

Paris, 27 janvier 1780.

Or 1925B.

295. — PIERRE A D'ANGIVILLER

L'Académie a reçu aujourd'huy et avec applaudissement M. *Suvée*, peintre d'histoire, agréé depuis peu de tems. Le sujet qui luy avoit été demandé représente *la Liberté rendue aux arts*. L'on a trouvé que M^r *Suvée* avoit beaucoup profité des études qu'il a fait d'après l'antique et d'après les grands maîtres, en évitant ces manières qui ne sont qu'une charge de ses beaux modèles. La compagnie attend sa confirmation, ainsi que celle de M. *Duplessis* qui pourroit prendre séance samedi prochain.

J'ai déjà traité l'affaire de l'académie de Marseille avec M. *Dandré Bardon*; nous vous rejoindrons la semaine prochaine lorsqu'il aura reçu les éclaircissemens qu'il attend, si la lettre des mécontens est fondée ; l'indifférence donneroit lieu à des conséquences très fâcheuses pour la suite (surtout dans les commencemens d'un établissement) si au contraire, les personnes qui l'ont écrite mériteroient quelque attention.

Je suis, etc.

PIERRE.

29 janvier 1780.

Or 1925B.

296. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 31 janvier 1780.

J'ai reçu, M^r, la lettre que vous m'avez écrite en conséquence de la conversation que vous avez eue avec M. *Greuze* touchant son logement et de laquelle il est résulté qu'il est absolument consentant de le remettre à la disposition du Roy en échange d'une pension de 1.000 liv. qui lui seroit accordée comme indemnité où équivalent. J'ai vu avec un vrai plaisir l'adhésion de M. *Greuze* à cet arrangement qui me met à portée, en lui procurant une grâce utile de Sa Majesté et méritée depuis longtemps par son talent, de rendre ce logement utile pour récompenser quelqu'autre artiste qui attacherait son bonheur à sa possession. J'ai, en conséquence, mis cet arrangement sous les yeux de S. M. qui a bien voulu l'agréer, et, au moyen de cette remise du logement de M. *Greuze*, lui accorder 1.000 liv. de pension. Je joins ici la lettre par laquelle je lui annonce, présumant que vous serez charmé de la lui remettre vous même pour consommer une affaire que vous avez ébauchée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1136^e, p. 35, copie.

297. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 31 janvier 1780.

Je viens, M., d'instruire S. M. de la vacance du logement de feu M. *Chardin* qu'il occupoit aux galeries du Louvre, et de la nécessité de profiter de cette occasion pour assurer à M. *Vien*, dont le retour est peu éloigné, la jouissance d'un logement convenable à un ancien directeur de l'Académie de France à Rome. Le Roy a bien voulu en conséquence, et ayant d'ailleurs égard aux talens distingués de M. *Duplessis*, accorder à cet artiste le logement de feu M. *Chardin*, et à M. *Vien*, pour le

temps de son retour, celui de M. *Duplessis*, occupé actuellement au Louvre.

J'ai pris en même temps les ordres du Roy relativement au logement remis par M. *Greuze*, et S. M. a bien voulu l'accorder à M. *Allegrain* dont les titres pour une pareille grâce me sont bien connus depuis longtemps, et que je me voyois avec peine forcé de remettre à une autre occasion par un effet de la nécessité d'assurer à M. *Vien* un logement à son retour de Rome.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1136^e, p. 36, copie.

298. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 31 janvier 1780.

J'avois déjà, M^r, approuvé de vive voix le changement du sujet qui avoit d'abord été proposé pour le tableau que doit peindre M. *Beaufort* pour le Salon de 1781.

J'avois même déjà ordonné qu'on portât ce changement sur l'état général des ouvrages demandés pour cette époque à M^{rs} de l'Académie royale de peinture. Il m'a paru toutefois nécessaire de vous autoriser plus spécialement à faire part de mes intentions à M. *Beaufort*. Vous voudrés donc bien le prévenir qu'un sujet de la *Mort du chevalier Bayard*¹ m'a paru plus propre à produire un effet intéressant que celui que j'avois d'abord désigné, et, qu'en conséquence, je substitue ce nouveau sujet au précédent.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1136^e, p. 37, copie.

1. Actuellement au Musée de Versailles. V. Engerand, *op. cit.*, p. 15.

299. — PIERRE A D'ANGIVILLER

2 février 1780.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous adresser le brevet du logement de M. *Greuze*, le certificat de M. de Marigny-Menars,

auquel est joint le plan du dit logement, la lettre par laquelle il luy est accordée une somme de 1.500 liv. en forme de dédommagement, vu le délabrement du local.

M. *Greuze* prendra la liberté de vous écrire, parce que je l'ai prévenu que la difficulté de vous trouver à Paris contrarieroit son empressement à vous témoigner toute sa reconnaissance; la lettre qu'il a reçu est une nouvelle couronne dont il est enchanté et pénétré de la plus vive sensibilité parce qu'il la tient de vous.

Je suis, etc.

PIERRE.

Or 1673¹⁶ (12), original.

300. — PIERRE A CUVILLIER

4 février 1780.

M. Cuvillier est prié d'examiner si le copiste [de l'ordonnance cy incluse ne se seroit pas mépris.

Il n'est plus dû à M. *Pigalle* que le parfait paiement du mausolée du M^{al} de Saxe. Les 6.000 liv. que demande M. *Pigalle* en dédommagement des frais, modèles, etc., etc., pour le groupe de l'*Éducation de l'Amour* paroissoit une affaire à part, ce groupe n'ayant pas été suivi; au reste, l'on fera transcrire si M. Cuvillier trouve la réflexion inutile, et il obligeroit beaucoup si la correction étoit nécessaire de pouvoir renvoyer demain, car M. *Pigalle* a été averti sur le champ, vû ses demandes réitérées.

4 février 1780.

Il seroit toujours nécessaire d'ôter le mot buste, M. Cuvillier sentira bien toutes les erreurs du copiste.

Je remplace bien vite entre les mains de M. *Pierre* la mauvaise expédition qu'il me met en état de corriger. Je crois avoir pris de bonnes mesures contre la malfaçon, on aura cru que je m'étois trompé dans ma minute; encore auroit-il fallu me le demander, heureusement le délai sera imperceptible et j'en suis d'autant plus aise qu'au fait j'aurois bien tort d'avoir

revu trop légèrement : mais *errare humanum*. (Note de la main de Cuvillier.)

Hommage de mes obéissances à M. P.

4 février 1780.

O^t 1915 (4), p. 48

301. — NOTE DE MONTUCLA

7 février 1780.

On m'a fait de chés M. Amelot, où j'ai été pour solliciter l'expédition des lettres-patentes de Marseille, une observation, sçavoir que le dernier article de ces lettres, portant exemption de l'amortissement et autres droits pour l'acquisition des maisons qui pourroit être faite dans la suite pour loger l'académie, que cet article, dis-je, ne sçauroit passer sans le concours de la finance, et que sûrement il ne seroit point accordé, vu qu'à peine l'accorde-t-on aux hôpitaux, dont la cause est bien plus, favorable. J'en ai en conséquence écrit à M. *Dandré Bardon*, ainsi qu'à M. *Pierre*, et M. *Dandré-Bardon* m'a répondu être tout à fait d'avis, pour éviter encore cet accroc, de renoncer à ce privilège; il en a même écrit sur ce ton à l'académie de Marseille. Je pense que M. le comte sera du même avis.

O^t 1915* (4), p. 45.

302. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 février 1780.

M. Lorient vient de m'adresser, M., une explication de son procédé pour la fixation du pastel, qu'il a développé à l'Académie royale de peinture, le 8 du mois dernier; il m'ajoute qu'il est dans l'intention à faire jouir complètement le public des avantages de sa découverte et que vous lui avés dit que je desirois la faire imprimer pour lui donner cette publicité. J'ai pensé à cet égard qu'il vaudroit encore mieux que ce fût l'Académie et que cela donneroit d'autant plus d'authenticité à sa découverte. Je ne doute point d'ailleurs que l'Académie ne

retirât abondamment ses avances, même après avoir donné à M. Lorient un certain nombre d'exemplaires; c'est pourquoi je souhaite que vous lui proposiez de faire faire cette impression pour la débiter à son profit. Si cela éprouve des difficultés, je pense devoir laisser à M. Lorient tout le profit qu'il peut retirer de l'impression de ce mémoire en le lui laissant imprimer à ses frais pour être débité par lui ou pour lui. Je me bornerais à en prendre pour l'administration une certaine quantité d'exemplaires.

Il me semble que ce mémoire devrait être suivi d'une nouvelle approbation de l'Académie, vu la nouvelle démonstration que M. Lorient a faite de son procédé.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1136^e, p. 62, copie.

303. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 février 1780.

Je viens, M., de lire dans le *Journal de Paris* deux articles qui m'ont extrêmement surpris, l'un est celui où l'on annonce comme exposés dans la salle des Antiques du Louvre, deux figures représentant *Voltaire et une Nymphé qui le couronne*¹. L'autre est l'annonce de la gravure des projets de M. Gois², pour la décoration du piédestal de la figure d'*Henri IV* au moyen d'une souscription, et je suis d'autant plus étonné de cette dernière annonce que M. Gois m'avoit écrit sur ce sujet il y a quelques mois; je lui ai suffisamment marqué ma manière de penser sur un pareil projet, nullement compatible avec la dignité du Roy, qui, quand il jugera à propos de faire élever et décorer davantage ce piédestal, n'a nul besoin de la contribution de ses sujets. Vous me ferés donc plaisir de voir M. Pajou et M. Gois et de leur témoigner mon mécontentement, au premier, de ce qu'il permet qu'on dépose au magasin des sculptures du Roy des morceaux qui ne sont point faits pour y entrer et de se prêter à une pareille exposition; au second, de ce que, par la gravure de ses dessins, il semble travailler en quelque sorte à me forcer la main sur un projet

que j'ai formellement désapprouvé par une réponse à sa lettre. Vous leur ferés d'ailleurs en cette occasion les réflexions que vos lumières et que votre qualité de directeur de l'Académie vous mettent dans le cas de leur présenter sur une conduite aussi peu réfléchie.

Je voudrais bien au surplus sçavoir ce que c'est que ce sculpteur sourd et muet de naissance dont on annonce avec tant d'emphase la production.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1136^e, p. 59, copie.

1. (V. *Journal de Paris*, 9 février 1780, P. 166). La statue de *Voltaire dans le costume antique* et celle de la *Nymphe qui le couronne* étaient l'œuvre d'un sculpteur sourd et muet de naissance et destinées au marquis de Villette.

2. *Gois* venait de faire paraître une série de cinq estampes intitulée : *Description d'un projet de décoration fait pour l'embellissement du piédestal de la statue d'Henri IV, composé et dessiné par le sieur Gois, etc.*

304. — PIERRE A CUVILLIER

14 février 1780.

M. Cuvillier pardonnera si on l'interrompt pour une misive qui a frappé M. *Pajou*.

L'ordonnance énonce comme 4^e buste M. *Titon du Tillet*, qui est porté dans le mémoire certifié comme « petite figure en bronze », ce qui pourroit faire par la suite une erreur sur les nombres des bustes faits et à faire.

M. *Pajou* observe que les marbres des trois bustes portés dans l'ordonnance cy-incluse ont été fournis par le Roy et que les marbres des trois autres bustes, dont le mémoire n'a pas été fourni, sont fournis par luy, *Pajou*.

L'on prie M. Cuvillier de prévenir dans le cas où il seroit question d'une distribution de pensions; MM. *Hallé* et *Le Moine* demandent une explication, parce que l'on sçait très bien que M. Cuvillier n'a pas été informé (comme cela devoit être) des différentes augmentations accordées à ces MM^{rs}, en sorte qu'ils ont déjà reçu des parties sur l'ancien pied, et les nouveaux arrangements sont toujours restés en arrière.

O^t 1915^e (4), p. 62.

305. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 28 février 1780.

M. le marquis de Ménars ayant, M^r, changé d'avis sur la destination des bustes des grands hommes que Sa Majesté luy a accordés en échange de ses vases de porphyre, demande des ordres pour qu'ils luy soient remis en son hôtel, place des Victoires. Quatre de ces bustes sont encaissés et chés M. Dupré et les deux autres sont sans doute sur le point d'être finis. Vous voudrés bien faire part à M. Dupré de mon autorisation à ce que les quatre qu'il a en dépôt soient remis à M. de Ménars et où il le jugera à propos, et quant aux deux autres, sitôt qu'ils seront finis, vous voudrés bien aussi les lui faire remettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1136, p. 110, copie.

306. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, 10 avril 1780.

Je vous prie, Monsieur de me faire parvenir les dimensions des blocs de marbre nécessaire pour les statues qui doivent paroître au Salon de 1781, afin que je m'occupe dès à présent des moyens de les faire rendre aux artistes qui doivent les mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1173*, p. 156, copie.

307. — D'ANGIVILLER A PIERRE

V. 27 avril 1780.

Vous avez su, Monsieur, comme tout le public, l'honneur que le feu Roy a voulu rendre à M. le comte de Buffon en

faisant ériger sa statue à l'entrée des cabinets du Jardin du Roy. Le secret que S. M. voulut mettre alors à cet acte de sa bonté devint le principe d'un arrangement dont l'inconvénient ne fait que d'être reconnu et qui a déterminé les ordres que je viens de recevoir du Roy. M. le Duc de la Vrillière avoit été autorisé à classer la dépense du monument sur la masse de l'entretien du Jardin du Roy, parce qu'on ne fit pas la réflexion que M. de Buffon, comme intendant du Jardin royal, reçoit et dépense personnellement les fonds qui y sont assignés. Vous concevés tout ce que cette marche auroit eu de contraire à la délicatesse s'il avoit fallu qu'elle fût suivie ; il a commencé par se l'interdire, et le Roy en ayant été enfin instruit, S. M. a trouvé un motif de plus d'assurer l'exécution des vues de son aieul et d'en assurer le véritable esprit pour la gloire de M. de Buffon, en reportant sur la direction des Bâtimens la dépense de la statue dont il s'agit, et en classant ainsi ce monument au rang de ceux que S. M. destine aux grands hommes qui ont bien mérité de la nation ; tels sont en conséquence les ordres que le Roy m'a donnés dimanche dernier. Leur exécution exige que le monument et sa dépense soient constatés par le mémoire d'usage sur pareils faits ; celui-ci doit être rédigé sous le nom de M. Pajou, auquel l'ouvrage a été confié, et comprendra la statue en pied, accompagnée de tous les attributs de l'histoire naturelle et deux bustes : le tout pour 15.000 liv. L'époque est de 1773 à 1775. Vous voudrés bien donner à ce mémoire toutes les formes qu'il exige et me l'adresser ensuite, afin que je puisse pourvoir aux opérations de finance.

Votre note du 17 de ce mois sur la réclamation de M. *Pérignon* m'en a tout d'un coup retracé l'objet qui avoit échappé comme le fait naturellement tout ce qui ne se traite qu'en conversation. J'ai vainement fait rechercher quelque chose d'écrit sur cet objet ; au reste, l'inconvénient du délai n'est pas bien considérable, et, pour l'abréger désormais, il n'y a qu'à réduire la chose en un mémoire qui désigne l'objet exécuté purement et simplement pour le service du Roy ; je ferai au surplus conserver les renseignements nécessaires.

J'aurois des objections très raisonnables et très puissantes à opposer aux vues de M^{me} la comtesse de la Marck. Mais je

m'occuperai avant tout à essayer les moyens de la satisfaire, si cela est possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1173*, p. 183, copie.

308. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 mars 1780.

Je désirerois sçavoir en quel état est la copie du tableau du Président *Molé*, que Sa Majesté a bien voulu accorder à M. Molé, son descendant. Je souhaite beaucoup que cet ouvrage ne tarde pas d'être exécuté, attendu que *bis dat, qui cito dat*; et afin qu'après le tableau achevé ce ne soit pas la bordure qui retarde la livraison, il est à propos que vous chargiés le s^r Buteux de passer tout de suite chès M. *Durameau* afin qu'il en prenne les dimensions et qu'il travaille aussitôt à la bordure. Le tout étant un présent du Roy, cette bordure doit être ornée de deux cartouches, l'un pour y écrire le sujet du tableau, l'autre l'inscription ordinaire des dons de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1136, p. 123, copie.

309. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 mars 1780.

Vous avés déjà reçu, M^r, une lettre relative à un des articles des différentes notes que vous m'avés remises pour que je vous fisse part de mes intentions. Je vais maintenant répondre à celles sur lesquelles j'avois différé de statuer, ou qui exigent une réponse.

J'ai vu, par le rapport de M. *Dandré Bardon* que vous m'avés adressé, et les détails dans lesquels il entre au sujet des inculpations élevées contre l'académie de peinture et sculp-

ture de Marseille, que ces inculpations sont sans fondement et ne sont que l'ouvrage d'un esprit qui à l'inquiétude joint l'ingratitude pour ses anciens maîtres. Vous pouvez donc assurer M. *Dandré Bardon* qu'elles n'ont fait aucune impression sur mon esprit ; j'aurai toutefois fait attention à l'observation qu'il me fait sur le petit abus introduit à l'égard des vacances, qui est tout ce qui s'est trouvé résulter de plus grave de l'examen occasionné par le mémoire calomnieux qui m'avoit été adressé. Je lui écrirai d'ailleurs sur ce sujet ainsi qu'au secrétaire de l'académie de Marseille.

Je consens que M. *Beauvarlet* dessine et grave ensuite les tableaux de costume turc exécutés par M. *Amédée Vanloo* pour des tapisseries de la manufacture des Gobelins. Je vous autorise à faire part de mes intentions à cet égard à M. *Belle*, afin que M. *Beauvarlet* puisse commencer quand il voudra cet ouvrage. Mais la demande que me fait le s^r *Godefroy*, graveur, de la permission de graver les statues des grands hommes exécutés pour le Roy et devant un jour orner le *Museum*, m'a paru un peu précipitée. Mon intention n'est point de les laisser graver avant que le public ait pu jouir pendant quelque temps de la vue de ces figures dans les places qu'elles doivent occuper.

Je ne puis accorder à M. *Caffieri* l'emplacement qu'il me demande pour s'y pratiquer un logement. Cet emplacement a une destination qui peut s'effectuer d'un jour à l'autre ; et je ne veux point donner à M. *Caffieri* l'occasion de nouvelles plaintes d'avoir fait de la dépense dans un lieu que le besoin du service peut lui faire redemander au premier moment.

Je vais pourvoir aux marbres demandés par les artistes pour les figures ordonnées par le Roy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

310. — PIERRE A D'ANGIVILLER

J'eus l'honneur de me rendre hier chés M. *Lecomte*; l'on me dit qu'il ne rentreroit qu'à cinq heures, tems où l'on s'assemble à l'Académie; mais il fallut bien relever la sentinelle chés M. *Jeaurat*, le s^r Buteux y étoit depuis onze heures, et je profitai de l'occasion pour donner un coup d'œil à l'appartement.

Il y a par bas un atelier très beau; au premier, à la suite d'un grand palier, on trouve une antichambre, une seconde antichambre que je nommerai salle à manger, et à gauche une très grande pièce qui est de toute la grandeur de l'atelier qui est au dessous, plus une chambre obscure, assés grande pour y placer un lit de chambrière et des armoires, sans nombrer les autres armoires et une garde robe prise tant dans l'épaisseur des murs que dans une fausse porte; l'on trouve à gauche, en montant à ce premier, une pièce qui, tout en servant de passage, peut être une décharge pour beaucoup d'objets; ensuite, une autre chambre à cheminée utile au même usage, et à la suite un escalier qui descend dans une petite cuisine au rez de chaussée. Toutes ces pièces ont des jours d'emprunt; il y a en outre, au rez-de-chaussée, un bouge propre à mettre du bois, mais un très petit caveau. Point de lieux communs à la vérité, qui soient particuliers; malgré ces inconvéniens, ce logement peut être commode à un artiste qui pourroit louer un appartement dans le voisinage pour y placer son ménage, en attendant que l'habitude d'occuper une maison entière se fût perdue, et d'autant que ce logement aura une entrée honneste, lorsque les sculpteurs voisins l'auront débarrassé des morceaux de marbre, et les Suisses de leurs tonneaux vuides. En partant de cette description, ne pourroit-on pas en faire la proposition avant de rien consolider dans un travail; ou elle sera acceptée, ou on la refusera; dans les deux cas, la bonne volonté jouera toujours un beau rôle.

M. *Hoüel* est venu ce matin et ne peut se résoudre à donner son ouvrage aux propositions qui luy sont faites; il

espère se retourner de façon à remplir les engagements qu'il a contracté; mais, comme il pense que l'on ne peut lui interdire aucun des moyens capables de lui procurer sa liquidation, il demande qu'il lui soit permis de l'annoncer dans les papiers publics. Je lui ai dit qu'il feroit aussy bien connoître son ouvrage sans cet éclat, vû le goût du public pour les nouveautés; mais M. *Hoüel* oppose beaucoup de raisons, veut se libérer et se mettre en paix; la contestation sera toujours pendante, tant qu'il réclamera l'exécution des promesses qui paroissent cependant ne lui avoir été faites que très vaguement; car la lettre sur laquelle il s'appuie le plus ne dit pas un mot de l'impression, ni de la gravure, ce que je lui ai fait observer, ainsi que sur l'appréciation de l'espérance annoncée d'une meilleure fortune que comme une suite d'un surplus d'études nécessaire à son talent; d'un autre côté néanmoins, son travail vaut plus que ce qui lui a esté avancé; mais on répondra toujours que telles étoient les conventions. J'ay l'honneur d'être, etc.

PIERRE.

19 mars 1780.

O^r 1916 (1), p. 318, original.

311. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 mars 1780

Sa Majesté ayant accordé M^r, à M. le marquis de Montesquiou une copie de son buste en marbre, il est nécessaire que vous en demandiés une à M. *Pajou*. Je dois néanmoins vous observer à cet égard que M. *Pajou* ayant témoigné être aujourd'huy peu satisfait du prix auquel ces copies ont été fixées jusqu'à ce moment, il est à propos d'être assuré, avant qu'il exécute celle-ci, qu'il ne fera point de réclamations sur cet objet, car mon intention n'est point de les payer au delà de 2.400 liv., qui est le prix qu'après un examen approfondi j'ai fixé pour ces sortes d'ouvrages. Je ne vous dissimulerai point que dans le cas où M. *Pajou* ne seroit pas satisfait du prix, je prendrai le parti de charger de ces copies un autre sculpteur et nommément le s^r *Dupré*.

J'ajoute qu'en faisant travailler des jeunes gens ou des artistes moins distingués, le Roy les payeroit moins cher, car ils les feroient pour 15 et 1.800 liv., et cela procureroit de l'ouvrage à des artistes peu fortunés.

Le Roy ayant aussi accordé à M. de Monthyon une copie de son portrait en buste, je souhaiterois ne pas tarder à la lui faire délivrer. Voulés-vous bien voir en conséquence s'il y en a une de prête et si le s^r Buteux auroit une bordure d'achevée. Vous me ferés au reste plaisir d'accélérer l'une et l'autre et de m'informer quand la livraison de ce portrait sera possible.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1136^e, p. 155, copie.

312. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 2 avril 1780.

On m'a recommandé Mr, pour une place des élèves artistes, un jeune enfant nommé Le Rebours, dont la mère m'est fort connue, et que je désire fort obliger. Il n'est pas à la vérité, question de l'y placer dans ce moment, mais seulement dans trois ans d'ici, l'enfant n'ayant encore que 7 ans. Quoique ce moment soit encore assés éloigné, j'ai cru à propos de vous en prévenir afin que vous en gardiés note et que vous m'en fassiés ressouvenir, si par hasard la chose m'avoit échappé, lorsque, vers l'époque susdite, il y aura lieu à remplir quelque place à cette pension. Je vous crois au reste prévenu que j'ai destiné, il y a déjà du temps, la première vacance, et lors néanmoins qu'elles seront réduites à douze, au fils de M. *Bellicard* qui l'entretient déjà dans cette pension à ses frais, presque depuis la formation de cet établissement.

Il y a, au reste, ce me semble, longtemps, que vous ne m'avés point parlé de la pension des jeunes artistes. Je désirerois fort sçavoir, si, en général, ils répondent aux dépenses faites pour leur instruction, s'il y en a quelqu'un parmi eux qui annonce des dispositions sur lesquelles on puisse fonder des espérances brillantes; enfin s'il y a lieu de croire que

quelqu'un des élèves sera bientôt en état de sortir de la pension.

Un autre objet sur lequel je souhaite causer avec vous est l'affaire du secret de M. *Le Prince* pour la gravure en manière de lavis ; vous m'avez dit que l'Académie de peinture pourroit peut-être en faire l'acquisition ; vous me ferés plaisir de ne point perdre la chose de vue et de m'en parler à la première occasion.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1136^e, p. 177, copie.

313. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 juin 1780.

Vous vous rappelés, Mr, que, lors de l'établissement des élèves pour les arts, dont le Roy paye la pension et les frais d'instruction, il fut arrêté, pour rompre la disposition trop commune à contracter une manière exclusive, que chacun d'eux, après avoir travaillé quelque temps sous un maître, passeroit sous un autre ; je remarque avec quelque surprise que cela n'a point encore été exécuté, quoi qu'il y ait déjà quelques années d'écoulées depuis cet établissement. Je suis néanmoins entièrement décidé à maintenir ce règlement qui me paroît, après y avoir de nouveau réfléchi, très utile et très important. Vous voudrés donc bien, sans différer, lui donner exécution de la manière que vous jugerés la plus convenable et la plus avantageuse pour le bien de ces jeunes artistes. Je ne présume pas que vous y trouviés des difficultés et des oppositions ; mais quelles qu'elles soyent, je suis fermement résolu à passer par dessus ; la révolution du semestre où nous allons entrer me paroît très propre à cette opération et je compte que vous serés incessamment à même de m'instruire de son exécution.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1136^e, p. 340, copie.

314. — NOTE DE PIERRE

29 juin 1780.

Le s^r Houdon, portier, a été payé par M. *Vien* du quartier de juillet 1774, le 1^{er} octobre de la dite année, de la somme de 75 liv. ; depuis ce tems, il n'a rien touché. M. le comte d'Angiviller lui fit dire alors que ses gages de 300 liv. dont il jouissoit seroient convertis en pension, à condition, ou parce qu'il cédoit sa place à celui qu'il a jugé à propos d'y nommer. Au 1^{er} octobre prochain, il sera échu cinq années de la pension échue.

O^r 1927¹² (o).

315. — NOTE DE PIERRE

15 juillet 1780.

L'affaire de M. *Jaurat* est facile à terminer puisqu'il ne s'agit que de lui demander la lettre qui lui accorde le logement dont il jouit dans le Louvre, et de lui confirmer la promesse du simple dédommagement qu'il espère ; ensuite faire écrire la lettre qui annonce la jouissance à son successeur.

Les trois artistes, MM. *Pajou*, *Durameau* et *Brenet*, qui sont chargés de conduire les élèves de la pension de M. Lamarque, représentent qu'ils n'ont encore rien reçu de leurs honoraires.

L'École a commencé dans le mois de septembre 1777, en sorte qu'il leur est dû deux années jusqu'au 1^{er} septembre 1779, à raison de 12 liv. par mois, 144 liv. par élève pour l'année.

M. *Tarraval* le neveu a été surnuméraire pendant un an ; sa pension n'est pas même payée à M. Lamarque. M. *Lecomte* a retenu son neveu *Fortin* dans son atelier. C'est un arrangement à part sur lequel décidera M. le Directeur Général ainsi que sur le changement des maîtres, projet dont le bien est à la portée de tout le monde, et qui n'a point eu d'exécution jusqu'à présent.

L'on ne peut pas donner de lit aux apprentifs qui entrent dans la manufacture de la Savonnerie sans un ordre de M. le Directeur général. La dame qui a obtenu l'entrée d'un apprentif auquel elle s'intéresse sçait que le dit ordre a été envoyé à celui qui doit l'exécuter sans qu'il soit effectué ; elle supplie M. le Directeur général de mettre le sceau à ses bontés.

Il manque un ordre pour la bordure du portrait de M. le Directeur général, exposé au Salon de 1779 et destiné à l'Académie royale de peinture et sculpture... Cet ordre doit être daté du mois de juin, au plus tard du mois de juillet 1779.

Un ordre pour la bordure d'une copie du tableau représentant le *Président Molé saisi par les factieux*... la nécessité des deux cartouches motive cet ordre, puisqu'il n'en étoit pas question d'abord.

Mesures des marbres, pour les figures ordonnées.

M. *Pajou*. 5 pieds 4 pouces de haut
3 pieds 7 pouces de large
3 pieds 6 pouces épaisseur.

M. *Mouchy*. 5 pieds de hauteur
3 pieds 4 pouces de large
3 pieds d'épaisseur.

M. *Houdon*. 7 pieds 4 pouces de hauteur
3 pieds de largeur
3 pieds d'épaisseur.

} M. *Houdon* a
d'jà envoyé
ses mesures.

M. *Dejoux*. 6 pieds 2 pouces de haut
3 pieds 6 pouces de large
3 pieds d'épaisseur.

Il restoit à ordonner un marbre à M. *Bridan* qui a un modèle fait depuis plus de quatre ans. Il a encore un beau bloc qu'il avoit proposé, qui a juste les proportions convenables à son *Vulcain* à 40 liv. le pied, ce qui donne 1783 l. 6 s. 8 d. L'on avoit dit alors que l'on pourroit peut-être obtenir quelque diminution, sans assurer cependant... mais il n'y a pas eu d'ordre à ce sujet.

Ce bloc de marbre a 6 pieds 1 pouce de haut et les épaisseurs et largeurs convenables, en tout 4 pieds 10 pouces cube.

O^r 1915 (5), p. 236.

316. — PIERRE A D'ANGIVILLER

15 juillet 1780.

Monsieur, — Les mémoires de MM. *Gois*, *Mouchy*, *Lecomte* sont remis aux bureaux il y a longtems. Ainsi, le payement des six bustes pour M. de Ménars peut être effectué.

Parmi les élèves qui sont chés M. Lamarque, il s'en trouve deux qui concourent au grand prix. L'on peut présumer qu'il ne l'obtiendront pas. En tout état des choses, les mutations ne peuvent avoir lieu qu'après le jugement.

M. *Houël* sollicite sa quittance définitive, et a juste raison de désirer la fin de cette affaire. Il est convenu en outre qu'il sera libre de copier les vues qui lui seroient demandées. Cette clause ne peut être remplie qu'autant que les dessins acquis par le Roy seront remis à M. *Cochin*. M. *Houël* peut bien venir copier chés moy; mais je ne lui dois rien confier, même sur son récépissé; je suis dépositaire et non garde des dessins, je n'ai donc aucune qualité.

M. *Vincent* a fini le tableau du *Président Molé*, je dois le voir ces jours-cy; la bordure est très avancée, mais il y a deux cartels. L'un contiendra le sujet en peu de mots, la particularité du don n'exigera-t-elle pas une différence dans l'énoncé du cartel d'usage?

Il seroit convenable, M. le comte, que vous voulussiez bien donner des ordres précis dans les bureaux de la comptabilité, pour que l'on fût plus exact à m'informer des payemens et ordonnances. Sans quoi, je vous prierai de me débarasser des soins que je suis obligé de prendre afin de tenir mes registres en ordre; l'excuse de mon absence seroit puérole.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 2 juillet 1780.

O^r 1915 (5), p. 238, original.

317. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 juillet 1780.

Le nombre des personnes, M^r, à qui S. M. a accordé des copies de son portrait en buste étant assés considérable, j'ai besoin encore d'un assés grand nombre. Vous me ferés en conséquence plaisir de prévenir M. *Duplessis* d'en faire une demie douzaine; et, sitôt qu'elles seront faites, vous voudrés bien m'en prévenir pour que j'en fasse prendre les dispositions convenables. Il m'est superflu de vous marquer qu'il faut en même temps commander au s^r Buteux les bordures.

Étant nécessaire de terminer avec M. *Houël* par une quittance respective des dessins que le Roy a pris et de sommes que l'administration lui a avancées, je n'en vois pas de moyen plus simple que de former un mémoire de ces dessins, lequel, après l'arrêté ordinaire, sera ordonné à son profit pendant que d'autre part il sera tiré ordonnance en recette sur lui pour les sommes avancées. Ainsi vous voudrés bien former ce mémoire, l'arrêter concurremment avec un des intendans des Bâtimens et me l'envoyer.

J'écris au surplus en ce moment à M. *Cochin* pour qu'il retire de chés vous les desseins de M. *Houël* et s'en charge à l'instar des autres objets appartenans au Roy dont il est dépositaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137^a, p. 29, copie.

318. — PIERRE A D'ANGIVILLER

17 juillet 1780.

Monsieur, — J'ai vu M. *Mouchy*. *L'Amour* ne peut être terminé que dans quatre mois, et encore faut-il beaucoup travailler. Cette figure n'est pas une de celles à laquelle on puisse placer plusieurs ouvriers, parce que sa composition les embar-

rasseroit; le maître et un compagnon et voilà tout. M. *Mouchy* termine son grand modèle de la figure pour le Salon; il ne peut pas quitter une terre par le tems qu'il fait; c'est l'affaire de quinze jours ou trois semaines. M. *Mouchy* m'a rappelé qu'il avoit reçu une lettre de M. Montucla qui lui mandoit de suspendre et qu'il n'avoit reçu l'ordre de travailler que trois mois après. Je me suis non seulement ressouvenu de ce fait, mais encore d'avoir eu l'honneur de vous en parler, la lettre resta sur votre cheminée. Je hâterai M. *Mouchy* et je l'ai menacé d'être tous les jours sur ses épaules.

En revenant de Versailles, je me suis souvenu que M. *Roslin* a un neveu qui fait du bruit, il a séjourné en Italie, et est retenu à Lyon depuis quatre mois; si tout le bien que l'on en dit se confirme lorsqu'il sera icy, voilà de quoi remplir vos vues.

Je suis, etc.

PIERRE.

Oⁱ 1915 (5), p. 242. original.

319. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 juillet 1780.

Vous êtes déjà prévenu, M^r, du besoin que j'ai d'un buste de Louis XV pour être donné à M. le Marquis de Ménars en échange de quelques objets précieux que je destine à la galerie des tableaux du Roy. Vous m'avez dit que M. *Gois* en avoit fait un qui est placé parmi les sculptures de l'Académie; c'est précisément celui dont une copie conviendrait à M. le Marquis de Ménars. Je vous autorise donc à charger M. *Gois* de faire cette copie, et à lui faire à cet effet délivrer l'original. Vous voudrés bien aussi me marquer les dimensions du marbre qui sera nécessaire, afin que je mette le plus tôt possible cet artiste en état de commencer.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1137^a, p. 39. copie.

320. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 juillet 1780.

Je reçois, M^r, une lettre de M. le marquis de Pimodan qui est possesseur d'une maison dans l'isle S^t Louis, quai d'Anjou, où est un plafond de *Le Sueur*, représentant *Zéphire et Flore*, qu'il veut bien m'offrir fort obligeamment, s'il convient à Sa Majesté. Vous me ferés donc plaisir d'aller voir M. de Pimodan et d'examiner ce tableau; je vous annonce comme devant y aller un des premiers jours de la semaine. Vous me marquérés ensuite votre avis, tant sur l'état de ce tableau que sur ce qu'il peut valoir.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137^e, p. 41, copie.

321. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 24 juillet 1780.

Comme M^r *Duplessis*, M^r, ne sera dans la nécessité de quitter le logement qu'il occupe actuellement qu'au retour de M. *Vien*, c'est-à-dire vers la fin de l'année prochaine, j'ai eu l'idée de loger aux galeries du Louvre, dans celui qui lui est assuré, et pour une sixaine de mois seulement, le s^r *Van Spaendonck* qui est obligé de quitter le logement que M. *Watelet* lui prêtoit.

Vous voudrés donc bien faire part à M. *Duplessis* de ce que je désire de lui à cet égard, et l'engager à laisser installer M. *Van Spaendonck* le plus tôt possible aux galeries.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137^e, p. 47, copie.

322. — NOTE DE PIERRE

24 juillet 1780.

M. le Directeur général accorde au s^r *Van Spaendonck* la jouissance du logement de M. *Duplessis* aux galeries pendant cinq ou six mois. M. *Duplessis* doit être prévenu par une lettre, afin qu'il aille prendre les clefs chés la personne à qui il les a confiées, pour les remettre au premier peintre qui installera le s^r *Van Spaendonck*.

M. *Gois* espère qu'il ne sera pas oublié, pour la fin du mois. Son mémoire est aux bureaux avec ceux de MM. *Mouchy* et *Lecomte*. (Bustes faits pour M. le Marquis de Marigny.)

M. *Lebrun* a trois desseins qui ont été enlevés du recueil des études de *Lesueur*, il en demande 300 liv. ; quoy qu'il y en ait un seul des trois qui luy a coûté 240 liv., rien ne se peut décider à ce sujet, que l'on n'ait vu à Versailles si ces desseins ne sont pas des répétitions avec quelques changemens qui n'en vaudroient pas la peine.

O^r 1673¹⁶ (49).

323. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 4 aoust 1780.

Je joins ici un mémoire, Monsieur, que m'a adressé M. *Montpetit*, que vous connoissés depuis longtemps. Vous me ferés plaisir de m'en marquer votre avis avec quelque détail, afin que je puisse juger de ce qu'il faut penser de l'invention qui en est l'objet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137^a, p. 61, copie.

324. — D'ANGIVILLER A PIERRE

9 aoust 1780.

Au rang des jeunes élèves qui suivent, Monsieur, les leçons de l'Académie est un jeune Mayençois nommé *Keck*, qu'on m'annonce avec beaucoup d'intérêt au moins pour son désir de s'instruire et de profiter : peu habitué à notre langue, il craint de fatiguer MM. les professeurs et de ne pouvoir obtenir d'eux une sorte de bienveillance. Comme il ira vous voir avec des recommandations, vous jugerés mieux de ce qu'on peut en penser et vous me ferés plaisir de le recommander à MM. les professeurs.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1173^e, p. 439, copie.

325. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 septembre 1780.

J'ai vu, M^r, avec quelque surprise, que le s^r *Saint-Ours*, qui a gagné cette année le premier prix de peinture ne pouvoit être envoyé à Rome, comme pensionnaire du Roy, tant à cause de la religion qu'il professe qu'à cause qu'il n'est point sujet de S. M. En effet, quoi qu'à la vérité il n'y ait aucun statut qui défende expressément de couronner l'ouvrage d'un jeune artiste qui ne fait pas profession de la religion la seule autorisée en France, ou étranger, cependant comme il n'est pas possible qu'un artiste qui se trouve dans l'un ou l'autre cas occupe une place de pensionnaire du Roy à Rome, et que d'ailleurs les statuts de l'Académie royale de peinture exigent pour y entrer qu'on soit de la religion catholique, cette considération eût du au moins engager l'Académie, si elle a été instruite de la circonstance où se trouvoit le s^r *Saint-Ours*, à en référer à l'autorité supérieure. Mais certainement, dans ce cas, j'aurois décidé que cet artiste ne pouvoit être admis au concours,

puisqu'il ne pouvoit jouir de l'avantage qu'ont en vue ceux qui concourent aux prix. Vous voudrés donc bien faire lecture de cette lettre à l'Académie et en faire faire registre, afin que, dans les circonstances pareilles, son contenu lui serve de règle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1137^a, p. 128, copie.

326. — D'ANGIVILLER A PIERRE

12 septembre 1780.

L'état dans lequel se trouvent, Monsieur, les travaux des *Bains d'Apollon* permet de penser à y placer les figures; on doit même faire samedi prochain un essai des eaux. Je désire en conséquence que vous vous rendiés ce jour-là à Versailles avec M. *Pajou*, afin qu'on concerté sur le lieu même toutes les mesures à prendre pour la translation des groupes, en profitant de ce que la saison peut donner encore de tems favorable.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1173^a, p. 504, copie.

327. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 septembre 1780.

Vous m'avés marqué, M^r, il y a quelque temps que dans le nombre des tableaux remis sur toile par le s^r Hacquin, il y en avoit plusieurs que les peintres restaurateurs, les s^{rs} *Godefroy* et *Hoogstoël*, pourroient restaurer; cela étant, je ne vois rien de mieux à faire que de les leur livrer successivement pour commencer cette restauration dont la suite a de quoi suffisamment les occuper pendant longtemps.

Je vous avois chargé verbalement de faire faire des dessus de porte pour le cabinet des bains de Madame Adélaïde. Comme pour la certification et arrêté des mémoires vous me demandés une autorisation écrite, je vous la donne par

celle-ci. Cet ouvrage doit être fini en ce moment d'après vos dernières notes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137^e, p. 146, copie.

328. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 septembre 1780.

D'après le compte, M^r, que M. *Brébion* vient de me rendre, je vois que, dans l'état actuel des ouvrages du grand pavillon du Louvre, il est possible qu'on fasse usage de pièces destinées à la restauration, pour y déposer au moins par intérim les bordures dorées qu'on a placées, ne pouvant faire mieux, dans le dépôt des sculptures du Louvre. Comme voilà le moment où l'humidité s'empare des rez-de-chaussée peu aérés, je crois qu'il ne faut pas tarder plus longtemps à déplacer ces bordures. Ainsi vous me ferés plaisir de vous concerter à cet égard avec M. *Brébion*, et d'en prévenir le s^r Buteux qui pourra, dans le restant du mois, effectuer ce transport dans le lieu désigné.

M. *Brébion* m'annonce au surplus, ce qui me fait un vrai plaisir, qu'il sera possible à la fin d'octobre d'installer dans ce pavillon les différens services pour lesquels je l'ai destiné.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137^e, p. 154, copie.

329. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 22 septembre 1780.

Vous m'avez parlé d'un s^r *Lassave*, bon copiste, pour commencer à faire des copies du portrait de Louis XVI, par M. *Duplessis*, mais ne pouvant point quitter Paris et demandant la somme de 1.200 liv. de chacune de ces copies. La nécessité de commencer à monter cette besogne et d'essayer

de son talent m'engage à vous autoriser à lui demander une première copie de ce portrait qu'il faudra qu'il fasse chés M. *Duplessis*; je sens d'ailleurs que le prix de ces copies fixé jusqu'à présent à 1.000 liv. est assés médiocre, quand elles ont un certain degré, et, par les détails où vous êtes entré avec moi sur le sujet de ce peintre, j'ai lieu de croire que ses ouvrages y atteindront et vaudront mieux que la plus grande partie de ceux qui se sont faits au cabinet. Vous pouvés donc luy promettre ce prix de 1.200 liv. en lui recommandant de la célérité car vous sçavés combien d'engagemens j'ai à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137*, p. 159.

330. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 1^{er} octobre 1780.

Lorsque je vous donnai, M^r, à l'hôtel des Inspecteurs, le petit logement que vous y occupés, j'eus soin de vous prévenir que ce n'étoit que par intérim, et que je saisisais la première occasion de vous loger plus convenablement et plus commodément. Elle vient de se présenter par la mort de M. *Soufflot* qui occupoit, comme vous sçavés, un petit corps de bâtiment à l'entrée de l'hôtel de Seignelay. Je profite avec d'autant plus de plaisir de cette occasion d'effectuer ma promesse, que ce logement, indépendamment de ce qu'il est plus décent et plus commode, a été autrefois fait pour le premier peintre de Sa Majesté, et que c'est le rendre à sa destination primitive.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137*, p. 164, copie.

331. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 17 octobre 1780,

Vous me demandés, Monsieur, un secours pour le s^r Hacquin, et jè suis très disposé à le luy expédier, malgré la diffi-

culté du moment ; mais il est nécessaire qu'instruit comme vous l'êtes sans doute de la progression, vous m'indiqués la proportion que vous estimés convenable, et d'après laquelle je verrai ce que l'état des fonds pourra me permettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER

O^r 1173*, p. 561, copie.

332. — D'ANGIVILLER A PIERRE

25 octobre 1780.

Le plan de liquidation, Monsieur, à votre profit, que je vous ai communiqué et que j'ai ensuite arrêté ne parloit pas en effet de vos 300 liv. de frais de bureau ; mais le paiement n'en entroit pas moins dans mes vues. Je vous en distribue aujourd'huy cinq années, et j'ai pris cet article de préférence, le moment me forçant à reculer de ce mois cy sur une des semaines du suivant appointment de 1779. Ce délai sera si court qu'il sera à peu près insensible pour le plan que j'ai admis.

Votre note sur le s^r Hacquin m'annonçant que 1.200 liv. peuvent lui suffire en ce moment, j'en signe la distribution, et je comprends également dans mon travail de ce jour une année des médailles de l'Académie. J'avois d'abord projeté pour deux ; j'ai été forcé de me restreindre, mais je suivrai cet article et les autres qui intéressent l'Académie de manière à les approcher infiniment du courant, si je ne les y amène pas précisément.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1173*, p. 581, copie.

333. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 1^{er} novembre 1780.

M. Cafferi, s'est déterminé, Monsieur, à me céder enfin son bloc, et j'ai accepté avec un plaisir mesuré sur le besoin

que j'en ai. Je serois plus satisfait si je pouvois le faire employer par M. *Pajou*; mais il ne faut plus y penser pour le Salon prochain. Ainsy je ramène mes vûes sur la statue de *Montesquieu* dont vous concevés combien je désire l'exécution pour l'an prochain. Vous vous rappelés sans doute les critiques que l'exposition du modèle a élevées et qu'il en est dont la justesse a été avouée par M. *Clodion*; il a annoncé dès lors le projet de se réformer. L'a-t-il fait? Je l'ignore; peut-être n'êtes-vous pas plus informé. En ce cas je vous prie de vouloir bien passer chés luy pour sçavoir ce qu'il a opéré et en juger de manière que je puisse me déterminer pour l'exécution; car, à moins d'une espérance vraiment fondée de succès, je pourois bien réserver pour une autre occasion un bloc dont la cherté exige au moins le meilleur employ possible. Vous me ferés plaisir de donner vos premiers moments à l'examen que je vous demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1173°, p. 593, copie.

334. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le père du s' *Renou*, élève dans la petite pension chez M. Lamarque, m'a écrit, conjointement avec M. son frère, notre secrétaire, pour vous prier de trouver bon que leur fils et neveu n'abusât pas de vos bontés en occupant une place destinée à un élève de peinture.

Ce jeune homme, de son côté, n'a pas perdu son tems; outre les progrès dans le dessein, il a fait des pas dans la géométrie, et est très à portée de se livrer à l'architecture, qui a toujours été son goût dominant. Le père et l'oncle attendent votre décision pour vous témoigner leur respectueuse reconnaissance en vous faisant connoître plus particulièrement tout ce qu'ils ont opposé contre une vocation absolument décidée. Voilà donc une place vacante.

Par votre lettre du 2 avril dernier, il paroît, Monsieur, que vous protégés un jeune homme nommé Le Rebours; il paroît en même tems que l'enfant n'ayant que sept ans, vos vûes favo-

rables ne désirent le placer que dans trois ans, afin de suivre les plans et réglemens de l'École.

M^e la veuve Dumont, qui a déjà un fils aîné placé chez M. Pajou, veuve plus que mal aisée, implore vos bontés pour son second fils. Le père étoit académicien et de race d'habiles gens.

Paroît ensuite M. Dupré, attaché aux Bâtimens par une place et par différentes commissions de confiance dont vous l'avez honoré. Il a cinq enfans, un seul garçon.

M. Pajou recommande un nommé Graaff, son élève.

Enfin, M. Renou auroit désiré placer l'un de ses élèves que l'on a surnommé *Aristote*, vu le contraste de sa sagesse opposée à sa jeunesse. Mais M. Renou m'a écrit pour ne pas croiser la demande de M^{me} veuve Dumont, dont la situation ne lui est pas inconnue, et il continuera ses secours à *Aristote* jusqu'à un temps plus favorable.

Je pourrais bien vous rendre compte des ouvrages de M. Clodion, mais j'ai à lui demander encore des éclaircissemens sur une assés mauvaise figure qu'il a fini *hic et nunc* pour défunt M. Adam son oncle, Je craindrois n'être pas à tems de faire partir cette lettre plus intéressante que la nouvelle de 10.000 liv. à payer sauf quelques acomptes.

Je suis, etc.

PIERRE.

3 novembre 1780.

O^r 1925B.

335. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 3 novembre 1780.

A l'occasion, M^r, d'un tableau enlevé de chés M. le duc d'Orléans et tombé entre les mains de M. Martin, j'ai été instruit que cet artiste étoit marchand de tableaux et même tellement connu pour faire ce commerce que, dans l'almanach des artistes de 1776, il est porté à la fin de la liste de ces marchands. Vous sçavés, et l'Académie sait, que cela est expressément prohibé par l'article 39 de la déclaration que le

Roy a rendu en 1779 sur le fait des arts de peinture et sculpture. Après avoir sérieusement réfléchi sur cette circonstance, je ne vois aucun autre parti à prendre que de donner à cet article son exécution en excluant M. *Martin*. Vous voudrés bien faire lecture de ma lettre à l'Académie dans l'assemblée qui aura lieu demain ¹. Je ne doute point que ma rigueur ne lui paroisse nécessaire pour maintenir son honneur, et, au surplus, ce n'est qu'à cette condition que les arts de peinture et sculpture ont reçu de S. M. les marques de distinction dont ils jouissent aujourd'hui et qui sont incompatibles avec un état dont l'intérêt est le seul mobile.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1137^e, p. 224, copie.

1. V. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 40 et 42.

336. — PIERRE A MONTUCLA

A Versailles, le 12 novembre 1780.

Je crois ne pouvoir mieux faire, Monsieur, que de me servir de votre entremise pour faire part à M. Schmitz des démarches que j'ai fait faire pour vendre ses tableaux à Paris, conséquemment à ce qu'il avoit témoigné désirer ; j'ai en conséquence mandé à Versailles un de nos marchands de tableaux que j'ai lieu de croire, par l'employ que j'en ai fait quelques fois, être des plus honnêtes ; après un examen des tableaux de M. Schmitz, fait avec attention et morceau par morceau, il a dit que ce seroit un coup heureux que d'en tirer 12 à 1.500 francs, que, néanmoins il ne les donneroit pas ; mais, comme ce prix est probablement fort au dessous de celui que M. Schmitz met à ses tableaux, je n'ai point voulu ordonner d'aller en avant. Il est même encore à propos que M. Schmitz soit prévenu qu'il y aura des frais préliminaires à faire avant de les mettre en vente, comme de les mettre sur des châssis, les nettoyer et restaurer un peu les endroits qui en sont susceptibles, ce qui pourra monter à une centaine d'écus, en sorte que tous frais faits, il retirera peut-

être à peine une centaine de pistoles. Il seroit donc nécessaire que M. Schmitz s'expliquât positivement sur cet objet afin que le marchand de tableaux fût autorisé suffisamment à en retirer ce qui se pourra, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à la suite de quelque vente plus considérable ; car encore ne peut-on pas en annoncer une pour des objets de cette nature.

D'après ces détails je suis porté à penser que ce que M. Schmitz pût faire de mieux, seroit de faire revenir ses tableaux à Aix-la-Chapelle, où, puisqu'on les a jugé capables de décorer la collection du roi de France, il y a apparence qu'il s'en défera plus avantageusement.

Quant aux deux marines de *Vernet*, dont il a envoyé les dimensions, aucun artiste ny marchand ne sçauroit y mettre un prix sans les avoir vûes.

Je joins icy au surplus une note du jugement porté, tant par les artistes qui ont vu ces tableaux, que par le marchand que j'avois chargé d'en faire une estimation.

J'ay l'honneur d'être, etc.

PIERRE.

Oⁱ 1916 (1), p. 362.

337. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 15 novembre 1780.

Je ne puis, M^r, qu'approuver la délicatesse de M^{rs} *Renou* qui, voyant que le jeune *Renou*, jusqu'à présent placé dans la pension de M. Lamarque, a beaucoup plus d'inclination pour l'architecture que pour la peinture et la sculpture, m'annoncent par votre entremise ne vouloir pas plus longtems profiter d'une grâce qui ne rempliroit pas mes vûes. Ils sont donc bien les maîtres de retirer ce jeune homme de la pension. Je souhaite que l'instruction qu'il y a prise nous procure un bon artiste.

Il est vrai que j'avois promis il y a quelques années à M. *Bellicard* d'admettre son fils au nombre des élèves protégés et entretenus par le Roy, lorsqu'il y auroit une des douze places vacantes. J'avois même mis cette restriction à la

promesse faite à M^{me} Le Rebours pour son fils, d'ailleurs encore jeune. La retraite du jeune *Renou* faisant donc vacquer une place, j'en dispose en faveur du s^r *Bellicard* fils. J'espère que le concours pour les prix de l'année prochaine me mettra à portée de faire quelque chose pour quelqu'un des sujets que vous m'avez déjà présentés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1137*, p. 216, copie.

338. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 21 novembre 1780.

Vous jugerés, Monsieur, par la modification que je mets en ce moment à la distribution plus considérable que je vous avois fait espérer pour ce même instant, vous jugerés, dis-je, que je ne peux absolument pas répondre aujourd'hui au désir de MM. les artistes travaillant pour le Salon prochain. Mais je ne les éloignerai pas plus que le mois de décembre auquel nous touchons ; ainsi le délai ne peut avoir rien de bien lourd ; il l'est peut-être plus pour ma façon de penser que pour les intéressés eux-mêmes.

J'arrête définitivement et au prix demandé de 300 livres, puisque vous ne me paraissés pas espérer mieux, les desseins de *Le Sueur* possédés par le s^r Le Brun, et qui complètent d'autant la première acquisition des desseins de cet artiste.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1173*, p. 624, copie.

339. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 29 novembre 1780.

J'ai reçu, M^r, la lettre de M. *Houël*, que vous avez pensé devoir me communiquer et dans laquelle il vous témoigne son inquiétude sur la gravure des desseins qu'il a vendus au Roy et qui sont actuellement au Cabinet des desseins de S. M. sous

la garde de M. *Cochin*. Vous pouvez tranquiliser M. *Houël* d'après un double motif, le premier est que M. *Cochin* est certainement trop honnête pour entreprendre la gravure de ces desseins sans l'aveu de leur auteur, le second est que ces desseins appartenans au Roy ne sçauroient être gravés sans mon aveu. Mais je n'insiste point sur ce dernier motif parce que le premier doit être plus que suffisant pour ôter à M. *Houël* toute inquiétude.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1137^e, p. 227, copie.

340. — D'ANGIVILLER A PIERRE

12 décembre 1780.

Le petit mot que vous avés inséré, Monsieur, dans une de vos dernières lettres sur les espérances que je vous ai données à la fin de juillet dernier, et dont j'ai jusqu'à présent suivi le plan, m'engage à vous prévenir que je serai vraisemblablement contraint de retarder un peu vos six premiers mois de 1780 que j'avois compté vous expédier dans le cours de ce mois ; si ce que je prévois arrive en effet, la différence sera du moins trop légère pour influencer essentiellement sur vos affaires puisque, sur ma spéculation de 21.000 liv., je vous en aurai procuré 18.000 liv., depuis le 16 aoust, indépendamment de 1.500, sur les frais de bureau ; au reste, vous sçavés combien les circonstances pèsent sur tous mes projets ; et, quand je les dérange sur ce qui vous concerne, j'en éprouve une peine plus vive peut-être que la vôtre.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

P. S. de la main de M. le Directeur général. — Si dans ce mois ci, vous ne pouvez pas toucher les 6.000 liv., vous en toucherez 3.000 liv. et 3.000 liv. autres dans le mois de janvier. Je voudrais que vous vissiés chés M. Bertin, ministre d'État, des portraits de toute la famille de Médicis et des bronzes qu'il ne veut mettre en vente que dans le cas où ils

ne conviendroient pas au Roi. Je pars pour Compiègne; je voudrois que vous les vissiez.

O: 1173*, p. 656, copie.

341. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Sur une invitation de M. Bertin, j'avois vu les portraits des princes de Médicis, avant la réception des notes d'hier; il étoit trop tard pour répondre sur le champ. Ces tableaux ne contiennent que la teste et peu d'ajustemens; vû leur peu de grandeur, ils ne sont pas également beaux, quelques-uns sont copies, mais bonnes. Aucun peintre n'auroit pû les peindre tous, vû le tems qui s'est passé du premier Médicis aux derniers, auteurs de la Reine.

C'est un objet de curiosité qui peut être piquant, et il est certain qu'il est tel amateur de ces recherches qui regrettera de ne pas avoir été informé de la vente de cette collection, avant d'avoir vu M. Bertin; j'avois conseillé à son secrétaire de faire courir des billets séparés de ce seul objet, qui se trouve noyé dans la masse de la totalité de la vente; il est vrai que je n'étois pas instruit de vos vûes et que je ne le fus qu'une heure après.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 15 décembre 1780.

O: 1916 (1), p. 403, original.

342. — D'ANGIVILLER A PIERRE

27 décembre 1780.

Le s^r Hacquin me fait, M^r, des représentations très instantes sur les embarras dans lesquels il se trouve. Lorsqu'en octobre dernier vous m'avez fourni une note relative à luy, vous m'avez laissé choisir entre un secours de 1.200 liv. ou de 1.800 liv. et il m'a paru que vos idées s'arrêtoient principalement sur le premier. J'ai opéré en conséquence, mais il n'en

est résulté pour le s^r Hacquin, à ce qu'il dit, que le moyen d'acquitter un engagement.

Il s'annonce pressé par d'autres et de plus par les besoins de la vie ; il paroît penser que sa créance actuelle roule sur 6.000 liv. Je me prête à sa position en luy expédiant aujourd'huy 1.200 liv. qui, en tout état de cause, ne mettent point l'administration à découvert ; mais je pars de cela pour vous prier d'examiner la situation des travaux du s^r Hacquin, et de m'en donner un aperçu aussi rapproché qu'il est possible.

Je porte sur le mois prochain la partie de M. *Pérignon*. Je désire beaucoup en faire autant pour M^{rs} *Lépicie* et *Monnet* ; mais leurs mémoires n'existent point dans mes bureaux et n'y sont connus que par des renseignements.]

Je vous comprends dans mon travail de ce jour pour vos six derniers mois de 1779, et ceci me ramenant à votre note récente, dans laquelle vous employés comme de raison ce qui reste dû de vos frais de bureau, je vous confirme que cet article, diminué par les 1.500 liv. que j'y ai appliqué le 23 octobre dernier, ne sera pas oublié dans la liquidation que je vous ai fait espérer.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1173*, p. 677, copie.

343. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — A la réception de votre lettre ce matin, j'ay mandé le s^r Hacquin, et lui ai demandé le mémoire de ce qui pouvoit lui être dû ; depuis le dernier qui lui a été payé ; il m'a répondu qu'il ne pouvoit pas s'en occuper qu'il n'ait terminé plusieurs ouvrages qui marchent ensemble. Il a reçu, le 23 octobre, 1.200 liv. à compte, aujourd'huy 1.200 liv., et il m'a assuré que si, dans le courant de janvier, on pouvoit luy ordonner autres 1.200 liv., ce qui feroit en tout 3.600 liv. vous n'entendriés de longtems parler de luy. C'est un si honneste homme que je suis presque sûr d'une augmentation à cette dernière demande, si la gêne de vos fonds n'arrêtent vos bontés. Le mémoire que fournira le s^r Hacquin par la suite pourra rouler autour de 10.000 liv. par notre examen du

moment, mais très vague. Il a donc de la marge, malgré les acomptes et le règlement.

Je suis avec un profond respect, etc.

PIERRE.

28 décembre 1780.

O^r 1916 (1), p. 418, original.

1781

344. — NOTE DE PIERRE

21 janvier 1781.

Les privilèges obtenus en faveur de l'Académie royale de peinture et sculpture s'étendent jusqu'à la franchise de la milice, et même sur les enrôlemens surpris.

Le s^r *Duflos*, ex-élève de la petite pension du Roy, qui, par libertinage, s'est engagé, et qui depuis est devenu racoleur, ayant conservé beaucoup de liaisons avec les élèves de l'Académie, s'est vanté d'en faire tomber un grand nombre dans ses filets, et malheureusement, il n'a que trop bien réussi.

Le nommé *Christophe*, élève de M. *Durameau* a été sa victime; il l'a, dit-on, trompé en lui faisant signer un engagement comme étant le billet d'une somme dont il se croyoit redevable envers le s^r *Duflos*, pour un dîner auquel *Duflos* l'avoit invité lui-même; mais, que ce soit par surprise, ou par la fausse promesse d'être fait officier en arrivant à la garnison, ou sous d'autres leurres, le s^r *Christophe* est engagé dans le régiment de Soissonnois. Il est à Nantes depuis trois mois, malade à l'hôpital, et très repentant de sa faute. M. *Durameau*, outre le certificat ci-joint, assure qu'il a les plus grandes dispositions et qu'il croit pouvoir attribuer son étourderie à des chagrins domestiques, causés par le peu d'aisance de ses parens.

Les motifs qui peuvent faire espérer en sa faveur sont expliqués dans le certificat ci joint, qui est dans la forme de ceux que l'on délivre aux élèves de l'Académie.

O^r 1927¹⁴ (0).

345. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 26 janvier 1781.

J'ai reçu, Monsieur, les détails dont vous m'avez instruit concernant les deux tableaux, l'un de *Bourdon*, l'autre de *Le Brun*, déposés à l'Académie royale d'architecture sous l'administration de M. l'abbé Terray ; puisqu'ils sont réclamés, nulle difficulté à les rendre. C'est pourquoi, lorsqu'on les enverra chercher avec le récépissé donné dans le temps, vous voudrés bien les faire remettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1138^a, p. 37, copie.

346. — PIERRE A D'ANGIVILLER

26 janvier 1781.

Monsieur, — La lettre adressée, aujourd'hui 20, à M. *Cochin*, artiste, devoit l'embarrasser, puisqu'il n'est point au fait de la demande de M. Angran, qui paroît avoir confondu l'ancien intendant des finances M. *Cochin*, avec M. *Cochin*, secrétaire de l'Académie, et, quand bien même ce dernier auroit participé à l'affaire, le certificat dont il paroît que M. Angran fait mention, seroit de M. *Coustou*, alors trésorier, ou de moi ; mais je soupçonne que M. *Couture*, architecte du domaine, recevant l'ordre de M. *Cochin*, intendant, pour nous livrer les tableaux, il peut avoir demandé une reconnaissance.

Voicy Monsieur, toute la marche : l'on fit des réparations au palais, et on mit en dépôt, chez l'architecte du domaine, les tableaux qui étoient placés dans différentes chambres, entre autres une *Suzanne* par *Le Brun*, et la *Femme adultère* par *Bourdon* ; feu M. l'abbé Terray me pria de les voir, afin d'en savoir le mérite et le prix ; on luy avoit dit qu'il en avoit été offert 150.000 livres, ce qu'il auroit autant aimé que les

tableaux. M. Cochin, l'intendant des finances, m'écrivit de la part de M. l'abbé Terray; je répondis, et sur mes prix l'on ne pensa plus à la vente. A quelque tems de là, je demandai le dépôt de ces deux morceaux dans l'Académie qui ne possédoit rien de capital de ces deux maîtres. Les ordres furent donnés et nous les reçûmes; mais il ne me reste aucune trace de reconnoissance. Au reste, en donnant, donnant.

Depuis près de sept ans, Monsieur, M. le président Angran me demande les deux tableaux, comme appartenans à sa chambre. J'ai toujours badiné de ce prétendu vol que nous avions fait; mais sentant bien qu'il faudroit les rendre, notamment mardi dernier qu'il vint chez moi, je convins avec lui d'avoir l'honneur de vous en parler; pour terminer enfin, il vient de vous écrire, et ne s'est point expliqué clairement dans sa lettre; rien d'étonnant si l'on sçait qu'il n'a jamais sçu que feu M. l'abbé Terray vouloit vendre cette propriété de la chambre à laquelle il préside, que M. Cochin l'intendant a été un agent de cette affaire.

Pour finir, M. le comte, il est nécessaire de m'écrire une lettre par laquelle vous ordonnés que les deux tableaux de *Le Brun* et de *Bourdon*, qui appartiennent au domaine, et placés à l'Académie par ordre de feu M. l'abbé Terray, soient remis à M. Angran ou à M. *Couture*, architecte du Domaine, sur leur récépissé, et tout sera arrangé.

20 janvier 1781.

Je suis, etc.

PIERRE.

Or 1925B.

347. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 4 février 1781.

Vous m'avez informé, Mr, il y a quelque tems que le s^r Lamarque se proposoit de céder à un autre son établissement de pension; mais que néanmoins il resteroit encore un an avec son successeur pour le diriger dans la manutention de cet établissement; j'ai lieu de croire qu'au moyen de cela

il continuera d'être tenu, en ce qui concerne les pensionnaires entretenus par S. M., dans le même état. Ainsi, je ne vois nul moyen de rien changer aux dispositions faites à cet égard. Vous pouvés en informer le s^r Lamarque et son successeur; il sera néanmoins bon que vous ayiés une attention particulière à vous assurer si ce changement n'en produit aucun dans la discipline que doivent observer et l'instruction que doivent recevoir les pensionnaires du Roy dans l'intérieur de cette pension.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1138^o, p. 56, copie.

348. — NOTES DE PIERRE

Proposition d'acomptes et de payement.

Février 1781.

Le quartier de la pension du s^r Lamarque est échu.

Le s^r *Bellenger*, peintre du Roy, a fini un tableau, modèle d'un tapis de pied pour la chambre à coucher de la Reine. Cet ouvrage passera 3.000 liv.; l'on pourroit accorder un acompte de 1.200 liv., en attendant que le mémoire soit fourni.

Le s^r *Hacquain* a reçu à la fin de l'année un acompte de 1.200 liv.; il avoit représenté que si on pouvoit luy en donner un pareil en janvier, il avanceroit ses travaux, sans importer de longtems; aujourd'huy il est gêné.

MM. les sculpteurs qui ont exposé au premier Salon, suppliant M. le directeur général de faire terminer cet objet. M. *Pajou* est soldé. M. *Clodion* ne peut espérer qu'un acompte de 1.200 liv. pour avoir recommencé son modèle. Il a reçu 1.200 liv. pour le premier modèle. Restent deux artistes, *Berruer* et *Caffieri*.

Actuellement, les nouveaux ouvrages pour le Salon préparent la demande des acomptes.

Le payement des desseins appartenans à M. Le Brun, acquis pour le Roy.

O^r 1934^o, p. 58.

349. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 8 mars 1781.

On m'a porté des plaintes, M^r, sur la malpropreté avec laquelle étoient tenus les jeunes artistes élevés aux frais du Roy dans la pension de M. Lamarque. J'ai cru ne devoir pas différer de vous en écrire pour que vous en fassiez l'observation au successeur du s^r Lamarque et que vous l'exhortiez fortement à former à cet égard des arrangemens différens de ceux de son prédécesseur. Vous me ferés même plaisir de prendre les mesures nécessaires pour qu'il vous en soit rendu un compte exact, à l'effet de m'informer moi-même si mes intentions à cet égard sont suivies.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1138^e, p. 98, copie.

350. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Du 8 mars 1781.

Il est un objet, M^r, relatif à la pension des jeunes élèves artistes, sur lequel je ne me suis pas encore expliqué, et qui exige que je le fasse. Je veux parler de l'âge jusqu'auquel ces élèves pourront y rester ; car vous sentés aisément que s'ils y étoient entretenus jusqu'au moment où ils gagneroient un grand prix, il pourroit y en avoir, et même sûrement il y en auroit plusieurs qui resteroient jusqu'au delà de l'âge où de jeunes gens peuvent être entretenus dans une pareille pension. D'ailleurs, ce n'est qu'en multipliant ce secours en faveur d'un grand nombre de sujets que je puis espérer en tirer un grand fruit. J'ai donc pensé qu'en admettant un jeune homme dans cette pension à 10 ou 11 ans, selon l'avancement qu'il aura déjà dans le dessein, ce secours du Roy ne peut pas être prolongé en sa faveur au delà de l'âge de 18 ou 19 ans au plus. Si huit ans d'études assidues et suivies comme celle de ces

jeunes gens, ne les mettent pas à portée de remporter des prix, il ne faut plus guère compter sur eux. D'ailleurs, ce sera pour eux un nouveau motif de profiter d'un tems aussi précieux que celui où le Roy leur fait donner à ses frais toutes sortes d'instructions. Il faudra donc dorénavant qu'à la fin de chaque année vous m'envoyiés un tableau des élèves de leur âge, afin que je puisse voir quels sont ceux qui sont dans le cas de sortir de l'école et que, d'après la perspective des places prêtes à vacquer, je puisse faire choix des sujets propres à les remplacer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1138^e, p. 99, copie.

351. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 24 mars 1781.

Ayant consenti, Monsieur, à ce que l'Académie royale de peinture acceptât de M. de Mauduit le portrait qu'il avoit de Louis XV, pour en décorer la salle d'assemblée où est déjà le portrait de Louis XIV, je sens la nécessité d'une bordure pour qu'il puisse remplir son objet. Je vous autorise donc à en demander une au s^r Buteux, en observant néanmoins, qu'attendu la gêne où se trouvent les Bâtimens relativement aux fonds, il faut qu'elle soit la plus simple que vous jugerés possible, sans mesquinerie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1138^e, p. 119, copie.

352. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 27 mars 1781.

La mort de M. *Dumont*, Monsieur, faisant vacquer la pension de 1.600 liv. dont il jouissoit, j'ai pris les ordres du Roy pour la répartition de cette pension entre divers artistes de son Académie de peinture. Sa Majesté a jugé à propos d'accor-

der à M. *Pigalle* 600 liv. en augmentation de la pension dont il jouit déjà, 800 liv. à M. *Caffieri*, et 200 liv. à M. *Belle* en augmentation de sa pension actuelle. Telles sont les dispositions faites à cet égard par S. M. et dont je ne diffère point à vous faire part.

D'un autre côté, la mort d'un nommé Poulain, mouleur du Roy, faisant vacquer au Louvre l'atelier qui lui avoit été accordé pour que ses moules n'eussent rien de commun avec ceux qui appartiennent au Roy, il m'a paru ne pouvoir en faire un meilleur usage que de le rendre à un artiste; ne voyant aucune nécessité de remplacer ce mouleur, j'en ai donc disposé en faveur de M. *Boizot* qui pourra en prendre possession aussitôt que les parens de Poulain en auront retiré leurs effets, ce qu'ils paroissent ne pas devoir tarder de faire. J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1138^e, p. 122, copie.

353. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 avril 1781.

Vous avés connoissance, M^r, du mémoire que m'a adressé M. Joly pour obtenir, attendu son âge avancé, sa retraite du secrétariat du premier peintre de S. M. avec ses appointemens en pension. Cette demande m'a paru fondée sur ses longs services, sur la médiocrité de sa fortune et son âge avancé. Néanmoins, attendu les circonstances que vous sçavés, je préfère de laisser à M. Joly son titre de secrétaire du premier peintre avec ses appointemens en l'affranchissant de tout travail, et, comme vous aurés en conséquence besoin d'employer un copiste pour la tenue de vos écritures et registres, je vous passerai annuellement sous le titre de frais de bureau une somme de 600 liv. à dater du 1^{er} janvier de cette année, temps auquel M. Joly paroît avoir cessé de vous aider. Je présume que cette somme sera suffisante pour vous indemniser des frais que vous serés dans le cas de faire pour le remplacer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1138, p. 160, copie.

354. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 16 avril 1781.

J'apprens, Mr, avec une vraie satisfaction, que vous êtes sur le point d'achever le travail que vous avés entrepris pour Marly. Je ne doute point que ces enfans de votre pinceau n'en vaillent bien d'autres. Le Roy doit être le 22 au soir à Marly; vous pouvés compter là dessus.

Je voudrois bien monter le cabinet des tableaux de Versailles au moins d'une couple de peintres copistes médiocres, pour exécuter des copies du portrait de Louis XVI. Car je ne puis plus compter ni sur le s^r *Prevot* à cause de sa vieillesse, ni sur le s^r *Coqueret* à cause de ses occupations. On m'a parlé de deux sujets résidens à Versailles qui pourroient convenir; je souhaite en causer avec vous à la première fois que vous viendrés dans ce pays-ci, et prendre un parti définitif sur cela; car vous sentés aisément qu'un seul copiste, comme le s^r *Lassave*, ne peut à beaucoup près me mettre à portée de remplir les promesses déjà faites, et dont chaque jour on réclame auprès de moi l'exécution.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1138*, p. 163, copie.

355. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 3 juillet 1781.

Le Roy, Mr, voulant bien permettre qu'il y ait cette année au Louvre une exposition des ouvrages de M^{rs} les artistes de son Académie de peinture et de sculpture, je crois devoir vous en informer afin que vous ayiés le temps de faire usage des moyens convenables pour la plus parfaite exécution des volontés de S. M. Je crois inutile de vous prévenir que mon intention est que les ouvrages ordonnés au compte du Roy, tant pour la peinture que pour la sculpture, y tiennent le pre-

mier rang. Je me flatte que M^{rs} les artistes voudront bien seconder mes vues sur cet objet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1193*, p. 3, copie.

356. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 25 juillet 1781.

La mort de M. *Hallé*, M^r, ayant fait vacquer 1.000 liv. de pension dont il jouissoit, j'ai pensé, attendu les services que cet artiste a rendus par son voyage à Rome et par le bon ordre qu'il a remis à l'Académie de France, pouvoir rendre reversible sur la tête de M^{me} Hallé une petite portion de la grâce dont il jouissoit. S. M. a agréé la proposition que je lui en ai faite et a bien voulu accorder à M^{me} Hallé, sur les 1.800 liv. vacantes, celle de 600 liv. Je me propose du reste de rendre à l'Académie ces 600 liv. de pension à la première occasion où vaquera quelque pension relative aux arts.

M. *Dandré-Bardon* m'ayant témoigné que ce seroit une distinction qui honorerait ses vieux jours que de jouir d'une des pensions académiques, j'ai aussi pensé devoir condescendre aux désirs de ce respectable vieillard et lui faire accorder par Sa Majesté la somme de 400 liv. en pension.

Des raisons particulières me mettent dans le cas de différer encore de présenter à Sa Majesté quelque disposition des 800 liv. restantes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1139*, p. 35, copie.

357. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 7 août 1781.

Un particulier, M^r, nommé M. Férat, dont la demeure est hôtel de Chaumont, rue du Foin S^t Jacques, me marque avoir trouvé un moyen de peindre et colorier le marbre d'une

manière durable, ce dont il a fait l'essai sur un chambranle de cheminée qu'il désireroit me montrer. Comme je ne sçais quand je pourrai aller à Paris, je voudrois que vous vissiés cet ouvrage et que vous me marquassiés ce que vous en pensés, tant pour le goût que pour l'usage qu'on pourroit faire de cette invention. Je joins ici une description de cette cheminée qui pourra d'avance vous en donner une idée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1139*, p. 52, copie.

358. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 10 aoust 1781.

Mon dessein a toujours été, M^r, de faire un réglemeⁿt relatif à l'école des élèves entretenus par S. M. pour les arts de peinture et sculpture; j'ai, en conséquence, expliqué à ce sujet mes intentions à M. Montucla pour le rédiger. Mais comme j'ai eu plusieurs fois des entretiens à ce sujet avec vous, j'ai jugé ne pouvoir mieux faire que de vous envoyer cette ébauche pour que vous y fassiés les additions, changemens ou retranchemens que vous croirés convenables pour le bien des arts.

Par l'état au reste que vous m'avez remis de l'âge des douze pensionnaires entretenus chés M. Lamarque, je vois qu'il y en a cinq qui sont dans le cas de quitter cette année la pension. Je fixe pour ce terme le commencement d'octobre; ainsi, dorénavant, au mois d'octobre de chaque année, ceux qui auront les 19 ans accomplis la quitteront. D'après ces dispositions, il y aura cette année cinq sujets à nommer pour remplacer les cinq sortans. Je joins icy un état de ceux qui m'ont été présentés, il y a déjà quelque tems, pour jouir de ce bienfait du Roy. Lorsque vous aurés pris de nouveaux renseignemens sur chacun d'eux, je vous donnerai un jour où vous puissiés avoir sur ce sujet un petit travail décisif pour ce remplacement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1139*, p. 59, copie.

359. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 18 aoust 1781.

M. de Morveau, Mr, qui aux fonctions d'avocat général au Parlement de Dijon réunit des connoissances très profondes dans la chimie, m'a adressé le mémoire ci-joint, qui concerne principalement un blanc tiré du zinc, qui ne doit pas avoir les inconvénients du blanc de plomb employé jusqu'ici dans la peinture. A considérer les choses du côté des principes chimiques, on ne peut se refuser à reconnoître cette supériorité, quant à l'inaltérabilité qui est aussi constatée par des expériences. Je pense en conséquence ne pouvoir faire un meilleur usage de ce mémoire que de vous l'adresser pour en faire faire lecture à l'Académie royale de peinture. Je vous adresse aussi le paquet contenant le blanc de zinc et ceux de plomb dont il est parlé dans le mémoire. Je ne doute point que l'Académie s'empresse de faire l'essai de ce blanc qui seroit en effet une découverte très intéressante pour la peinture, si des inconvénients que je ne prévois pas ne sont un obstacle à cet usage. Si, pour des essais que je désire, il n'y avoit pas une quantité suffisante de ce blanc, il seroit facile de s'en procurer.

Vous me ferés plaisir de me marquer comment l'Académie aura accueilli cette découverte de M. de Morveau et de me faire part ensuite du résultat des essais.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1139ⁿ, p. 70, copie.

360. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 11 septembre 1781.

J'ai reçu Mr, le résultat que vous m'avez adressé, du jugement de l'Académie royale de peinture sur les ouvrages admis au concours pour les grands prix de peinture et sculpture de cette année, et j'y ai vû que le sr *Vignali*, de Monaco, a

gagné le premier de la peinture. Connoissant la protection que M. le prince de Monaco accorde à ce jeune artiste, c'est avec une vraie peine que je le vois, par sa naissance, dans le même cas que celui qui gagna l'année dernière le même prix. Je vous observai à cette occasion que les prix gagnés à l'Académie royale de peinture ne donnoient aucun droit d'être envoyé à l'Académie de France entretenue à Rome par S. M., et que c'étoit un avantage particulier réservé à ceux qui étoient nés sujets du Roy. J'entrai même alors sur ce sujet dans des détails auxquels je ne puis mieux faire que de me rapporter.

Le mois d'octobre approchant, vous avés sans doute fait part de mes intentions à ceux des élèves entretenus dans la pension du s^r Lamarque qui ont atteint 19 ans, et au sujet desquels je vous écrivis il y a quelques semaines. Je vous envoyai en même tems une liste des sujets proposés pour remplir les places vacantes qui seront au nombre de cinq. C'est un objet que je souhaite arranger incessamment avec vous, et vous me ferés plaisir de me le remettre sous les yeux à la première occasion.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1139^e, p. 106, copie.

361. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 18 septembre 1781.

Sur ce que vous m'avés exposé, M^r, de l'état actuel de la pension tenue par le s^r Cottin, successeur du s^r Lamarque, je ne puis qu'approuver le parti que vous m'avés proposé d'en retirer les pensionnaires entretenus par S. M. pour les arts pour les placer ailleurs, et comme la maison du s^r Plougenet, maître de pension rue Mazarine, près la rue Guénégaud, vous a paru prōpre à les recevoir, et que le s^r Plougenet s'engage à les nourrir, loger, et à leur donner les mêmes soins que chés le s^r Lamarque, je ne vois rien de mieux à faire que d'effectuer ce projet tout de suite et sans entamer le quartier nouveau. J'écris donc en conséquence au s^r Cottin, pour le prévenir que les pensionnaires susdits lui seront retirés lundi matin, afin

qu'il les remette à celui qui viendra les chercher avec un mot d'écrit de votre part.

Comme je vous ai déjà marqué mes intentions sur les cinq pensionnaires qui ont passé 19 ans, il n'y en aura que sept à replacer pour ce moment chés le s^r Plougenet. Je me réserve sous peu de jours de vous marquer quels sont les cinq dont j'ai fait choix pour remplacer les cinq sortans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Je vous observerai qu'il faut que le s^r Plougenet me fournisse une soumission plus détaillée. Je vous enverrai un modèle que vous lui ferés signer, et dont, après l'avoir acceptée, je vous enverrai une ampliation pour lui être remis, comme je crois qu'il a été fait à cet égard au s^r Lamarque.

O^r 1139^e, p. 120, copie.

362. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 octobre 1781.

Vous trouverez ci-joint, M^r, une copie des statuts et réglemens dressés pour l'école académique de Tours, que j'ai arrêtés tant d'après le projet qui m'en avoit été présenté, que d'après l'examen que vous en avés fait. Vous voudrés bien en donner connoissance à l'Académie puisque, par le contenu de ses statuts, l'école académique de Tours se trouve affiliée avec elle et dans sa dépendance.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1139^e, p. 148, copie.

363. — NOTES DE PIERRE

16 octobre 1781.

M. *Callet* est informé de la grâce que M. le D^r G^{al} lui a fait en lui accordant l'atelier au 1^{er} dans le Louvre, occupé ci-devant par feu M. Bernières.

Cet artiste s'occupe des sujets des trois *Saisons* qui doivent accompagner ses *Saturnales* ¹, il a déjà communiqué des idées qui paroissent devoir réussir, mais qui ne sont pas assés développées pour être mises sous les yeux de M. le D^r G^{al}.

M. *David* sera informé par son beau-père, M. Pécoul, de l'obtention de l'atelier de feu M. *Lépicié* au Louvre. M. *Wermuller* a écrit une lettre signée, par laquelle il se soumet à ne profiter que pendant un an de la faveur que lui fait M. le D^r G^{al} en lui laissant la jouissance de cet atelier, pendant l'absence du dit s^r *David*.

M. *Vincent* présente une demande ci-jointe à M. le D^r G^{al}, accompagnée d'une lettre adressée à M. *Pierre*. Le premier peintre a été voir plusieurs tableaux restans de la succession de feu M. *Lépicié*, qu'il a trouvés très bien. Il y en a entre autres deux petits qui représentent des intérieurs de cours avec des animaux, et un troisième représentant des élèves dans un atelier; ce dernier est connu de M. le comte d'Angiviller. L'acquisition de quelques-uns de ces tableaux pour le cabinet du Roy deviendroit pour M^{lle} *Lépicié* une jouissance qui lui seroit aussi honorable qu'utile.

M. le D^r G^{al} est supplié de vouloir bien faire une réponse au sujet du s^r *Oger*, sculpteur, neveu de M. *Durameau*; cet oncle s'engage à faire observer par son neveu tous les réglemens de la manufacture de Sèvres, tels qu'ils puissent être lorsque M. le D^r G^{al} aura décidé de sa réception à la dite manufacture.

Le s^r *Hacquin* n'ayant rien à faire actuellement, le premier peintre lui a dit de rentoiler quatre tableaux de ceux dont le rentoilage a été mangé par les souris, en attendant des ordres ultérieurs de M. le D^r G^{al} pour quelques ouvrages plus essentiels.

Les travaux qui se font chés M. le contrôleur général, à Paris et à Versailles, l'ont empêché de décider où il désirera que soit placé le portrait du Roy. Mais il est prêt à être livré.

Le s^r *Périn*, peintre, pensionnaire du Roy, est arrivé de Rome et sera présenté lundi prochain à M. le D^r G^{al}.

O^r 1674 (1), 45.

1. Les Bâtimens avoient commandé à *Callet* une suite de quatre tableaux destinés à la manufacture des Gobelins et représentant les Quatre Saisons figurées par des têtes du paganisme.

364. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 novembre 1781.

J'ai reçu, Mr, avec l'état des pensionnaires actuels entretenus par le Roy chés le s^r Plougenet, vos observations sur la nomination que je vous avois adressée de cinq sujets pour remplir les cinq places vacantes. Par ces observations je vois que M^{me} Dumont, ne croyant pas que son fils ait des dispositions suffisantes pour la sculpture, elle le destine à un autre état, et que M. *Renou* garde chés lui, du consentement sans doute de ses parens, le jeune *Barbier*. Ce qui fournit deux places à remplir pour lesquelles vous me proposés le s^r *Houpat* et le s^r *Jacomin* ; j'agréee ces deux sujets et je vous autorise à les placer chés le s^r Plougenet.

Je joins ici une ampliation de sa soumission acceptée, avec la lettre que je lui écris et que je vous laisse le soin de lui faire remettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1139*, p. 164, copie.

365. — D'ANGIVILLER A PIERRE

18 novembre 1781.

Je me trouve, Monsieur, dans le cas de prendre de l'inquiétude, non seulement sur le genre d'exécution que M. *Caffieri* adopte pour les cariatides qui doivent décorer l'avant scène de la nouvelle salle de comédie, mais encore sur la lenteur avec laquelle il procède, lorsque son ouvrage devoit déjà être en place et s'y trouveroit de la part de tout autre artiste; article très important que je vous rendrai sensible après vous avoir indiqué ce qu'on observe quant à la composition des figures.

1^o M. *Caffieri* leur donne des ailes, attribut assurément sans exemple et bien plus inconcevable encore quand il se trouvera approché des queues de poisson qui dans notre espèce

termineront les figures ; vous êtes trop bon juge pour que j'ajoute les autres observations que la matière fournit.

2° M. *Caffieri* dirige la position de ces figures de manière que les têtes, qui devroient être placées sous les plates bandes puisqu'elles sont censées les supporter, se détournent au contraire dans le vide que donne l'angle entre les deux plates bandes. M. *Caffieri*, auquel cette inattention n'auroit pas dû échapper, avoit d'ailleurs de quoi l'en garantir dans le modèle de la salle, qui offre les figures convenablement posées.

Les deux architectes instruits de ces incorrections n'ont pas cru devoir en parler à M. *Caffieri* qui semble affecter de ne point communiquer avec eux ; ma position ne me permettant pas d'aller vérifier les choses dans l'atelier même de M. *Caffieri*, je vous prie, Monsieur, de prendre la peine de vous y transporter de ma part et d'indiquer à M. *Caffieri* toutes les corrections que ses projets peuvent exiger, que je demande, moi, pour l'intérêt du monument, et dont il doit lui trouver un motif bien impérieux dans l'intérêt de sa réputation.

Je passe à la lenteur de l'exécution. L'administration de Monsieur, s'est rigoureusement engagée à livrer la salle en état de servir le 31 décembre prochain ; elle a, en conséquence, exigé de tous ses agens des engagements égaux, en stipulant des peines en cas d'inexécution ; tel a été le principe d'une activité presque incroyable de la part de tous les coopérateurs ; les choses en sont au point qu'il n'y a plus à différer pour démonter le grand échafaud qui a servi à établir le plafond et qui, occupant tout l'intérieur de la salle, gêne les travaux qui restent à faire. M. *Caffieri* paroît attendre qu'on luy laisse cet échafaud pour monter le trophée du milieu, et ne pas vouloir user, pour cette partie comme pour les cariatides, d'un échafaud volant qui peut suffire à l'œuvre, et qui conviendrait sûrement à tous ses confrères. Il est cependant impossible de laisser subsister le grand échafaud sans se priver de la liberté que chaque instant rend plus précieux. L'administration de Monsieur me demanderoit garantie des événements, et c'est une charge que je ne veux pas risquer. Je vous prie, Monsieur, d'expliquer ce point très définitivement à M. *Caffieri*, et de me faire passer sur le champ sa résolution, attendu que, de quelque façon que ce soit, il faut que le grand

échafaud disparoisse sous le plus court délai, et que M. *Caffieri* ne peut pas ensuite suppléer par un échafaud volant la pose de ses ouvrages pour être faite par d'autres, sauf la reprise sur son marché de la dépense extraordinaire procédant de son fait. Je vous demande toute préférence sur les objets de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1174^e, p. 539, copie.

P.-S. — Après avoir signé ma lettre, ma mémoire me fournit une addition que je me hâte de dicter pour ne pas laisser à la charge de M. *Caffieri* les choses auxquelles j'ai peut-être un peu de part. Vers le commencement de ma maladie, je fus informé que M. de Wailly avoit imaginé d'exécuter lui-même les desseins et d'exiger en quelque sorte que M. *Caffieri* se bornât à les rendre, procédé assurément déplacé vis-à-vis de lui. Cet artiste s'étoit néanmoins prêté; mais, m'en ayant témoigné sa peine, j'acceptai sa proposition de me faire apporter ses modèles. Je rejetai de celui du trophée des Armes du Roy l'idée pour le moins singulière de les nicher dans une lyre; quant aux cariatides, je marquai de la préférence de l'un des deux modèles qui me parut plus agréable; mais je ne peux plus dire s'il portoit des ailes, et, quant à la position à donner aux figures, je n'ai pas pu juger quel seroit l'effet des têtes quand elles seroient en place; ainsi de tous les torts à redresser, ne laissez à M. *Caffieri* que ceux qu'il peut avoir et qu'il suppléera aisément. Je mande à M^{rs} *Peyre* et de *Wailly* qu'ils peuvent vous voir pour conférer avec vous et même vous accompagner chés M. *Caffieri*, si vous le jugés à propos.

Je reçois tout à l'heure par la poste de Paris, et je vous communique, Monsieur, une gentillesse anonyme que son auteur annonce être copie de l'original envoyé à M. Dalemberbert. Est-ce que nous ne parviendrons jamais à mettre le doigt sur quelqu'un de ces misérables écrivains? Au reste, comme le ruisseau le plus sale peut entraîner des choses utiles, j'en aperçois une dans les dernières lignes; et, malgré mon estime pour Voltaire, je ne me prêterai jamais à luy décerner dans la comédie des honneurs exclusifs. C'est à la postérité à juger,

lui, ses prédécesseurs et tout ce qui viendra dans la suite des tems.

Nota. — L'écrit anonyme est une satire contre le sculpteur *Houdon*, et on l'adresse où feint de l'adresser à M. *Dalembert*, parce que, dans le fait, il a exalté étonnement *Houdon*.

O^s 1774^e, p. 542, copie.

366. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 24 novembre 1781.

L'exposition, Monsieur, des ouvrages de l'Académie royale de peinture faite cette année, ayant exigé de M. *Renou* des soins particuliers, il m'a paru juste d'y avoir égard; ainsi, je vous autorise à luy faire payer sur les fonds de la dite Académie une gratification semblable à celle qu'il a reçu à l'occasion de l'exposition précédente.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1139^e, p. 213, copie.

367. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 30 novembre 1781.

Comme vous avés, M^r, la boîte qui contient les deux livres de blanc de zinc envoyées par M. de Morveau, je crois devoir vous communiquer la lettre de ce magistrat qui l'accompagnoit, attendu quelques observations qu'elle contient et qui peuvent être utiles pour mettre mieux à portée de juger du parti qu'on en peut tirer. Il m'est superflu de vous recommander la suite de cette affaire qui peut être extrêmement intéressante pour le mécanisme de l'art.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1139^e, p. 234, copie.

368. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur le comte, — M. *Le Prince* mourut hier à six heures du matin, et c'est une vraie perte pour l'art. Sa mort laisse vacants une pension, un logement dans le Louvre et une place de conseiller à l'Académie. J'ay l'honneur, pour le présent, de vous rappeler les espérances que vous avez laissées pressentir à M. *Bachelier* pour le logement.

Ci-joint un billet de cette malheureuse M^{lle} *Le Prince*, sa nièce, qui a sacrifié toute sa jeunesse pour le soigner, sans pouvoir cultiver ses talens pour la peinture, et peut-être sans aucunes espérances, quoiqu'elle soit dans la classe des personnes remplies de mérite à toute sorte d'égards. Je ne suis pas assez au fait du logement vacant pour entendre ce qu'elle demande.

Vous avez eu la bonté, M. le comte, de promettre à M. *Mouchy* un acompte sur ceux de ses ouvrages qui ne sont pas dans la classe de ceux d'émulation, tels que la copie de *l'Amour de Bouchardon*, et les bustes réparés pour M. de *Mari-gny*. Les mémoires sont fournis.

M. *Vincent* vous supplie aussi de le tirer d'un embarras momentané; il lui est dû la copie du président *Molé*, dont le mémoire est fourni. M. *David*, agréé, profite de la circonstance d'un voyage de M. *Sauvage* en Flandres pour voir cette belle école pendant un mois. Comme on ne peut qu'applaudir à cette démarche je vous supplie, M. le comte, de lui donner un congé, une lettre de quatre mots de vous suffira.

Je n'ai point l'honneur de vous envoyer le détail de ce qui s'est fait samedi à l'Académie, parce que l'on n'a fait qu'y entamer les conférences sur les nouvelles couleurs dont vous êtes informé.

Je reviens à M^{lle} *Le Prince*, envers laquelle vous serés dans le cas d'exercer vos bontés, s'il ne s'y trouvé pas d'obstacle.

Je suis, M. le comte, dans des souffrances telles que je ne puis dicter que cet alinéa.

Agréez, je vous supplie, etc.

PIERRE.

Paris, ce 1^{er} décembre 1781.

Monsieur le comte n'oubliera point ses vues pour M. *Beaufort*. M. *Pierre* le supplie de les faire pressentir.

O^r 1916 (2), p. 68.

369. — NOTE DE PIERRE

Modèle proposé.

Le nommé *Biajay* a été examiné plusieurs fois par égard aux recommandations qu'il a présentées. On ne l'a jamais trouvé assés beau pour être engagé au service suivi de l'Académie. Cependant, on l'a employé pour suppléer aux autres modèles, dans des circonstances qui l'exigeroient; l'on doit observer que trois ne peuvent pas suffire au service, qu'il y en a ordinairement quatre payés par le Roy. Depuis quatre ou cinq ans on a perdu un très beau modèle, il s'en est présenté un nombre considérable, qui tous ont été refusés.

Il se peut que des artistes se soient contentés de *Biajay* pour des études qui exigeoient un certain caractère; mais ces MM. sont très en état de distinguer un modèle propre pour un besoin particulier et momentané, d'avec un homme qui doit rassembler des qualités générales et requises dans une école de deux cens élèves, souvent trop peu avancés pour faire un choix entre les beautés et les défauts.

Mais, dira-t-on, l'un de vos trois modèles est malade, pourquoi préfère-t-on un nommé *Bidaut* qui n'est pas très beau à *Biajay*, qui est reconnu pour tel par un habile peintre; sans entrer dans les raisons de l'artiste, on répondra à cette question par une autre. Pourquoi le général des professeurs préférèrent-ils *Bidaut* à *Biajay*? Ces MM. ont certainement de bonnes raisons pour motiver cette préférence, puisqu'ils sont les maîtres de prendre l'un ou l'autre comme remplacement. Tout s'arrangera; le modèle malade ne pourra pas continuer le service, puisqu'on le croit sujet à l'épilepsie; *Bidaut* et *Biajay* serviront tous deux en attendant mieux, et cette attente peut être longue. Le choix momentané de ces deux hommes est fondé sur ce que sur le nombre des aspirans, dont il a été parlé ci-dessus, ils ont été trouvés les moins défectueux. Il a

plu à M. *Gois* de faire travailler *Biajay* pendant son mois; à la bonne heure. Mais pour qu'un modèle soit admis, et fixé aux gages de l'Académie, il faut l'approbation générale de l'Académie.

O^r 1934^r, p. 89.

370. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Samedy, 22 décembre 1781.

Monsieur, — Je trouvai hier en rentrant la lettre ci-incluse, et dans la crainte de ne pouvoir pas arriver demain de bonne heure, je l'ai crue assés intéressante pour la faire partir ce soir. L'on y voit assés clairement que M. *Bachelier* s'occupoit principalement de M. *Suvé* dans la demande d'un logement, et ce qui s'est dit hier sur sa non jouissance personnelle, le détermine à désirer que M. *Suvé* ne soit pas frustré de votre bonne volonté.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^r 1674 (2) 35, original.

371. — PIERRE A D'ANGIVILLER

25 décembre 1781.

Monsieur, — Plusieurs artistes m'ont prévenu qu'ils avoient eu l'honneur de vous écrire sur le logement aux galeries que feu M. *Drevet* laisse vacant. Je crois qu'il suffit de vous adresser un mémoire de M. *Tardieu*, et une lettre de M. *Cafferi*. Je joins le mémoire de feu M. *Le Prince* rectifié, et sans cependant envoyer un double aux bureaux, parce que celui du premier mémoire supprimé est resté à Versailles, et peut être rétabli pour les sommes et pour les dates.

Je ne manquerai point de porter samedi la proposition des nouveaux tableaux, et je la fais accompagner par un autre état de proposition d'acompte sur les tableaux du dernier salon. Dans cette demande les sommes ne sont pas spécifiées parce

qu'outre mon ignorance totale sur ce que vous pourriés ordonner, je réserve les détails sur lesquels vous prononcerez lundi prochain.

Je cherche un second copiste, M. le comte, mais je ferai venir à Versailles celui que j'ai déjà trouvé lundi, veille du jour de l'an, parce que j'estime qu'il est nécessaire de mettre M. *Jeaurat* au fait du genre de talent de cet élève.

M. *Tarraval* vouloit que j'eusse l'honneur de vous écrire un long détail sur une affaire qui l'intéresse très particulièrement; j'ai cru qu'il étoit plus convenable qu'il se présentât à votre lever; je me suis chargé de vous supplier de laisser votre porte ouverte pour lui vendredi prochain.

M. *Roslin* espère beaucoup dans vos bontés, la crise dans laquelle il se trouve l'occupe d'une façon très embarrassante.

Je suis, etc.

PIERRE.

Tout ce qui concerne le logement est devenu inutile, vu que M. le comte n'a pû se dispenser de le donner en augmentation à M^{me} de Pontchartrain; le surplus a été postérieurement exécuté.

O^r 1674^s (4), original.

372. — PIERRE A D'ANGIVILLER

26 décembre 1781.

Monsieur, — Quoique M. *Wille*, excellent graveur et maître de plusieurs élèves qui ont de la célébrité paroisse des derniers sur la liste des artistes qui espèrent de vos bontés le logement des galeries vacant par la mort de M. *Drevet*, je n'ai pas cru devoir l'oublier; cet excellent artiste est actuellement malade, et c'est par M^r son fils que j'ai appris ce matin qu'il regardoit cette grâce comme la récompense de ses longs travaux.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^r 1674^s (3), original.

1782

373. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 5 janvier 1782.

J'ai mis, Mr, sous les yeux de S. M. la nouvelle élection que l'Académie royale de peinture et sculpture a faite, en se conformant aux intentions du Roy, pour remplir la place de conseiller vacante par la mort de M. *Le Prince*. S. M. a bien voulu donner son approbation au nouveau choix qui a été fait de M. *Beaufort*, qui, en conséquence, pourra prendre place en sa nouvelle qualité à la première séance de l'Académie.

A l'égard de M. *Loir*, qui avoit été l'objet de l'élection à laquelle S. M. n'a pas jugé à propos d'avoir égard, comme ce refus de S. M. n'a été fondé que sur quelques inconvéniens qui pouvoient résulter d'un trop grand nombre d'artistes du même genre dans une classe de l'Académie aussi peu nombreuse, et que d'ailleurs je me plais à rendre justice aux talens et aux autres qualités estimables de M. *Loir*, c'est une justice que je crois devoir lui rendre dans cette même lettre destinée à être lue à l'Académie, et j'y ajouterai qu'à la première occasion où l'obstacle qui s'opposoit à son élection aura cessé, je verrai avec un vrai plaisir cet artiste obtenir de nouveau les suffrages de l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1140^e, p. 1, copie.

374. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 11 janvier 1782.

M. *Soufflot*, Mr, qui étoit chargé de la surveillance générale de la manufacture des Gobelins étant mort, j'ai balancé pendant quelque temps sur les divers arrangemens qu'il paroisoit nécessaire de prendre pour assurer à cet établissement si

propre à faire honneur à la nation les moyens de se soutenir avec éclat, et même de l'augmenter. C'est dans cette vue que je me suis fait remettre quelques projets de réglemens que je vous ai communiqués. Mais j'ai fait réflexion que ces réglemens, qui ne pouvoient avoir trait qu'à une certaine police intérieure de l'hôtel et de la manufacture, seroient toujours très imparfaits tant qu'ils ne seroient pas combinés avec les besoins de la partie de l'art qui doit être considérée comme la première et la plus essentielle dans un établissement de cette nature. Cette idée m'a naturellement amené à me persuader que la surveillance générale de la manufacture des Gobelins ne pouvoit être mieux qu'entre les mains du premier peintre de S. M., surtout lorsque aux talens il joindra, comme vous, la connoissance des affaires. Avant donc de ne rien arrêter sur ce réglement général que je projette concernant la manufacture des Gobelins, il m'a paru nécessaire de statuer sur cet objet ; et, conduit par ces considérations, je me suis déterminé à ne pas tarder davantage à vous marquer mes intentions sur ce sujet ; d'autant plus qu'il y a nombre d'objets à arranger dans la manufacture pour son maintien et son meilleur ordre.

Je vous annonce donc, Mr, qu'ayant mis sous les yeux de S. M. la nécessité de donner à la manufacture royale des Gobelins, un chef capable d'en gérer tous les détails convenablement, le Roy m'a autorisé à vous charger de cette fonction. J'en instruis aussi dans ce moment M. *Belle*, afin qu'il en prévienne les entrepreneurs de la manufacture et autres principaux employés, à l'effet que vous y soyés reçu incessamment en cette qualité. Je souhaite même que cela ne tarde point, attendu l'urgence de divers objets dont la décision a été jusqu'à ce moment suspendue, faute de lumières convenables pour me décider. La connoissance que j'ai, tant de votre zèle pour le service du Roy, que de votre goût, suite d'un talent qui vous a assuré une place des plus distinguées dans l'école françoise, me donne la confiance de voir, avant qu'il soit peu, cette manufacture reprendre dans toutes ses parties la splendeur dont, en quelques points, elle m'a paru déchuë.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

375. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 janvier 1782.

J'étois, M^r, dans le dessein d'accorder à M. *Bachelier* le logement atelier de feu M. *Le Prince*, lorsque vous m'avez communiqué la lettre par laquelle cet artiste renonce à sa demande en me priant de l'accorder à M. *Suvéé* ; ce dernier artiste, qui est en effet un des peintres d'histoire qui ont principalement excité l'attention du public au dernier Salon, est bien dans la classe de ceux qui méritent une pareille grâce. Je dispose donc du logement de feu M. *Le Prince* en faveur de M. *Suvéé* à qui j'en donne part.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1140^e, p. 12, copie.

376. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 30 janvier 1780.

Le logement, M., et atelier de feu M. *Baudoin* qui avoit été conservé à sa veuve, aujourd'huy M^{me} Cuvillier, étoit, comme vous le sçavez, occupé de mon consentement par M. *Boucher*, son frère, architecte et inspecteur des Bâtimens du Roy au département de Montceaux. Comme M. *Boucher* vient de mourir, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que d'accéder à la proposition que M^{me} Cuvillier m'a faite d'en disposer en faveur de M. *David*, son parent, dont les talens se sont montrés avec tant d'éclat au dernier Salon, et je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'en rendant ce logement et atelier à sa destination primitive, M^{me} Cuvillier qui auroit eu droit de se faire rembourser d'une partie des sommes qu'il a coûtées à feu M. *Baudoin*, n'en exigeant rien de M. *David*, elle le rend en quelque sorte à l'administration pour, dans le cas de nouvelles vacances, en disposer dans sa plénitude. Je vous fais donc part

de cette disposition afin que vous coopérisiez conjointement avec M. *Brébion*, à qui j'en écris, à son exécution.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1140^e, p. 33, copie.

377. — NOTES DE PIERRE

Le s^r *Hacquin* représente qu'il lui faut absolument du feu, pour parer aux inconvéniens dont les restaurations sont susceptibles dans les commencemens du transport des tableaux d'une toile sur une autre, et autres en conséquence, pour ne pas arrêter ses travaux. Il a, en attendant l'ordre, fait des premiers frais qu'il ne peut porter sur ses mémoires sans ce même ordre.

M. *Amédée Vanloo* seroit bien flatté que son fils, qui a du talent pour copier, fût admis dans le cabinet de Versailles. Il est au fait des honoraires qu'on luy a expliqués.

Le s^r *Marchais*, élève de M. *Durameau*, dont il a déjà été question, est prêt à se rendre aux ordres qui auront été donnés.

Ainsi, deux copistes dont l'un, M. *Vanloo* fils, est tout formé à ce genre, et l'autre veut s'y consacrer avec ce qu'il a acquis dans l'espoir de suivre le grand genre.

Pendant l'assemblée d'hier 26, on a fait la lecture des différentes lettres relatives à la place d'amateur. On a terminé l'affaire de M^{lle} *Le Prince*; et l'on a agréé l'esquisse du tableau de réception projeté par M. *Bardin*, agréé.

O^r 1916 (3), p. 23, copie.

378. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 31 janvier 1782.

Le s^r *Hacquin* vous ayant, M^r, représenté la nécessité d'échauffer son atelier et vous ayant engagé à m'en faire la demande de l'y autoriser, j'ai lieu de croire que vous êtes convaincu de cette nécessité; ainsi, je consens qu'il passe dans

ses mémoires cette dépense, et je vous autorise à la lui allouer, persuadé que vous évaluerés de la manière convenable ce à quoi elle peut monter, pour éviter tout abus.

J'admets bien volontiers le s^r *Vanloo* fils pour les copies des portraits du Roy ou autres à faire dans le cabinet de Versailles. Je désire même fort que tant lui que le s^r *Marchais* élève de M. *Durameau*, que j'ai déjà agréé, prennent leurs arrangemens pour se mettre le plus tôt possible à cette besogne, vû le grand nombre de portraits déjà promis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1140^e, p. 38, copie.

379. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 4 février 1782.

L'Académie royale de peinture, M^r, ayant consommé l'arrangement que je l'avois autorisé de faire avec l'héritière de feu M. *Le Prince*, et étant en conséquence aujourd'hui en possession du secret de cet artiste pour la gravure en forme de lavis, je ne vois aucun motif d'en faire plus longtemps un mystère. Puis donc que divers artistes attendent avec impatience qu'on leur en fasse part, je vous y autorise ainsi que l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1140^e, p. 43, copie.

380. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Le commencement de ma convalescence, M. le comte, doit vous être consacré; les marques de bonté et d'amitié dont vous m'avez honoré, se sont présenté dans toute leur étendue à mesure que ma teste s'est éclaircie. Recevés, je vous en conjure, M. le comte, les annonces de ma sensibilité, de ma vive

reconnaissance et des sentimens du plus parfait dévouement et du profond respect que je vous dois toute ma vie.

PIERRE.

17 février 1782.

Oⁱ 1916 (3), p. 96.

381. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'eus l'honneur de vous remettre le dimanche, 3 du présent mois, l'état de proposition pour les tableaux du Salon de 1783, en même temps un mémoire de M. de Clermont, qui se recomandoit à vos bontés auprès de M. d'Orfeuill, et un placet de Le Maire, modèle de l'Académie qui demandoit les Invalides et dont vous avés eu la bonté de vouloir bien vous occuper. Ce M. Le Maire demanderoit d'être placé comme officier subalterne et interne, vù l'avantage qui en résulte.

Je n'eus point l'honneur de vous parler des figures de sculpture, parce que, quoique les sujets fussent décidés, vous ne me parutes pas absolument déterminé dans le choix des artistes ; je compte pouvoir aller la semaine prochaine à Versailles, et prendre vos ordres ultérieurs.

Depuis que ma santé s'est rétablie, j'ai commencé à travailler avec M^{rs} des Gobelins ; je suis extraordinairement content du zèle et de la confiance de ces M^{rs}. J'espère que nous parviendrons à remplir vos vûes pour le rétablissement de la manufacture des Gobelins, et je compte avoir l'honneur de vous adresser mardi prochain l'état de situation des ateliers demandé par votre lettre du 19 février de la présente année. Tous ces MM., à l'exception de M. Audran, qui a été très incommode, m'ont remis des états très détaillés, et sur lesquels je travaille en particulier avec eux, jusqu'à ce que je puisse aller aux Gobelins. Je vais faire part par écrit à la veuve Teissier, de vos bontés pour elle, sans parler du logement.

Je ne puis rendre aucun compte de la Savonnerie, parce que je ne me suis pas cru en droit d'y aller sans une lettre pareille à celle qui a été adressée et aux Gobelins et à moi. Je n'en ai pas même entendu parler. En conséquence des lettres que

vous voudriés bien faire écrire, et qui invitassent ces MM. à venir me voir, j'aurois l'honneur de vous envoyer l'état de situation des ateliers avec celui des Gobelins.

M. *Gois* m'est venu faire part de la demande qui lui a été faite par un amateur, de l'exécution d'un petit modèle du projet de décorer la statue d'Henry IV. Cet amateur a exigé quelques changemens dans le dessein dont M. *Gois* vous a fait hommage. M. *Gois* demande votre agrément pour livrer son modèle, qui me paroît une chose particulière et utile pour lui. Ne sachant trop quelles sont vos idées actuelles sur cet objet, je me suis contenté de lui dire que j'aurois l'honneur de vous mettre sous les yeux sa démarche, et une grande explication de son projet.

M. d'Aguesseau de Fresnes ne viendra prendre séance que de demain en huit, je l'en ai fait prier par un ami, parce qu'il ne me sera pas possible d'aller demain à l'Académie, pendant laquelle on terminera la publicité du secret de M. *Le Prince*, en conséquence de vos ordres.

Je suis avec un profond respect, etc.

PIERRE.

Paris, 22 février 1782.

P.-S. — J'attends vos ordres pour faire partir les deux fils de M. *Vanloo* pour travailler au cabinet de Versailles. Je présume que vous approuverés ce choix, parce que ces deux jeunes gens sont dans l'habitude de copier, et je garderois ici le s^r *Marchais*, qui, s'étant d'abord livré au genre de l'Histoire, seroit ici sous mes yeux et travailleroit avec le s^r *Lassave*.

M. *Boizot* père, des Gobelins est toujours en grand danger.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte des mémoires de M. *Bellengé*, qui est bien gêné; un acompte de 1.000 liv. ne compromettrait rien.

O^s 1916 (3), p. 53, original.

382. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Enfin, l'accord entre le s^r Lamarque, ancien maître de pension, et le s^r Cottin est signé; ce dernier est

bien malheureux; c'est une teste inconcevable; sa violence involontaire n'a point de bornes; il ne vouloit pas absolument signer son désistement sans s'être justifié auprès de vous. Il a fallu luy dire crûement que son désistement étoit inutile, qu'il ne falloit que solder avec M. Lamarque et reconnoître que le Roy ne lui devoit rien. Il m'a annoncé une requeste en dédommagement des approvisionnementns qu'il avoit fait; mais peut-être n'en entendra-t-on jamais parler.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 25 février 1782.

O^r 1916 (3), p. 62, original.

383. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Il y a déjà quelque tems, Monsieur le comte, que j'eus l'honneur de vous prévenir et par écrit que M. *Lassave* qui a entrepris un portrait du Roy en pied pour 1.200 liv. m'avoit demandé un acompte, et je pensais que 300 liv. lui suffiroient, quoyque je l'eusse engagé à patienter; il est revenu aujourd'huy me dire, qu'il seroit obligé de quitter, pour se livrer à des demandes qui lui vaudroient quelqu'argent, je l'ay prié de continuer jusqu'à samedi, et que j'écrirois sûrement.

J'ai l'honneur, etc.

D'ANGIVILLER.

7 mars 1782.

M. Cuvillier voudra bien faire donner un acompte, ce 8 mars 1781. (Note de M. d'Angiviller.)

O^r 1916 (2), p. 38, original.

384. — D'ANGIVILLER A PIERRE

2 avril 1782.

Je joins ici, Monsieur, le papier de M. *Cafferi* que vous m'avez laissé dernièrement en m'exprimant son désir du par-

fait paiement de ses ouvrages pour l'avant-scène de la Comédie française. Il est nécessaire que vous preniés la peine de réduire ce papier dans la forme ordinaire des mémoires, et en établissant le prix à 12.000 liv. qui ont été la somme convenue par la demande même de M. *Caffieri* : ce mémoire une fois reporté en règle, j'en ordonnerai le solde qui est de 3.000 liv. Je tiens d'autant plus à cette manière d'opérer qu'elle sera définitive, et que c'est un point capital après les différentes lettres que j'ai reçues de M. *Caffieri* qui a paru projeter d'élu-der ses propres faits.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. de la main de M. le Directeur général. — Cette affaire n'a point eu la marche ordinaire ; mais le prix ayant été fixé à 12.000 liv., je tiens à ce que le mémoire soit en règle. Vous pourrés exprimer si vous voulez dans le règlement *prix con-venu* ; au reste M. *Caffieri* va avoir sa consolation par la figure de *Molière* ¹.

O^t 1175^o, p. 182, copie.

1. Cette statue est placée dans le vestibule de la salle des séances publiques au palais de l'Institut.

385. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 6 may 1782.

Vous m'avez proposé, M^r, il y a quelques mois deux des fils de M. *Amédée Vanloo* pour travailler à Versailles aux copies du portrait du Roy qui doivent se faire dans le cabinet des tableaux de Sa Majesté. Comme nous touchons au beau temps, il convient de ne point tarder davantage de mettre ces deux jeunes artistes en activité, et d'autant plus que je désire fort avoir un certain nombre de copies à distribuer. Vous me ferés donc plaisir de leur dire qu'il faut qu'ils ne tardent point à se rendre ici et que le plutôt qu'ils le feront ce sera le mieux. J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1140^o, p. 162, copie.

386. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 mai 1782.

Vous trouverez ci-joint, M^r, l'état des figures d'hommes illustres ¹, dont S. M. a ordonné l'exécution par des artistes de son Académie de peinture et de sculpture, ainsi que les noms des sculpteurs qui en seront chargés. Vous voudrés bien les en instruire afin qu'ils ne perdent point de temps à s'en occuper sérieusement et que ces figures puissent paroître à l'exposition de l'année prochaine.

Je dois vous rappeler à cette occasion une lettre que je vous écrivis vers le commencement de cette année, par laquelle je vous marquois que mon dessein étoit que dorénavant les artistes chargés de ces figures en fissent un petit modèle de 15 à 18 pouces de proportion pour servir à les exécuter en porcelaine à la Manufacture royale des porcelaines de France. Je me propose, d'après vos réflexions, de leur accorder pour cet objet une somme 600 ou 1.000 liv. en sus. Il est nécessaire aussi que vous rappelliés à cet égard mes intentions aux artistes qui ont exécuté les figures qui ont déjà paru au Salon, en leur annonçant que j'aurai égard à ce surcroît de travail de leur part, et que j'ai à cœur l'exécution de cette idée qui ne peut manquer de former, pour la manufacture des porcelaines de France, un objet intéressant de débit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁿ 1140^e, p. 171, copie.

1. *Rajou* reçut la commande de la statue de Turenne, *Caffieri* celle de Molière, *Bridon* celle de Vauban, *Julien* celle de Lafontaine.

387. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 mai 1782.

Je crains, M^r, que les affaires qui vous ont occupé ne vous aient fait perdre de vue l'objet du jugement des sculptures

exécutées par les pensionnaires de l'Académie ; comme il est important qu'il soit envoyé au directeur pour les en instruire, vous me ferés plaisir d'en parler à la prochaine séance de l'Académie, afin qu'elle nomme des commissaires, et qu'ils puissent rédiger leur avis dans l'intervalle de cette séance à la première du mois de juin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1140^e, p. 174, copie.

388. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 mai 1782.

J'ai reçu, M^r, avec les différentes notes que vous m'avez adressées dernièrement, celle qui concerne la délibération par laquelle l'Académie royale de peinture a décidé, sauf confirmation, d'accorder au s^r *Ranc*, par les motifs exposés dans la demande, une somme annuelle de 300 liv., jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelque place. J'approuve bien volontiers cette délibération en faveur d'un homme que ses liaisons du sang avec un ancien premier peintre ¹ doivent rendre cher à l'Académie ; ainsi elle pourra passer cette somme dans ses dépenses annuelles.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1140^e, p. 176, copie.

1. Hyacinthe Rigaud.

389. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — M. *Brébion* est venu s'expliquer au sujet des demandes, que je croiois nécessaires au transport des tableaux placés au Luxembourg. Je ne lui ai parlé que d'une cloison la plus simple, avec une porte fermant à clef, afin que M. Hacquin puisse répondre des tableaux qui arriveront, ainsi qu'il répond déjà de ceux qui sont placés dans son dépôt.

Le tableau de M. *Greuze*, celui de *Murillo* devoient com-

mencer la marche, et je vous supplerois, M. le comte, d'ordonner l'arrangement du tableau de M. *Le Prince*, acquis pour le Roy, avec des desseins, que je désirerois remettre à M. *Cochin*. Le mémoire de M. *Le Prince* est depuis très long-tems remis aux bureaux; d'ailleurs, pour revenir aux tableaux du Luxembourg, la vûe du catalogue m'a confirmé que la totalité sera contenue dans le premier dépôt et dans ce surplus de local pour lequel je demande une cloison, la plus simple, et même la plus brute.

Madame la comtesse de La Mare, s'occupe beaucoup d'une ancienne promesse sur l'arrangement successif de son appartement aux Tuileries. Il n'y a plus que deux pièces dont l'une fort petite; les tems sont bien malheureux.

Mais cependant, M. le comte, je ne puis m'empêcher de vous rappeler un acompte promis, dès le mois dernier, sur les ouvrages du Salon.

MM. *Dejoux* et *Houdon*, sont venus m'annoncer qu'il y avoit des marbres arrivés, qu'ils avoient trouvé ce qui pouvoit leur convenir (quoique leur position soit différente); je les ay renvoyés à M. Cuvillier.

Je suis, etc.

PIERRE.

20 may 1782.

O^r 1916 (3), p. 147, original.

390. — D'ANGIVILLER A PIERRE

28 may 1782.

Vous m'avez rappelé, le 20 de ce mois, le besoin des artistes créanciers du Salon de 1781; mes dispositions sur cette partie sont toujours les mêmes; mais je ne suis pas encore en état de les remplir en entier, la rentrée des fonds que j'y destine ayant éprouvé un petit délai; cependant, j'expédie en ce moment 8.000 liv. aux autres sculpteurs.

Les s^{rs} *Dejoux* et *Houdon* portent leurs vues précisément sur le même bloc, le plus grand de ceux qui viennent d'arriver. Avant d'en disposer d'aucun, il faut qu'ils soyent reconnus;

c'est à quoy on va procéder cette semaine. Je ne vous dissimulerai pas qu'en tout événement M. *Dejoux* me paroît préférable pour la délivrance du bloc, puisque de là dépend sa figure pour le Salon de 1783.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1175^a, p. 313, copie.

391. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Le s^r *Lassave* a terminé son portrait en pied, d'après M. *Duplessis*; en voilà deux de terminés sans compter celui que M. le comte d'Affry a choisi. Si vous vouliez bien envoyer l'ordre pour que M. *Lassave* et M. *Vanloo* le fils en commençassent chacun un, ce seroit une grande avance pendant que la saison est belle.

M. *Lassave* désireroit un acompte, qui pourroit aller à 600, liv., en attendant son mémoire. M. le comte d'Affry a donné les 1.200 liv. qui luy seront remboursés; mais j'ignore la forme parce que c'est la première fois que je vois pareil arrangement.

M. *Durameau* m'a fait voir un esquisse représentant *Hermine chés le Vieillard*, et m'a dit que vous approuviez qu'il traitât ce sujet préférablement à celui qui lui avoit été ordonné. Je vous supplie de m'envoyer l'ordre, afin que le changement soit arrêté.

Je suis, etc.

PIERRE.

5 juin 1782.

O^t 1916 (3), p. 161, original.

392. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 10 juin 1782.

M. le duc de Nivernois vient, Monsieur, de me faire part du traité qu'il vient de conclure avec M. le duc de Gesvres pour en acquérir la jouissance viagère du château de Saint-

Ouen ; il est prévenu du dépôt si anciennement fait dans ce château d'un nombre de bustes tirés de la salle des Antiques du Louvre et désignés dans la reconnoissance qu'en a donné M. le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, et dont l'original, réservé par M. *Coyvel* comme premier peintre, est encore en vos mains. M. de Nivernois me paroît désirer de conserver ces objets de décoration et à en donner reconnoissance après qu'ils auront été vérifiés et reconnus d'après l'état. M. le duc de Gesvres a, de son côté, le désir de s'assurer de l'obligation de ses auteurs et dont il paroît n'avoir aucune connoissance. Vous voudrés bien prendre jour avec ces deux messieurs pour vous rendre à St Ouen, et, l'état original à la main, y reconnoître les bustes. Vous pourriez engager M. *Pajou*, à vous y accompagner afin qu'un examen réfléchi entre vous deux fixe les idées qu'on doit avoir du mérite plus ou moins vrai de ces morceaux de sculpture. C'est d'après cela que je verrai à prendre les ordres du Roy sur le parti de les retirer où d'en continuer le dépôt entre les mains de M. le duc de Nivernois.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1175^e, p. 320, copie.

393. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 12 juin 1782.

Sa Majesté ayant, M^r, arrêté le présent en tapisseries des Gobelins et tapis de la Savonnerie qu'elle a jugé à propos de faire au comte et à la comtesse du Nord^t, j'en joins ici les états afin que vous fassiez sortir des magasins des deux manufactures les objets y énoncés pour être délivrés à M. l'ambassadeur de Russie. S'il y a aux tapisseries quelque rentrature à faire, vous voudrés bien recommander au s^t Vavoque, qui est chargé de ce genre d'ouvrages, de s'en acquitter avec le plus de diligence possible ; il faudra ensuite faire rouler ces tentures sur des rouleaux avec le plus grand soin et faire bien emballer le tout avec une indication de ce que contiendra chaque ballot. Cela fait, on les portera chés moi, d'où je les ferai passer à M. l'Ambassadeur.

Quant au présent en ouvrages de la Savonnerie, vous prendrés également avec M. Gibert les mesures nécessaires pour l'emballage des objets contenus en l'état ci joint. Je désire que le tout soit chés moi mercredi ou jeudi.

Je dois aussi vous prévenir que le comte du Nord ayant paru désirer que le fond de la tenture des *Pastorales* eût été plutôt jaune que cramoisy, S. M. m'a autorisé à ajouter à ce présent la promesse d'une tenture en 4 pièces des mêmes sujets fond jaune, avec un ameublement assortissant dans le même goût que celui qui a été donné à l'Empereur. Ainsi, il faut faire mettre ces pièces sur le métier aussitôt qu'il sera possible pour que cette promesse ne tarde à s'exécuter que le moins qu'il se pourra.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

P.-S. — Il seroit peut-être plus galant de faire exécuter dans les cartouches de la tenture jaune qu'il faut commander pour être exécuté tout de suite, ou des tableaux de *Le Prince* d'après le costume russe, ou des tableaux de *Greuze*. Je sens qu'on n'a pas de modèles, mais il seroit peut-être facile et assés prompt de faire faire des copies en grand. Réfléchissés à cela, parce que cela seroit très galant et il faut cependant aller vite; mais l'on pourroit faire les bordures avec les fleurs et tout le reste, pendant ce temps on feroit les tableaux.

Je marque à M. *Jeaurat* d'envoyer chés vous demain les deux portraits d'Henri IV et Sully.

Oⁱ 1140^e, p. 215, copie.

1. Le grand-duc héritier de Russie Paul Petrowitz et sa femme, princesse de Wurtemberg.

394. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 juin 1782.

J'avais omis, M^r, dans ma dernière de répondre à l'article de votre lettre du 5, par laquelle vous me marquiés que M. *Durameau* vous a fait voir une esquisse représentant *Hermine chés le vieillard*, en vous disant que j'approuvois qu'il traitât

ce sujet de préférence de celui que je lui avois demandé par l'état général des tableaux à exécuter pour le Salon de 1783. J'ai trouvé en effet son esquisse très bien et je suis fort porté à consentir à ce changement. Si vous jugés de même cette esquisse, je donne fort volontiers mon consentement à ce que M. *Durameau* traite ce sujet au lieu du premier.

Je me rappelle que les sujets à demander à M. *Lagrenée* pour le Roi sont resté en blanc dans l'état général. Il me marque désirer fort n'être point oublié dans la distribution générale, et il est assurément dans le cas de ne pas l'être. Je souhaite donc que vous me proposiez le plutôt possible quelques sujets parmi lesquels je choisirai ou même lui laisserai à choisir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Os 1140°, p. 223, copie.

395. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Je commenceray par l'état des ouvrages du s^r Buteux, sculpteur des Bâtimens quant aux portraits.

Outre la bordure qu'il a fait pour le portrait du Roy en pied, original par M. *Duplessis*, il y en a une seconde pareille qui a servi à l'Hôtel de Ville, lors des festes, pour la copie de M. *Lassave*... même grandeur.

Deux autres grandes bordures, mais plus simples, auxquelles il travaille suivant le dernier ordre. Plus, trois bordures ovales toutes prêtes, ainsi que trois tableaux copiés de M. *Duplessis*.

Les bordures des portraits en pied ne passeront plus par la suite le prix de 800 liv.; un ancien règlement avoit fixé trois prix dont le plus haut n'excédoit point 1.000 ou 1.500 liv.; ne pouvant citer que de mémoire, on m'opposoit des ordres particuliers lorsque je me récriois sur les prix par trop forts; je n'ai point ce règlement, mais il existe, et j'estimerois, M^r, que vous pourriés le renouveler à 1.200 liv., 1.000 liv. et 800 liv.; ce dernier prix seroit l'ordinaire. Les cas particuliers décideroient pour les autres. Il seroit bon de

comprendre dans la réforme les bordures ovales ; aujourd'hui, le simple homme un peu connu est traité comme l'homme de qualité.

L'affaire de M. le comte d'Affry est terminée, tout est emballé. M. le comte d'Affry a payé ou avancé les 1.200 liv. au s^r *Vanloo* le fils. Comme voilà la première fois que je vois pareil arrangement, je n'en connois nettement les formes, encore moins la marche, pour que le dit s^r comte soit remboursé.

J'ai oublié, M. le comte de vous écrire, sur la demande de M. *Renou*, chargé par l'amitié de M. *Heurtier* de peindre le plafond de la nouvelle Comédie italienne. Je me souviens bien d'avoir eu l'honneur de vous en parler, un peu légèrement à la vérité. Je ne croyois pas l'exécution si prompte ; embarrassé, j'ai crû que M. *Renou* obtiendrait votre agrément pour faire ce plafond dans le salon des expositions ; comme vous approuvates pareille opération pour la Comédie française, j'ay un peu été en avant, dans la confiance que vous accorderiez votre consentement. Ainsi, M. le comte, je n'attends qu'un mot pour que je sois en règle.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, 21 juin 1782.

P.-S. — Je vous supplie, M. le comte, de donner des ordres pour que l'affaire de M^{lle} Le Prince soit terminée. Je voudrais remettre à M. *Cochin* les deux desseins acquis pour le Cabinet du Roy, et à M. *Hacquin* le tableau de son oncle *Le Prince*.

O 1916 (3), p. 164, original.

396. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 25 juin 1782.

Vous vous rappelez sûrement, Monsieur, la négociation peu agréable que j'ai eu à la fin de 1780, avec M. *Caffieri* pour l'engager à céder au Roy le bloc de marbre qu'il possède inutilement depuis douze ans, dans son atelier. Cet arrangement n'a

point eu lieu, par la raison que M. *Caffieri*, qui n'avoit acquiescé que d'une manière fort peu engageante pour moi, en cherche encore dans le monde par beaucoup de propos qui me déterminent à le laisser en possession de son bloc. Son grand grief apparent étoit de n'avoir pas à employer lui-même ce bloc ; aujourd'hui, c'est une satisfaction qu'il peut avoir, puisqu'il est chargé d'une figure et que peut-être n'aurai-je pas assés tôt le marbre nécessaire pour son exécution. Voyés, je vous prie, à le tâter sur la cession du sien pour être employé par lui s'il y consent à bonne heure ; sinon, il faudra bien qu'il attende que je puisse suppléer, puisque je n'ai actuellement de disposition possible et libre que les quatre blocs pour M^{rs} *Pajou*, *Clodion* et *Dejoux* ; sauf cependant à vérifier si, parmi les autres blocs qui me sont remis, il n'y en a pas dont les dimensions répondent aux travaux projetés, ou du moins s'en rapprochent assés pour y suffire ; au reste, je vous prie de négocier avec M. *Caffieri* de manière à ce qu'il ne puisse attacher à son consentement l'importance du service, et que surtout il distingue que le premier intérêt est pour luy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1175^a, p. 349, copie.

397. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 9 juillet 1782.

Je trouve en ce moment, Monsieur, quoi qu'avec assés de peine, le moyen de faire payer un semestre du traitement de l'Académie, et je m'y détermine particulièrement pour procurer quelque secours à M. *Dandré Bardon* qui m'en annonce un besoin pressant ; sa vieillesse et la médiocrité de sa fortune le recommandent puissamment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1175, p. 378, copie.

398. — NOTE DE PIERRE

M. *Pierre* a l'honneur d'adresser à M. Cuvillier le résumé de toutes ses recherches sur l'affaire de feu M. *Le Moine*, et de le prier de lui renvoyer les réformes qu'il trouvera à faire, afin qu'elles puissent être transcrites sur un journal que M. *Pierre* cherche à mettre bien en règle pour ses successeurs s'il en a.

M. Cuvillier, qui a de l'exacritude, ne pourroit pas admettre ce qu'il a fallu examiner de papiers, de chiffons, pour parvenir à l'état ci-joint.

M. Cuvillier décidera sur le parti le plus convenable, sur une note particulière de 143 liv. de frais faits par feu M. *Lemoine* pour un transport du buste du Roy à la terre de M. Laverdy; M. Bernard n'en a trouvé aucune trace dans les papiers de feu M. *Lemoine*; une note mal en ordre, suivant l'usage de la personne que M. Cuvillier se rappellera bien, en fait mention, mais où l'a-t-il pris? et pourquoi, lorsqu'elle a fait le dernier mémoire de M. *Lemoine*, n'en a-t-elle pas parlé?

Au reste M. Bernard ne tient point à cet objet. Le mémoire définitif de M. *Lemoine* ne comprend que la statue du Roy et le buste accordé à M^{me} la comtesse de Brionne; ce mémoire a été remis à la direction sur la fin de l'année 1779, avec celui de *Crébillon*.

Si par hasard, M. Cuvillier ne le trouvoit point (sa lettre à M. Bernard paroît indiquer le fait), M. *Pierre* le prie de lui mander qu'un second mémoire ne comporte pas plus d'inconvéniens que les doubles mémoires de MM. *Monet* et *Durameau*.

Dans le nombre des intendans, il y en a qui tiennent registre de ce qu'ils signent, et, M. *Pierre* se trouve dans ce cas (et l'honesteté l'exigeoit) de donner copie certifiée véritable de la lettre que M. Cuvillier avoit eu la complaisance d'écrire, pour déterminer M. *Pierre* à donner des seconds mémoires pour solder MM. *Monet* et *Durameau*.

11 août 1782.

O^t 1916 (4), p. 192 bis.

399. — PIERRE A D'ANGIVILLER

25 aoust 1782.

Monsieur, — M. le comte de Choiseul-Gouffier a été élu unanimement pour remplir la place vacante par la mort de feu M. le marquis de Voyer; personne ne doit informer le récipiendaire de son élection.

M. Haas vous supplie, M. le comte, d'adresser à la compagnie sa confirmation; la saison pour se rendre dans le nord le presse.

L'on a présenté à l'Assemblée un blanc de plomb que l'on prétend au moins égal à celui que l'on tire de l'étranger. La Compagnie a nommé pour commissaires à l'examen MM. Lagrenée, Lépicié et Roslin.

Le s^r Bazan propose l'acquisition de sept planches, cinq d'après le Poussin, deux d'après Mignard; il n'en demande que 600 liv. dont 300 en argent et 300 liv. en estampes du fond de l'Académie. Je vous avouerai, M. le comte, que, vû la conservation des planches, et le marché d'or, j'ai pris sur moy de faire donner de bonnes paroles, en attendant, au s^r Bazan.

Je suis, etc.

PIERRE.

O^s 1927¹⁴ (o), original.

400. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 25 aoust 1782.

Vous ne devés pas douter, M^r, du plaisir que j'ai à apprendre que le ton général des compositions faites cette année pour les prix est tel que l'Académie royale de peinture et sculpture s'est décidée à distribuer avec les deux premiers prix de peinture et de sculpture accoutumés, les deux qui étoient resté en réserve depuis deux années. Je voyois en effet avec peine au moins deux places vacantes à l'Académie

de Rome, et je craignois que cela ne décelât aux yeux des artistes et des amateurs de cette capitale un affoiblissement des études en France.

J'ai reçu en même temps les détails où vous entré sur la dette de l'Académie envers la succession de feu M. *Philipart*, dont l'unique héritière est une sœur âgée de 55 ans, qui a fait proposer à l'Académie de lui laisser les 3.400 liv. qui lui sont dues, en lui constituant une rente viagère de cette somme. Je pense que l'Académie, n'ayant point de bien fonds, ne sauroit constituer une rente; mais l'estime particulière que méritoit le s^r *Philipart*, tant à raison de son talent que pour son honnêteté, m'a suggéré un expédient qui remplira les mêmes vues, c'est que l'Académie royale de peinture se charge de faire à M^{lle} *Philipart* une pension de 400 liv. et M^{lle} *Philipart* lui donnera quittance de la somme de 3.400 liv. qui lui est due. C'est à la vérité un peu plus que l'intérêt de 3.400 liv. au denier 10; mais je crois que l'Académie donnera volontiers à cette héritière d'un de ses membres ce témoignage de son estime; j'y autorise au surplus l'Académie, à qui vous voudrés bien proposer cet expédient, qui sûrement arrangera aussi M^{lle} *Philipart*.

J'écris aussi à M. *Brébion* afin qu'il charge le s^r *Taboureux* de l'opération ordinaire de monter les blocs de marbre de M^{rs} *Pajou* et *Dejoux* sur les selles préparées dans les ateliers.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Or 1140*, p. 285, copie.

401. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — Après avoir bien expliqué à M. *Bridan* les détails de la place et lui avoir recommandé de faire ses réflexions, il accepte avec reconnaissance et respect; M^{me} *Bridan*, qui s'occupe de son ménage et de ses sept enfans, désireroit fort conserver le logement ou bouge construit aux frais de son mari et séparé de l'atelier. Cette nombreuse famille exigera des coups d'œil maternels, et par conséquent des voyages.

J'estime, Monsieur, que l'on peut tout arranger. M. *Bridan* est chargé d'une figure pour le Roy, qu'il faut finir dans son atelier; ainsi, personne ne sollicitera l'atelier, et, par la suite, le tems donnera lieu à des arrangements. Anciennement, on s'estimoit fort heureux d'avoir un logement sans atelier, et vise versa.

Je suis, etc.

PIERRE.

28 aoust 1782.

O^t 1916 (4), 209, original.

402. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 28 aoust 1782.

Vous m'avez remis, M^r, il y a quelque temps, une note par laquelle vous m'exposiés que l'Académie royale, n'ayant point de garde-meuble propre à contenir quantité d'objets dont les salles sont surchargées, il s'en présentoit une occasion en louant d'un nommé Caron, garçon du château, une grande chambre dans un corridor obscur attenant à l'Académie, en attendant qu'à la mort de ce particulier on puisse faire un arrangement avec M. Amelot pour obtenir à demeure cette pièce. Je me rappelle vous avoir donné mon consentement verbal; mais, afin de mettre la chose absolument en règle, je crois à propos de vous le réitérer par écrit, afin d'autoriser l'Académie à cette dépense.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^t 1140*, p. 292, copie.

403. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 14 septembre 1782.

Vos observations, M^r, sur les tableaux à faire pour la tenture du comte du Nord m'ont paru mériter attention, et je crois en effet que, indépendamment du sérieux des tableaux de

M. *Greuze* (si l'on en excepte celui de la *Mariée de village*), il seroit fort long de les copier, et fort embarrassant pour les tapissiers d'observer l'accord si, pour accélérer, les copies étoient faites de différentes mains.

Je suis donc assés de votre avis de chercher d'autres sujets; mais des sujets tirés de romans tels que *Pastor fido*, *Théagène et Chariclée* etc., etc., me paroissent d'ordinaire bien froids. Ne seroit-il pas possible de trouver quatre sujets d'incidens de la vie commune propres à faire quatre tableaux intéressans et agréables. C'est ce sur quoi vous me ferés plaisir de réfléchir. Car, comme je souhaite que ces tableaux fassent un fonds de la manufacture, il vaut mieux différer quelques semaines à se décider sur cela. Il n'est peut-être pas non plus impossible de surmonter la difficulté de l'accord à mettre les tapisseries, car il me semble que, quoique la tenture des *Amours des dieux*, soit faite d'après quatre tableaux de différentes mains, elle est assés d'accord.

J'ai pris dernièrement les ordres du Roi relativement à la pension de 300 liv. que vous sçavés que je me proposois de faire accorder à chacune des D^{lles} Boizot, sans reversibilité de l'une à l'autre, et je leur ai annoncé cette grâce du Roi.

J'ay l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1140*, p. 306, copie.

404. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Il est très vrai, M. le comte, que je n'avois pas fait attention au sérieux général des deux romans; la simplicité des premiers nous laisse des traces qui font oublier le peu d'actions assés intéressantes pour fournir plusieurs scènes riches. Je vais m'occuper du choix de sujets qui puissent être utiles aux deux fins que vous me proposés.

L'instabilité des idées de M. *Lagrenée*, M. le comte, m'embarrasse souvent; aussy, n'ai-je pas une correspondance aussi agréablement suivie qu'avec ses deux prédécesseurs. Quand il étoit question d'affaire, je les adressois au supérieur; quand les

arts étoient sur le tapis, nous avons des points reçus. Nos âges nous mettoient au-dessus des préventions.

J'ay l'honneur de vous présenter, etc.

PIERRE.

20 septembre 1782.

O^r 1916^e (4), p. 229, copie.

405. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 2 novembre 1782.

Il y a déjà du temps, Monsieur, comme vous le sçavez, que je suis fortement pressé par M. de Cromot, de faire retirer les tableaux du Roy, soit de la galerie du Luxembourg, soit des autres dépôts établis dans ce palais, vù que Monsieur a besoin de ces emplacements. J'ai reçu sur ce sujet une nouvelle lettre pendant votre séjour dans le Nivernois, et tout ce que j'ai pu faire a été de différer ce transport jusqu'à votre retour. Je me suis du reste assuré que le local destiné pour ces tableaux étoit prêt à les recevoir sûrement. Ainsi, il ne faut point perdre de temps à effectuer ce transport. Je viens d'écrire à M. Bailly qui a la garde de ces divers dépôts de s'entendre avec vous pour les évacuer; il vous en demandera probablement une décharge que vous ne feriez aucune difficulté de lui donner ou d'un état double qu'il faudra dresser de tous ces tableaux; mais, s'il préfère d'en rester chargé dans le dépôt nouveau, il n'y a pareillement aucune difficulté de lui en remettre la clé; mais j'ai lieu de croire qu'il préférera le premier.

Quant aux moyens de faire ce transport, il faudra demander à M. Brébion des journaliers et porteurs, dont il sera tenu un rôle que je ferai ensuite payer. Je pense enfin qu'on ne sçauroit mettre à la tête de cette opération, surtout pour les grands tableaux, quelqu'un de trop intelligent, et que personne n'y est plus propre que le s^r Hacquin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

C^r 1916 (4), p. 249.

406. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 28 octobre 1782.

Il y a déjà du temps, M^r, comme vous le sçavés, que j'ai destiné une place de la pension des élèves pour la peinture et la sculpture à un jeune homme nommé *Le Rebours*. Il y seroit même entré dès l'année dernière si sa mère n'eût voulu qu'il fût un peu plus avancé en âge ainsi que dans le dessein et les autres connoissances nécessaires pour profiter des instructions qu'on y donne. Elle est actuellement à Paris et doit vous conduire incessamment cet enfant ; vous voudrés bien le remettre à M. Plougenet, ainsi que le présenter à l'artiste dans l'atelier duquel il ira travailler.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^s 1140^e, p. 358, copie.

407. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Le jeune M. *Le Rebours* est placé chés M. Plougenets et chés M. *Brenet* ; M^{me} sa mère désiroit connoître, avant son départ, le maître de son fils. Il reste deux places à la pension par la sortie de deux pensionnaires qui ont passé 19 ans. M. le bailli de Breteuil réclame votre promesse pour un jeune homme nommé *François Gérard* ; comme je présume que c'est une affaire arrangée, il ne reste plus qu'une place ; quoique incertain sur votre choix, j'ai l'honneur de vous adresser un mémoire sur cet objet, par la seule raison que le fils d'un artiste auroit peut-être la préférence.

Je n'ai pas été à portée de vous remettre sous les yeux l'affaire des boues et lanternes des boutiques du Pont-Neuf. Pour aujourd'huy, j'observerai simplement que le s^r Bagien a présenté au ministre un exposé qui n'est pas juste. Les boutiques avoient bien été louées sur le pied de 12.000 liv. ; mais l'Aca-

démie s'est trouvée forcée d'en rabattre. Elles ne rapportent à peu près que 10.000 liv.

Je suis, etc.

PIERRE.

Paris, le 7 novembre 1782.

O^r 1926 (4), p. 250 bis, original.

408. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 13 novembre 1782.

Vous m'avez adressé, Mr, un mémoire du s^r Beauvillain, l'un des inspecteurs de S^{te} Geneviève, qui me demande, pour l'un de ses fils, une place à l'école des jeunes artistes entretenus par le Roy, et il m'observe qu'il en a plusieurs, depuis 16 ans, jusqu'à la plus tendre enfance. Je suis fort disposé à favoriser le s^r Beauvillain ; mais vous sçavez que, par un article du réglemeut de cet établissement, on ne peut point y entrer passé 11 à 12 ans tout au plus, et, qu'à cet âge même, il est exigé par le même réglemeut que l'aspirant dessine déjà et annonce des dispositions pour cet art. Car vous sçavez aussi que mon objet n'a point été de prendre des sujets au hasard qui, après 7 à 8 ans d'études et de secours du Roi, n'annonçeroient encore que de médiocres peintres ou dessinateurs ; il faudroit donc que vous sçussiez du s^r Beauvillain s'il a, de 9 à 12, quelque enfant au moins déjà initié dans le dessein ; vous verriez de ses ouvrages et vous jugeriez s'il est dans le cas de mériter les bontés du Roi, en donnant des espérances qu'elles soient un jour justifiées par des talens. D'après les éclaircissemens que vous me donneriez sur cela, je me déciderai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

PIERRE.

O^r 1140^e, p. 389, copie.

409. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Du 10 décembre 1782.

Le s^r Beauvillain fils, qui m'a été proposé pour entrer dans l'école des jeunes artistes élevés aux frais de S. M., ayant les conditions requises par le réglemeut, je le nomme volontiers

à la place qui y est encore vacante, et vous pouvés le remettre au s^r Plougenet; je désire au surplus avoir un nouvel état des douze élèves entretenus dans sa pension, et où ils soient désignés par leurs noms propres, noms de baptême, âge et date de leur entrée dans l'école. Vous me ferés plaisir de la demander au s^r Plougenet et de me l'adresser le plutôt qu'il vous sera possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

Oⁱ 1140^e, p. 433, copie.

410. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — J'estime toujours que l'on ne pourra donner une réponse bien satisfaisante à M. de Morveau qu'après un examen plus réfléchi que ceux qui ont été présentés jusqu'à présent. M. *Bachelier* a peu paru, parce qu'il avoit déjà travaillé sur le zinc (Nota : M. *Bachelier* n'est pas assés chimiste pour faire grand chose sur le zinc) et que, n'ayant pas poussé ses recherches aussi loin que l'a fait M. de Morveau, il avoit crû à l'inutilité de nouvelles tentatives. La nouvelle provision de blanc arrivera sans doute et, dès lors, on mettra la main à l'œuvre; mais il faut M. Cornet ou un autre chimiste comme le représentant de M. de Morveau.

L'Académie de peinture donna son avis en 1775 sur les idées de M. *Montpetit* et sa peinture éludorique; lorsque son nouveau mémoire paroîtra, il sera lu, mais il seroit assés difficile de prévoir l'impression qu'il fera.

Le tableau du *Poussin*, que l'on a intitulé sur l'estampe *Phocion*, m'a paru tel qu'il étoit il y a quelques années; un artiste l'a qualifié d'admirable chés le possesseur, mais d'autres artistes moins agréables ne sont point de cet avis. Tous les arbres sont repeints, disent ces derniers, qui ne connoissent point l'urbanité de convention, les terrains ont poussé, en sorte que les fabriques qui représentent la ville sont découpées ainsi que les figurines du fond, qui paroissent même avoir été rafraîchies par quelque maladroit. Tout le tableau, et surtout les devants sont emportés; à cette proposition, je me suis récrié que l'artiste mielleux avoit admiré le

grand sçavoir du maître, qui, avec rien, avoit tout indiqué. Je ne déciderai pas le procès.

Je suis, etc.

PIERRE.

20 décembre 1782.

O^s 1916 (4), p. 306, original.

411. — PIERRE A D'ANGIVILLER

27 décembre 1782.

Je dois prévenir, M. le comte que l'on nous tourmente beaucoup au sujet du logement de feu M. Lorient, car j'en suis à la seconde lettre d'une personne fort éloignée des arts et des sciences; j'ay répondu que le logement ne pouvoit être occupé que par un sçavant ou par un artiste, suivant le plan ordonné par Henri IV, et que je le croyois donné, sans cependant en avoir une certitude absolue. Si vous avés résisté ferme, M. le comte, à la demande du premier géographe, j'estimerois que vous devés soutenir votre dire et placer M. *Lépicie*, et, par là, obliger M. *Dandré*; si, au contraire, rien n'a marqué de votre part une volonté absolue, alors je croirois convenable de donner le logement à M. Damville, au sçavant qui le demande, et d'épargner votre bourse, en n'y faisant rien. L'avantage que produiroit ce parti seroit d'éloigner bien décidément les importuns étrangers aux lettres et aux arts, puisque la règle seroit en vigueur; j'avoue que l'Académie aura besoin de tout le logement du secrétariat; que M. *Dandré* gagneroit à ce marché; mais; en même tems, je pense qu'il faut quelquefois rappeler la règle par des actes qui en dépendent absolument. J'avoue que l'Académie doit désirer de rentrer dans son logement de secrétaire, que M. *Dandré* ne peut guère être refusé; mais, aussi, il faut mettre de la modération, craindre les humeurs fondées; peu de ces MM. m'écotent lorsque je leur représente le nombre des bienfaits, et souvent les murmures, lorsqu'on en abuse, qui en sont les suites; l'intérêt personnel n'en va pas moins son chemin.

J'ai l'honneur, etc.

PIERRE.

O^s 1674^s (19).

SUPPLÉMENT

89^{bis}. — NOTES DE PIERRE

Mars 1776.

M. *Lagrenée* l'aîné se défend de traiter le sujet de *Cressinus justifié devant l'édile*, parce que M. *Brenet* a exposé ce même trait d'histoire au dernier Salon. Il craint les comparaisons, et les propos du public lors de l'exposition en 1777. Il supplie M. le Directeur général d'agréer l'un des deux sujets suivans.

Les députés du Sénat viennent saluer le consul Quintus, lorsqu'il étoit occupé à cultiver son champ.

Régulus part de Rome pour se livrer aux Carthaginois malgré les oppositions, les larmes de sa famille, et les regrets de ses concitoyens.

M. *Pajou* a choisi la figure de *Descartes*.

M. *Mouchy*, celle de *Sully*.

M. *Gois*, celle du *Chancelier de l'Hôpital*.

M. *Le Comte*, *Fénelon*.

M. *Bridan*, sculpteur, est d'autant plus mortifié de n'être pas compris dans la distribution, qu'il est actuellement sans ouvrage. Il seroit facile de l'occuper et de le consoler, si M. le Directeur général consentoit à lui ordonner la figure de *Vulcain* remise par M. *Caffieri*; une des principales raisons qui ont empêché de se rendre à plusieurs reprises au refus de M. *Caffieri*, étoit le besoin d'une figure de pareil sujet, parce qu'elle devoit faire pendant à une *Vénus* ordonnée à M. *D'Huez* en même tems en 1766; que ce dernier, ayant déjà fait son modèle en petit, on tomboit dans une dépense en pure perte, puisqu'il n'est pas possible de changer les deux sujets, sans payer à M. *D'Huez* le tems employé, et les frais déjà

faits. Ainsi, en donnant la figure de *Vulcain* à M. *Bridan*, les états restent tels qu'ils sont, et il n'y a qu'un nom à changer.

La réception des desseins acquis pour le cabinet du Roy par M. Lempereur est faite, tout a été porté chés le premier peintre. Les pièces ont été comparées avec l'état double dont un ci-joint; M. le Directeur général est supplié de le faire renvoyer pour deux raisons.

1° L'on estime qu'il est nécessaire de détailler les sujets des desseins, tant pour la remise à M. *Cochin*, que pour l'opération de l'administration envers M. L'empereur.

2° Ces desseins ne peuvent être prêtés à personne sans que l'état y soit joint.

Les médailles seront frappées vendredi prochain, si M. le Directeur général me fait l'honneur de venir samedi, 30 du présent mois, on annoncera la distribution. A tout événement, les élèves seront avertis, et, si la Monnoye des Médailles manquoit à sa promesse, un exprès partiroit le soir pour Versailles; M^r Le Verd de S^t Omer recevra ou à déjà reçu sa lettre d'avis.

M. le vicomte de Vibraye, ministre du Roy à Stuttgart, sera mardi à Versailles; il s'agit d'engager M. de Vergennes à se charger d'obtenir un congé pour M. *Müller* graveur.

Le médaillon de feu M. Turgot n'est point chez M. *Guay*, et M. *Guay* est à sa campagne pour trois mois, ce qui n'empêchera point que le médaillon ne soit porté dimanche à Versailles, d'où M. *Heurtier* s'est chargé de le faire passer à M. *Guay*.

A la position des scellés au bureau des maîtres-peintres, les jurés ont demandé au commissaire si l'on continueroit à poser le modèle. L'officier a répondu qu'il n'avoit point d'ordre sur cet article. L'école de la maîtrise est donc encore arrêtée et l'on dit qu'elle continuera jusqu'à la fin du mois; mais on assure qu'un s^r Feuillée, ancien juré, projette un mémoire à l'effet d'obtenir, par le crédit de M. le M^{is} de Paulmy, la somme qui proviendra de la vente de leurs effets, pour soutenir l'école. Il est bon de rappeler qu'en 1722 ils obtinrent un arrêt du Parlement qui les autorisoit à prendre le titre d'académie, et que ce n'est que depuis ce tems qu'ils se sont arrogés tous les droits de l'Académie royale, jusqu'à faire même porter la livrée du Roy à leur modèle. Si l'on ne pré-

vient pas l'ancien projet de séparer l'académie prétendue d'avec la maîtrise, il est à craindre que les anciennes tracasseries ne renaissent. M. de Paulmy en seroit venu à bout, si la portion de la maîtrise, prétendue académie, avoit été en état de se soutenir sans les fonds de la communauté.

Le procès-verbal de l'examen du tableau de *Raphaël* n'est point oublié ; mais, comme on ne peut pas travailler avant les fêtes, il sera mis sous les yeux de M. le Directeur général avant d'être signé.

Note de Montucla. — Suivant l'arrangement proposé, agréé et arrêté le 20 mars 1776, M. *Lagrenée* l'ainé sera tenu d'exécuter le tableau ayant pour sujet *Fabricius refusant les présens que les ambassadeurs de Pyrrhus avaient ordre de lui offrir.*

M. le comte ne goûte guère ce *Vulcain*.

O^r 1913 (5), pièce n^o 61.

89^{ter}. — PIERRE A D'ANGIVILLER

Monsieur, — La fièvre tient aujourd'hui M. *Duplessis*, qui ne la regarde cependant que comme accidentelle et la suite d'un rhume. Il compte partir demain mercredi au soir, j'arriverai avant lui, car il est comme un enfant sur le lieu où il peindra.

M. *Pajou* ne manquera pas une si belle occasion ; il se rendra à Versailles jeudi au soir, afin d'être préparé pour le lendemain.

J'ay été voir les tableaux de M. Rusé, sa maison est une cave ; il étoit tard ; j'ai promis d'y retourner, mais rien ne presse ; toute sa boutique ne me paroît pas digne d'entrer dans le cabinet du Roy ; son *Snyders* est si l'on veut un *Snyders*, mais il y en tant de cette classe ?

Ci-joint le certificat sur le tableau de *Raphaël* que vous m'avez fait l'honneur de me demander dimanche dernier.

Je suis avec respect, etc.

PIERRE.

Mardy, 2 avril 1776.

O^r 1913 (5), pièce n^o 67.

164^{bis}. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 20 novembre 1777.

Vous sçavés, Monsieur, qu'une de mes premières vues, lorsque S. M. m'eût confié l'administration de ses bâtimens fut de procurer à la peinture et à la sculpture la liberté dont elles auroient toujours du jouir comme estant à un des principaux rangs parmi les arts libéraux. Cette espèce d'affranchissement étoit fort avancé et j'ai lieu de croire qu'il auroit eu lieu, quand même Sa Majesté, par son édit du mois de mars 1776, n'auroit pas supprimé, avec les autres communautés, celle de Saint-Luc. S. M. ayant jugé depuis à propos de rétablir les communautés, d'après des principes tout différens de ceux qui les régissoient, on a eu égard à mes représentations en exceptant la peinture et la sculpture, de la nouvelle création. Comme néanmoins cette disposition du Roy en faveur de ces arts n'étoit pas énoncée d'une manière explicite, il m'a paru nécessaire de leur assurer, par des dispositions plus précises et plus motivées le rang qu'ils doivent tenir et, par là, mettre leur liberté absolument lors de l'atteinte que les révolutions dans la manière de penser auroient pu, par la suite, lui porter ; comme enfin les statuts d'après lesquels l'Académie se régissoit étoient plus anciens et composés pour ainsi dire de dispositions éparses, l'occasion m'a paru favorable pour en former une nouvelle rédaction, d'après ce que le laps de tems et la différence des circonstances doivent nécessairement y apporter de changemens. J'en ai, scrupuleusement et avec soin, pesé tous les articles, et je n'en ai sollicité l'expédition et l'enregistrement à la suite de la déclaration de Sa Majesté, qu'après m'être assuré par une mûre réflexion qu'ils tendent tous au bien des arts, ainsi qu'à la prospérité de l'Académie en particulier.

D'ANGIVILLER.

215^{bis}. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le mai 1778.

Les différens essais, Monsieur, que le s^r Hacquin a fait de son talent à lever les tableaux de dessus leurs anciens fonds et les remettre sur de nouveaux ayant parfaitement réussi à mon gré, j'ai pensé qu'il étoit à propos d'attacher entièrement aux Bâtimens un homme qui pouvoit leur être si utile. J'ai donc proposé au s^r Hacquin de travailler uniquement pour le Roy, et, pour l'attacher d'une manière plus spéciale à ce service essentiel dans les circonstances, je lui ai accordé, indépendamment du paiement de ses ouvrages, 600 livres d'appointemens; au moyen de cet arrangement, le s^r Hacquin est convenu de donner tout son temps aux ouvrages dont il sera chargé pour les Bâtimens de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1914 (6), p. 152.340^{bis}. — NOTE DE PIERRE

Novembre 1780.

Le tableau du s^r *David* peut lui servir pour son agrément, ainsi que ses académies; mais il ne se présentera point qu'il n'ait fait un tableau à Paris, c'est un usage qui a pris force de loi, vû les motifs qui y ont donné lieu. On l'a laissé le maître de faire un morceau de deux ou trois figures pour accélérer son agrément, ou de se livrer à son grand projet, ce qui le retarderoit jusqu'en juin ou jùillet prochain; il paroît qu'il a choisi ce dernier parti.

MM. les artistes qui travaillent pour le Salon de 1781, commencent à désirer quelqu'acompte; M. *Beaufort* est certainement très pressé, car il demande rarement. Si les fonds étoient serrés par des engagements, l'on pourroit faire pour lui en particulier ce que l'on fit dernièrement en faveur de M. *Pajou*.

La décision positive sur l'acquisition des desseins de *Le Sueur* appartenans au s^r *Lebrun* n'est pas constatée; il les estime 300 liv.

O^r 1916 (1), pièce 364.

327^{bis}. — NOTES DE MONTUCLA

M. Cuvillier peut être très bien fondé à douter de la remise des mémoires des s^{rs} *Lépicé* et *Monnet* quoi qu'ils aient été remis en mains propres à M. le Directeur général.

Le s^r *Lépicé* a raison de dire que son mémoire a été remis aux bureaux en 1776, mais il se trompe lorsqu'il croit avec M^s *Taraval* et autres (dont les mémoires ont du être remis dans le courant de 1773). M. *Lépicé* et M. *Monnet* ont été les derniers à livrer leurs ouvrages, saut M. *Carême*; en sorte, l'on a toujours suspendu le mémoire de M. *Lépicé* qui a accompagné celui de M. *Monnet* en 1776.

Voici un fait qu'on se rappelle dans le moment. Ces deux mémoires ont été donnés à M. le Directeur général en le priant de vouloir bien y avoir égard, afin de terminer tout le nouveau Trianon; M. le Directeur général eut la bonté, non seulement de le promettre, mais encore il les plaça dans une case à gauche de son secrétaire volant; en ajoutant: « Je les mets-là, afin de les avoir sous les yeux. »

Ne peut-il pas être arrivé que ces deux mémoires aient été enlevés avec d'autres papiers dont les réformes sont si souvent forcées, pour n'en être pas accablé, et qu'ils soient dans quelques masses où l'exactitude de M. Cuvillier ne les auroit pas confondus, s'il les avoit reçus.

Toutes les notes données depuis n'ont été présentées qu'en conséquence de la première remise. Toutes les notes particulières des s^{rs} *Monnet* et *Lépicé* peuvent présenter des contradictions auxquelles il ne faut donner une sorte de confiance vû le long tems qui s'est écoulé depuis 1776. M. le Directeur général peut avoir souvent donné des ordres de désencombrer son secrétaire, sans se souvenir des deux mémoires *Lépicé* et *Monnet*.

Au reste, on recevra un peu plus à son aise cet objet, quoi qu'on le croie très bien vû. M. Cuvillier n'avoit fait aucune demande dans ses derniers papiers; il permettra une observation, c'est de ne point qualifier le s^r *Joly* de secrétaire de l'Académie, et pour cause; cela ne compte pas dans la note d'avis qui a été envoyée, mais la récidive sur le livre de caisse

du trésorier général pourroit gêner suivant les circonstances. Son titre est, secrétaire du premier peintre, ce qui donne les coudées plus franches. M. Cuvillier recevra incessamment des éclaircissemens sur d'autres objets.

Paris, ce 12 septembre 1780.

Versailles, 17 septembre 1780.

La réponse de M. *Pierre* me débarrasse presque tout à fait de la crainte que j'avois d'avoir, ou confondu, ou perdu les mémoires de M^{rs} *Lépicé* et *Monnet*. Car au bout du compte, je peux faillir autant et plus que beaucoup d'autres; nous voilà toujours sur la voie des recherches; elles ne peuvent pas être sans fruit.

L'observation du s^r *Pierre*, sur la qualité du s^r Joly est on ne peut plus fondée, mais nulle pièce probante ne qualifie cet employé autrement qu'il ne doit l'être. Je n'ai pas lu le petit chiffon d'avis qui a fait naître la remarque, mais la feuille même de distribution signée par M. le Directeur général le 30 aoust porte : Joly, secrétaire du premier peintre.

Je ne propose pas à M. *Pierre* de l'avoir entre mes mains; mais, en profitant des facilités que donne le commerce de la vie, je la lui ferai bien volontiers communiquer par mon camarade et mon ami M. de Montucla. Dans l'ordre de mes idées, les affaires et leur expédition vont avant tout, et indépendamment de tout sur cette vérité.

J'ai l'honneur de saluer M. *Pierre*. (*Note de Cuvillier.*)

O^s 1916 (1), pièce 305.

343^{bis}. — NOTES DE PIERRE

30 décembre 1780.

Il résulte de ce qui s'est passé hier, au sujet de M. le comte d'Angiviller, concernant le s^r *Martin*, que, considérant que l'on ne peut destituer un membre de l'Académie sans une information préalable et sans une convocation générale du corps, il a été arrêté que le secrétaire écrira à M. *Martin* une lettre par laquelle il l'informerá du bruit public qui court, qu'il fait commerce de tableaux, et lui enjoindra de la part de l'Académie, d'envoyer à la dernière assemblée de ce mois un

mémoire pleinement justificatif, sur lequel la compagnie statuera ce qu'elle avisera bon être.

La figure de M. *Montesquieu*, par M. *Clodion*, est recommandée et vêtue en magistrat, du consentement de M. de Secondat son fils.

L'on hasarde de représenter que le bloc de marbre que l'on a obtenu de M. *Caffieri* avec tant de peine supportera une perte considérable, si on l'emploie à une figure assise, et que vu sa beauté, il seroit convenable de le réserver pour une figure debout, et si la circonstance se rencontroit, à une figure nûe.

L'on avoit fait ouvrir le rouleau dans lequel on avoit dit qu'il y avoit des desseins de fait; on en a trouvé deux rouleaux que l'on a remis à un concierge qui est venu les chercher, et sans les avoir ouverts.

O^r 1916 (1), p. 402.

383^{bis}. — D'ANGIVILLER A PIERRE

Versailles, le 22 mars 1782.

J'ai reçu, M^r la lettre par laquelle vous me faites part de celle que M. le duc de Charost vous a écrite au nom du comité de l'établissement de M. la Blancherie, pour vous témoigner le désir qu'on y a que l'Académie royale de peinture nomme un de ses membres pour entrer dans ce comité, afin d'y servir, à ce qu'il paroît, de guide dans l'appréciation des morceaux exposés qui ne seroient point vendus, l'intention de ceux qui le composent étant de se partager ensuite ces morceaux. Vous connoissés déjà ma manière de penser sur cet établissement, qui, s'il subsiste, me paroît des plus nuisibles aux arts, puisqu'il a pour objet de prôner et faire débiter les productions les plus foibles de l'art; je suis donc bien éloigné d'approuver en aucune manière que l'Académie charge personne de son corps de contribuer à son mal. J'ai même peine à croire qu'aucun peintre du Roy prît volontairement sur lui de se charger d'un pareil rôle, et je ne pourrois que lui en sçavoir mauvais gré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D'ANGIVILLER.

O^r 1916 (3), p. 102.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMERS

This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine is incurred by retaining it
beyond the specified time.

Please return promptly.

